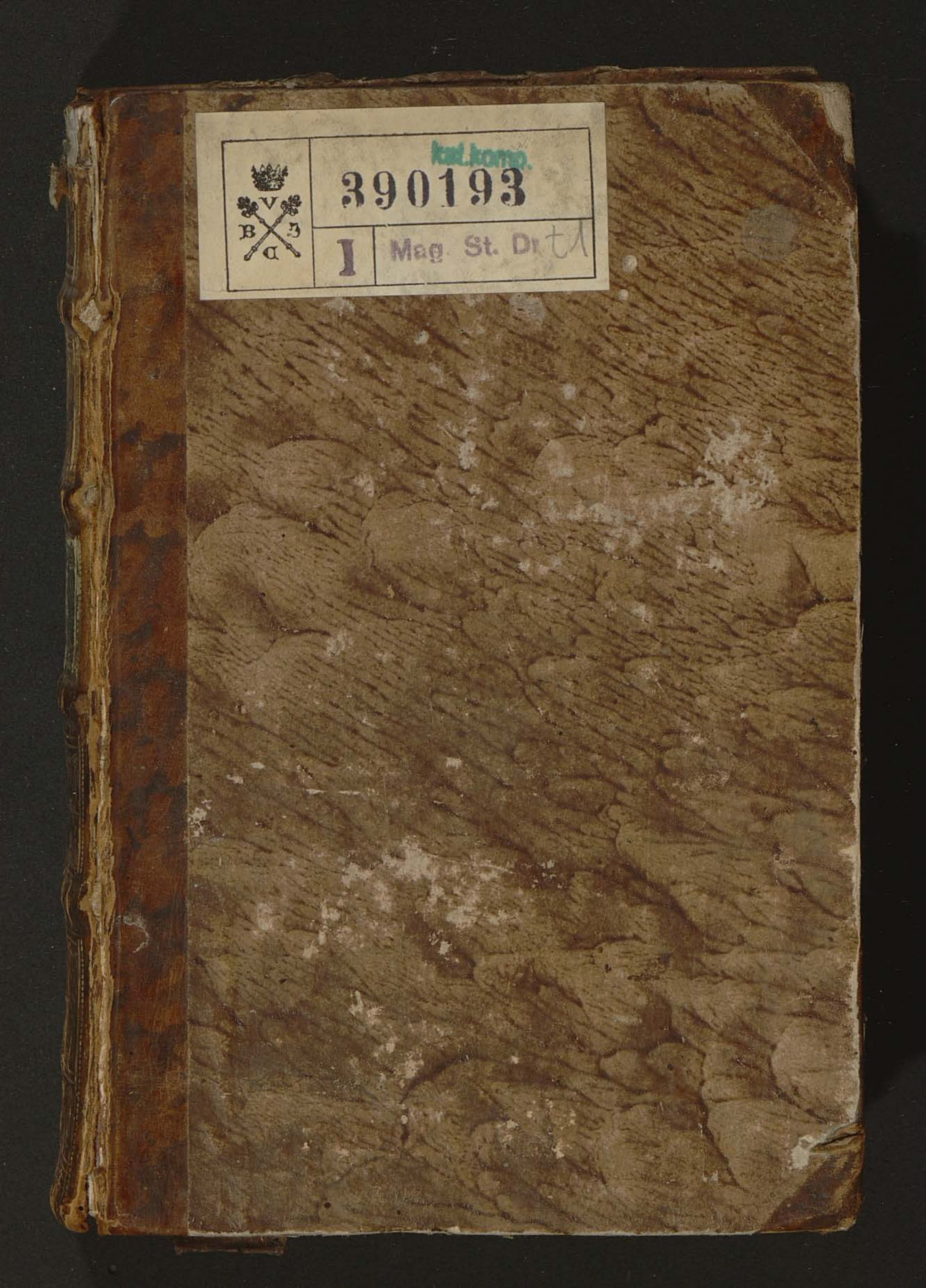


kat.komp.
390193
V
B
C
I
Mag. St. Dr.
t1


V
B
I
C

Constant Dorville [illegible]

Anna z Potockich
Krasicka —

LES FASTES DE LA POLOGNE ET DE LA RUSSIE.

LES FASTES DE LA POLOGNE ET DE LA RUSSIE.

PREMIERE PARTIE,
CONTENANT L'HISTOIRE DE POLOGNE.



A PARIS,
Chez J. P. COSTARD, Libraire, rue S. Jean de Beauvais, la premiere porte cochere au-dessus du Collége.

M. DCC. LXX.
Avec Approbation & Privilége du Roi.





A SON ALTESSE SÉRÉNISSIME

MONSEIGNEUR CHARLES,

PRINCE DU SAINT EMPIRE,

ET

FELD-MARÉCHAL DE L'EMPEREUR,

Prince regnant de Loëvenstein, Vertheim, Prince souverain de Chassepierre, Comte de Konigstein, Rochefort & Montaigu, Seigneur de Breuberg, Scharffenek, Kerpen, Castelbourg, Herbemont,

Neuf-Château, Rosemberg, Habizheim, Abstatt, Vesseriz, Schavamberg, Haidt, Bernadiz, Gouttemberg, Zebau, Scoupff, Horadsioviz & Vezdorff; Chambellan actuel de LL. MM. I. & R. Apostoliques, Lieutenant général des Troupes de S. A. Electorale Palatine, Chevalier de l'Ordre de Saint Hubert & de l'Aigle Rouge, Membre honoraire de l'Académie Royale des Sciences de Paris.

MONSEIGNEUR,

VOUS avez daigné m'ordonner de vous dédier le premier ouvrage qui sortirait de ma

plume : j'obéis à Votre Altesse Sérénissime, & je saisis cette occasion pour vous renouveller les témoignages de mon respect & de ma reconnoissance.

Les Fastes de Pologne & ceux de Russie que j'ose vous présenter, MONSEIGNEUR, *offriront aux Lecteurs qui s'occuperont à les parcourir, des traits de magnanimité, de grandeur d'ame & de bienfaisance, dont il leur sera facile de faire l'application, s'ils risquent jamais de peindre le caractère de Votre Altesse Sérénissime.*

Vos Sujets, s'ils les lisent, diront : tel Monarque Polonais fut le pere de la Patrie, tel Général en fut le Défenseur, tel Noble en fut l'ami, l'ornement, la lumiere & le soutien : nous retrouvons toutes ces vertus dans le Prince qui nous gouverne.

Que ne m'est-il permis de faire ce judicieux paralelle ? La vérité n'a besoin ni d'éloquence ni d'efforts.

Je suis avec respect,

MONSEIGNEUR,

De Votre Altesse Sérénissime,

Le très-humble & très-obéissant serviteur,
CONTANT DORVILLE.

LES



PRÉFACE.

LES grandes hiſtoires, ſur-tout dans les ſiécles reculés, ne ſont pour l'ordinaire qu'un beau roman où l'auteur prête à ſes perſonnages des motifs, des deſſeins, des vues, que ſans doute ils n'avaient pas. Quelle que ſoit la ſagacité des hiſtoriens, il eſt bien mal-aiſé, pour ne pas dire impoſſible, qu'ils puiſſent pénétrer dans les cabinets des monarques & de leurs miniſtres pour y découvrir le principe qui les a fait agir. Prétendre connaître le caractère des hommes fameux, dont la politique a agité

l'Europe, avant l'invention de l'Imprimerie, c'eſt prêter créance à des fables que des moines, ſouvent ignorans, & preſque toujours flatteurs ou vindicatifs, ont inventées pour ſervir de pâture à la crédulité de leurs contemporains. Il eſt des faits qu'il n'eſt pas permis de révoquer en doute; ce ſont ceux que pluſieurs témoins oculaires atteſtent, & pour leſquels l'ami & l'ennemi ne ſe trouvent point en contradiction : ceux-là ſeuls ſont reſpectables; mais il en eſt beaucoup d'autres que nos vieux annaliſtes ſe ſont efforcés de rendre naturels, ou quelquefois de faire paſſer, à l'aide du merveilleux, dont ils les décorent; ceux-là ne tiennent pas contre l'examen raiſonné d'une ſaine critique : à chaque phraſe le

génie de l'auteur perce; c'eſt lui qui parle, c'eſt lui qui agit, & rarement on a la ſatisfaction d'entendre le héros qui brille ſur la ſcène. Telle eſt l'épaiſſeur des nuages qui couvrent l'origine des Nations modernes, que, quelles que ſoient la pénétration & les reſſources de l'écrivain, il ne pourra former que des conjectures ſur les premiers régnes de leurs rois. Au reſte, que m'importent les faibles circonſtances qui ont accompagné un fait principal? le fait eſt conſtaté, il devient une époque remarquable, je n'en veux pas plus. Les petits détails ne me paraiſſent intéreſſans que lorſque les acteurs principaux, ſur leſquels j'ai les yeux ouverts, ſont mes contemporains, ou l'ont été de mes peres. Alors la certitude que

j'attache à ce qu'on me raconte excite ma curiosité, & mon amour-propre est flatté de pouvoir juger les maîtres de la terre dans le silence de mon cabinet: c'est-là que, tranquille citoyen, après m'être jugé moi-même, j'ose apprécier leurs projets, condamner leurs desseins, discuter leurs motifs, applaudir à leurs vues, & placer successivement dans la balance les heureux caprices du sort, les inconstances de la fortune, leur politique & leurs ressources. Tout ce qui regarde les loix, les coutumes reçues, les usages conservés, mérite d'être approfondi. Guidé par cette lumiere sûre, je développe le caractère de la Nation qu'il m'importe de connaître; je la suis dans la carriere qu'elle parcourt avant de se

civiliſer, & j'arrive avec elle au temps où elle commence à jouer un rôle intéreſſant ſur la ſcène politique. Ainſi je m'épargne le ſpectacle humiliant d'actions cruelles & barbares, qui, miſes en corps d'hiſtoire, forment, des vies de nos ancêtres, l'hiſtoire des lions dévorans ou des tigres affamés.

Telle ſerait, à beaucoup d'égards, l'hiſtoire des premiers ſiécles de la Nation Polonaiſe. Deſcendu des Sarmates, le Polonais en a conſervé long-tems les mœurs : tant qu'il eſt idolâtre, on ne voit briller en lui qu'une valeur ſauvage, mere des grandes actions & des grands crimes; ſoumis au joug du Chriſtianiſme, il ennoblit ſon héroïſme par l'uſage des vertus qu'il inſpire : mais ſoit que je l'en-

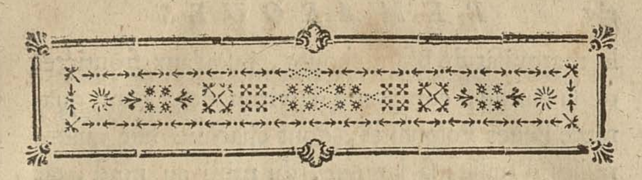
visage avant sa conversion, ou que je l'accompagne sous les régnes de ses rois, jusqu'au premier des Jagellons, qui réunit son duché de Lithuanie à la Pologne, ou sous Casimir, qui appella aux Etats du royaume les députés de la noblesse, il me paraît toujours fier, courageux & jaloux de son indépendance. Ses mœurs se sont adoucies; mais le fond de son caractère n'a souffert aucune altération. C'est ce que des faits isolés, ou rapprochés seulement par une chaîne imperceptible, me constatent, & voilà quel a été l'objet de mon travail. Je ne cherche point à pénétrer les motifs qui ont fait agir les hommes que je place sur la scène : je m'attache à décrire simplement les faits qui me semblent dignes

d'être remarqués, & ces faits ainſi relatés, en formant le tableau général des mœurs des Polonais, préſentent les diverſes nuances qui, de ſiécle en ſiécle, ont pû les changer, ſans détruire le caractère primitif de la Nation.

Cette maniére de traiter l'hiſtoire d'un pays, me paraît tenir le milieu entre les grandes hiſtoires & les abrégés chronologiques : les premieres effraient un lecteur occupé ou pareſſeux : les abrégés ſuppoſent un lecteur déja inſtruit, qui a cependant beſoin de dates pour aider ſa mémoire infidelle : des faits anecdotes qui parcourent rapidement un nombre de ſiécles, attachent ſans laſſer, & écartent la ſéchereſſe, toujours inſéparable de l'ordre des dates. C'eſt ce que

j'ai ſouvent éprouvé : heureux ſi je ne me ſuis pas mépris, & ſi, en comptant pour quelque choſe le fond du travail, le lecteur veut bien me paſſer les défectuoſités du ſtyle !





REMARQUES
PRÉLIMINAIRES.

LES pertes qu'a essuyé le royaume de Pologne dans ces derniers temps, ont considérablement resserré ses bornes : il comptait autrefois entre ses possessions la Silésie, la Lusace, la Poméranie, la riche province de Livonie, les duchés de Smolensko, de Severie, de Czernichovie, & presque tout le palatinat de Kiow en Ukraine, dont les vastes campagnes s'étendent le long du Boristhène, depuis la Volhynie & le pays des Tartares d'Oczakow, jusqu'à la Russie & la petite Tartarie, habitées par les Cosaques, qui, jadis alliés, & en quelque maniere sujets de la Pologne, en sont devenus les plus dangereux ennemis. Malgré ces démembremens, le royaume de Pologne est encore un des plus considérables de l'Europe : sa longueur, en la prenant depuis

le marquiſat de Brandebourg, juſqu'aux frontières de la Ruſſie, comprend environ deux cent quarante lieues Polonaiſes, dont chacune fait quatre milles d'Italie : ſa largeur, du midi au nord, eſt à-peu-près de deux cents pareilles lieues, en partant de la Pokucie, pour arriver à Patnau en Livonie. Il eſt borné au ſeptentrion, par la mer Baltique ; à l'orient, par la Tartarie & la Ruſſie ; au midi, par le Pont-Euxin, la Valaquie, la Moldavie, la Tranſylvanie & la Hongrie ; à l'occident, par la Poméranie, le Brandebourg, la Siléſie & la Moravie.

La Pologne ſe diviſe en quatre parties : 1°. la grande Pologne ; 2°. la petite Pologne ; 3°. la Ruſſie rouge ; 4°. la Pruſſe royale ou Polonaiſe.

La grande Pologne eſt ſituée entre la Pruſſe, la Poméranie, la Siléſie & la Lithuanie. Elle renferme les provinces de Cujavie, de la Maſovie & la grande Pologne proprement dite. Chaque province ſe ſubdiviſe en pluſieurs gouvernemens que les Polonais appellent palatinats, & ces derniers ſe ſubdiviſent encore en diſtricts, auxquels on donne le nom de ſtaroſties.

Dans la grande Pologne, on trouve les pa-

latinats de Posnanie, de Kalisch, de Sirad, de Lencici & de Rawa.

Dans la Cujavie, on trouve ceux de Brzest & d'Inowolez; & dans la Masovie, ceux de Czersko, de Ploczko & de Podlachie.

La petite Pologne est placée entre la grande Pologne, la Silésie, la Hongrie, & la Russie rouge; elle se subdivise en trois palatinats; sçavoir, de Cracovie, de Sendomir & de Lublin.

La Prusse royale est située au nord de la grand Pologne, & confine à la Poméranie & à la Prusse ducale, qui autrefois faisait partie de la Pologne, & qui en a été démembrée, & en 1701 fut érigée en royaume par l'empereur Léopold. Elle contient trois palatinats, la Pomerellie, Culm & Marienbourg.

La Russie rouge est bornée à l'orient par le Niéper; au midi, par le Niester & les monts Krapacks; au nord, par la Lithuanie; & au couchant, par la petite Pologne. Cette grande contrée est partagée en trois provinces; la Russie, proprement dite, la Volhynie & la Podolie.

Dans la Russie on trouve les palatinats de Lemberg, de Belsko & de Chelm.

La Volhynie & la Podolie se divisent chacune en haute & basse; la plus grande partie de la basse Volhynie est habitée par les Cosaques, qui maintenant sont sujets de la Russie.

Les principales villes de ces provinces sont :

Dantzick, ville riche, qui fait peut-être en grains le plus grand commerce de l'Europe : son port est célébre, ses fortifications respectables; elle est libre, mais sous la protection du roi de Pologne, à qui elle paye annuellement un tribut pour être maintenue dans sa liberté. Le magistrat & la plus grande partie des habitans sont protestans : la religion Catholique y est tolérée.

Warsovie, sur la Vistule, dans le duché de Moravie, est regardée aujourd'hui comme la capitale du royaume; le monarque y fait sa résidence; on y convoque les Etats, & c'est dans un champ, près de ses murs, que se fait l'élection des rois.

Cracovie, jadis la capitale de la Pologne, est encore une ville très-considérable, & peut-être la plus importante du royaume; son Université est renommée

On peut encore mettre au rang des grandes villes, Culm, Thorn, Marienbourg, ancienne résidence

résidence du Grand-Maître de l'Ordre Teutonique, Elbing, Posnanie, Lublin, Sendomir, Léopold, Kaminiec, Braclaw, Kiow, & la forteresse de Pultawa, si célèbre par la défaite de Charles XII. Ces deux dernières appartiennent maintenant aux Russes.

A ces vastes provinces, qui forment le royaume de Pologne, & qui sont partagées en vingt-trois Palatinats ; il faut joindre le grand duché de Lithuanie, qui est moins uni au royaume comme une province, que comme une principauté alliée. Ce duché doit fournir le tiers des troupes qui sont destinées à composer l'armée de la Couronne, & le quart des sommes accordées pour l'entretien du prince.

La Lithuanie se divise en quatre provinces : on trouve à l'occident & au midi la Lithuanie proprement dite ; à l'orient & au nord de la précédente, la Russie Lithuanienne ; au nord-ouest & vers la mer Baltique, la Samogitie ; & au nord, la Livonie Polonaise. La Lithuanie & la Russie Lithuanienne sont divisées en huit palatinats. On trouve trois gouvernemens dans la Samogitie, sous le nom de capitaineries. La capitale de ce grand duché est Wilna.

Comme la Curlande eſt ſous la protection du roi & de la républiquo de Pologne, on ne doit point omettre d'en fixer les bornes. Ce duché eſt ſitué entre la Samogitie & la Livonie ; on le diviſe en Curlande propre & Sémigalle ; Mittau en eſt la capitale & la réſidence du Souverain. Le duc Ferdinand, dernier deſcendant de la branche ducale de la maiſon de Kettler, étant mort en 1737, les Etats de Curlande choiſirent pour leur duc le comte de Biren, à la recommandation de l'impératrice de Ruſſie, dont il était le favori, & il obtint de la Pologne l'inveſtiture de ce duché. En 1740 ce nouveau duc fut diſgracié & envoyé en exil ; on verra ſon rappel dans la ſuite de cet ouvrage.

La religion Luthérienne eſt la dominante dans ce duché.

Les Polonais ſont pour la plûpart grands, bien faits & robuſtes. Braves & intrépides juſqu'à la témérité, ils ſeraient peut-être indomptables, ſi la docilité & la ſubordination militaire faiſaient la régle de leur conduite dans la guerre. Fiers, généreux, francs, & jaloux de leur liberté, ils obſcurciſſent ſouvent ces grandes qualités par l'abus qu'ils en font. L'amour de la liberté leur laiſſe

croire qu'ils ſont eſclaves, s'ils ne ſe montrent indépendans. Leur généroſité dégénère en prodigalité; leur franchiſe eſt quelquefois ſans ménagement & ſans prudence, & leur fierté ne leur permet pas toujours de plier ſous leur égal en nobleſſe, lorſqu'il s'agit du bonheur public.

Deux Etats ſeulement partagent cette portion d'hommes qui reſpirent ſous le ciel de la Pologne, les nobles & les payſans; car il ne faut pas faire une claſſe de cette faible quantité de bourgeois qui habitent les villes, qui n'y peuvent avoir en propre que leur maiſon, & qui n'ont droit de poſſéder des biens-fonds que dans l'étendue d'une lieue autour de leur cité.

Les nobles en Pologne ſont libres, dans toute l'étendue de ce terme : ils ne dépendent que d'eux ſeuls. Ils ſont diviſés en deux Ordres, qui doivent ſe prêter une force mutuelle, & dont l'un ne peut agir ſans l'autre ; l'Ordre des Sénateurs & l'Ordre Equeſtre. C'eſt ce qui conſtitue la république, quoiqu'unie à la royauté, & fait de la Pologne un Etat plutôt ariſtocratique que monarchique.

Cette nombreuſe & illuſtre nobleſſe partage la ſouveraine puiſſance avec le roi qu'elle s'eſt choiſi; avec cette diſtinction, que les nobles ſont

les loix, & que le prince eſt obligé de s'y ſoumettre. Ce ſont eux qui décident de la guerre ou de la paix, qui établiſſent ou abrogent les loix, changent les conſtitutions, réglent la perception des impôts. Le roi préſide aux aſſemblées; il en approuve, publie & fait exécuter les decrets : il eſt au corps de l'Etat, ce que la bouche eſt au nôtre. C'eſt par ſon organe que s'expliquent les ſentimens de tous les membres réunis. Mais ſi d'un côté le prince n'eſt que le premier membre de la république; s'il n'a pas le pouvoir de venger un affront perſonnel, ni de nuire directement à ſon auteur; s'il délie ſes ſujets du ſerment qu'ils lui ont prêté, auſſi-tôt qu'il ſemble tranſgreſſer les loix auxquelles il s'eſt ſoumis : de l'autre côté, nulle borne n'eſt miſe aux moyens qu'il a de ſe faire aimer. Maître de la diſtribution des charges & des honneurs, il les diſpenſe à ſon gré, pourvu que ce ſoit à des nationaux; car tout étranger, que l'Etat n'a point reçu dans le corps de ſa nobleſſe, eſt néceſſairement inhabile à recevoir les graces du prince. Cependant le roi, qui confére toutes les charges de l'Etat, n'a pas la puiſſance de les rendre héréditaires, & c'eſt la république ſeule qui peut en dépouiller le pro-

priétaire, lorſqu'il eſt convaincu d'un crime capital.

Les aſſemblées générales de la nation ſont appellées diettes; elles ſont compoſées de l'Ordre des Sénateurs & de celui des Gentilshommes qui y ſont députés des diettes particuliéres de chaque palatinat. Ces députés ſont les protecteurs-nés de la liberté; ce ſont eux qui veillent à ce qu'il n'y ſoit point porté d'atteinte : ſans ceſſe les yeux ouverts ſur les entrepriſes des Sénateurs mêmes, le ſeul mot *Veto*, prononcé par un d'entr'eux, ôte à la chambre ſon activité & rompt toutes ſes déciſions. Ce droit eſt beau ſans doute ; mais l'abus en eſt affreux, puiſque le ſalut de la république, ſa proſpérité, ſa tranquillité dépendent abſolument de l'ignorance, de l'intérêt perſonnel, de la haîne & de l'entêtement. Que ce droit, qu'une politique mal entendue a accordé à chaque individu qui a ſéance dans les diettes, ſoit l'ouvrage d'un roi, ou celui du ſénat même ; toujours eſt-il vrai de dire, qu'en ſe ménageant par-là un moyen ſûr pour rompre les entrepriſes de leurs antagoniſtes, ils ont ouvert la porte aux diſſenſions qui ont déchiré, déchirent & déchireront long-tems le corps de l'Etat.

Aussi-tôt que les députés, qu'on appelle nonces, sont assemblés, ils procédent à l'élection d'un maréchal, dont la principale fonction est de les présider & d'arrêter toutes querelles qui pourraient s'élever : ce maréchal, qui est toujours un des nonces, choisi alternativement entre ceux de la grande Pologne, de la petite Pologne & du grand duché de Lithuanie, donne la permission de parler ; & sans avoir le droit d'imposer silence, doit savoir avec art & civilité réprimer les saillies de l'indiscrétion, de la fierté & de l'indépendance. Il résume les plaintes générales & particulieres, il les porte aux pieds du thrône & dans le sénat, & poursuit le redressement des griefs qui les ont occasionnées.

Le Sénat est composé des évêques, des palatins, des castellans & des grands officiers de la Couronne : les évêques y tiennent le premier rang, prééminence qui leur est accordée, moins d'après un droit constant, que par un principe de piété, qui a fait comprendre aux Polonais, qu'ayant à la tête de leurs conseils les chefs de la Religion, elle trouverait toujours en eux des défenseurs zélés, qui la maintiendraient dans toute sa pureté.

Les palatins ſont les chefs de la nobleſſe; les caſtellans ſont leurs lieutenans; les grands-maréchaux de la Couronne & du duché de Lithuanie, les grands-chanceliers & vice-chanceliers de ces deux Etats, les deux grands-tréſoriers & les petits-maréchaux de la cour & du duché, forment la claſſe des grands officiers.

L'archevêque de Gneſne eſt le premier des ſénateurs : il eſt primat-né du royaume, & vicaire pendant les interrégnes : c'eſt lui qui envoie les univerſaux ou lettres circulaires pour la convocation des diettines provinciales, qui fixe le temps où ſe doit tenir la diette d'élection, & qui proclame le nouveau roi, après avoir recueilli les ſuffrages de la république.

Les autres diettes ſont annoncées par le roi; elles ſe tiennent deux fois de ſuite à Warſovie, & une fois ſeulement à Grodno, dans le duché de Lithuanie. Elles ſont ou ordinaires ou extraordinaires; les ordinaires s'aſſemblent néceſſairement tous les deux ans; les extraordinaires ſe tiennent dans l'intervalle de ces deux années, lorſque des cas imprévus l'exigent. La durée des diettes extraordinaires eſt fixée à trois ſemaines; celle des diettes ordinaires eſt de ſix; mais les Ordres raſ-

ſemblés peuvent unanimement conſentir à une prolongation.

Outre ces diettes, plus ou moins paiſibles, il y en a d'autres qu'on nomme diettes à cheval, & qui ſe tiennent en raſe campagne. Comme les nonces y ſont armés, rarement celles-ci ſe terminent-elles ſans effuſion de ſang. En général toutes ces diettes ſont tumultueuſes : pendant leur tenue, la république eſt comme une mer agitée, où les flots s'entrechoquent & ſe briſent mutuellement; mais la ſéance terminée, l'orage ceſſe, le calme renaît, & la république reprend une ſurface tranquille.

Il faut obſerver qu'en Pologne un roi n'eſt jamais unanimement élu : de cette diviſion, que le Polonais politique regarde comme le ſoutien de ſa liberté, & la plus ſûre barriere contre le deſpotiſme, naiſſent deux partis, toujours intéreſſés à veiller l'un ſur l'autre, & qui dégénérent ſouvent en confédérations. Ces confédérations ſont des aſſemblées où l'on agit toujours au nom du roi, & preſque toujours contre les intérêts du roi; où l'on compte les ſuffrages, ſans égard aux proteſtations du petit nombre.

On diſtingue en Pologne quatre ſortes de con-

fédérations. Les unes ſont appellées générales, & ſe forment du conſentement du ſénat & de l'Ordre Equeſtre; celles-ci tendent ordinairement au bien public.

La rébellion, ou l'excès du zéle, ſont les motifs des autres; & pour lors le royaume eſt dans l'anarchie.

La troiſiéme ſorte de confédération eſt celle de l'armée, lorſqu'elle ſe ſouléve contre l'Etat, ou qu'elle ne prétend plus obéir à ſes chefs. C'eſt la plus dangereuſe, & celle contre laquelle les loix ſéviſſent avec plus de force.

La derniére, & la plus terrible, eſt ce que les Polonais appellent *Rokoſz*. Alors tous les nobles ſont obligés de courir aux armes. Cette confédération eſt toujours contre le roi ou le ſénat.

Chaque confédération nomme un maréchal, & ce chef ſuprême a une autorité ſans bornes; il reçoit les ambaſſadeurs, il commande dans les tribunaux, il diſpoſe à ſon gré des biens & des revenus eccléſiaſtiques ou ſéculiers, même de ceux du ſouverain. L'armée qu'il léve eſt ſous ſes ordres; il a le droit de vie & de mort. Tout ce qu'ont pû faire les Polonais pour diminuer cet immenſe pouvoir qu'ils accordent à ce dictateur,

ç'a été de l'obliger à ne faire aucun pas qu'avec ſes lieutenans, qui doivent veiller ſans ceſſe ſur ſa conduite.

Les Polonais, qui peut-être n'auraient pas l'art d'aſſiéger ou de défendre des villes, n'ont jamais voulu permettre qu'on élevât chez eux ces fortes citadelles, que par-tout ailleurs on oppoſe aux invaſions de l'ennemi; le corps de la nobleſſe eſt l'unique rempart de la patrie. Les forces de la Pologne conſiſtent en deux armées; celle de Pologne, fixée à vingt-quatre mille hommes, & celle de Lithuanie à douze mille, dont les deux tiers ſont en cavalerie. Deux généraux, indépendans l'un de l'autre, commandent ces troupes, & ne doivent compte de leurs opérations qu'à la république.

Outre ces armées, il y a ce qu'on appelle la Poſpolite, corps de cavalerie nombreux & formidable, qui peut bien aller à deux cent mille hommes; mais difficile à mouvoir, & qui ne s'aſſemble que dans les dangers extrêmes, par ordre des diettes, & quelquefois ſur un ſimple ordre du roi. C'eſt toute la nobleſſe armée; l'arriere-ban.

Cette portion reſpectable d'hommes qui défri-

chent les terres, dont les travaux multipliés nous procurent ſans ceſſe les ſeuls biens néceſſaires, les payſans enfin, ſont en Pologne des eſclaves groſſiers, qui ne connaiſſent qu'une dure ſervitude, & qui ſemblent déchus de tous les droits que l'Humanité réclame dans tous les pays. Le nombre de ces ſerfs fait la richeſſe des nobles: chaque payſan travaille cinq jours de la ſemaine pour ſon ſeigneur, & un jour pour lui & pour ſa famille. Son labeur produit au propriétaire environ cent francs chaque année. Le Seigneur peut vendre ſon ſerf; s'il le tue, la loi ne le condamne qu'à une amende de quinze livres, tandis que lui noble ne peut être jugé pour crime que par la nation aſſemblée, & ne peut être arrêté qu'après avoir été jugé & convaincu; ce qui laiſſe preſque toujours le forfait impuni. Si le payſan, tué par un noble, appartient à un autre ſeigneur, ſon maître doit le remplacer par un autre eſclave.

La religion Catholique eſt dominante dans la Pologne; le roi eſt obligé d'en faire profeſſion: les Juifs y ſont ſoufferts: on tolére les Chrétiens du rite Grec, les Luthériens & les Calviniſtes, ſous le nom commun de Diſſidens. Une même

ville rassemble quelquefois trois évêques de religions différentes.

Le sol de la Pologne est fertile en bled : il s'y trouve d'abondantes mines de sel, qu'il faut fouiller à une profondeur considérable : les plus riches sont du côté de Cracovie. Les pâturages sont excellens & nourrissent quantité de gros bétail & de bons chevaux : le bois, le miel, la cire, le chanvre, le lin, les cuirs, les laines & la potasse, sont des denrées communes dans tout le royaume, & forment les objets de son commerce, exercé par les Juifs nationaux & par les étrangers, auxquels, par une fausse idée de fierté, les nobles en abandonnent toutes les parties.

La Pologne a pour voisins redoutables les Empires d'Allemagne, de Russie, de Constantinople, & le royaume de Prusse : mais elle se soutiendrait facilement contre ces formidables Puissances, nécessairement divisées entr'elles, si intérieurement plus tranquille, ses enfans ne lui déchiraient pas le sein.



TABLE CHRONOLOGIQUE
DES DUCS ET DES ROIS
DE POLOGNE.

Ducs ou Rois.	*Avénement au thrône. Années de la mort.*	*Enfans.*
LECK I est regardé comme le fondateur de la Pologne.	Régne en 550. sa mort incertaine.	On ne sait s'il eut des fils; l'histoire parle de Wissimir qui lui succéda, & fit bâtir Wismar & Dantzick.
CRACUS, duc de Pologne.	Régne en 700. sa mort incertaine.	LECK, assassiné par son frere. LECK II. VANDA.
LECK II, duc de Pologne, fils de Cracus.	Régne en 748. déposé par le peuple.	
VANDA, duchesse de Pologne, fille de Cracus.	Régne en 750. se précipite dans la Vistule en 751.	
Interrégne.	L'Etat est gouverné par douze chefs ou palatins.	

Ducs ou Rois.	*Avénement au thrône. Années de la mort.*	*Enfans.*
PRZÉMYSLAS, ou LESZKO (*a*) I, duc de Pologne.	Régne en 760. meurt en 804.	
LESZKO II, duc de Pologne.	Régne en 804. meurt en 810.	LESZKO qui régna.
LESZKO III, duc de Pologne, fils de LESZKO II.	Régne en 810. meurt en 815.	POPIEL qui régna. Il eut vingt fils de plusieurs concubines.
POPIEL I, duc de Pologne, fils de LESZKO III.	Régne en 815. meurt en 830.	POPIEL.
POPIEL II (*b*), duc de Pologne, fils de POPIEL I.	Régne en 830. meurt misérablement en 842.	Ses enfans, dont on n'a aucune connaissance exacte, périrent avec lui.

(*a*) Ce mot en langue Polonaise signifie *rusé*.

(*b*) Surnommé Koszysko, qui veut dire *balai*, parce qu'en effet, méprisable par ses mœurs, & singulier par la petite quantité de ses cheveux longs & malpropres, il n'était guères plus

Ducs ou Rois.	*Avénement au thrône. Années de la mort.*	*Enfans.*
PIAST (*c*), duc de Pologne.	Régne en 842. meurt en 861.	ZIEMOVIT, qui régna.
ZIEMOVIT, duc de Pologne, fils de PIAST.	Régne en 861. meurt en 892.	LESZKO, qui régna.
LESZKO IV, duc de Pologne, fils de ZIEMOVIT.	Régne en 892. meurt en 913.	ZIEMOMISLAS, qui régna.
ZIEMOMISLAS, duc de Pologne, fils de LESZKO IV.	Régne en 913. meurt en 964.	MIECISLAW, qui régna.
MIEZKO (*d*), ou MIECISLAW,	Régne en 964. épouse la princesse Dambrowka, fille de Boleslas, duc de Bohême. meurt en 992 (selon Ditm. Merseb.) Les historiens Polonais placent sa mort en 999. Il est enterré dans la cathédrale de Posnanie.	BOLESLAS, qui régna. trois fils (selon Ditm. Merseb.) ADLEIDE, mariée à Geisa, duc de Hongrie.

considéré dans l'Etat, qu'un balai l'est dans le nombre des meubles qui se trouvent dans une maison.

(*c*) Appellé ainsi par rapport à sa taille courte & grosse. En Polonais on nomme *piast* le moyeu d'une roue.

(*d*) Nom qui en Polonais signifie trouble ou confusion, parce que ce prince étant né aveugle, on supposait

Ducs ou Rois.	Avénement au thrône. Années de la mort.	Enfans.
premier prince Chrétien, duc de Pologne, fils de ZIEMOMISLAS.		
BOLESLAS CHROBRI (*e*), ou l'HÉROÏQUE, fils de MIECISLAW I, duc de Pologne, prend le titre de roi.	Régne en *993* (selon quelques-uns) ou en *999* (selon d'autres), prend le titre de roi en 1024. Epouse 1°. Hémildé, fille de Ridague, margrave de Misnie. 2°. Judith, fille de Geisa, prince de Hongrie. 3°. Ermenilde. 4°. Oda, fille d'Eccard I, margrave de Thuringe & de Misnie. Meurt en 1025, est enterré dans l'église cathédrale de Posnanie.	MIECISLAW, qui régna. OTTHON. Trois filles. *Filias tres, quarum una abbatissa; secunda nupsit Hermanno, comiti; tertia filio regis Ulodomiri.* (Ditm. Merseb.)

que cette incommodité pouvait replonger l'Etat dans de nouveaux malheurs.

(*e*) Qui veut dire grand & hardi.

MIECISLAW

Ducs ou Rois.	*Avénement au thrône. Années de la mort.*	*Enfans.*
MIECISLAW II, fils de BOLESLAS I, âgé de trente-cinq ans, prend, comme son pere, le titre de roi.	Régne en 1025. Epouse Richenza, fille d'Ezzon, comte palatin du Rhin, & de Mathilde, fille de l'empereur Othon II, mariée en 1013, morte à Salfeld en 1063. Tombe en délire & meurt en 1034; est enterré dans la cathédrale de Posnanie.	CASIMIR, qui régna. Une fille mariée à Bela, duc de Hongrie, en 1034. BOLESLAS, mort en bas âge.
INTERRÉGNE, ou minorité de CASIMIR, fils de MIECISLAW II.	Richenza, ou Richsa, mere de Casimir, est nommée régente du royaume en 1034; elle fuit avec son fils en 1036: l'Etat tombe dans l'anarchie jusqu'en 1040 que Casimir est rappellé.	
CASIMIR I, fils de MIECISLAW II, roi de Pologne, parvient à la couronne, âgé de dix-huit ans.	Régne sous la régence de sa mere en 1034; fuit en 1036; moine en France dans l'abbaye de Clu-	BOLESLAS, qui régna. LADISLAS, qui régna. MIECISLAW, né en 1046, mort en

Ducs ou Rois.	Avénement au thrône. Années de la mort.	Enfans.
	gny jusqu'en 1039. Epouse Marie, fille de Jaroslaw, duc de Russie, en 1039, mort en 1087; enterrée dans la cathédrale de Cracovie. Meurt en 1058, âgé de 42 ans; enterré dans l'église cathédrale de Posnanie.	1066. OTHON, né en 1048, mort quelques mois après. SUIENTOCHNA, née en 1055, morte...
BOLESLAS II, surnommé l'INTRÉPIDE, fils de CASIMIR I, parvient à la couronne âgé de seize ans: en lui s'éteint le titre de roi.	Régne en 1058. Epouse en 1067 Viezeslava, princesse de Russie. Meurt en 1079, dans la Carinthie, au couvent d'Ossiak, où il était allé faire pénitence.	MIECISLAW, mort fort jeune en 1069.
LADISLAS I, fils de CASIMIR I, duc de Pologne, parvient à la souveraineté âgé de trente-six ans.	Régne en 1082. Epouse, 1°. Judith, fille de Uratislas, duc de Bohême, morte en 1087. 2°. Sophie-Judith, fille de l'em-	BOLESLAS III, né en 1087, qui régna. Trois filles. SBIGNÉ, fils naturel.

Ducs ou Rois.	*Avénement au thrône. Années de la mort.*	*Enfans.*
	pereur Henri III, & veuve de Salomon, roi de Hongrie, mariée en 1088. Meurt en 1102, eſt enterré dans l'égliſe cathédrale de Plocko. Son fils Boleſlas en porta le deuil pendant cinq ans.	
BOLESLAS III, ſurnommé KRZYWOUSTY (*f*), duc de Pologne, fils de LADISLAS I, parvient à la ſouveraineté à l'âge de quinze ans.	Régne en 1102. Epouſe, 1°. Sobieſlava, fille de Suentopelk, duc de Kiovie, morte en 1108. 2°. Salomée, fille de Henri le vieux, comte de Bergue, morte en 1144. Meurt en 1138, ou (ſelon d'autres) en 1140, âgé de cinquante-quatre ans. Enterré dans l'égliſe cathédrale de Plocko.	1°. CASIMIR, mort en bas âge. 2°. LADISLAS, qui régna. 3°, BOLESLAS, qui régna. 4°. MIECISLAS, qui régna. 5°. HENRI, duc de Sendomir & de Lublin. 6°. CASIMIR, qui régna.

(*f*) Signifie bouche tortue, parce que ce prince avait la bouche un peu de travers.

Ducs ou Rois.	*Avénement au thrône. Années de la mort.*	*Enfans.*
LADISLAS II, duc de Pologne, fils aîné de Boleslas III, parvint à la souveraineté à l'âge de vingt-neuf ans.	Régne en 1138. Epouse Adélaïde, autrement Christine, fille de l'empereur Henri IV, morte à Altenbourg en 1159. Est déposé en 1146; meurt en 1159, en Allemagne, étant en chemin pour s'en retourner en Pologne. Il est la souche des anciens ducs piastes de Silésie, dont la race s'éteignit en 1672, dans la personne du duc Guillaume Frédéric de Lignitz.	1°. Boleslas. 2°. Miecislas. 3°. Conrad.
BOLESLAS IV, dit le Crépu, duc de Pologne, fils de Boleslas III, parvint à la souveraineté, âgé de quarante ans.	Régne en 1146. Epouse, 1°. Anastasie, fille de Wsze Voldimir, duc de Russie, régnant à Halicz, mariée en en 1151, à Cracovie, morte en 1159. 2°. Héléne, fille	Boleslas, né en 1155, mort en 1172. 2°. Lesko, né en 1158, duc de Masovie.

Ducs ou Rois.	*Avénement au thrône. Années de la mort.*	*Enfans.*
	de Roſciſlas, duc de Prémiſlie. Meurt en 1173, eſt enterré dans l'égliſe cathédrale de Cracovie.	
CASIMIR II, dit le Juſte, duc de Pologne, fils cadet de BOLESLAS III, parvint à la ſouveraineté, âgé de trente-ſept ans.	Régne en 1173. Epouſe Héléne, fille de Uſzebolдus, duc de Ruſſie, régnant à Belzk. Meurt ſubitement en 1194; on ſoupçonna une dame de lui avoir donné un philtre. Enterré dans l'égliſe cathédrale de Cracovie.	1°. LESKO, qui régna. 2°. CONRAD, ſouche des ducs de Maſovie: ſa poſtérité s'éteignit en 1526.
MIECISLAS III, duc de Pologne, fils de BOLESLAS III, parvient à la ſouveraineté en 1196: il avait déja ſuccédé à BOLESLAS IV; mais ſes ſujets l'avaient dépoſé à cauſe de ſa dureté.	Régne en 1196. Epouſe, 1°. Eudoxia, fille de Wſze Voldimir, duc de Ruſſie. 2°. Gertrude, fille de Bela, roi de Hongrie. 3°. Adélaïde, fille de Geoffroi II, comte de Louvain.	1°. LADISLAS, qui régna depuis 1202 jusques en 1205. 2°. OTTON.

Ducs ou Rois.	*Avénement au thrône. Années de la mort.*	*Enfans.*
	Meurt en 1202, dans un âge fort avancé; c'est pour cette raison que plusieurs historiens l'appellent le *senex*: enterré à Kalisz.	
LESKO I, surnommé LE BLANC, de la couleur de ses cheveux, succéde à son pere CASIMIR II en 1194, dans les districts de Lublin & de Sendomir, & obtint celui de Cracovie en 1205.	Epouse Grzimislava, fille de Jaroslas, duc de Russie, mort en 1238; par son entremise, le rit Arménien s'établit & fut permis en Pologne; est tué en 1227, par les troupes de Suentopelk: est enterré à Cracovie.	BOLESLAS, né en 1221, qui régna.
BOLESLAS V, surnommé le PUDIQUE, fils de LESKO I, parvint à la souveraineté âgé de six ans, sous la tutelle des ducs de Silésie, jusqu'en 1241; duc de Pologne.	Régne en 1227. Epouse Kinga, fille de Bela VI, roi de Hongrie, née en 1224, mariée en 1238; elle fit vœu de chasteté, prit l'habit de l'Ordre de sainte Claire, & fonda le cou-	

Ducs ou Rois.	*Avénement au thrône. Années de la mort.*	*Enfans.*
	vent de Sandek, après la mort de ſon mari. Meurt en 1279, ſans poſtérité; enterré à Cracovie.	
LESKO II, fils de CASIMIR, prince de Cujavie, & arriere-petit-fils de CASIMIR II, fut ſurnommé le NOIR, à cauſe de la couleur de ſon teint; duc de Pologne.	Régne en 1279. Epouſe Griphine, fille de Roſciſlas, duc de Ruſſie. Elle accuſa ſon mari d'impuiſſance en 1271. Celui-ci entendit ſes plaintes, & ſembla les approuver par ſon ſilence. Griphine, au déſeſpoir d'être mariée infructueuſement, ſe retira dans un couvent. Elle ſe réconcilia cependant avec ſon époux, par l'entremiſe de Boleſlas, en 1275. Leſko crut adoucir le chagrin qu'elle reſſentait de ne pouvoir devenir mere, en la dé-	

Ducs ou Rois.	Avénement au thrône. Années de la mort.	Enfans.
	clarant héritiére de ſes domaines en Pologne ; mais elle transféra ſes droits acquis par cette déclaration à Venceſlas, roi de Bohême.	
PRÉMISLAS, duc de la grande Pologne, fils de PRÉMISLAS, duc de Poſnanie, & arriére-petit-fils de MIECISLAS III.	Régne en 1289. Epouſe, 1°. Luccardis, fille de Henri, duc de Vindau, ſoupçonnée d'un commerce criminel & étranglée en 1293. 2°. Richenſa, fille de Valdemar I, roi de Suéde, mort en 1335. Eſt aſſaſſiné en 1296 par des ſoldats Brandebourgeois, à Rogozno, âgé de 38 ans. Les margraves de Brandebourg eurent recours à ce crime pour empêcher qu'il ne leur fît rendre les poſſeſſions qu'ils	RICHSA ou ELISABETH, mariée à Venceſlas, roi de Pologne & de Bohême.

Ducs ou Rois.	*Avénement au thrône. Années de la mort.*	*Enfans.*
	avaient usurpées sur lui. (Dlug.) Est enterré dans l'église cathédrale de Posnanie.	
VENCELAS, roi de Bohême, fils d'OTTOCARE, & gendre de PRÉMISLAS, son prédécesseur, couronné roi de Pologne en 1300.	Régne en 1300, après l'interrégne. Epouse, 1°. Judith, fille de l'empereur Rodolphe I, morte en 1295. 2°. Richsa, fille de Prémislas, couronnée reine de Pologne en 1303; morte en 1307: elle était, suivant les auteurs Polonais, la véritable & unique héritiére de la couronne. (*vera ac unica Poloniæ regni hæres.* Dlug. L. IX.) Meurt en 1305, à Prague où il est enterré.	VENCESLAS, élu roi de Hongrie en 1301, roi de Bohême en 1305, mort en 1306.
LADISLAS I, surnommé LOKETEK, parvint au thrône, & succéda	Régne en 1306. Epouse Hedwige, fille du duc de Posnanie, morte	1°. CASIMIR, né en 1310, qui régna. 2°. ELISABETH,

Ducs ou Rois.	*Avénement au thrône. Années de la mort.*	*Enfans.*
à ſon frere LESKO II, dit le NOIR, en 1296 ; fut dépoſé en 1300 ; recouvra la couronne en 1306 : il prit la qualité de roi, & fut couronné en 1320.	en 1334. Meurt à Cracovie en 1333 ; eſt enterré dans l'égliſe cathédrale, qui depuis a toujours été la ſépulture des rois de Pologne.	mariée à Carobert, roi de Hongrie & mere de Louis, depuis roi de Pologne & de Hongrie. 3°. MARGUERITE, mariée à Bernard, duc de Sweidnitz.
CASIMIR III, dit le GRAND, fils de LADISLAS LOKETEK, parvint à la couronne à l'âge de vingt-trois ans.	Régne en 1333. Epouſe, 1°. Anne, fille de Gédimin. 2°. Adélaïde, fille de Henri, landgrave de Heſſe, mariée en 1341 : Caſimir la confina dans le château de Zarnowiecz, d'où ſon pere la retira & l'envoya, l'an 1356, en Heſſe où elle mourut peu après. 3°. Hedwige, fille de Henri, duc de Glogaw, mariée en 1357, morte en 1390.	*Premier lit.* ELISABETH, mariée en 1343 à Boguſlas, duc de Stettin. *Troiſiéme lit.* 1°. ANNE, mariée au comte de Gilley, & en ſe-

Ducs ou Rois.	*Avénement au thrône.* *Années de la mort.*	*Enfans.*
	Les reines percevaient alors, des revenus des ſalines, la valeur de cinquante ducats par an, à titre de préſent de noce. Cette ſomme a été augmentée juſqu'à deux mille ducats.	condes noces au comte de Dek. 2°. HEDWIGE.
	Maitreſſes.	
	1°. Rokicziana, de Bohême. 2°. Eſther, Juive.	*Fils naturels.* 1°. NIEMIERZA. 2°. PELKA.
	Les Juifs lui doivent les priviléges dont ils jouiſſent encore dans la Pologne.	
	Caſimir meurt en 1370, âgé de 60 ans, & fut enterré à Cracovie deux jours après ſa mort; mais la cérémonie de ſes funérailles ne ſe fit qu'après le couronnement du roi Louis.	

Ducs ou Rois.	Avénement au thrône. Années de la mort.	Enfans.
LOUIS, roi de Hongrie, fils de CAROBERT, roi de Hongrie, & d'ELISABETH, sœur de CASIMIR le GRAND, né en 1326.	Régne en 1370. Epouse, 1°. Marguerite, fille de l'empereur Charles IV, morte en 1389. 2°. Elisabeth, fille d'Etienne, gouverneur de Bosnie; pendue en 1386, par les rébelles de Hongrie. Meurt à Tyrnau, le 11 Septembre 1382, âgé de 56 ans, enterré à Weissembourg.	1°. CATHERINE, morte jeune. 2°. MARIE, qui épousa Sigismond de Luxembourg, marquis de Brandebourg & de Moravie, empereur & roi de Bohême, morte en 1392. 3°. HEDWIGE, reine de Pologne, couronnée à Warsovie, à l'âge de 13 ans, mariée à Jagellon, grand-duc de Lithuanie.
JAGELLON, duc de Lithuanie, parvint au thrône de Pologne, en se faisant baptiser, & prit le nom de LADISLAS V.	Régne en 1386. Epouse, 1°. Hedwige, reine de Pologne, par le droit de succession, née en 1371, mariée en 1386. Il y eut souvent des démêlés entre elle & le roi, qui la soupçonnait d'aimer toujours Guillaume d'Autriche. Elle meu-	*Premier lit.* ELISABETH, morte jeune.

Ducs ou Rois.	Avénement au thrône. Années de la mort.	Enfans.
	rut d'une couche malheureuſe & en odeur de ſainteté en 1399.	*Deuxiéme lit.*
	2°. Anne, fille du comte de Cilley, petite-fille, par ſa mere, de Caſimir le Grand, mariée en 1417, morte en 1416.	HEDWIGE, née en 1408, mariée en 1421 à Frédéric, margrave de Brandebourg, morte empoiſonnée en 1431.
	3°. Eliſabeth, fille d'Otton Pilucki, palatin de Sendomir, veuve d'un comte Granowski, mariée en 1400, morte en 1420.	*Troiſiéme lit.* LADISLAS, qui régna.
	4°. Sophie, fille d'André Iwanowitz, duc de Kiovie, mariée en 1422, couronnée en 1424; ſa fécondité la rendit ſuſpecte d'adultère; elle s'en purgea par ſerment en 1427, & mourut en 1461.	*Quatriéme lit.* 1°. CASIMIR, né en 1426, mort en 1427. 2°. CASIMIR, né en 1427, qui régna. 3°. Une fille, mariée à Eric, duc de Poméranie.
	Meurt en 1434,	

Ducs ou Rois.	*Avénement au thrône. Années de la mort.*	*Enfans.*
	à Grodno, enterré à Cracovie.	
LADISLAS V. fils de LADISLAS JAGELLON, roi de Pologne.	Régne en 1434. Est couronné roi de Hongrie, à Stul - Weissembourg, en 1440. Est tué en 1444, à la bataille de Varne, donnée contre les Turcs.	
CASIMIR IV, fils de LADISLAS JAGELLON, parvient à la couronne, âgé de dix-sept ans.	Régne en 1444. Epouse Elisabeth, fille de l'empereur Albert II, morte en 1505. Meurt en 1492, âgé de 64 ans, à Grodno. Enterré à Cracovie.	1°. LADISLAS, né en 1456, roi de Hongrie, protecteur du royaume de Bohême, mort en 1516. 2°. HEDWIGE, née en 1457, mariée en 1475, à Georges, duc de Baviere, morte en 1501. 3°. CASIMIR, né en 1458, mort en 1480, appellé le *Saint*. 4°. JEAN-ALBERT, né en 1460, qui régna. 5°. ALEXANDRE

Ducs ou Rois.	*Avénement au thrône. Années de la mort.*	*Enfans.*
		né en 1461, qui régna. 6°. SOPHIE, née en 1464, mariée en 1479, à Frédéric, margrave de Brandebourg. 7°. ELISABETH, née en 1465, morte en 1466. 8°. SIGISMOND, né en 1466, qui régna. 9°. FRÉDÉRIC, né en 1468, évêque de Cracovie, archevêque de Gnesne, & cardinal en 1493, mort en 1503. 10°. Une fille morte en bas âge. 11°. ELISABETH, née en 1472, mariée en 1492, à Frédéric, duc de Lignitz. 12°. ANNE, née en 1476, mariée en 1491, à Boguslas, duc de Stettin, morte en 1503.

Ducs ou Rois.	Avénement au thrône. Années de la mort.	Enfans.
		13°. BARBE, née en 1478, mariée en 1506, à Georges le Riche, fils d'Albert, duc de Saxe, morte en 1534.
JEAN ALBERT parvient à la couronne à l'âge de trente-deux ans.	Régne en 1492. Meurt d'apopléxie à Thorn, en 1501, âgé de 41 ans. Enterré à Cracovie.	
ALEXANDRE, quatriéme fils de CASIMIR IV, parvient à la couronne, âgé de quarante ans; est sacré par son frere FRÉDÉRIC.	Régne en 1501. Epouse Héléne, fille de Jean Basilowitz, czar de Russie, mariée en 1493; ne fut point couronnée reine de Pologne par rapport à la religion Grecque qu'elle professait. Meurt à Vilna, en 1506, & y est enterré.	*Premier lit.*
SIGISMOND I, cinquiéme fils	Régne en 1506. Epouse, 1°. Bar-	1°. HEDWIGE, de

Ducs ou Rois.	*Avénement au thrône. Années de la mort.*	*Enfans.*
de CASIMIR III, parvient à la couronne, âgé de quarante ans.	be, fille d'Etienne, palatin de Transilvanie, mariée en 1512, morte en 1515. 2°. Bona Sforzia, fille de Jean Sforce, duc de Milan & d'Arragon, niéce d'Alphonse II, roi de Naples, mariée en 1518, morte en 1559. Le sentiment des Polonais à l'égard de cette reine, s'explique par ce distique : *Ut parcæ parcunt, ut luci lumine lucent;* *Ut bellum bellum, sic Bona bona fuit.* Voyez le portrait de cette reine dans l'histoire de M. de Thou, *ad an.* 1555.	mariée à Joachim électeur de Brandebourg, en 1535, morte en 1573. 2°. ANNE, née en 1515, morte en 1520. *Second lit.* 1°. SIGISMOND-AUGUSTE, qui régna. 2°. ISABELLE, née en 1519, mariée en 1538 à Jean Zapol I, roi de Hongrie, morte en 1560. 3°. SOPHIE, mariée à Henri, duc de Brunswick, morte en 1575. 4°. ANNE, qui régna. 5°. CATHERINE, mariée à Jean, duc de Finlande, qui fut depuis Jean III, roi de Suéde, en 1562, morte en 1583, mere du roi Sigis-

Ducs ou Rois.	Avénement au thrône. Années de la mort.	Enfans.
	Maîtresse. Catherine de Siléſie, mariée depuis à Koſcielecki, caſtellan de Woyniec. Meurt en 1548, âgé de 82 ans, enterré à Cracovie.	mond. *Enfans naturels.* 1°. JEAN, évêque de Poſnanie. 2°. Une fille, mariée à Elie, prince d'Oſtrog.
SIGISMOND-AUGUSTE, fils de SIGISMOND I; parvient à la couronne, âgé de vingt-huit ans. Il fut ſurnommé AUGUSTE, à cauſe qu'il était venu au monde le premier jour du mois d'Août.	Régne en 1548. Epouſe, 1°. Eliſabeth d'Autriche, fille de Ferdinand, alors roi de Hongrie & de Bohême, & depuis roi des Romains & empereur; née en 1526, mariée en 1543, morte en 1545. 2°. Barbe, fille du duc de Radziwil, veuve de Gaſtolde, palatin de Trocko, née en 1523, mariée ſecrettement en 1545; couronnée en 1550, & morte	

Ducs ou Rois.	*Avénement au thrône. Années de la mort.*	*Enfans.*
	quelques mois après. 3°. Catherine d'Autriche, sœur d'Elisabeth, sa premiére femme, & veuve de François de Gonzague, duc de Mantoue; mariée en 1553, morte en 1572 Meurt à Knyszyn, petite ville dans la Podlachie, en 1572, âgé de 52 ans. Gratiani, dans la vie de Commendon, avance que Sigismond-Auguste, ayant, peu avant sa mort, fait venir une jeune dame dans sa chambre, l'ardeur avec laquelle il s'était abandonné à sa passion, malgré ses infirmités, avait absolument terminé sa carriére.	

Ducs ou Rois.	*Avénement au thrône. Années de la mort.*	*Enfans.*
HENRI, fils de HENRI II, roi de France, & de CATHERINE DE MÉDICIS, élu roi de Pologne.	Régne en 1573. Quitte le royaume en 1574, & les Etats déclarent le siége vacant en 1575. Meurt, assassiné à Saint-Cloud en France, où il régnait, par Jacques Clément, Jacobin, en 1589.	
ETIENNE BATHORI, prince de Transilvanie, fils d'ETIENNE, palatin de Transilvanie, & de CATHERINE THÉLEGDÉE; est élu roi de Pologne par les différens Ordres de l'Etat.	Régne en 1575. Epouse Anne, fille de Sigismond I, roi de Pologne, en 1576, âgée de 52 ans. Les Etats, en 1581, lui donnérent, en dot, l'usufruit du duché de Mazovie, dont sa mere Bonne avait joui auparavant. Meurt à Grodno en 1586, âgé de 54 ans, après en avoir régné 10. Enterré à Cracovie.	

Ducs ou Rois.	*Avénement au thrône. Années de la mort.*	*Enfans.*
SIGISMOND III, fils de JEAN, roi de Suéde, & de CATHERINE, fille de SIGISMOND I, roi de Pologne, petit-fils de GUSTAVE VASA; né en 1566, élu roi de Pologne en 1587, & roi de Suéde en 1594.	Régne en 1587. Epouse, 1°. Anne, fille de Charles, archiduc d'Autriche, & petite-fille de l'empereur Ferdinand, en 1598. On assigne en dot, aux reines, par la constitution de l'an 1593 certains biens royaux dispersés dans la Pologne, la Lithuanie & la Prusse.	*Premier lit.* 1°. ANNE-MARIE, née en 1593, morte en 1600. 2°. CATHERINE, née en 1594, morte en bas âge. 3°. LADISLAS SIGISMOND, qui régna, né en 1595. 4°. CATHERINE, née en 1596, morte en 1597. 5°. JEAN, né en 1607, mort en 1608.
	2°. Constance, sœur d'Anne, mariée en 1605, morte en 1631. Meurt d'apopléxie à l'âge de 66 ans, après en avoir régné 45, en 1633. Enterré à Cracovie.	*Deuxiéme lit.* 1°. JEAN CASIMIR, né en 1609, qui régna. 2°. JEAN-ALBERT, né en 1612; évêque de Breslaw, en Siléſie, en 1625, & de Plocko, en Pologne, en 1640; mort en 1655.

Ducs ou Rois.	*Avénement au thrône. Années de la mort.*	*Enfans.*
		3°. ALEXANDRE CHARLES, né en 1614, mort en 1635. 4°. ANNE-CATHERINE, mariée en 1642, à Philippe-Guillaume, prince palatin du Rhin, de la branche de Neubourg, morte en 1551.
LADISLAS IV, fils de SIGISMOND III; parvient à la couronne à l'âge de trente-six ans.	Régne en 1632. Epouse, 1°. Cécile-Renée, fille de l'empereur Ferdinand II, en 1637, morte en 1644. 2°. Louise-Marie, fille de Charles, duc de Mantoue, de Ferrare & de Nevers, née en 1611, mariée par procuration en 1645, couronnée en 1646, conduite de Paris en Pologne, par Renée du Bec, Maréchalle de Gué-	1°. SIGISMOND CASIMIR, né en 1640, mort en 1648. 2°. Une fille, née en 1643, morte quelques jours après. *Fils naturels.* CONSTANTIN DE VASA.

Ducs ou Rois.	*Avénement au thrône. Années de la mort.*	*Enfans.*
	briant, avec le titre d'ambaſſadrice. Meurt à Merecz, petite ville en Lithuanie, l'an 1648, âgé de 52 ans, après en avoir régné 16. Enterré à Cracovie.	
JEAN CASIMIR, ſecond fils de SIGISMOND III, né en 1609, parvient à la couronne : il fut le dernier de la maiſon de JAGELLON, dans la branche féminine.	Régne en 1648. Epouſe Louiſe-Marie, douairiere du roi Ladiſlas IV, en 1649, morte en 1667. Abdique en 1668. Meurt dans ſon abbaye de S. Martin de Nevers, en France, le 16 Décembre 1672; ſon cœur fut porté dans l'égliſe abbatiale de SaintGermain-des-Prés, à Paris, & ſon corps fut tranſporté en Pologne.	1°. MARIE-THÉRESE, née en 1650, morte en 1651. 2°. CHARLES-LOUIS, né en 1652, & mort quelques mois après.

Ducs ou Rois.	Avénement au thrône. Années de la mort.	Enfans.
MICHEL-THOMAS WIEÇNOWIEÇKI, fils de JÉRÉMIE WIEÇNOWIEÇKI, palatin de Russie, & de GRISELDE ZAMOYSKA, fille du grand-chancelier ZAMOYSKI, né en 1638; parvient au thrône par les suffrages de tous les Ordres de l'Etat.	Régne en 1669. Epouse, en 1670, Eléonore, fille de l'empereur Ferdinand III, née en 1653, & depuis mariée en secondes noces à Charles V, duc de Lorraine, en 1678, morte en 1697. Meurt à Léopold, le 10 Novembre 1673, âgé de 35 ans, après en avoir régné cinq. Enterré à Cracovie.	
JEAN SOBIESKI, grand-maréchal de la couronne, né à Olesko, en 1629, fils puîné de JACQUES, castellan de Cracovie, & de THÉOPHILE, fille de DANIELOWIEZ, palatin de Russie; est élu roi de Po-	Régne en 1674. Epouse, en 1667, Marie Casimir d'Arquien, fille de Henri de la Grange, capitaine des Gardes-Suisses du duc d'Orléans, & de Françoise de la Châtre, qui avait été gouvernante	1°. JACQUES-LOUIS, né en 1667, tenu sur les fonts par Louis XIV, mort en 1737, avait épousé, en 1691, Hedwige, fille de Philippe-Guillaume, électeur palatin, morte en 1722.

Ducs ou Rois.	*Avénement au thrône. Années de la mort.*	*Enfans.*
logne par les suffrages de la nation.	de la Reine Louise; veuve de Jean Zamoiski: couronnée reine en 1676, meurt à Blois en 1716. Meurt d'apoplexie le 17 Juin 1696, à Villanow, près de Warsovie, âgé de 67 ans, après en avoir régné vingt-deux. Enterré à Cracovie, où ses obséques & celles de la reine son épouse se firent à la fois, en 1734.	2°. Thérése Cunegonde, née en 1676, mariée à Maximilien-Emanuel, électeur de Baviére, en 1695, morte en 1730, à Venise; le roi lui assigna une dot de cinq cent mille écus, & l'évêque de Plocko, André Zaluski, la conduisit à Bruxelles. 3°. Alexandre, né en 1677, à Dantzick, mort à Rome en 1714. On lui a fait cette épitaphe; *Vermis in vitâ; pulvis in morte.* 4°. Constantin, né en 1680, prisonnier à Leipsick, depuis 1704 jusqu'en 1706, meurt en 1726; il avait épousé une

Ducs ou Rois.	*Avénement au thrône. Années de la mort.*	*Enfans.*
		comtesse de Wesel, morte en 1761. 5°. Un fils & neuf filles morts jeunes.
FRÉDÉRIC-AUGUSTE II, né le 12 Mai 1670, second fils de JEAN-GEORGES III, électeur de Saxe, & de SOPHIE, princesse de Danemarck, électeur de Saxe, après la mort de JEAN-GEORGES IV, son frere aîné, en 1694; prend le commandement des troupes Impériales dans la guerre contre les Turcs, sur lesquels il remporte une victoire complette en 1696, près de Temeswar; est élu roi de Pologne, en 1697, âgé de	Régne en 1697. Epouse Christi-Eberhardine, fille de Chrétien-Ernest, margrave de Brandebourg-Bareith, & de Sophie-Louise de Wurtemberg, née le 19 Décembre 1671; mariée le 20 Janvier 1693, morte le 5 Septembre 1727, sans avoir été couronnée, à cause de la religion Protestante qu'elle professait, Meurt à Warsovie le premier Février 1733, d'une gangréne au pied, âgé de 63 ans. Enterré à Cra-	FRÉDÉRIC-AUGUSTE III, qui a succédé à son pere.

Ducs ou Rois.	*Avénement au thrône. Années de la mort.*	*Enfans.*
vingt - ſept ans.	covie, le 14 Janvier 1734 ; ſon cœur fut porté à Dreſde, & ſes entrailles aux Capucins de Warſovie.	
STANISLAS LEZCZINSKI, palatin de Poſnanie, élu roi de Pologne le 12 Juillet 1704; couronné à Warſovie le 4 Octobre 1705, avec la reine ſon épouſe, par l'archevêque de Léopold. Auguſte II, ayant repris, en 1710, la couronne à laquelle il avait renoncé, mourut en 1733, & Staniſlas fut de nouveau élu ſolemnellement roi de Pologne ; mais obligé de céder le thrône à Auguſte III, fils d'Auguſte II, ſoutenu par	Epouſe en 1698 Catherine - Bnin Opalinska, morte à Lunéville le 19 Mars 1747. Meurt à Lunéville le 23 Février 1766.	N. fille aînée, morte à Wiſſembourg. MARIE LEZCZINSKA, ſeconde fille, reſtée unique, née le 23 Juin 1703 ; épouſe, le 5 Septembre 1725, LOUIS XV, le Bien-Aimé, roi de France ; meurt, en emportant les plus vifs & les plus juſtes regrets de la nation, le 24 Juin 1768.

Ducs ou Rois.	*Avénement au thrône. Années de la mort.*	*Enfans.*
les forces de l'Empire & de la Russie ; il conserva le titre de roi de Pologne, avec l'usufruit des duchés de Lorraine & de Bar, suivant la teneur du traité de Vienne. Ses vertus lui ont acquis le surnom de BIENFAISANT, que ses sujets lui ont consacré, & sa mémoire sera toujours chére à l'Univers.		
FRÉDÉRIC-AUGUSTE III, fils de FRÉDÉRIC-AUGUSTE II, électeur de Saxe en 1733, élu roi de Pologne & grand-duc de Lithuanie la même année.	Epouse en 1719 Marie-Joseph, fille de l'empereur Joseph, morte le 17 Novembre 1757 *. Meurt le 5 Octobre 1763.	1°. FRÉDÉRIC-CHRÉTIEN-LÉOPOLD, né le 5 Septembre 1722, épouse, le 13 Juin 1747, Marie-Antoinette Walpurge, fille de l'empereur Charles VII. *De ce mariage sont sortis :* 1°. FRÉDÉRIC-

* Elle était la huitiéme reine de Pologne de la maison d'Autriche.

Ducs ou Rois.	*Avénement au thrône. Années de la mort.*	*Enfans.*
		AUGUSTE, né le 23 Décembre 1750. 2°. CHARLES-MAXIMILIEN, né le 24 Septembre 1752. 3°. JOSEPH-MARIE, né le 24 Janvier 1754. 4°. ANTOINE, né le 27 Décembre 1755. 5°. MAXIMILIEN, né le 14 Avril 1759. 6°. MARIE-AMÉLIE, née le 26 Septembre 1757. 7°. MARIE-THÉRÉSE, née le 27 Février 1761.
		2°. XAVIER-AUGUSTE, né le 25 Août 1730. 3°. CHARLES-CHRISTIAN, né le 13 Juillet 1733. 4°. ALBERT-CASIMIR, né le 11 Juillet 1738. 5°. CLÉMENT,

Ducs ou Rois.	Avénement au thrône. Années de la mort.	Enfans.
		né le 28 Septembre 1739.
		6°. MARIE-ANNE-SOPHIE, née le 28 Août 1729; électrice de Baviére.
		7°. MARIE-JOSEPH, née le 4 Novembre 1731, dauphine de France, morte le
		8°. MARIE-CHRISTINE, née le 12 Février 1735.
		9°. MARIE-ELISABETH, née le 10 Février 1736.
		10°. MARIE-CUNEGONDE, née le 10 Novembre 1740.
STANISLAS II, roi en 1764.		



TABLE CHRONOLOGIQUE

Des Archevêques de Gnesne, des Evêques de Cracovie, des Ministres d'Etat, Guerriers & Savans illustres du Royaume de Pologne.

Archevêques de Gnesne & Evêques de Cracovie.	*Ministres d'Etat.*	*Guerriers.*	*Savans illustres.*
C'est à l'année 1000 que les historiens font remonter la fondation de l'archevêché de Gnesne & de l'évêché de Cracovie, quatre ans environ après le martyre de Saint Adalbert. *Archevêques de Gnesne.* Radzyn, ou Gaudentius, frere de St. Adalbert, mort en 1006. Hyppolite Ursinus, 1027.	La monarchie Polonaise, ainsi que les autres Etats de l'Europe, n'eut dans ses commencemens que des ecclésiastiques pour ministres. Ils étaient alors les seuls sçavans, les seuls éclairés ; ils sçurent politiquement se rendre nécessaires & se placer sur les premiéres marches des thrônes. Du pied des autels, qu'ils n'auraient pas dû quitter, ils balancérent bien-	A travers les nuages qui environnent le berceau du royaume de Pologne, on découvre une foule de guerriers, dont les actions héroïques passeraient aisément pour des fables, si l'on n'était persuadé que les siécles d'ignorance se sont toujours distingués par des prodiges de valeur. L'histoire nous nomme avec complaisance un Setegius, palatin de	Nous n'irons pas fouiller dans les décombres de ces siécles d'ignorance pour tirer de l'oubli quelques ouvrages qui en portent le caractere, ou quelques noms indifférens. Nous passerons de suite à l'année 1223, qui termina la vie du pere des historiens Polonais, nommé Vincent Kadlubko, dont il nous reste une chronique. Cet auteur était de la

Archevêques de Gneſne & Evêques de Cracovie.	*Miniſtres d'Etat.*	*Guerriers.*	*Savans illuſtres.*
Boſuta Wicniawa, mort en 1038. Etienne Pobog, 1059. Pierre Lezſzczyé, 1092. Martin Zabawa, 1118. Jacques de Znin, 1147. Pierre II Szteniawa, 1152. Jean Gryf, 1167. Bogumil Poray, 1173. Pierre III, 1184. Zdziſlaw Kozlarog, 1199. Henri Kietlicz, prince de Brême, 1219. Vincent Nalencz, 1230. Fulco Lis, 1258. Jean II Tarnawa, 1271. Philippe Godzdawa, 1278. Martin II Bodula, 1279. Wloſtyborz Pomian, 1283. Jacques II Swinka, 1312. Boryſlaw Be-	tôt l'autorité légitime des ſouverains, & ſe détournant quelquefois, ſans pudeur, du chemin du ciel, ils ſe laiſſérent éblouir par les dangereux appas des royaumes de ce monde. Depuis l'année 1000 juſqu'en 1170 quelques palatins, & particuliérement ceux de Cracovie, eurent une aſſez grande part aux affaires publiques. Etienne, palatin de Cracovie, & Gédéon, évêque de la même ville, furent en 1173, les principaux auteurs de la dépoſition de Miécislas III, qui, comme aîné du duc Boleſlas IV, voulait gouverner la petite Pologne : ſa tyrannie arma ſes ſujets contre lui,	Cracovie, un Seliſlaus & un Scarbimir. Les Palatins étaient alors les généraux de l'armée, qui n'était compoſée que de troupes irréguliéres, & qui ne recevait aucune paye. Le butin fait ſur l'ennemi était ſon unique ſalaire & la récompenſe de ſes travaux. Le noble Polonais avait ſeul le privilége de verſer ſon ſang pour la patrie ; le bourgeois & le payſan ſuivaient leurs ſeigneurs : cette illuſtre nobleſſe, aſſez ſemblable aux anciens Germains, aimait mieux ſe couvrir de ſueur, combattre & recevoir des bleſſures, que de labourer la terre & vivre de ſes récoltes. Elle ne connaiſſait d'honorable que le	maiſon de Roſa. Il fut évêque de Cracovie, & mourut moine de Cîteaux, dans le monaſtére d'Andréow. Son ouvrage n'eſt qu'un amas confus de fables & de vérités, qu'on a peine à démêler. Diffus, juſqu'à la ſatiété, il court ſans ceſſe après les jeux de mots : ſes portraits ſont d'un pinceau lourd & trivial, & ſon ſtyle ſe reſſent de la barbarie de ſon ſiécle. Il entreprit ſa chronique par ordre de Caſimir II, dit le Juſte, & il l'a pouſſée juſqu'à l'année 1204 ; mais vraiſemblablement en cherchant à débrouiller le cahos des premiers âges, n'a-t-il fait que le charger de nouveaux nuages, & y ajoûter de plus

Archevêques de Gnesne & Evêques de Cracovie.

lina, 1314.

Jean III, Kotficz, 1341.

Jaroslaw Skotnicki, 1376.

Jean IV, Suchywilk, 1382.

Bodzenda, 1389.

Jean Kropidlo, duc d'Opeln, 1394.

Drobogost Nowodworski, 1402.

Nicolas Kurozwenk, 1411.

Nicolas II, Tronba. 1422.

Albert II, Jastrzenbiec, 1436.

Vincent II, Doliwa, 1448.

Ladislas Oporowski, 1453.

Jean V, Sprowy, 1464.

Jean VI, Gruszczynski, 1473.

Jacques III. Sieninski, 1480.

Sbigné Olesnicki, 1493.

Frédéric, frere du roi Alexandre, & fils du roi Casimir III,

Ministres d'Etat.

& Casimir II, son frere, profita de la haîne qu'on lui portait pour s'emparer de ce gouvernement.

Nicolas, palatin de Cracovie, conjointement avec Fulko, fut nommé tuteur de Leck II, & régent des provinces.

En 1200, Goworckius, palatin de Sendomir, fut premier ministre du duc Lesk.

Grands Chanceliers.

Philippe, qui vivait en 1310.

Otton, 1316.

Jean de Strzelec Suchywilk, 1320.

Nicolas Zaklika Zmiedzygorza, 1378,

Jean Radlicki, docteur en médecine, 1381.

Zaklika Zmiedzygorza, 1389.

Nicolas Kuro-

Guerriers.

métier des armes & de gain légitime que celui qu'elle obtenait au prix de son sang.

Goworckius, palatin de Sendomir, contribua beaucoup au gain de la fameuse bataille de Mosgawa en 1195.

Vincent Szamotuli fut juge de la grande Pologne. Des sujets de mécontentemens engagérent le roi Ladislas I, en 1331, à lui ôter cette importante charge. Szamotuli, indigné de ce traitement qu'il ne croyait pas avoir mérité, va offrir son bras aux chevaliers de l'Ordre Teutonique, pour lors en guerre contre la Pologne. Il les sert avec zéle ; mais faisant un généreux retour sur

Savans illustres.

insurmontables difficultés que son continuateur anonyme a encore obscurcies, sous le regne d'Uladislas Jagellon.

Strzempski, surnommé Polonus, Scotus, Carsulanus, Cartulanus, Corsulanus, Bohemus, Strepus ou Strepoti.

Il fut pénitencier du pape Nicolas III, prit l'habit de Saint Dominique, & fut nommé archevêque de Gnesne en 1278.

Il est auteur d'une chronique, qui est devenue fameuse, parce que plusieurs savans prétendent que c'est le premier ouvrage connu où il soit fait mention de la papesse Jeanne. Quelques critiques se sont persuadés que l'endroit du ma-

Archevêques de Gnesne & Evêques de Cracovie.	*Ministres d'Etat.*	*Guerriers.*	*Savans illustres.*
cardinal & évêque de Cracovie, 1503. André Boryszewski, 1510. Jean VII, Laski, 1531. Matthieu Drzewicki, 1535. André II, Krzycki, 1537. Jean VIII, Latalski, 1540. Pierre IV, Gamrat, fameux par ses déréglemens, par son crédit auprès de la reine Bonne, & sa conversion, aussi évêque de Cracovie, 1545. Nicolas III, Dzierzgowski, 1559. Jean IX, Przerenbski, 1562. Jacques IV, Uchanski, 1581. Stanislas Karnkowski, 1603. Jean X, Tarnaski, 1606. Bernard Maciejowski, cardinal & évêque de Cracovie, 1608. Albert III,	wa, 1400. Albert, évêque de Cracovie, 1403. Jean Szafraniec, 1433. Jean Koniecpolo, 1455. Jean Gruszczynski, 1467. Jacques Deubinski, 1472. Uriel Gorka, 1474. Kreslaw Zkurozwenk, 1503. Jean Laski, 1510. Matthieu Drzewicki, 1513. Christophe Szydlowiecki, 1532. Jean Choienski, évêque de Cracovie, 1537. Paul Wolski, 1544. Thomas Sobocki, 1547. Samuel Maciejowski, évêque de Cracovie, 1550. Jean Ocicski, 1563. Valentin Denbinski, 1576. Pierre Wolski, 1577.	lui-même ; il abandonne ce service dèshonorant, rentre en grace auprès du roi, & lui aide à remporter une victoire signalée sur les Chevaliers. Prandota Galka de Niedzwiedz se signale contre les Bohêmes en 1345. Chrétien d'Ostrow, castellan de Sendomir, commande avec gloire un corps d'armée dans l'expédition du roi Ladislas Jagellon contre le duc d'Oppeln, en 1396. Zindran de Naschcowyeze, Mieczznik Krakowski, commande l'armée Polonaise dans la guerre contre l'Ordre Teutonique, en 1410. Nicolas de Michalow, castellan de Cracovie, est fait gé-	nuscrit qui contient cette histoire, a été postérieurement ajoûté, & que c'est une de ces fraudes littéraires, si communes dans les anciennes annales. Oslaws Odrowonz, théologien, mort en 1242. Hyacinthe Odrowonz, théologien, mort en 1257. Michalo, ou Michael, historien ; il fleurissait vers la fin du treiziéme siécle. Thomas Zaremba, théologien en 1290. Jean Romka, théologien, mort en 1301. Pérégrinus, Dominicain, vivait en 1322. Il reste de lui quelques ouvrages de théologis. Jean, auteur d'une assez bon-

Archevêques de Gneſne & Evêques de Cracovie.

B..ranowski, 1615.

Laurent Genbicki, 1624.

Henri III, Firley, 1626.

Jean XI, Wenzyk, 1638.

Jean XII, Lipski, 1641.

Matthie II, Lubienski, 1652.

André III, Leſzczynski, 1658.

Venceſlas Leſzczynski, 1666.

Nicolas IV, Prazmouski, 1673.

Caſimir Florien, prince Czartoriski, 1674.

André Olſowki, 1677.

Jean XIII, Wydzga, 1686.

Etienne Wierzbowski, meurt avant d'avoir reçu de Rome ſes bulles de confirmation.

Michel Radziejowski, cardinal, 1705.

Staniſlas II,

Miniſtres d'Etat.

Jean Zamoyski, grand général, 1605.

Le roi Sigiſmond III, lui fit épouſer ſa niéce Griſelde, fille de Chriſtophe, prince de Tranſilvanie.

Matthieu Pſtrokonski, 1609.

Laurent Genbicki, 1613.

Felix Kryski, 1617.

Staniſlas Zolkiewski, 1620.

André Lipski, 1624.

Venceſlas Leſzczynski, 1628.

Jacques Zadzik, 1635.

Thomas Zamoyski, 1638.

Pierre Genbicki, 1642.

Georges Oſſolinski, 1650.

Jean Leſzczynski, 1677.

Etienne Wydzga, évêque de Varmie, 1678.

Jean Wielopolski, 1688.

Georges Den-

Guerriers.

néral des armées Polonaiſes, le roi ſe trouvait trop âgé pour pouvoir ſoutenir les fatigues de la guerre, en 1433.

Sandivogius d'Oſtrorog, palatin de Poſnanie, & Jean de Tenczin, palatin de Sendomir, commandent l'armée Polonaiſe, chargée de maintenir le prince Caſimir ſur le trône de Bohême, en 1438.

Jean Oleski de Sienne commande l'armée qu'on envoie en Moldavie, contre un uſurpateur de ce pays, nommé Bohdam, en 1450.

Dans la même année, Pierre Odrowons, palatin de Leopold, & Przedborius de Koniecpole, caſtellan de Sendomir, furent les

Savans illuſtres.

ne chronique pour le temps, en 1359.

Nauker d'Oxe, bon juriſconſulte, en 1340.

Staniſlas de Cracovie, vivait au milieu du quatorziéme ſiécle, théologien.

Nicolas de Blonie, vivait en 1415, théologien ; ſes ouvrages ſont imprimés ſous le nom de Nicolaus Polonus : il y en a quelques-uns ſous celui de Nicolaus à Plove.

Matthieu de Cracovie, évêque de Worms, cardinal du titre de Saint Cyriaque, mort en 1410, théologien.

Albert de Brudzewo, théologien.

André Laſcharius, vivait en 1414, théo-

Archevêques de Gnesne.	*Ministres d'Etat.*	*Guerriers.*	*Savans illustres.*
Stembek, 1172. Théodore Potoki, 1738. *Evêques de Cracovie.* Poppe, 1023. Gompo, 1032. Bachelin, 1046. Aaron, 1059. Lambert Zula, 1071. St. Stanislas Szczepanowski, 1079. Lambert II, 1101. Baudouin, 1108. Maurus, 1118. Gaudentius, 1142. Robert, 1144. Matthieu, 1166. Gerko, 1186. Fulko, 1207. Vincent Kadlubko, 1218. Iwo, 1229. Wislimitk Oscielecki, 1242. Prandota Bialaczowa, 1266. Paul Przemankowski,	hoff, 1702. André Zaluski, évêque de Varmie, 1711. Jean Stembek, 1731. *Chanceliers de la Couronne.* Sbigné, 1320. Jean de Czarnkowa, 1368. Simon, 1380. Nicolas Moskorzewa, 1387. Nicolas Tronba, 1405. Pierre Dunin, 1415. Jean Szafraniec, 1423. Stanislas, 1427. Ladislas Zoporewa, 1439. Vincent Kot Donbna, 1447. Pierre Woda Sczezenkocina, 1454. Grégoire Deitarus, 1493. Venceslas Przerenbski, 1503. Matthieu Drzewieki, 1510. En 1504 on fit une constitu-	généraux qui commandérent l'armée Polonaise, dans la seconde expédition contre la Moldavie. L'histoire cite avec éloge, en 1454, Lucas de Gorka, palatin de Posnanie, Stanislas d'Ostrorog, palatin de Kalisz, Nicolas Sarlicy, palatin d'Inowladislaw, & Derslaus de Rythwiani, castellan de Rosprza, qui furent employés dans la guerre contre l'Ordre Teutonique. En 1474 Jean de Rythwiani, grand-marechal & castellan de Sendomir, se distingua dans le commandement de l'armée contre les Hongrois. L'importante dignité de grand-général	logien; il a composé quelques ouvrages de politique qui nous restent. Jean Duglosz (ou Longinus) de Niedzielsko, chanoine de Cracovie, précepteur des enfans du roi Casimir III, historien célébre, mort en 1480. Nous lui devons le développement du cahos des premiers siécles de l'histoire de Pologne, & il est très-estimable par cette raison. Jacques de Clusa, ou Carthusiensis, ou le Polonais, ou Justerbak, ou de Guitrode, théologien, mort en 1472, selon quelques-uns. Jacques le Polonais, vivait en 1496, religieux de Citeaux. Martin de Il-

Evêques de Cracovie.

1293.
Procope, 1295.
Jean II, Muscata, 1320.
Nanker, 1326.
Jean III, Grot, 1347.
Pierre Falkowski, 1348.
Bodzenta Jankowki, 1366.
Florien Mokrski, 1378.
Zawisza Kurowenk, 1380.
Jean IV, Radlicki, 1392. Il fut docteur en médecine.
Pierre II, Wisz, 1412.
Albert, 1423.
Sbigné Olesnicki, 1455. Il fut cardinal, & acheta en 1443. du duc de Teschen en Silésie, le duché de Sévérie, qu'il unit à l'évêché de Cracovie. Depuis ce temps les évêques s'intitulent ducs de Sévérie.
Thomas

Ministres d'Etat.

tion qui obligea les chanceliers à remettre les sceaux lorsqu'ils seraient nommés à l'archevêché de Gnesne & aux évêchés de Cracovie, de Uladislaw, de Posnanie, de Plocko & de Varmie.

La même constitution porta création de la charge de grand-secrétaire.
ChristopheSzydlowiecki, 1513.
Jean Ocieski, 1550.
Jean Przerenbski, 1559.
Philippe Padniewski, 1561.
Pierre Myszkowski, 1566.
François Krasinski, 1572.
Pierre Wolski, 1574.
Jean Zamoyski, 1578.
Jean Forukowski, 1585.
Albert Baranowski, 1590.
Jean Tar-

Guerriers.

de Lithuanie n'était positivement qu'une commission donnée en temps de guerre; Pierre Bialy, qui mourut en 1498, fut le premier grand-général à vie. Constantin, prince d'Ostrog, lui succéda dans cette charge.

Michel Glinski battit complétement les Tartares près de Kleczko, en 1506.

Nicolas Kamienecki, palatin de Cracovie, en 1515.

Nicolas Firley de Donbrowicza, castellan de Cracovie, en 1526.

Ces derniers généraux furent nommés *campi ductores generales*: & dès-lors le commandement des armées fut conféré à un seul, qui l'exerça dans tou-

Savans illustres.

kus, mathématicien.

Jean Kanty, théologien, mort en 1473, professeur de l'université de Cracovie.

Jean Plastwig; historien, 1464.

Jean de Sommerfeld, 1484.

Stanislas Franciscain, 1483.

Pierre de Zathor, mathématicien, vers ce temps.

Philippus Callimachus, mort en 1496. Cet auteur, quoiqu'Italien de naissance, mérite bien une place honorable entre les écrivains Polonais. Il fut précepteur des princes de Pologne & eut une part singuliere à la faveur du roi Jean Albert. Les Polonais ne le pleurérentpas. On trouve dans ses œuvres des choses intéres-

Evêques de Cracovie.	*Miniſtres d'Etat.*	*Guerriers.*	*Savans illuſtres.*
Strzempinski, 1460. Jean V, Grufzczynski, 1464. Jean VI, Lucko, 1471. Jean VII, Rzeſowski, 1488. Frédéric, prince & cardinal, frere du roi Jean Albert, 1503. Jean VIII, Konarski, 1523. Pierre Tomicki, 1535. Jean IX, Latalski, 1537. Jean X, Choienski, 1538. Pierre IV, Gamrat, qui fut en même temps archevêque de Gneſne, 1545. Samuel Maciejowski, 1550, André Zebrzydowski, 1560. Philippe Padniewski, 1572. François Kraſinski, 1577. Pierre V, Myſzkowski, 1591.	nowski, 1598. Pierre Tylicki, 1603. Matthieu Pſtrokonski, 1605. Staniſlas Minski, 1607, Laurent Genbicki, 1609. Felix Kryski, 1613. Henri Firley, 1618. André Lipski, 1610. Venceſlas Leſzczenski, 1624. Staniſlas Lubienski, 1627. Jacques Zadzik, 1629. Thomas Zamoyski, 1635. Pierre Genbicki, 1638. Alexandre Trzebinski, 1644. André Leſzczenski, 1651, Jérôme Radſiejowski, dépoſé, 1652. Etienne Korycinski, 1652. André Trzebicki, 1658. Bogulas Leſcczenski, 1660.	tes les guerres, au lieu que précédemment, à chaque nouvelle expédition, on créait un nouveau général. Jean Tarnowski, caſtellan de Cracovie, 1561. Ce général, dont la nouvelle conſtitution avait augmenté conſidérablement le pouvoir, balança long-temps l'autorité du prince & lui porta de cruelles atteintes. Conſtantin, duc d'Oſtrog, en 1531. Jean & Georges Radzivil, 1541. Jérôme Chodkiewick, 1562. Jean Tarnowski, 1562. Nicolas Simawski, 1569. Ces ſix guerriers furent grands-généraux de la couronne, ſoit en Pologne, ſoit en Lithua-	ſantes touchant l'hiſtoire de Pologne. Jean de Hobnicza, philoſophe, en 1500. Jean Urſinus, rhéteur. Jean de Glogovie, philoſophe; il fut le premier des profeſſeurs de Cracovie, qui ſut exciter l'attention des ſavans; les Allemands vinrent en foule à l'académie pour l'entendre & étudier ſous lui. Jean Haller eſt le premier imprimeur de Pologne. Il a été inconnu à Maittaire, qui dans ſes annales n'en fait aucune mention. Il eut pour aide Gaſpard Hochfeder. Michel de Breſlaw eſt le premier profeſſeur de théologie à Cracovie; Lobanus Heſſus, Rudolphus Agri-

Evêques de Cracovie.

Georges Radzivil, cardinal, 1600.

Bernard Maciejowski, cardinal & archevêque de Gnesne, 1608.

Pierre VI, Tylicki, 1616.

Martin Szyszkowski, 1630.

André II, Lipski, 1631.

Jean Albert, prince royal & cardinal, fils de Sigismond III, 1634.

Jacques II, Zadzik, 1642.

Pierre VII, Genbicki, 1657.

André III, Trzebicki, 1679.

Jean XII, Malakowski, 1699.

Stanislas II, Donbski, 1700.

Georges Albert Bienhoff, 1702.

Casimir Lubenski, 1720.

Felicien Stanislawski, 1732.

Jean Lipski, 1746.

Ministres d'Etat.

Jean Leszczenski, 1666.

André Olszowski, 1676.

Etienne Wydzga, 1677.

Jean Wielopolski, 1678.

Jean Malachowski, 1680.

Jean Gninski, 1685.

Michel Radziejowski.

Georges Denhoff, 1688.

Charles Tarlo, 1702.

Jean Szembek, 1711.

Jean Bokum, 1721.

Jean Lipski, depuis 1724 jusqu'en 1736.

Grands - Maréchaux.

Dobieslaw Fredro, 1366.

Jean Szof, 1378.

Nicolas Brezzie, 1389.

Raphaël Tarnowski, 1391.

Démétrius Goraja, 1399.

Guerriers.

nie. Après la mort de Nicolas Sienawski, le roi Sigismond-Auguste laissa vaquer le grand-généralat de Pologne. Il conféra à Georges Jazlowiecki le commandement d'un corps destiné à assurer la tranquillité des frontiéres du royaume. Ce commandement est l'origine de la dignité de général des camps.

Les autres généraux se trouveront dans la colonne des Ministres d'Etat & grands-officiers de la couronne.

Savans illustres.

cola junior, & Valentinus Echius furent ses disciples.

Stanislas Bylinski, théologien, en 1531.

Jean Choiznski, évêque de Cracovie, théologien, mort en 1538.

Erasme Ciolek, évêque de Plosko, vivait en 1518. Orateur.

Jean Flachsbinder, de Dantzick, évêque de Varmie, mort en 1548. Il aima les savans & fut savant lui-même; il composa quantité de poësies latines, qui enrichissent quelques bibliothéques de Pologne, & qu'on se propose de faire imprimer incessamment.

Nicolas Hussovianus, en 1523. Poëte.

Nicolas Jasker, en 1535.

Archevêques de Léopold.	*Ministresd'Etat.*	*Ministres d'Etat & gr. Officiers de la Couronne.*	*Savans illustres.*
L'archevêché de Léopold a été fondé en 1362, & en 1375 il fut transféré à Halicz, ville de la Russie rouge, jusqu'en 1416 que le siége fut de nouveau fixé à Léopold. Chrétien d'Ostrowa, 1364. Antoine, 1375. *Archevêques d'Halicz.* Matthieu, 1377. Bernard, 1391. Jacques, 1411. Nicolas Tronba, 1411. *Archevêques de Léopold.* Jean Rzeszowski, 1435. Jean II, Odrowonz, 1450. Grégoire de Sanoc, 1479. Jean III,	*Suite des grands Maréchaux.* Sbigné Brzezia, 1425. Jean Glowacz d'Olesnice, 1440. Nicolas Brzezia, 1458. Jean Rythwiani, 1477. Raphaël Jaroslawski, 1493. Pierre Kmita, 1505. Pierre Myszkowski, 1507. Stanislas de Chodcza, 1529. Pierre Kmita, palatin de Cracovie, 1551. Jean Mielecki, 1561. Jean Firley, 1574. André Opalinski, 1593. Stanislas Przyienski, 1595. Procope Sieniawski, 1596. Nicolas Zebrzydowski, 1601. Sigismond Myszkowski,	*Suite des grands Maréchaux.* 1615. Nicolas Wolski, 1630. Lucas Opalinski, 1649. Georges Lubomirski; il fut en même temps général de camp de la couronne; L'empereur Ferdinand III lui avait conféré la dignité de prinee de l'Empire. Il prétendait être reconnu duc en Pologne, comme héritier par sa mere des ducs d'Ostrog, déposé en 1663. Jean Sobieski, qui fut roi, 1674. Stanislas Lubomirski, 1702. Joseph Lubomirki, 1703. Casimir Bielinski, 1713. Joseph Mniszech, 1742.	Jurisconsulte. Clément Janicius, dont les poësies viennent d'être publiées par M. Bochme. Nicolas Kielczewski; il vivait en 1507. Historien. André Krzycki, archevêque de Gnesne, mort en 1537. Poëte: ses compatriotes lui donnent le nom d'Ovide Polonais. Ses œuvres doivent être actuellement imprimées. Jean Laski, archevêque de Gnesne, mort en 1531, est le prmier compilateur des loix Polonaises. Il fut ami intime du célébre Erasme. Matthieu Lanezki, jurisconsulte Stanislas de Lowicz, philosophe; il vivait en 1512. Valentin de

Archevêques de Léopold.

Dlugoz, 1480.
Jean IV, Strzelecki Wontrobka, 1493.
André Boryſzewski, 1510.
Bernard II, Wilczek, 1540.
Pierre II Starzechowski, 1554.
Felix Ligenza, 1560.
Paul Tarlo, 1565.
Staniſlas Slomowski, 1575.
Jean V, Sieninski, 1585.
Jean VI, Démétrius Solikowski, 1603.
Jean VII, Zamoyski, 1614.
Jean VIII, André Proclmicki, 1633.
Achatius Grochowski, 1644.
Nicolas II, Kroſnowski, 1654.
Jean IX, Tarnawski, 1669.
Albert Korycinski, 1675.
Conſtantin Lipski, 1698.

Miniſtres d'Etat & gr. Officiers de la couronne.

Maréchaux de la Cour.

Pelka, 1364.
Jean Moskorzowa, 1395.
Laurent Kalinowy, 1405.
Nicolas Zakrzowa, 1444.
Jean Bieſiad, 1455.
Pierre Dumin Brawkowic, 1460
Michel Lalocki, 1466.
Pierre Kurozwenk, 1475.
Staniſlas Brzezia, 1485.
Raphaël Leſzczynski, 1501.
Jean Jarocki, 1506.
Pierre Kmita, 1530.
Jean Tenczynski, 1553.
Staniſlas Maciejowski, 1563.
Staniſlas Wolski, 1566.
Staniſlas Barzi, 1570.
André Opalinki, 1575.
André Zborowski, 1589.

Miniſtres d'Etat & gr. Officiers de la couronne.

Suite des Maréchaux de la Cour.

Staniſlas Przyienski, 1593.
Procope Sieniawki, 1603.
Nicolas Wolski, 1615.
André Przyienski, 1618.
Lucas Opalinski, 1630.
Staniſlas Przyienski, 1642.
Adam Karanowski, 1649.
André Lubomirski, 1649.
Lucas Opalinski, 1662.
Jean-Clément Branicki, 1673.
Nicolas Sieniawski, 1680.
Jérôme Lubomirski, 1692.
Joſeph Lubomirski, 1702.
Caſimir Bielinski, 1722.
Staniſlas Poniatowski, devenu palatin de Mazovie, en 1731.

Savans illuſtres.

Lublin, célébre médecin.
Georges Myſzkowski, de Przecziſzow, théologien.
Matthieu de Miéchow, docteur en médecine, mort en 1523, médecin du roi Sigiſmond I; hiſtorien.
Pierre Tomicki, évêque de Cracovie, mort en 1535, juriſconſulte & philologue. C'eſt à ſes efforts que les langues hébraïque & Grecque doivent l'eſtime où elles ſont dans l'univerſité de Cracovie, & la protection que ce grand Prélat accorda à Georges Libanus ne contribua pas peu à inſpirer aux Polonais le goût des ſciences & de la belle littérature.
Jean Turzo,

Archevêques de Léopold.

Constantin II, Zielinski, 1709.
Nicolas III, Poplawski, 1711.
Jean X, Skarbek, 1733.

Grands Trésoriers.

Démétrius Bozydar, 1399.
Hincza Przemankowa.
Thomas Czarnki, 1426.
André Lubienia, 1436.
André Brsezia, 1440.
Jacques Lubienia, 1448.
Hincza Rogowa, 1459.
Jacques Szczekocina, 1467.
Raphaël Jaroslawski, 1469.
Thomas Trompczynski, 1471.
Paul Jasienski, 1478.
Stanislas Szydlowia, 1480.
Pierre Kurozwenk, 1485.
Jacques Szyd-

Ministres d'Etat & gr. Officiers de la couronne.

Suite des Grands Trésoriers.

lowiecki, 1510.
André Koscielecki, 1515.
Nicolas Szydlowiecki, 1532.
Sbigné Tarnowski, 1549.
Spytek de Zakliczyna.
Jordan, 1556.
Stanislas Tarnowski, 1563.
Valentin Denbinski, 1563.
Stanislas Sobek, 1569.
Jérôme Burenski, 1578.
Jacques Rokoslowki, 1580.
Jean Dulski, 1589.
Jean Firley, 1607.
Ba. Stanislawski, 1610.
Stanislas Varszycki, 1624.
Hermolaüs Ligenza, 1632.
Jean Danielowicz, 1650.
Boguslas Lesczynski, 1658.
Jean Casimir

Ministres d'Etat & gr. Officiers de la Couronne.

Suite des Grands Trésoriers.

Krasinski, 1668.
Jean-André Morstin, 1684.
Martin Zamoyski, 1689.
Jérôme Lubomirski, 1702.
Raphaël Leszczynski, pere du roi Stanislas, 1703.
Jean Prebendowski, 1729.
François-Maximilien Ossolinski, 1736.

Grands Chanceliers de Lithuanie.

On trouve sous l'année 1499, que Nicolas Radzivil fut grand-chancelier de Lithuanie : c'est la premiere mention d'une charge d'Etat en Lithuanie.
Nicolas Radzivil, palatin de Wilna, 1508.
Nicolas Rad-

Savans illustres.

évêque de Breslaw, mort en 1520 ; il protégea les savans.
Nicolas Zamotuli, vivait en 1522. Mathématicien.
Barthelemi Pangrodz, en 1547, théologien.
Jacques Przyluski, vivait en 1533, jurisconsulte. On connaît de lui une collection de statuts.
Bernard Wapowski, chanoine de Cracovie, mort en 1535. Historien.
Stanislas Zaborowski, jurisconsulte & politique ; il vivait en 1507.
Lazare Andryiowic fonda en 1553 la fameuse imprimerie connue sous le nom d'imprimerie de Lazare.
Martin Bialobreski, évêque

Ministres d'Etat & gr. Officiers de la Couronne.

Suite des grands Chanceliers de Lithuanie.

zivil, 1522.
Albert Gastold.
Jean Chlebowiez, 1551.
Nicolas Radzivil, 1567.
Nicolas Radzivil, 1579.
Eustache Wollowicz, 1584.
Christophe Radzivil, 1588.
Léon Sapiéha, 1623.
Stanislas Radzivil, 1656.
Christophe Paç, 1684.
Martien Oginski, 1690.
Dominique Radzivil, 1699.
Charles Radzivil, 1720.
Michel Prince Wisniowieski; 1736.

Chanceliers de Lithuanie.

Eustache Wollowicz, 1579.

Ministres d'Etat & gr. Officiers de la Couronne.

Suite des Chanceliers de Lithuanie.

Léon Sapiéha, 1589.
Gabriel Woyna, 1615.
Jérôme Wollowicz, 1610.
Albert Radzivil, 1623.
Paul Sapiéha, 1635.
Etienne Paç, 1640.
Martien Tryzna, 1643.
Léon Sapiéha, 1659.
Alexandre Naruszewicz, 1669.
Michel Radzivil, 1680.
Dominique Radzivil, 1699.
Charles Radzivil, 1699.
Stanislas Sczczuka, 1710.
Casimir prince Czartorynski, 1731.

Ministres d'Etat & gr. Officiers de la Couronne.

Grands Trésoriers de Lithuanie.

Jean-Nicolas Naruszewicz, 1573.
Laurent Woyna, 1580.
Jean Chlebowicz, 1583.
Théodore Tyszkiewicz, 1587.
Démétrius Ghalecki, 1598.
André Zawisza, 1603.
Jérôme Wolowicz, 1618.
Christophe Naruszewicz, 1631.
Etienne Paç, 1635.
Nicolas Tryzna, 1639.
Paul Wolowic, 1641.
Nicolas Kiszka, 1643.
Gédeon Tryzna, 1648.
Vincent Gonsiewski, 1662.
Christophe Zawisza, 1667.
Jérôme Krzysz-

Savans illustres.

de Kaminiec; théologien.
Pierre Casovius; il est connu pour avoir été chancelier de la république de Zabine; cette république était une sorte de société spirituellement folle, fondée en 1546 par un nommé Pszonka, & dont on a imité l'extravagance en France dans l'établissement du régiment de la Calotte par Aymon. Les bonnes choses & les folies ne sont guères que des imitations.
Stanislas Grodecius, vivait en 1561, théologien.
Stanislas Grepski, docteur de Cracovie, mort en 1572, philologue.
Clément Janicki, vivait en 1560, historien.

Ministres d'Etat & gr. Officiers de la Couronne.	Ministres d'Etat & gr. Officiers de la Couronne.	Ministres d'Etat & gr. Officiers de la Couronne.	Savans illustres.

Suite des grands Trésoriers de Lithuanie.

pin, 1676.

Benoît Sapiéha, 1702.

Louis Pociey, 1709.

Michel Casimir Kociel, 1722.

Stanislas Poniatowski, palatin de Mazovie, en 1731.

Grands Généraux de la Couronne.

Nicolas Kamienecki, palatin de Cracovie, 1515.

Nicolas Firley, de Dombrowicza, castellan de Cracovie, 1526.

Jean Tarnowski, castellan de Cracovie, 1561.

Nicolas Siéniawski, 1569.

Nicolas Miélecki, se demet en 1580.

Suite des gr. Génér. de la Couro.

Jean Zamoyski, déclaré grand-général avec la même autorité que Jean Tarnowski, 1605.

Jean Zamoyski, aussi grand-chancelier, 1608.

Stanislas Zolkiewski, aussi grand-Chancelier.

Stanislas Koniecpolski, 1646.

Nicolas Potocki, 1651.

Stanislas Potocki, 1667.

Jean Sobieski, aussi grand-maréchal, 1674.

Démétrius, prince Wisniowieski, 1682.

Stanislas Jablonowski, 1702.

Felix Potocki, 1702.

Jérôme Lubomirski, 1706.

Adam Sié-

Suite des Gr. G. de la Couronne.

niawski, 1726.

Stanislas Rzewuski, 1728.

Gr. Généraux de Lithuanie.

Constantin, duc d'Ostrog, 1532.

Georges Radzivil, 1541.

Jean Radzivil, 1542.

Jérôme Chodkiewicz, 1562.

Grégoire Chodkiewicz, 1569.

Nicolas Radzivil, 1588.

Christophe Radzivil, 1603.

Jean Chodkiewicz, 1621.

Leon Sapiéha, 1633.

Christophe Radzivil, 1640.

Jean Kiszka, 1653.

Jean Radzivil, 1655.

Paul Sapiéha, 1667.

Michel Paç, 1682.

Casimir Sapiéha, 1703.

& poëte. On vient d'imprimer ses poësies.

Valentin Kutborscius, en 1573, théologien.

Martin Kwiatkows, vivait en 1560, historien.

Jean Lasicki, historien.

Jean Latos, vivait en 1566, mathématicien.

Jean de Léopold est auteur de la premiere version de la bible Catholique, imprimée en 1561, 1574 & 1577.

François Lismanin était natif de Corfou; il fut confesseur de la reine Bonne, & s'insinua fort avant dans les bonnes graces du roi Sigismond-Auguste: ce prince le chargea de s'aboucher avec les nouveaux réformateurs, dans

Ministres d'Etat & gr. Officiers de la Couronne.	*Ministres d'Etat & gr. Officiers de la Couronne.*	*Ministres d'Etat & gr. Officiers de la Couronne.*	*Savans illustres.*
Suite des grands généraux de Lithuanie. Michel, prince Wisniowieski, 1707. Georges Oginski, 1709. Louis Pocicy, 1730. *Généraux-de-camp de la Couronne.* Après la mort du grand-général Siéniawski, le roi Sigismond Auguste supprima cette charge, & nomma général-de-camp Georges Jazlowiecki, 1575. Nicolas Siéniawski, 1582. Le roi Etienne Bathori ne remplaça point ce dernier. Stanislas Kolkiewski, 1608. Stanislas Koniecpolski, 1624. Martin Kaza-	*Suite des Généraux-de-camp de la Couronne.* nowski, 1636. Nicolas Potocki, 1646. Martin Kalinowski, 1652. Stanislas Potocki, 1654. Stanislas Lanckoronski, 1657. Georges Lubomirski, 1663. Etienne Czarnecki, 1665. Jean Sobieski, 1667. Démétrius, prince Wisniowieski, 1676. Stanislas Jablonowski, 1682. Nicolas Siéniawski, 1684. Felix Potocki, 1702. Jérôme Lubomirski, 1702. Adam Siéniawski, 1706. Stanislas Rzewski, 1726. Stanislas Chomentowski, 1728.	*Généraux-de-camp de Lithuanie.* Christophe Radzivil, 1588. Jean Chodkiewicz, 1603. Christophe Radzivil, 1633. Jean Kiszka, 1640. Jean Radzivil, 1654. Vincent Gonsiewski, 1662. Michel Paç, 1667. Ladislas Wolowicz, 1669. Michel Radzivil, 1680. Casimir Sapiéha, 1682. Jean Oginski, 1684. Boguslas Stuszka, 1701. Michel prince Wisniowieski, 1703. Georges Oginski, 1708. Stanislas Denhoff, 1728.	le dessein où il était de réformer la Pologne. Lismanin partit, se maria à Genève & s'y fixa. Sigismond fut sensible à la perte de ce déserteur de la foi Catholique; mais il abandonna son projet de réformation. Quelque temps après Lismanin retourna en Pologne, de l'aveu du roi, & il y mourut en 1563. Simon Marick, vivait en 1551, philologue. André Modrewski, vivait en 1550, politique. Morawski, théologien. Nicolas Rev, Protestant; poëte. Stanislas Niger, médecin célèbre, 1563. Albertus Campianus, 1558, théologien. Stanislas Or-

Ministres d'Etat & gr. Officiers de la Couronne.	*Ministres d'Etat & gr. Officiers de la Couronne.*	*Ministres d'Etat & gr. Officiers de la Couronne.*	*Savans illustres.*
Grands Maréchaux de Lithuanie. Alexandre Radzivil, 1654. Christophe Zawiza, 1669. Alexandre Polubenski, 1679. Stanislas Radzivil, 1690. Jean, prince Dulski, 1695. Alexandre Sapiéha se démet en 1703. Martien Wolowicz, 1704. Alexandre Sapiéha reprend cette charge en 1713, & l'exerce jusqu'en 1734. ***Maréchaux de Lithuanie.*** Hornostay, & grand-trésorier, 1547. Eustache Wollowicz *, 1570.	***Suite des Maréchaux de Lithuanie.*** Nicolas Radzivil, 1579. Christophe Radzivil, aussi chancelier, 1588. Stanislas Radzivil, 1593. Christophe Dorohostayski, 1609. Jean Sapiéha, 1619. Christophe Wiesiolowski, 1635. Alexandre Radzivil, 1638. Léon Sapié-	***Suite des Maréchaux de Lithuanie.*** ha, 1643. Nicolas Sapiéha. Jean Tyszkiewiez, 1649. Christophe Zawisza, 1654. Théodore Locki, 1676. Joseph Stuszka, 1684. Jean, prince Dulski, 1691. Alexandre Sapiéha, 1697, Jean, prince Wisniowieski, 1701. Casimir, prince Sanguszko, 1706. Joseph Mniszech, 1713. Paul, prince Sanguszko, 1734.	zechowski, ou Okska, historien; on l'appelle le Démosthène de Pologne: il étudia sous Luther à Wittemberg, & quoique prêtre & chanoine de Prémislie, il se maria, quitta l'état ecclésiastique, & communia comme simple laïc: on l'appellait *Malleus hæreticorum*. Barthelemi Paprocki, généalogiste: c'est le premier auteur Polonais qui se soit appliqué à cette science. Vigilantin de Sambor, poëte. Gaspard Sawicki, Jésuite, vivait en 1561: il se cachait sous le nom de *Caspard Cichovius*: on le croit auteur d'un livre assez rare, intitulé: *Alloquia Osiecensia*. Frédéric Sta-

* Il fut décidé à la diette de l'année 1565, à la demande des nonces, que les dignités de grand-maréchal, de maréchal de la cour & de grand-trésorier, ne seraient plus conférées à des sénateurs.

Savans illustres.

phylus, mort en 1564, théologien.

Paul Stempowski, secrétaire du roi, mort en 1584 politique.

Joseph Strulh, mort en 1568, médecin.

Venceslas Szamoruli, maître de la chapelle du roi, mort en 1572, grand musicien & jurisconsulte.

Jean Trzeciesĸi, disciple d'*Erasme*. On prétend que le premier il commença à répandre dans Cracovie les erreurs de la réformation. Au reste on parle avec éloge de ses vastes connaissances.

Jean Tarnowski, grand général de la couronne, historien.

André Trzeciesĸi, vivait en 1556, poëte

Savans illustres.

célébre.

Bernard Woiewodka, imprimeur à Cracovie; il vivait en 1564; ce fut lui qui imprima la Bible en Polonais à Brzesc en Lithuanie, aux dépens de Nicolas Radzivil, alors grand-maréchal, & le seigneur le plus instruit de la Pologne; cette traduction avait été faite à Pinczovie, ville où Nicolas Olesnicki avait établi le siége de la religion réformée, pour le royaume, il avait sçu y attirer nombre de savans, qui en peu de temps rendirent cet endroit si florissant qu'on appella bien-tôt Pinczovie, l'Athènes de la Pologne.

Il est à propos de remarquer que plusieurs réformateurs, tels que Gesner, Bul-

Savans illustres.

linger & Calvin écrivirent au roi Sigismond-Auguste touchant les disputes qui agitaient alors le monde Chrétien. Luther lui dédia la Bible qu'il fit imprimer; & Calvin, son commentaire sur l'épître de Saint Paul aux Hébreux. Il y avait un exemplaire de cette Bible dans la bibliothéque du collége des Jésuites de Wilna, qui fut perdu avec quantité d'autres livres, lorsque cette bibliothéque fut transportée à Konigsberg pendant la guerre de Jean Casimir contre les Suédois & les Russes.

Sigismond-Auguste, qui entretenait une correspondance littéraire avec les réformateurs, ne croyait point

Savans illustres.

que l'autorité souveraine s'étendît jusques sur les consciences. Sous son regne les Juifs obtinrent de grands priviléges en Pologne : libres d'édifier des synagogues, ils eurent encore leur justice particuliere où ils décidaient des causes de leur nation. Le Juif Simon de Gintzbourg, grand géometre & habile architecte, dont il nous reste quelques ouvrages, fut en même temps recteur de l'école & président de la justice de Posen. Les Juifs vivaient tranquillement en Pologne, ils étaient heureux dans l'Ukraine; le cardinal Commendon, lorsqu'il passa en 1561 par ce pays, fut bien étonné

Savans illustres.	*Savans illustres.*	*Savans illustres.*	*Savans illustres.*

de voir des Juifs cultiver & affermer des terres, enseigner l'astronomie, exercer la médecine & posséder des emplois distingués. Ce fut peut-être le seul coin de la terre où cette nation proscrite se sauva du mépris dont elle est couverte dans le reste du monde.

Leonard Gorecki, historien.

Jean Herburt, Castellan de Sanok, jurisconsulte.

Matthieu Strykowski, historien & poëte.

Chr. Warszawicius, politique.

Pierre Wolski, évêque de Plocko, orateur.

Martin Broniewski, géographe.

Jacques Brzeznicki, vivait en 1585, historien.

Adam Bursius vivait en 1580, rhéteur.

Martin Cromer, évêque de Varmie, mort en 1589; on le nomme le *Livius* Polonais.

Jacques Gorski, mort en 1585, orateur.

Felix Herbortus, orateur.

Stanislas Hosius, cardinal & évêque de Varmie, mort en 1579, théologien; il était grand-pénitencier de l'église & président du concile de Trente : ses ouvrages latins ont été traduits en Français, Anglais, Allemand & Polonais.

Jean Kochanowski, mort en 1584 : on l'appelle le Virgile Polonais.

Pierre Kochanowski, poëte.

Jean de Léopold, théologien.

Lucas de Léopold vivait en 1580, théologien.

Jean Monczynski est auteur d'un dictionnaire Polonais & Latin.

Pierre Myszkowski, évêque de Cracovie; il cultiva les sciences & protégea les savans.

Martin Nervicius, mort en 1582, théologien.

André Patricius Nidescius, fut le premier évêque de Venden, après le recouvrement de la Livonie, mort en 1583. théologien & orateur.

Albertus Novicampianus, médecin.

Seb. Petricius vivait en 1583, médecin.

Matthieu Piscorecius, orateur.

Stanislas Sarnicius, historien.

Martin Smiglecki, vivait en 1581, fameux controversiste.

Fauste Socin vint en Pologne en 1579; il y publia son fameux livre *de Magistratu*, qui lui fit des affaires & l'obligea de se retirer: il revint en 1604; & mourut à quelques lieues de Cracovie, chez un gentil-homme nommé Adam Blonski, qui le protégeait.

Ses disciples demeurérent en Pologne jusqu'en 1660, que le roi Jean Casimir les chassa.

Paul Stempowski, mort en 1584, théologien.

Sébastien Acernus, ou Klonowicz, mort en 1608,

Savans illustres. | *Savans illustres.* | *Savans illustres.* | *Savans illustres.*

1608 ; il passe pour l'Ovide Polonais.

Pierre Artomius, fameux ministre Protestant, mort en 1609.

Frédéric Bartschius, mort en 1609, théologien.

Matthieu Bembus, théologien.

Simon Birkowski, mort en 1602, philologue.

Martin Bielski, historien.

Joachim Bielski, historien.

Joachin Brantus, philologue.

Adam Bursius, professeur à Zamosc.

David Chilchenius, mort en 1608, politique.

Martin Chmiélecki, mort en 1632.

Christophe Chlamscius, mort en 1628, théologien.

Joachim Clobutius, mort en 1609, orateur.

Martin Czechowski, mort en 1608.

Samuel Dambowski, mort en 1625, fameux ministre Protestant.

Thomas Dresner, jurisconsulte.

Jean Fox, mort en 1636, jurisconsulte.

Erasmus Gliczner, ministre Protestant, mort en 1603, historien.

Lucas Gornicki, philologue.

Laurent Goslicki, évêque de Posnanie, mort en 1607, politique.

Stanislas Grochowsh, mort en 1611, poëte.

Stanislas Grodzicki, mort en 1613, théologien.

Alexandre Guagninus, Italien, naturalisé en 1614; il s'est attribué la chronique de Strykowski.

Simon Gurski, mort en 1616, théologien.

Reinhold Heidenstein, castellan de Dantzick, vivait en 1602, historien.

Valerius Herberger, ministre Protestant, mort en 1627.

Daniel Herman, mort en 1601, historien.

Jacques Janidlovius, mort en 1620, professeur à Cracovie.

Jean Januszovius, mort en 1613, imprimeur ; ses talens le firent ennoblir : il était bon historien pour le temps & célèbre jurisconsulte.

Jean Krasinski, mort en 1612, historien, auteur d'une assez passable description de la Pologne.

Stanislas Karnkowski, archevêque de Gnesne, mort en 1603, historien.

Stanislas Krystanovicius, mort en 1617, historien.

Martin Laski, Jésuite, mort en 1615.

Martin Lenski, imprimeur à Zamosc, mort en 1597 ; il possédait parfaitement la langue Grecque.

Pierre Lilia, mort en 1606, professeur à Posnanie.

André Lipski, grand-chancelier, mort en 1624, historien & jurisconsulte.

Severin Lubomilius, mort en 1612.

Bernard Ma-

Savans illustres.	Savans illustres.	Savans illustres.	Savans illustres.

Savans illustres.	*Savans illustres.*	*Savans illustres.*	*Savans illustres.*

Jean Chomentowski, mort en 1641, philologue.

Camille Jasinski, mort en 1644, Dominicain.

Pierre Kaminski, mort en 1642, Dominicain.

Georges Knapski, mort en 1638, auteur d'un dictionnaire Polonais-Latin-Grec, qui est le Furetiere de Pologne.

Samuel Kuszewicz, mort en 1645, historien.

Jean Lipsky, archevêque de Gnesne, mort en 1639, philologue & poëte.

Christophe Lubieniecki, mort en 1648, théologien.

Raimond Madrowic, mort en 1641, Dominicain.

Jean Makowski, mort en 1644, théologien.

Jean Markiewicz, mort en 1647, théologien.

Nicolas Moscicki, mort en 1640.

Nicolas Oberski, évêque suffragant de Cracovie, mort en 1646.

Jacques Olzewski, Jésuite, mort en 1634.

Simon Okolski, généalogiste & historien.

Stanislas Phoenick, mort en 1643, théologien.

Rutgerzur Horst, mort en 1632, Livonien savant.

Rywocki, mort en 1645, orateur.

Matth. Cas. Sarbievius, mort en 1640, philologue & poëte, l'Horace Polonais. On doit avoir fait paraître une édition de ses œuvres.

Jean Sobieski, pere du roi Jean III, mort en 1646, historien.

Laurent Susłyga, mort en 1640, Jésuite.

Frédéric Szembek, mort en 1644, Jésuite.

Simon Ugniewski, mort en 1647, théologien.

Samuel Bogislas Chylinski, mort en 1668, il a traduit la Bible dans la langue Lithuanienne.

Etienne Damalewicz, historien.

Gaspard Druzbicki, mort en 1660, théologien.

Martin Hincza, mort en 1667, théologien.

Jean Jaknowicz, mort en 1668, théologien.

Stanislas Kosinski, mort en 1657, théologien.

Albert Kwiakowski, théologien.

Samuel Nakielski, chanoine du Saint Sépulchre, mort en 1657, historien.

Simon Okolski, Dominicain, mort en 1654, généalogiste & historien célébre.

Martin Olszewski, mort en 1667, théologien.

Bartholomée Paprocki, mort en 1650, théologien.

Lucas Paprocki, mort en 1657, historien.

Paul Piasecki, évêque de Premislie, mort en 1649, historien

Savans illustres. | *Savans illustres.* | *Savans illustres.* | *Savans illustres.*

& jurisconsulte.

Pierre Hyacinthe Pruszcz, vivait en 1650, historien.

Laurent-Jean Rudawski, vivait en 1660, cet auteur a été longtemps inconnu & son histoire de Pologne qui vient de paraître est dûe à la générosité de Monseigneur Zaluski, évêque de Kiovie, qui en possédait le manuscrit original dans sa nombreuse bibliothéque.

Thomas Rywocki, mort en 1666, théologien.

Simon Starovolski, mort en 1658, historien, jurisconsulte & polygraphe.

Stanislas Szczygielski, vivait en 1663, historien.

Jean Stoienski ou Starorius, mort en 1654, Socinien.

André Wengierski, mort en 1649, historien; il s'est caché sous l'anagramme d'Adrien Regenvolscius.

André Wissowatius, Socinien, petit-fils, par sa mere, de Fauste, Socinien, mort en 1668.

Séverin Wokiciewicz, mort en 1658, Jésuite.

Nicolas Zarowski, mort en 1665, célébre mathématicien.

Nicolas Cichovius, mort en 1669, théologien.

Daniel Pawlowski, mort en 1673, théologien.

Paul Potocki, vivait en 1670, historien, castellan de Kaminiec, pere du fameux primat de ce nom; monseigneur Zaluski, évêque de Kiovie, a publié tous ses ouvrages dans un volume *in-folio.*

Samuel Przipskowski, mort en 1670, politique.

Christophe Zawisza, mort en 1666, poëte.

Lucas Zaluski, mort en 1673, théologien.

Stanislas Zaluski, fameux prédicateur.

Nicolas Arnoldus, mort en 1680, théologien Protestant.

Valentin Biatowicz, mort en 1678, théologien.

Chwalkowski, résident de Curlande en Pologne; il a écrit le droit public de Pologne.

Jérôme Clodinius, mort en 1670 théologien.

Christophe Hartknoch, mort en 1637. Il a osé, le premier, percer les ténébres qui couvraient les premiers siecles de l'histoire de Pologne, & a ouvert une carriere que M. Lengnich a parcourue avec gloire.

Jean Hewelcke, conseiller de la ville de Dantzick, mort en 1687, astronome célébre.

Joachim Pastorius de Hirtenberg, mort en 1681, docteur en médecine: son journal du traité d'Oliva a été imprimé à Leipsick.

Vespasien à Kochow Kochowski, historien: on a de

Savans illustres.

lui l'histoire du regne de Jean Casimir en trois volumes, qu'il appelle, *les trois Climactéres*; le quatriéme volume sera inséré dans la bibliothéque des historiens Polonais, qui s'imprime actuellement.

Albert Wijuk Kojalowski, mort en 1677, historien.

Casimir Wijuk Kojalowski, mort en 1674.

Jean Kwiatkiewicz a continué, en Polonais, les annales ecclésiastiques de Baronius.

Alexandre Loremowic, mort en 1675, Jésuite.

Stanislas Lubieniecki, né en 1623, mort empoisonné à Hambourg en

Savans illustres.

1675. La secte des Sociniens n'a point eu de plus célébre ministre.

Michel Mazo-Wiecki vivait en 1674, théologien.

André Mlodzianowski, mort en 1686.

Thomas Mlodzianowski, Jésuite, célébre prédicateur.

André Olszowski, primat du royaume, mort en 1672, politique & écrivain célébre; il a fondé la bibliothéque publique de Cracovie, & c'est à l'exemple de son illustre ayeul que monseigneur Zaluski, évêque de Kiovie, vient de fonder celle de Warsovie.

Paul Szczerbic, vivait en 1694, jurisconsulte.

André-Vincent Usstrzycki,

Savans illustres.

mort en 1676, poëte.

Nicolas Zalaszowski, grand jurisconsulte.

Benoît Zawadzki, poëte lyrique.

Casimir Zawadzki, mort en 1692, historien.

André Zieniewicz, vivait en 1677, Jésuite.

Rébecca, fille du rabbin Miers Tiktiner; c'est, je crois, la premiére Juive devenue auteur.

Georges Casimir Ancuta, mort en 1730, jurisconsulte.

Matthieu Valentin Arcemberski, mort en 1717, orateur.

Tobie Arent, mort en 1724, théologien.

Jean Alanus Bardzinski, mort en 1730, célébre poëte Polonais.

Savans illustres.

Casimir Biernacki, mort en 1725, historien.

Bernard Bogdanowiecz, mort en 1708, théologien.

Constantin Casimir Brzostowski, évêque de Wilna, mort en 1722, orateur.

André Buchowski, mort en 1709, mathématicien.

Benoît Buchowski, mort en 1720, poëte Latin.

Denis Chelstowski, mort en 1719, historien.

Stanislas Adalbert Chruscinski, vivait en 1717, poëte & historien.

Jean Cyprianus, mort en 1723, ministre Protestant, qui s'est fait beaucoup de réputation.

Laurent Cze-

Savans illustres.

panski, mort en 1704, théologien.

Jean Drews, mort en 1710, historien.

Jean Ekart, mort en 1702, jurisconsulte.

Louis Elbing, mort en 1727, historien.

Martin-Ignace Frankowicz, mort en 1720, historien.

André-Maximilien Frédro, castellan de Léopold, ensuite palatin de Podolie, mort en 1699, historien.

Dominique Frydrychowicz, mort en 1716, théologien & historien.

Georges Gengell, mort en 1728, théologien.

Ignace Glowacki, mort en 1728, théologien & canoniste.

Aquilin-Mi-

Savans illustres.

chel Gorzynski, mort en 1716, historien.

François Gosciecki, mort en 1727, Poëte.

Jean Gryphius, mort en 1706, poëte & philologue.

Geofroy Hannenberg, Jésuite, mort en 1728, théologien; il a publié quelques ouvrages polémiques contre le célébre M. Loscher, ministre à Dresde.

Etienne Jawoski, métropolitain de Russie, mort en 1722.

Albert-Joseph Jodlowski, mort en 1722, jurisconsulte.

Jean-Damascenus Kalinski, mort en 1730, poëte Latin.

Augustin Koludzki, mort vers l'an 1720, jurisconsulte &

Savans illustres.

historien.

Malachie Kramski, mort en 1730, théologien.

Antoine-André Krzesimowski, mort en 1706, théologien.

Jean Casimir Kuszewicz, mort en 1719, théologien.

Felix Simplex Lacki, mort en 1700, théologien.

Samuel-Fréderic Lauterbach, ministre Protestant.

Christophore Losiewski, mort en 1711, orateur.

Jean-Damascenus Lubienicki, mort en 1716, théologien.

Stanislas Lubomirski, grand-maréchal de la couronne, mort en 1702, philosophe.

Barthelemi Casimir Malic-

Savans illustres.

ki, mort en 1706, Grammairien.

Matthie Milunski, mort en 1720, canoniste.

Suentoslas Sigismond Niwicki, mort en 1700, théologien.

Sébastien Piskorski, mort en 1702, historien & jurisconsulte.

Antoine Poninski, célébre par ses poësies latines; il fut palatin de Posnanie.

Etienne Poninski, Jésuite, mort en 1732, théologien.

Venceslas Potocki, mort en 1716, poëte célébre.

Martin Rzechowski, mort en 1701, mathématicien.

Lucas-Stanislas Slovicki, mort en 1722, orateur & poëte

Savans illustres.	*Savans illustres.*	*Savans illustres.*	*Savans illustres.*
Latin. Martin-Casimir Slowikowski, mort en 1705, jurisconsulte. Thomas Szulc, mort en 1714, théologien. Antoine Szyrma, mort en 1730, orateur. Ignace Szyszkowski, mort en 1720, poëte très-célébre. Jacques Thomson, mort en 1732, théolo-	gien Protestant. Joseph Trzebienski, mort en 1732, poëte. Uladislas Turlay, mort en 1712, historien. André-Vincent Ustrzycki, excellent poëte Latin & Polonais, mort en 1710. Stanislas Witwiki, évêque de Posnanie, mort en 1697, historien.	André-Chrysostôme Zaluski, évêque de Varmie & grand-chancelier de la couronne, mort en 1711, fut grand homme d'Etat, grand orateur & bon théologien : les lettres qu'il nous a laissées sont de précieux monumens pour l'histoire moderne de Pologne. Joseph-André Zaluski, grand-	référendaire de la cour, évêque de Kiovie, bon théologien, grand orateur & savant historien, a fondé la bibliothéque publique de Warsovie. Benoit Zawadzki, mort en 1706, orateur & poëte Latin. Etienne Zuchowski, mort en 1726, théologien.

Fin de la Table Chronologique.

Savans illustres.	Savans illustres.	Savans illustres.	Savans illustres.

LES



LES FASTES DE LA POLOGNE,

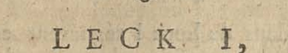
CONTENANT tout ce qui s'est passé d'intéressant dans ce Royaume depuis la fondation de la Monarchie jusqu'à présent.

LA manie de tous les peuples a toujours été de se chercher d'illustres ancêtres dans l'antiquité la plus reculée. Si l'on a la complaisance de s'en rapporter aux historiens Polonais, leur nation tire son origine des premiers descendans de Noé. Quoi qu'il en soit de ces ténébreuses conjectures, il est certain que les Polonais descendent des Sarmates ou Sauromates, que les anciens distinguaient en Asiatiques & en Européens, & que ces derniers habitaient les bords du Tanaïs, des Palus-Méotides & du Bosphore Cimmérien, au-delà duquel les autres s'étaient établis. Ptolomée dit que les plus distingués d'entre les Sarmates étaient les Vénédes qui couvraient les terres de la partie orientale de la mer Baltique. Tacite fait aussi mention de ce peuple : il prétend que leurs mœurs étaient fort différentes de celles des Germains, en ce qu'ils ne vivaient que de vols & de rapines : mais comme ils combattaient à pied, se ser-

vaient de boucliers à la guerre, & ſe retiraient dans des eſpèces de maiſons, il n'oſe les appeller du nom de Sarmates, nation qui ſe battait à cheval, & n'avait pour demeure que ſes charriots : il ajoûte que les Vénédes & les Phinnes ou Fennes, (car il diſtingue ces deux peuples, qu'il place à l'orient de la Baltique) vivaient dans une affreuſe diſette des choſes les plus néceſſaires à la vie, qu'ils n'avaient ni armes, ni chevaux, ne ſe nourriſſaient que d'herbes & de quelques bêtes fauves qui tombaient à la chaſſe ſous leurs fléches, dont la pointe était d'os au lieu de fer. « Ces hommes barbares, dit-» il, libres de crainte & d'eſpérance, aiment mieux » vivre de la ſorte, que de labourer des champs, que » de prendre ſoin d'un ménage, que de s'occuper de » leur fortune & de celle de leurs parens & de leurs » voiſins. Ils ne craignent point les autres hommes, » ils ne craignent pas même les Dieux, & ce qui eſt » bien difficile à des créatures comme nous, ils n'ont » pas beſoin de faire des vœux, parce qu'ils n'ont cou-» tume de deſirer que ce qu'ils peuvent ſe procurer eux-» mêmes ».

Tels furent les ancêtres des Polonais, qui, s'étant répandus dans la Sarmatie, changérent leur nom en celui de Slaves ou Sclaves, à cauſe d'une ville qu'ils bâtirent près d'un lac appellé Slave. Lors de l'irruption des Goths & des Vandales, dans les Gaules, en Eſpagne, en Italie, & même dans l'Afrique, les Slaves ſe jettérent dans les païs que ces peuples venaient d'abandonner : de brigands qu'ils étaient, ils devinrent conquérans. Dagobert I les vainquit ſouvent & ne les ſubjugua pas. Charlemagne & ſes ſucceſſeurs leur firent la guerre. Une partie de ces barbares s'arrêta dans cette portion de la Pannonie, qui eſt entre la Save & la Drave, & lui donna ſon nom : celle qui pénétra dans la forêt Hercinie, s'appella Bohêmane, & la derniere qui occupa les côtes méridionales de la mer Baltique, ſe nomma Polonaiſe. Les auteurs anciens n'ont pas manqué

de rechercher ſcrupuleuſement la véritable étymologie de ce nom : la plus commune opinion eſt que *Pole*, ſignifiant en Eſclavon une plaine, on en a fait le nom du païs qui eſt effectivement preſque partout une plaine unie, entrecoupée d'étangs & de marais, & où l'on ne trouve que quelques médiocres collines.



LECK I,

DUC DE POLOGNE.

550

A TRAVERS les ténébres qui obſcurciſſent la véritable origine de la nation Polonaiſe, on diſtingue Leck, qui eſt regardé comme le premier chef ou duc de ce Peuple célébre. Leck, diſent quelques Auteurs, était frere de Czech, premier Duc de Bohême. Il tenta de civiliſer les Sarmates, & de fixer dans un lieu cette nation, juſqu'alors errante. Pour cet effet, il voulut ſe bâtir un château, ou plutôt un abri compoſé d'arbres poſés ſans art, les uns ſur les autres. Comme on applaniſſait le terrein pour conſtruire ce nouveau bâtiment, les ouvriers trouverent un nid d'aigle, qui, en langue Polonaiſe, nommé *Gniazdo*, fit donner le nom de Gneſne à cet amas de cabanes qui s'éleva bientôt après autour du château. Tels ſont les faibles commencemens de Gneſne, & c'eſt pour conſerver la mémoire de cet événement que l'aigle a paſſé dans les enſeignes Polonaiſes.



CRACUS,

DUC DE POLOGNE.

700

LES descendans de Leck I régnérent environ un siécle sur les Polonais : ensuite, la nation s'ennuyant d'obéir à un seul chef, se mit sous la conduite de douze Palatins, ou Woiewodes (*a*); mais bientôt lassée de ce Gouvernement, qui avait substitué douze tyrans à un seul chef, elle proclama duc Cracus, un des Woiewodes déposés. On le regarde comme le fondateur de la ville de Cracovie, & l'on montre encore le lieu où il fut enterré, qui est une élévation de terre, au-delà de la Vistule.

On dit de Cracus qu'il fit bâtir un château sur la cime d'un rocher, nommé Vanel : que le creux de ce rocher était habité par un énorme dragon qui dévorait les troupeaux & les hommes : que les habitans, pour se sauver de ses ravages, avaient coutume de traîner devant sa caverne des bœufs & des chevaux, & que le nouveau duc fit remplir une peau de veau de soufre, de salpêtre & de poix, qui ayant été dévorée par ce cruel monstre, l'obligea de se précipiter dans la Vistule pour chercher un soulagement au feu qui lui dévoroit les entrailles. Telles sont les fables dont les premiers historiens ont prétendu orner l'origine des nations & des villes.

(*a*) C'étaient proprement des généraux d'armée : leur nom le marque assez ; *woina*, en langue Esclavonne, signifie *guerre* ; & *wodz*, un *chef*, ou un *conducteur*.



LECK II,

DUC DE POLOGNE.

748

LECK II, fils de Cracus, ne parvint à la ſouveraineté que par la mort de ſon frere aîné, qu'il aſſaſſina dans le fond d'une forêt; mais ſon crime ayant bientôt été découvert, les Polonais le dépoſérent & le bannirent du Royaume. Cette aventure a beaucoup de reſſemblance avec le meurtre de Rémus, qui périt ſous les coups de Romulus, ſon frere, & qui ſouilla la gloire des premiers Romains.



VANDA,

DUCHESSE DE POLOGNE.

750

LA vénération que les Polonais conſervaient pour Cracus, leur ancien duc, les engagea à placer ſur le thrône ſa fille Vanda. Cette princeſſe, ſi l'on en croit les auteurs Polonais, était d'une grande beauté, d'une vertu irreprochable, & d'un courage au-deſſus de toute expreſſion, mais fiére, ambitieuſe & incapable de céder à la prudence ou à la politique, pour peu que ſon autorité parût compromiſe. Un prince Allemand, nommé Ritiger, était devenu éperduement amoureux de Vanda, qui ne reçut qu'avec mépris l'offre qu'il lui fit de ſon cœur & de ſa main. Ritiger au déſeſpoir déclare la guerre à la Pologne; il aſſemble une armée, & la conduit ſur la

frontiere, obſervant ſur-tout de ménager les terres de ſes nouveaux ennemis. Il veut par ſa conduite ſe montrer en amant outragé, & qui n'a pas mérité de l'être. Vanda s'avance à la tête de ſes troupes. Les deux armées ſont en préſence : les ſoldats déja s'ébranlent, & vont porter des coups mortels. Ritiger arrête leurs bras. Il tente un nouvel effort : il députe à Vanda, & lui renouvelle ſes propoſitions. L'orgueilleuſe princeſſe jure publiquement qu'elle ne ſera jamais aſſez lâche pour partager ſon thrône avec un mortel. Cette réponſe rendue à Ritiger, en préſence des ſiens, ſouléve contre lui les officiers & les ſoldats : « Si nous perdons la bataille, » diſent-ils, notre général perd l'honneur & l'objet » de ſon amour ; ſi nous remportons la victoire, Vanda » ne lui pardonnera jamais ſa défaite ; pourquoi faut-» il que deux nations amies s'égorgent pour ce léger in-» térêt » ? Ils refuſent unanimement de combattre. Ritiger furieux, ſe tue dans un mouvement de rage ; & Vanda, de retour en Pologne, ſe précipite, dit-on, dans la Viſtule, de crainte que ſa beauté n'excite encore quelque prince téméraire à venir troubler la paix de ſes ſujets pour obtenir ſa main.

751

Après la mort de Vanda, comme il ne reſtait aucun rejetton du ſang de Cracus, la nation Polonaiſe ſe mit ſous la conduite de douze chefs ou Palatins, qui bientôt devinrent douze tyrans, occupés cruellement à abuſer de l'autorité qui leur était confiée, ſous prétexte de la maintenir. Les troubles qui ſurvinrent, firent croire aux Hongrois que l'inſtant ſe trouvait favorable pour attaquer la Pologne. Ils entrent dans le royaume, & y commettent des cruautés dignes de ces tems barbares. Les Polonais, ſurpris, s'aſſemblent à la hâte. Ils ne vont point repouſſer un ennemi ébloui de la réuſſite de ſes premieres courſes ; ils courent tendre le col à des

bourreaux, & ſubir le joug de l'eſclavage. Un ſeul homme ſans nom, ſans crédit, nommé Przémyſlas, oſe tenter de ſauver ſa patrie. Pendant l'obſcurité de la nuit, il fait placer ſur une hauteur, vis-à-vis du camp Hongrois, des branches d'arbres (*b*), qui rangées par files, repréſentent des ſoldats armés de lances & de boucliers. A la pointe du jour, l'ennemi apperçoit ce nouveau ſpectacle : il envoye un détachement pour s'aſſurer de la force de ce prétendu corps de troupes; mais à meſure que les ſoldats avancent, le camp fictif diſparaît, & ſemble ſe retirer dans la forêt qu'il a à dos. Les Hongrois prennent ce changement de ſcène pour une fuite. Ils ſe précipitent en déſordre dans le bois. C'eſt où les attendait Przémyſlas; il y avait fait cacher tous les Polonais. Ils tombent avec fureur ſur l'ennemi, & aucun n'échappe à leurs coups. Le brave Polonais fait auſſi-tôt prendre à ſes ſoldats les habits & les armes des Hongrois; il deſcend avec eux dans la plaine. Entrés par divers chemins dans le camp des ennemis, ils en font un maſſacre affreux; le reſte fuit & va porter la terreur juſqu'aux extrémités de la Hongrie.

(*b*) On trouve dans pluſieurs hiſtoriens que Przémyſlas fit frotter de fiel & de litarge ces branches d'arbres, afin qu'expoſées aux premiers rayons du ſoleil, elles paruſſent plus éclatantes aux yeux des Hongrois; mais ce rapport doit être une fable mal conçue; car il eſt certain que dans ces temps éloignés, les Polonais ne connaiſſaient point l'uſage de l'or & de l'argent.



PRZÉMYSLAS ou LESZKO I, DUC DE POLOGNE.

760

PRZÉMYSLAS avait ſauvé l'Etat, il en reçut la récompenſe : le peuple jugea que celui qui avait eû aſſez de courage pour être ſon libérateur, lorſque tout ſemblait déſeſpéré, aurait aſſez de force, de prudence & de juſtice pour le gouverner dans un tems plus heureux, & il fut unanimement proclamé duc de Pologne. Ce prince répondit à l'attente de ſes ſujets, ils furent heureux ſous ſon regne.

LESZKO II, DUC DE POLOGNE.

804

LA mort de Przémyſlas replongea le royaume dans l'anarchie ; les Palatins prétendaient reprendre les rênes du gouvernement ; mais chacun d'eux briguait en particulier le ſouverain pouvoir, & la nation n'oſait prononcer entre ces douze candidats. Dans cette extrémité, le peuple s'aſſemble & remet au ſort le ſoin de lui nommer un maître. On ordonne une courſe (c) de

(c) L'antiquité nous offre des exemples fameux de ces ſortes de courſes : les faſtes de la Gréce en ſont remplis. L'Elide fut ainſi diſputée par les enfans d'Endymion qui s'était emparé de ce Royaume : Ænomaus, vaincu à la courſe par Pélops, perdit la belle Hippodamie

chevaux dans une plaine ſur les bords du Pradnik, & l'on convient que celui qui arrivera le premier au but propoſé, acquerra le droit de monter ſur le thrône.

Entre les concurrens qui ſe préſentérent pour diſputer le prix, un nommé Leſzek joignit l'artifice à l'audace. Il ſeme de clous pointus, recouverts de ſable, la lice où les prétendans doivent courir, & ſe ménage une route sûre, qui n'eſt connue que de lui : ſon cheval, contre l'uſages eſt ferré, & pour prévenir tout accident, ſes fers ſont épais & entiers ; mais ſa fraude ne peut être cachée : deux jeunes gens l'éventent ; l'un trop timide n'oſe la révéler, l'autre plus hardi conçoit le deſſein d'en profiter.

On part ; Leſzek laiſſe loin derriere lui tous ſes rivaux ; le ſeul jeune homme, quelquefois le devance, ſouvent court avec lui d'une rapidité égale, mais preſque toujours le ſuit de près. Leſzek, indigné, redouble ſes efforts ; il va toucher la borne qui lui adjuge la couronne, lorſque le jeune homme déclare à haute voix la trahiſon de ſon concurrent. Le peuple veut s'aſſurer de la vérité de cette imputation odieuſe : il la reconnaît, ſe jette ſur le coupable, le met en piéces, & ſans délibérer, appelle l'accuſateur au gouvernement de l'Etat : il prit le nom de Leſzko II.

& le royaume de Piſe ; & le roi Antée, ſouverain d'Itaſe en Lybie, offrit ſes Etats & ſa fille Barcé à celui des amans de cette princeſſe qui remporteroit le prix à la courſe. Ces traits fameux pouvaient être connus des Polonais, qui regardaient comme le premier mérite dans un prince l'agilité & la force du corps. Ils avaient d'ailleurs hérité de leurs ancêtres les Sarmates, une adreſſe ſinguliere à bien manier un cheval, & l'on ſait que dans cet art les Sarmates ont été les maîtres des autres peuples. Cet exercice, encore dans ſon enfance pendant la guerre de Troie, paſſa enſuite chez les nations ſeptentrionales.



804

Quoique Leſzko II fût privé des avantages que donne communément une naiſſance diſtinguée, il apporta ſur le thrône des vertus & des talens, une ſimplicité reſpectable, & le ſouvenir continuel de la baſſeſſe de ſon premier état. On prétend que ce prince conſerva toujours ſes anciens habits, & ſe les faiſait ſouvent préſenter, afin de ſe rappeller ſans ceſſe que, né au milieu de la plus vile portion du peuple, tous ſes ſujets étaient ſes freres, & qu'il devait travailler à les rendre heureux. La nation Polonaiſe aima Lesko II, les ennemis de l'Etat le redoutérent, & ſes voiſins ne purent lui refuſer leur eſtime.



LESZKO III,

DUC DE POLOGNE.

810

LESZKO III hérita des vertus de ſon pere, & lui ſuccéda ſans trouble. On ſait peu de choſes de ce Prince; on apperçoit ſeulement dans l'hiſtoire qu'il ſe joignit long-tems aux ennemis de Charlemagne; mais que ne pouvant réſiſter à la puiſſance de ce conquérant, il lui demanda ſon amitié, & lui donna des ſecours dans les guerres que la France entreprit pour ſoumettre quelques peuples de l'Allemagne. On reproche à Leszko III ſon incontinence. D'un grand nombre de concubines, il eut vingt fils, à qui il donna des terres, qu'ils tinrent en fief de Popiel, ſon fils légitime, qui monta ſur le thrône après lui.

POPIEL I,

DUC DE POLOGNE.

815

Les annales Polonaiſes font un affreux portrait de Popiel I : elles le peignent comme un prince plongé dans la plus vile débauche, ſombre, défiant, ombrageux, déteſtant les hommes, & ayant horreur de lui-même. C'eſt Popiel qui tranſporta le ſiége de la monarchie de Cracovie à Gneſne, & qui bientôt le transféra au milieu du lac de Guplo, par une inconſtance qui prenait ſa ſource dans une invincible oiſiveté, dans la ſatiété de tous les plaiſirs, & dans la haîne qu'il ſavait que les peuples avaient pour lui.

POPIEL II,

DUC DE POLOGNE.

830

Popiel I avait été un ſouverain faible, ſon fils Popiel II fut un monſtre de cruauté. Ses oncles, ſous la tutelle deſquels il s'était vû pendant quelques années, lui parurent autant de concurrens prêts à le détrhôner : ſon épouſe, auſſi méchante que lui, mais plus ambitieuſe, oſa lui propoſer d'affermir la couronne ſur ſa tête par un crime inoui. Popiel II ne ſe refuſe point à ce conſeil pernicieux : il feint une maladie dangereuſe, il mande ſes oncles, & ſous prétexte de leur faire ſes derniers adieux, il les invite à boire dans une coupe empoiſon-

née. Ce poison fit sur le champ son effet, les Princes moururent dans la même journée; mais, peu de tems après, Popiel, sa femme & ses enfans périrent de la façon la plus extraordinaire (*d*).



PIAST,

DUC DE POLOGNE.

842

La mort de Popiel II laissa la Pologne dans le trouble & la confusion. Son pere y avait semé tous les vices, ils germérent sous le regne du fils, & sa mort en offrit l'abondante & détestable moisson. D'un côté, les divisions intestines invitaient les voisins jaloux à venir dévaster le royaume, ils s'y préparaient déjà : de l'autre, l'ambition de gouverner formait mille brigues, & menaçait l'Etat d'une guerre civile, plus redoutable cent fois que les guerres étrangères. Les meurtres, les trahisons,

(*d*) Devrait-on maintenant être dans le cas de réfuter les fables des anciens historiens? Il le faut cependant, puisque les auteurs modernes ne cessent servilement de les copier: les uns & les autres prétendent que Popiel II ayant refusé la sépulture aux corps de ses oncles, il s'y engendra une prodigieuse quantité de rats qui poursuivirent Popiel & sa famille, & les rongérent jusqu'aux os, malgré tout ce qu'ils purent faire pour se garantir de ce fléau. On raconte pareille chose d'Hatton XXXII, archevêque de Mayence, qui fut aussi mangé par des rats, en punition de ce qu'il avait inhumainement fait brûler quantité de pauvres dans une grange: on ose même montrer une isle du Rhin, près de Bingen, où cette expédition s'est faite. On en dit autant de Wilalerolf, évêque de Strasbourg, pour avoir usurpé le bien d'un monastère de religieuses. Tous ces traits fabuleux devraient bien être proscrits.

la débauche effrénée ajoûtaient encore aux calamités publiques. Le peuple prit alors les armes, il refusa de se soumettre à l'autorité des Palatins, qui prétendaient se partager le gouvernement, & déclara qu'il n'obéirait qu'à un seul chef, élu par des suffrages unanimes. Dans ce tems la nation était assemblée à Kruswick : un nommé Piast (*e*), habitant de cette ville, s'appercevant que la disette commençait à s'y faire sentir, ouvrit ses magazins, & nourrit pendant quelques jours cette multitude que l'ambition, la politique ou la curiosité y avaient attirée. Cette apparence d'humanité & de désintéressement fixa tous les yeux sur Piast; les concurrens au thrône ne pouvant réunir les suffrages, tous en particulier aimérent mieux couronner un habitant inférieur à eux, que de se voir contraints d'obéir à leur égal. Piast fut proclamé, le peuple applaudit à ce choix, & se flatta qu'un compatriote, qui les avait généreusement nourris dans la disette, les gouvernerait dans l'abondance pendant son regne. Il ne se trompa pas, Piast fut un grand & sage prince; il rétablit la tranquillité dans l'Etat, réprima les vexations, fit aimer la justice, & par une douceur mêlée de fermeté, sut assujettir tous les Ordres du royaume à une subordination utile & raisonnable. Nous ne rapporterons pas toutes les fables dont les auteurs Polonais ornent cet événement (*f*).

(*e*) C'est depuis ce prince qu'on nomme Piastes tous les nationaux qui aspirent à la Couronne. Sa race n'a fini qu'en 1675, par la mort de Georges Wilhem, duc de Lignitz & de Brieg.

(*f*) Ils supposent deux anges ou deux saints qui viennent demander l'hospitalité dans la maison de Piast, après avoir été refusés chez tous les seigneurs : ils disent qu'en reconnoissance de la bonne réception de cet habitant de Kruswick, ils lui promirent la couronne; ils ajoûtent que pendant la disette des vivres & de

ZIÉMOVIT,

DUC DE POLOGNE.

861

PIAST mourut regretté, avec la réputation d'un grand prince, d'un bon politique, & d'un monarque citoyen. Il laissa sur le thrône son fils Ziémovit, dont les vertus & le courage tempérérent un peu la douleur de la perte que la nation venait d'essuyer. Avant ce duc, les Polonais ne connaissaient aucunes loix, aucune subordination dans la guerre : ils s'assemblaient tumultuairement, ils marchaient à l'ennemi, ils l'attaquaient : s'ils étaient repoussés, ils prenaient la fuite pour revenir bientôt se sauver encore avec la même précipitation, & continuer de semblables chocs, jusqu'à ce qu'ils eussent arraché la victoire, ou que leur défaite fût entiére. Ziémovit régla leurs attaques ; il leur apprit à soutenir les premiers efforts de l'ennemi, à miner ses forces en lui résistant ; enfin, à se rompre à propos, à se rallier de même, à profiter d'une victoire, & sur-tout à se préparer des ressources après la défaite.

---

la boisson, une petite cruche d'hydromel servit à désaltérer la multitude assemblée, sans qu'elle parût se vuider, ce qui fit regarder Piast, à qui elle appartenoit, comme un homme divin ; (dans ce temps les Polonais étaient payens). Ce qui seul mérite d'être remarqué dans cet endroit, c'est qu'on y dit que, lorsque les anges arrivérent chez Piast, il venoit d'imposer un nom à son fils, de lui couper les cheveux pour la premiere fois, & qu'il célébrait cet événement par un grand festin, selon l'usage de ce temps. La coutume des Polonais de se couper les cheveux est donc de la plus haute antiquité, puisque dèslors ce jour était solemnisé par des fêtes & des réjouissances.



LESZKO IV,

DUC DE POLOGNE.

892

L'HISTOIRE représente ce jeune prince comme indigne de régner par sa faiblesse, sa paresse & sa lâcheté. Il eût été dans la société civile un particulier inconnu ou indifférent : sur le thrône, il fut un maître dangereux pour l'Etat, & qui ne sut ni connaître, ni récompenser les vertus, ni haïr, ni punir les vices.



ZIÉMOMISLAS,

DUC DE POLOGNE.

913

ZIÉMOMISLAS, fils de Leszko IV, régna après lui, & la Pologne ne fut pas plus heureuse. Ce Prince indolent s'endormit sur le thrône, & son sommeil dura jusqu'à sa mort. Ce qui le tire de l'oubli, c'est d'avoir été le pere de Miécislaw. Miécislaw, disent les écrivains Polonais, était né aveugle. Lorsqu'à sept ans, selon l'usage, son pere fit la cérémonie de lui couper les cheveux, ce jeune prince recouvra la vue, ce qui étonna toute la cour. Les devins furent consultés, & ils répondirent que ce miracle annonçait que Miécislaw serait la lumiere de la Pologne.



MIECISLAW I,

PREMIER PRINCE CHRÉTIEN, ET DUC DE POLOGNE.

964 & 965

C'est Miécislaw I qui conçut le hardi dessein d'élever en Pologne la religion chrétienne sur les ruines de l'idolâtrie. Il y fut engagé par son épouse la princesse Dambrowcka (*g*) fille de Boleslas, duc de Bohême, qui n'accepta sa main qu'à condition qu'il abjurerait ses faux dieux. (*h*)

(*g*) Cette princesse fut conduite en Pologne par Philippe Perſztyn, un des ancêtres du roi Stanislas Lesczczynski, dont la maison, originaire de Moravie, était établie en Bohême & y occupait les premieres dignités.

(*h*) Les Polonais, comme les autres peuples de la terre, furent plongés dans la plus ténébreuse idolâtrie. Ils adorérent Jupiter sous le nom de *Jassem*, Mars sous celui de *Liada*, ou *Ladon*, & Vénus sous celui de *Dzidzielia*. Pluton, sous le nom de *Niam*, avait un temple fameux à Gnesne, & c'était le principal du pays. Diane était appellée *Dziewanna*, & Cérès *Marzanna*. Castor & Pollux étaient aussi en grande vénération, ils se nommaient *Lel* & *Polel*. Aujourd'hui même encore les Polonais ont retenu ces deux noms; ils les prononcent à haute voix, & semblent invoquer Castor & Pollux comme les dieux de la joie. Dans les mois de Mars & de Juin la nation formait des assemblées, nommées *Stado*, c'est-à-dire troupe, où, au milieu des jeux & des danses, on poussait les plaisirs jusqu'à la débauche. En Lithuanie & en Russie, les païsans s'assemblent à certains jours marqués, & dans les branles qu'ils éxécutent entre garçons & filles, avec des battemens de mains continuels, l'air retentit du nom de *Ladon*, qui était, à ce qu'on croit, leur invocation au Dieu Mars, lorsqu'ils allaient à la guerre. En Silésie, province voisine de la Pologne, le peuple s'assemble encore dans les villages le dix-sept de Mars, jour auquel l'idolâtrie

Miécislaw

Miécislaw se fit baptiser, il répudia sept femmes qu'il avait épousées, & ordonna qu'à un jour marqué ses sujets briseraient toutes les idoles (*i*) : c'est à ce jour fameux qu'on peut rapporter l'établissement du christianisme dans toute l'étendue de la Pologne.

966

La religion chrétienne s'établit avec succès dans la Pologne. Le pape Jean XIII érige Gnesne & Cracovie en Archevêchés, & Miécislaw dote richement ces nouvelles Eglises. Cependant on ne peut assez admirer avec quelle soumission les Polonais embrassérent le christianisme, malgré les loix sévères qui furent promulguées pour s'assurer qu'ils ne retourneraient pas à l'idolâtrie. On ne peut, sans offenser la délicatesse des lecteurs, détailler les peines auxquelles étaient condamnés les adultères & les fornicateurs, & cette sévérité était antérieure à l'établissement de la religion : on en a une preuve dans le supplice qu'on faisait souffrir aux femmes infidelles. Un auteur contemporain dit que, lorsque les Polonais étaient convaincus d'avoir mangé de la viande dans le carême, on leur arrachait les dents.

---

fut abolie en Pologne ; il forme la figure d'une femme, il la promene jusqu'à un pont, & la jette ensuite dans la riviere avec des imprécations.

(*i*) Les Polonais ne bornérent pas leur idolâtrie aux Jupiter, aux Mars, aux Vénus, &c. Ils divinisérent jusqu'au temps calme & serein, auquel ils donnérent le nom de *Pagoda*. L'air sombre & nébuleux était appellé *Pochvist*. Ils s'étaient aussi formé une autre divinité, dont toute l'occupation était de présider à la vie des hommes : cette Déesse s'appellait *Ziwic*, & elle était dans la plus grande vénération.

967

La coutume de tirer ſon ſabre du fourreau, lorſque le prêtre dit l'évangile, s'établit dans ce tems, pour témoigner, diſent les Polonais, qu'ils ſont toujours prêts de défendre la vérité de la religion, au prix de leur ſang. Cet uſage a été long-tems en vigueur, & même aujourd'hui il ſe trouve encore d'anciens Polonais qui l'obſervent conſtamment.

967

La cour de Rome érige la Hongrie en royaume : Miéciſlaw demande la même faveur pour ſes Etats, & ne peut l'obtenir. Le pape donne pour raiſon de ſon refus la ſituation encore chancelante du chriſtianiſme en Pologne.

968

Deux princes Saxons déclarent la guerre à Miéciſlaw : ce prince va au devant de ces nouveaux ennemis ; il les rencontre dans un endroit nommé Vidin, il leur livre bataille, & la victoire qu'il remporte eſt ſi complette, que les deux chefs ſont preſque les ſeuls qui échappent au carnage. L'empereur Othon I ſe rend médiateur de ce différend, dont on ignore la cauſe ; il ordonne (*k*) aux deux partis de mettre bas les armes, & promet de les raccommoder à ſon retour d'Italie.

(*k*) On doit inférer de-là que la Pologne était alors ſous la dépendance des empereurs. Quelques auteurs prétendent que Miéciſlaw payait tribut à Othon pour toutes les terres qu'il poſſédait juſqu'à la riviere de Warta.

999

Miécislaw eut plusieurs guerres à soutenir contre les Bohêmes, malgré l'amitié qui aurait dû les attacher aux Polonais, puisque l'un & l'autre peuple avait vraisemblablement la même origine (*l*) : ces guerres firent souvent le malheur de cette partie de la Pologne, appellée la Silésie, qui, frontiére des deux Etats, devint le théâtre des plus sanglans combats. Miécislaw, couvert de gloire, mourut regretté de ses sujets, après un long régne, dont il avait employé tous les momens à faire du bien.



BOLESLAS CHROBRI (*m*), *DUC DE POLOGNE.*

1000

Ziémovit avait discipliné les Polonais; Miécislaw les avait éclairés des lumières de l'Evangile; Boleslas, son fils, monté sur le thrône dans un âge mur, en fit des citoyens & des patriotes.

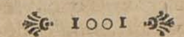
1001

Les premiers commencemens du regne de Boleslas

(*l*) Les plus anciennes chroniques sont d'accord que Leck, premier duc de Pologne, était frere de Czech, premier duc de Bohême.

(*m*) Ce sont les Russes qui, après la perte d'une bataille, donnérent à Boleslas le nom de *Chrobri*, mot qui signifie dans leur langue un homme fougueux, & dont il est dangereux de provoquer la colère.

furent si brillans, qu'ils inspirérent de l'inquiétude à l'empereur Othon III. Sous prétexte de visiter le tombeau de S. Adalbert (*n*), il se rendit à Gnesne, où le duc de Pologne le reçut avec la plus grande magnificence. Cette réception flatta tellement l'empereur, que pour en marquer sa reconnoissance à Boleslas, il lui accorda le titre de roi, l'exemptant à perpétuité de tout hommage & de tout tribut envers l'Empire, & que lui-même, pendant le sacre, lui posa sa couronne sur la tête. Pour achever de cimenter la bonne intelligence, Othon fit épouser à Boleslas la princesse Richsa, fille d'Erenfroy (*o*), comte palatin du Rhin.



Boleslas rendit cette année une ordonnance qui pres-

(*n*) S. Adalbert était évêque de Prague; sa piété l'avait engagé à aller annoncer l'évangile aux Prussiens encore idolâtres, & il avait reçu la couronne du martyre dans le voisinage de la ville de Dantzic. Boleslas fit transporter le corps de ce saint prélat dans la ville de Gnesne où il opéra beaucoup de miracles, & est encore exposé à la vénération des fidéles.

(*o*) Erenfroy avait épousé la sœur de l'empereur Othon III, & ce qu'on raconte de ce mariage est assez singulier : on dit qu'Erenfroy, jouant aux échecs avec l'empereur, ces deux princes convinrent que celui qui le premier gagnerait trois parties pourrait exiger de son adversaire une des plus précieuses choses qu'il aurait en son pouvoir ; & qu'Erenfroy ayant été le vainqueur, demanda à Othon sa sœur Mathilde en mariage. L'empereur, fidele à sa parole, malgré le sentiment de ses courtisans, qui prétendaient que tout ceci n'étoit qu'un jeu, toucha dans la main du comte & lui promit de remplir les conditions du traité. Erenfroy court à l'abbaye d'Essen en Westphalie; il fiance Mathilde, malgré l'abbesse de Quedlimbourg sa tante; il la conduit à sa résidence de Brunwiller & il l'épouse. Cette princesse lui donna trois fils & sept filles, dont l'aînée était Richsa, qui devint, comme onvoit, la premiere reine de Pologne.

écrivait, avant les batailles, de chanter une hymne qui commence par ces mots, BOGA RODZICA DZIEWICA : c'est la plus ancienne des loix de Pologne, qui soit connue.

1005

Le duc de Bohême avait deux fois attaqué la Pologne, & y avait tout mis à feu & à sang. Boleslas entre en Bohême avec une armée, il assiége le duc & son fils dans le château de Wissenrad, il les oblige de se rendre ; le duc a les yeux crevés. La Bohême reste unie au royaume de Pologne, ainsi que la Moravie, déja conquise, jusqu'au moment que Boleslas a la générosité de rendre ces provinces à Ulric, second fils du duc de Bohême, mais à condition qu'il deviendra tributaire de la couronne de Pologne.

1006

L'empereur Henri II, aidé des forces de l'Empire, veut attaquer les Polonais : il s'avance vers la Sprehe, dans le dessein de passer cette riviere. Boleslas l'attend de l'autre côté, couvert par d'épais taillis. Chaque détachement qui franchit le guet, est enveloppé & massacré par les Polonais. Henri, au désespoir, renonce à son entreprise ; il se retire & va passer cette riviere dans un endroit moins dangereux. Entré en Silésie, il pousse devant lui l'armée de Boleslas, qui ne trouvant d'autre sûreté que la fuite, va se réfugier jusqu'auprès de Posnanie. Les Impériaux harassés, & craignant toujours de tomber dans des embuscades, murmurent & menacent de se retirer. Alors le fugitif Boleslas parle de paix. L'archevêque de Magdebourg en est le médiateur. Les articles portent que le roi de Pologne rendra la Lusace & la ville de Bautzen, & qu'il renoncera à ses prétentions sur la Bohême.

1008

Boleſlas fait une guerre ſanglante aux Ruſſes. Il tente de paſſer le Bog ; mais l'armée ennemie occupait les bords de cette riviere, & les Polonais répugnaient à ſe jetter dans le guet. Boleſlas s'y précipite & le paſſe à la nâge, malgré les traits dont on cherche à l'accabler. Ses ſoldats, étonnés de cette témérité, le ſuivent : il fond ſur les Ruſſes, & les met en déſordre au premier choc : ils ſe rallient ; mais plus la victoire eſt diſputée, plus les Polonais montrent de courage : ils vendent cher leur vie au vainqueur qui les pourſuit avec acharnement, met le pays à contribution, fait le ſiége de la fameuſe ville de Kiovie, & s'en rend maître, ainſi que du tréſor des ducs de Ruſſie.

1009

Cette année, Boleſlas fut forcé d'abandonner toutes ſes conquêtes en Ruſſie. Ses ſoldats maſſacrés dans les campagnes, aſſaſſinés au milieu de Kiovie, obligent ce prince de raſſembler les faibles reſtes de ſes troupes. Il fuit du côté du Bog. Son avant-garde & une partie du centre de l'armée avaient déja paſſé la riviere, lorſque les Ruſſes ſe montrent ; ils attaquent l'arriere-garde. Le plus affreux combat s'engage ; Boleſlas eſt par-tout, le nombre ne l'épouvante pas : il eſt repouſſé, il revient à la charge : ſes ſoldats plient, il les ſoutient : ſon épée fait couler des ruiſſeaux de ſang : le Ruſſe ne peut plus ſoutenir ſes efforts, il ſe laiſſe entamer. Les uns ſe précipitent dans le fleuve, & ils y trouvent la mort ; le plus grand nombre met bas les armes, & implore la généroſité du vainqueur ; le reſte s'enfonce dans les bois. C'eſt après cette victoire que les Ruſſes donnérent à Boleſlas le ſurnom de Chrobri.

1012

L'empereur ne voyait qu'avec chagrin une partie de la Saxe entre les mains de Boleſlas. Il marche en Siléſie avec des forces redoutables, & tente de s'emparer de Glogaw. Le roi de Pologne s'était jetté dans cette ville, contre l'avis de ſon armée, qui regardait cette action comme une lâcheté, & qui aurait voulu marcher à l'ennemi. Boleſlas, qui attendait des renforts, défendit ſous peine de la vie à ſes ſoldats de ſortir de Glogaw. « Ne » bravons point les Impériaux, leur dit-il; c'eſt aſſez de » leur préſomptueux orgueil pour les perdre. Il ſuffit » pour les vaincre d'avoir le courage de leur réſiſter ». Le ſuccès couronna ſa prudence. L'empereur, fatigué par les continuelles ſorties des Polonais, qui, chaque jour, comblaient ſes travaux, renonça à ſon projet, & licentia ſon armée.

1013

Cette année nous montre Boleſlas vainqueur en Saxe, reculant les bornes de ſon royaume juſqu'au confluent de l'Elbe & de la Sala, & faiſant poſer trois colonnes dans cet endroit, pour ſervir de monument à ſa gloire (*p*).

1015

Boleſlas voulait tirer raiſon des inſultes qu'il croyait

(*p*) Comment accorder ces colonnes avec un traité reconnu authentique par les auteurs Allemands & les Polonais, qui porte que Boleſlas ſe rend vaſſal de l'Empire & promet d'accompagner l'empereur en Italie? Selon les Polonais, Boleſlas fut fait chevalier: ſelon les Allemands, il prêta hommage-ligé, & rendit à l'empereur des ſervices palatins (ſervices de cour). Ne pourrait-on pas accorder ces deux opinions, en diſant que Boleſlas reçut à titre de

avoir reçues de l'empereur. Il envoie ſon fils Miéciſlaw au duc de Bohême, pour l'engager à ſe joindre à lui. Le duc trahit ſon ami & ſon allié : il livre (*q*) Miéciſlaw à l'empereur, & fait maſſacrer preſque tous les ſeigneurs de ſa ſuite. Boleſlas demande ſon fils à l'empereur, qui refuſe de le lui renvoyer; mais Géron, archevêque de Magdebourg, opine à relâcher ce priſonnier, autant par politique que par humanité : « en ſe prêtant aux deſirs » d'un pere tendre, diſait ce prélat, on aurait déſarmé » un dangereux ennemi; mais le retardement a aigri Bo- » leſlas ; il n'attribuera qu'à nos craintes, ce qu'il n'au- » rait dû ne devoir qu'à nos égards ; auſſi, ne nous reſ- » te-t-il plus, en lui redonnant ſon fils, qu'à l'obliger » par un traité de nous accorder la paix, & qu'à lui » demander même des ôtages qui puiſſent nous répon- » dre qu'il ne cherchera point à ſe venger de nos » refus ». Ce ſage conſeil prouve combien Boleſlas était redouté dans l'Empire. Il ne prévalut pas. On rendit Miéciſlaw ſans condition, & ce prince fut conduit en Pologne avec un cortége convenable à ſa dignité.

1018

Les Ruſſes prétendent réparer leurs défaites paſſées : leur duc Jaraſlaw tente une invaſion dans la Pologne. Les deux nations ſe rencontrent encore ſur les bords du Bog ; on en vient aux mains, & le courage expérimenté de Boleſlas l'emporte ſur la valeur opiniâtre & inconſidérée de Jaraſlaw. Cette victoire remet la Ruſſie ſous le joug de la Pologne, qui lui fait payer tribut.

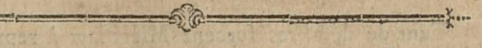
---

fief une partie de la Luſace, & prêta hommage pour la Siléſie, qui était alors une mouvance de l'Empire ?

(*q*) On lit dans un auteur que le duc de Bohême, pour ſe venger de Boleſlas qui précédemment avait fait crever les yeux à ſon pere, ordonna qu'on rendît Miéciſlaw inhabile à avoir des enfans.

1024

On dit que cette année Boleslas prit le titre de roi : on en donne pour preuve son épitaphe. Quoi qu'il en soit, ce prince en eut le courage & les grandes qualités. Il mourut, regretté de ses sujets, & fut enterré dans la cathédrale de Posnanie.



MIECISLAW II,

ROI DE POLOGNE.

1025

MIÉCISLAW II prend, comme son pere, le titre de roi ; il est couronné à Gnesne. Maître d'un Etat déja puissant, & de peuples accoutumés à vaincre & à obéir, son indolente main laissa flotter au hazard les rènes du gouvernement. Il avait fait la guerre & ne fut jamais guerrier. Endormi dans les bras d'une épouse altière & voluptueuse, sa nonchalance causa plus de maux à la Pologne, que les vertus actives de son pere ne lui avaient procuré de gloire & de prospérité.

1026

Les Russes reprennent les armes : ils tombent sur les garnisons Polonaises ; une partie est massacrée, & l'autre est envoyée pour cultiver de nouveau les terres que Boleslas a dévastées. Cette révolte ne tire point Miécislaw de sa léthargie ; il faut qu'il entende les murmures de ses peuples : alors il assemble une armée, il se montre à l'ennemi ; & content de l'avoir fait fuir, il lui abandonne les pays dont il vient de se saisir.

1028

Prédiſlas, fils du duc de Bohême, ennemi des Polonais, entre en Moravie, province alliée de Miéciſlaw, & les Moraves ſe joignent aux Bohêmes; le pays eſt bientôt délivré des garniſons Polonaiſes.

1029

Tant de déſaſtres forcent Miéciſlaw à reprendre les armes. Il conduit ſes troupes ſur les confins de la Moravie, & après avoir incendié quelques maiſons & fait quelques priſonniers, il rentre en Pologne, ſans tenter aucuns efforts pour reſſaiſir les Etats qui viennent de ſe tirer de la dépendance de ſa couronne. C'eſt pendant ces troubles que la reine Richſa (r) ſon épouſe paſſe en Allemagne avec ſon fils Caſimir.

1030

On a vu Boleſlas conquérir une partie de la Saxe; cette année, les gouverneurs que ce conquérant y avait établis, s'érigent en ſouverains, avec les ſecours que leur prête l'empereur Conrad II. C'eſt de cette révolution que viennent, ſelon les auteurs Polonais, les ducs de Mecklenbourg & d'Altenbourg en Miſnie, & ceux de Rugen dans la Poméranie.

(r) Il ſerait difficile de concilier les auteurs Polonais & les hiſtoriens Allemands touchant cette reine. Si l'on conſulte les premiers, Richſa eut tous les vices : ſi l'on s'en rapporte aux Allemands, ce fut une ſainte qui, par ſa vie exemplaire, mérita la vénération des habitans de Cologne. Cette princeſſe était née en Allemagne, & il peut y avoir de la prévention dans leurs éloges; mais les Polonais avaient lieu de haïr leur maître, & il ſe peut auſſi que leur haîne pour le roi ſe ſoit étendue juſques ſur ſon épouſe.

1032

Preſſé par ſes ſujets, Miéciſlaw paſſe en Poméranie ; & gagne une mémorable bataille ſur ces peuples. Un prince Hongrois, nommé Béla, montre tant de courage pendant cette expédition, que le roi de Pologne lui accorde une de ſes filles en mariage, lui donne le gouvernement de la province reconquiſe, & va achever ſon ſommeil léthargique dans le palais de Cracovie.

1034

Miéciſlaw, uſé par ſes débauches, tombe dans une maladie de langueur ; il devient enſuite furieux, & meurt après neuf années de regne.



INTERREGNE.

1034

RICHSA eſt déclarée régente du royaume, & tutrice du jeune Caſimir ſon fils. Suivant les auteurs Polonais, la reine, pendant ſon adminiſtration, déploya toute la rudeſſe & l'âpreté de ſon caractère ; les taxes furent augmentées, exigées avec ſévérité, & l'impoſſibilité d'y ſatisfaire parut un crime inſupportable. Les Polonais exclus des charges, furent remplacés par les Allemands. La nation murmura, fit des repréſentations inutiles. Les eſprits s'aigrirent, les grands menacérent, & le peuple, toujours prêt à ſuivre l'étendard du conſpirateur qui annonce la liberté & la fin de la miſere publique, parut diſpoſé à ſuivre qui éclaterait.

1036

Au milieu de cette fermentation, les Allemands ſentaient bien qu'ils allaient être les premieres victimes ſacrifiées à l'indignation des Polonais. Ils préparérent leur fuite, & preſſérent Richſa de mettre en sûreté ſa perſonne & celle de ſon fils Caſimir. La reine ſuivit leur conſeil & ſe retira auprès de l'empereur Conrad II, avec tous les tréſors dont elle put ſe ſaiſir. Elle ne garda pas ſon fils auprès d'elle : intéreſſée à mettre ſa vie à l'abri des embûches de ſes ennemis, elle l'envoya ſecrettement à Paris, pour puiſer dans cette ville déja célèbre, les vertus néceſſaires pour oublier la perte d'un thrône, ou capables de l'y faire remonter, ſi les circonſtances le permettaient.

1037

La fuite de Richſa & de ſon fils redouble les malheurs de la Pologne. Sous ſa régence, les loix avaient ſervi de voile aux concuſſions & aux rapines : après ſon départ, elles ſe taiſent tout-à-fait. L'homme puiſſant ne connaît plus de juge que ſon épée. Des tyrans s'élevent de tous côtés : ils déſolent la patrie, ils la déchirent, & au milieu de ſon ſein, ils affichent l'indépendance. Bientôt jaloux l'un de l'autre, ils ſe font la guerre. Les villes ſont détruites, les campagnes ravagées, les moiſſons incendiées, les égliſes profanées. La vertu ne trouve plus d'aſyle. Tout eſt brigand ou malheureux. Peu s'en fallut dans ce tems que la Pologne ne ſe replongeât dans les ténèbres de l'idolâtrie.

1038

Lorſqu'une nation ſe déchire par une guerre civile, elle réveille les guerres qu'elle a eues avec ſes voiſins.

Prédiſlas, duc de Bohême, entre en Siléſie, & ſe rend maître de Breſlaw; il pénétre en Pologne, & brûle Poſnanie & Gneſne.

Prédiſlas fit cette guerre en barbare; il n'épargna ni ſexe, ni âge; cependant il était dévot. Il demande aux citoyens de Gneſne le corps de S. Adalbert, dont il voulait faire le protecteur de ſes Etats. Sur le refus que lui en font les Polonais, il commande des ſoldats pour l'enlever; mais ces gens regardent l'action qu'on leur ordonne comme une profanation, & leur réſiſtance paſſe pour un miracle. Sévere, évêque de Prague, le croit auſſi, & l'attribue aux péchés de la nation. Il déſigne trois jours de prieres, pendant leſquels on jeûnera dans le camp pour obtenir de Dieu la force de ſe ſaiſir de cette relique. Mais les habitans de Gneſne employérent ce tems à cacher le corps de leur martyr, & en ſubſtituérent un autre. Prédiſlas le fit tranſporter en Bohême, où l'on eſt encore perſuadé de poſſéder le véritable corps du ſaint: mais cette prétendue dévotion n'empêcha pas les Bohêmes de piller la ville & de ruiner ſes égliſes. Tel fut le triſte fruit du jeûne indiqué, & de la fauſſe dévotion du barbare duc de Bohême, & tel était dans ce ſiécle l'abus qu'on faiſait de la religion & de ce qu'elle a de ſacré & de reſpectable.

1040

La nation Polonaiſe ſemble revenir d'un long aſſoupiſſement: elle ne voit plus autour d'elle que des débris encore fumans. Elle compte ſes citoyens, & le peu qui lui en reſte ſont ſes tyrans, ſes voiſins ſont ſes ennemis; elle revient de ſes erreurs, & ſent qu'il lui faut un roi. Etienne Poboz, archevêque de Gneſne, & primat du royaume, indique une aſſemblée, il y propoſe de rappeller l'héritier de la couronne: « les loix, dit-il, & la » coutume le reclament, le thrône eſt à lui, & l'on ne » peut le lui refuſer ſans injuſtice. La nation eſt ſa tu-

» trice & sa mere. Doit-elle abandonner son pupille aux » hazards d'une vie obscure, indigne de sa naissance & » de son rang? Son infortune doit le rendre plus cher à » ses sujets : chacun d'eux doit la réparer par un accroissement de tendresse ; & il y a même lieu de présumer » que l'humiliation d'une vie privée lui a inspiré des » sentimens bien différens de ceux dont on craint qu'il » ne soit capable ».

On convint de rappeller Casimir.

1040

Les Polonais ignoraient la retraite que s'était choisi leur jeune roi ; ils s'adressérent à Richsa, qui, vaincue par leur importunité, découvrit qu'il était en France. Casimir y avait fait ses études, & étant passé de-là en Italie, S. Romuald lui avait persuadé d'être moine. De retour en France, ce jeune prince était entré dans l'abbaye de Cluni, où il avait pris l'habit de religieux, & reçu le diaconat.

Casimir fut bien surpris lorsque les ambassadeurs Polonais se présentérent à lui, & lui exposérent l'objet de leur mission. Il n'était plus libre, & en renonçant au monde, il s'était rendu inhabile à porter la couronne. Le Pape pouvoit seul rompre les engagemens du jeune religieux; il fallut avoir recours à lui. Benoît IX fit des difficultés, & ne se rendit enfin aux instances des Polonais, qu'à condition qu'ils paieraient chacun à perpétuité une certaine somme d'argent pour l'entretien d'une lampe dans l'église de S. Pierre : il voulut encore que la nation entiere s'obligeât à porter désormais les cheveux coupés en forme de couronne de moine, & qu'aux grandes fêtes, pendant la messe, les nobles portassent à leur cou une étole de lin. La seconde de ces conditions subsiste encore. (*f*)

(*f*) Quelques auteurs prétendent que la coutume de se raser la



CASIMIR I,

ROI DE POLOGNE,

1041

CASIMIR fut reçu dans ses Etats avec les démonstrations de la plus grande allégresse. Il s'occupa d'abord à faire cesser les troubles du royaume ; & pour empêcher la Russie de l'inquiéter, il fit demander au duc Jaraslaw sa sœur en mariage. Cette princesse était fille de Ulodimir le grand, & d'Anne, sœur de Basile & de Constantin, empereur d'Orient. Les Russes avaient besoin de la paix ; ils saisirent cette occasion d'en resserrer les nœuds avec les Polonais. Cette alliance avec une princesse du Rit grec, ne laissa pas de faire murmurer ; mais les clameurs cessérent lorsqu'avant la cérémonie du mariage on baptisa de nouveau la future reine, dans la crainte que les Russes, encore ignorans & grossiers, n'eussent omis quelque point essentiel dans celui qui lui avait été administré.

---

tête est plus ancienne chez les Polonais. Il est vrai qu'elle était en vigueur chez les Scythes, témoin ce passage de *Priscus* le rhéteur (*in exc. de legat.*) où il parle d'un seigneur Scythe : *capite in rotundum raso.* Cependant les plus anciennes chroniques Polonaises en fixent l'origine au tems de Casimir. Elles ajoûtent que ce prince dut toujours porter l'habit de l'ordre de S. Benoît, qu'il fut défendu aux Polonais de manger de la viande depuis le dimanche de la Septuagésime jusqu'à Pâques, & que le denier, appellé *le denier de S. Pierre*, qu'ils devaient payer par chaque famille tous les ans à la cour de Rome, portait l'empreinte de la tête de S. Jean-Baptiste. Ce tribut d'un denier pouvait être converti en deux mesures d'avoine.

1043

Pendant les troubles de l'interregne, divers ſeigneurs Polonais s'étaient formé des eſpéces de principautés ſouveraines dans le cœur du royaume. Un nommé Maſos ou Maſlaw, échanſon du feu roi, s'était emparé de tout le pays qui eſt entre la Viſtule, la Narew & le Bog : ce diſtrict porte encore ſon nom, & c'eſt lui qui forme aujourd'hui le palatinat de Mazovie. Ce Maſos vit arriver avec chagrin le roi Caſimir : il prétend ſe maintenir dans ſon uſurpation ; il ſe hâte de s'aſſurer des Pruſſiens, & de les conduire en Pologne : battus dans leur premiere tentative, ils tentent une ſeconde fois le ſort des armes ; mais défaits entierement, le peu qui échappe fuit dans ſes forêts. Maſos les y ſuit, dans le deſſein de les exciter à faire de nouveaux efforts, & les Pruſſiens, effrayés de leurs pertes qu'ils rejettent ſur les conſeils de Maſos, pour ſe venger, le font expirer à un gibet. De ce moment, la Mazovie rentre ſous la puiſſance Polonaiſe, & les Pruſſiens offrent de payer tribut.

1044

Caſimir & les Polonais furent vengés cette année des déprédations des Bohêmes dans le royaume. L'empereur Henri III tomba ſur Prédiſlas, avec une partie des forces de l'Empire, & força ce duc de rendre à la Pologne toutes les places qu'il avait uſurpées : il ſe ſoumit, & paya en outre pour les frais de la guerre cinquante marcs d'or & deux mille marcs d'argent.

1044

Le roi Caſimir, délivré des craintes que lui inſpiraient les ennemis de l'État au dehors, s'applique à faire fleurir la religion & les mœurs au dedans. Il fonde deux monaſtères,

monaſtères, celui de Tiniec ſur la Viſtule, & celui de Leubus ſur l'Oder en Siléſie. Il fait venir pour les deſſervir douze religieux de l'abbaye de Cluni, ſi féconde alors en perſonnages pieux & ſavants. Le premier abbé de Tiniec eſt un François, nommé Aaron, qui fut enſuite évêque de Cracovie.

1058

Caſimir meurt dans de grands ſentimens de piété : il ne fut pas guerrier, mais il fit la guerre avec la prudence néceſſaire pour rétablir un pays dévaſté par les diviſions inteſtines. Il ambitionnait une gloire moins brillante, mais plus ſolide que celle des conquérans ; la ſatisfaction de rappeller les bonnes mœurs parmi ſes ſujets : ſon exemple y eut autant de part que les ordonnances qu'il fit publier.



BOLESLAS II, *ſurnommé* L'INTRÉPIDE, ROI DE POLOGNE.

1058

Ce fut le cri général de la nation qui porta Boleſlas ſur le thrône, malgré ſon extrême jeuneſſe. On ne put imaginer qu'à ſeize ans le fils de Caſimir fût incapable de gouverner ſon peuple. En effet, Boleſlas en prenant la couronne parut en état d'en ſoutenir le poids. Plein d'ardeur & de courage, il fit la guerre avec ſuccès, & ſa réputation rendit ſa cour l'aſyle des princes malheureux.

1062

Le duc de Bohême attaque les frontiéres de la Polo-

gne. Boleſlas marche à lui, & le ſurprend dans les défilés d'une forêt. Le duc enveloppé de tous côtés, & ſans eſpoir de ſauver ſon armée par une retraite honorable, demande la paix au roi de Pologne; mais les propoſitions ſont rejettées. Réduit à choiſir entre la victoire ou la mort, le duc de Bohême oſe remettre ſon ſalut entre les mains du hazard: s'il eſt découvert, il ſe battra en déſeſpéré; s'il ne l'eſt pas, il tire ſes guerriers du piége où ſon imprudence les a précipités. De grands feux ſont allumés dans toute l'étendue de ſon camp, & par des ſentiers sûrs, les troupes défilent à la faveur de la nuit; & en défilant, elles embarraſſent les paſſages. Le jour les trouve déjà loin & en ſûreté. En vain Boleſlas, qui n'attendait que le ſoleil pour achever de vaincre ſon ennemi, veut le pourſuivre; il eſt arrêté à chaque pas, & contraint de reculer, dans l'appréhenſion d'éprouver le ſort qu'il deſtinait au duc de Bohême. L'année ſuivante la Pologne accorda la paix à la Bohême, & cette paix glorieuſe valut des victoires.

1064

Les Pruſſiens faiſaient toujours des courſes ſur les terres de la Pologne, & le butin qu'ils en remportaient était dépoſé dans la forteresſe de Gaudentz, bâtie dans un lieu preſque inacceſſible, ſur la Viſtule, au confluent de l'Oſſa. Boleſlas tente de faire le ſiége de ce repaire de brigands; mais aſſuré de l'impoſſibilité de réuſſir, il feint de ſe retirer, fait briſer tous les ponts derrière lui, & ſemble prendre toutes les précautions néceſſaires pour n'être point inquiété dans ſa retraite. A peine eſt-il ſorti de ſon camp, que les Pruſſiens ſe mettent à ſa pourſuite, & ſe répandent dans les campagnes pour piller de nouveau. Boleſlas revient ſur ſes pas, paſſe la riviére à la nâge; il tombe ſur ces corps ſéparés, & chaque attaque particuliére eſt une victoire complette. Tout le butin

eſt repris, & les Pruſſiens, vaincus & découragés, ſont forcés de rentrer ſous le joug de la Pologne,

1065

Boleſlas mene ſes troupes contre les Hongrois; il gagne ſur eux une bataille. André, qui avait uſurpé le thrône de Hongrie, fuit & eſt tué par les ſiens dans une forêt; & Béla, ſon frere, qui avait imploré l'aſſiſtance de Boleſlas pour reconquérir ſon héritage, eſt conduit à Albe-Royal, où il eſt ſolemnellement élu roi de Hongrie, par les Etats de ce royaume.

1067

Boleſlas avait des droits ſur la Ruſſie, qu'il prétendait faire valoir: pour les appuyer, il ſe choiſit une épouſe parmi eux. A peine les cérémonies de ſes noces ſont achevées, qu'il conduit ſon armée dans ce royaume, ſous prétexte de ſoutenir les intérêts de Jzaſlaw, prince Ruſſe, qui était venu implorer ſon aſſiſtance: « les ſecours » que je lui donne, diſait Boleſlas, je les dois aux ſen- » timens d'humanité qu'on ne peut refuſer à ſon infor- » tune. Un prince malheureux eſt plus à plaindre qu'un » homme ordinaire. S'il doit y avoir des diſgraces ſur la » terre, ceux-là devraient en être exempts, qui ſont » établis pour faire le bonheur des autres ».

1068

Boleſlas venait d'entrer ſur les terres ennemies. Il rencontre les Ruſſes aſſez près de Bialegrudk, à deux lieues de Kiovie, ſur la riviére d'Irpien. Ils étaient commandés par Wſzeſlaw, duc de Poloczk, frere d'Izaſlaw. Ce prince eſt étonné de la contenance ferme des Polonais: ſaiſi de crainte à cette vue, il ſe dérobe de ſon camp; mais honteux de ſa lâcheté, il revient ſur ſes pas: il jette

encore un regard sur ses adversaires, & son effroi redouble, il n'y peut résister, & piquant son cheval, il fuit à travers les forêts. Le courage ne se commande pas. Les Russes, abandonnés par leur général, partagent sa frayeur; ils se débandent, & bientôt, au lieu d'une armée que les Polonais se disposent à combattre, ils ne voient plus devant eux qu'un camp nud & qu'un vaste désert. Cet événement entraîna la réduction de Kiovie; & Boleslas, protecteur d'un prince Russe, devint plus maître que lui dans ses propres Etats. Il eût été bien digne d'éloges, si ne cédant pas à la dépravation des mœurs du pays, il eût résisté aux charmes de la volupté, & s'il n'eût pas fait de Kiovie une nouvelle Capoue.

1076

Les huit années que Boleslas avait employées à conquérir la Russie & à porter ses armes en Hongrie, avaient fait naître une singuliere révolution dans la Pologne. Il n'était resté dans le royaume que les femmes, les vieillards, les enfans & les esclaves; mais les enfans avaient grandi & étaient devenus des hommes. Les femmes apprennent avec fureur la préférence que donnent leurs époux aux étrangéres avec lesquelles ils vivent familiérement; &, soit principe de vengeance, soit ennui d'une trop longue absence, elles résolvent toutes de se choisir de nouveaux époux, c'est-à-dire, de rendre à leurs maris, par un libertinage public, l'affront qu'elles en ont reçu. Chaque Polonaise se choisit un complice du crime qu'elle se fait une joie de commettre; & comme il se trouve moins de jeunes hommes que de femmes, celles qui ne se trouvent point pourvues, ne font nulle difficulté de jetter les yeux sur leurs esclaves, auxquels elles font les avances les plus expressives & les plus honteuses. Une seule dame eut horreur de cette prostitution générale, & l'histoire nous a conservé son nom: cette dame se nommait Marguerite, & avait pour époux

le comte Zambocin, de la maiſon de Strzemie. Elle ſe refugia ſecrettement au haut du clocher d'une égliſe de ſes terres. Un ſeul domeſtique, inſtruit de ſa retraite, lui portait des vivres, & elle n'en ſortit qu'après le retour de ſon mari. C'eſt peut-être le ſeul Polonais qui ne partagea point la honte de la nation.

1076

La nouvelle de ce qui ſe paſſait en Pologne parvint en Ruſſie juſqu'aux oreilles des ſoldats de Boleſlas : pleins de rage, ils vinrent lui demander à grands cris leur retour dans leurs provinces. Le roi, ſans rejetter, ni ſe rendre à leurs priéres, chercha à les calmer & à les conſoler, ſous l'eſpoir que la guerre ſerait bientôt terminée. Les Polonais impatiens, déſertent par pelotons ; l'armée en eſt affaiblie de plus de moitié, & il ne reſte ſous les drapeaux que ceux pour qui la débauche a encore des attraits, & ceux qui, n'ayant point d'établiſſement ſolide dans leur patrie, aiment mieux l'abjurer que d'aller partager la honte de leurs épouſes infidelles. Les déſerteurs de l'armée furent les moins ſcrupuleux : arrivés en Pologne, ils y reprirent leurs femmes, & oubliérent leurs fautes. Boleſlas, forcé d'abandonner la Ruſſie, les ſuivit de près. Ce fut dans ce moment que ſe développa toute l'atrocité de ſon caractère. Il livre aux bourreaux les plus riches des déſerteurs, il confiſque leurs biens : les femmes, auteurs de ces déſordres, ne peuvent ſe ſouſtraire à ſa vengeance : on leur arrache des bras les enfans qu'elles nourriſſent ; ils ſont barbarement jettés au milieu des campagnes, & deviennent la pâture des bêtes féroces : c'eût été peu : Boleſlas condamne ces femmes coupables à alaiter des chiens, &, ſous peine de la vie, leur ordonne de ne ſe montrer en aucun endroit ſans ces animaux pendus à leurs mammelles.

1077 & 1078

Ces traits mêlés de cruauté & de ridicule furent l'avant-coureur de toutes les barbaries dont une ame qui s'abhorre & cherche à se fuir, peut être capable. Boleslas ne se souvint plus qu'il était chrétien & roi, il oublia même qu'il était homme. Ses courtisans, plus amis de la fortune, qu'attachés aux loix & au bon ordre, devinrent les ministres de ses caprices & de ses fureurs. Le seul Stanislas Szezeponowski, évêque de Cracovie, osa s'élever contre la tyrannie du prince : il en fut puni. Le roi lui suscite un procès (t); mais le saint évêque ayant confondu la calomnie par un miracle, Boleslas en est si furieux, qu'il court à une église où Stanislas célébrait la messe, & là, ne pouvant obliger ses gardes à le venger, il l'assassine lui-même sur les marches de l'autel.

1081

Les pieuses représentations de l'évêque Stanislas avaient excité la colére du roi de Pologne : sa fermeté toujours soutenue, & la nécessité où il s'était trouvé d'excommunier Boleslas, lui valurent le martyre. Le pape Grégoire

(t) On trouve dans les chroniques Polonaises que Stanislas ayant acheté un village d'un gentilhomme, il avait, pendant les troubles, négligé de passer un contrat de vente. Ce gentilhomme étant mort, Boleslas suscita ses héritiers pour répéter ce bien. Stanislas soutint l'avoir acheté & payé : prêt d'être condamné, il demanda un délai de trois jours, qu'il passa en prieres. Il se rend au bout de ce temps sur la fosse du mort, & lui ordonne de se lever & de le suivre. Arrivé devant le Roi, le mort proteste que l'évêque lui a acheté le village que reclament injustement ses héritiers, & retourne dans sa fosse, malgré le choix que lui laissa Stanislas de rester dans le monde, ou de rentrer dans son tombeau. Quelques historiens se taisent sur ce miracle : d'autres en assurent l'authenticité, & relevent la frayeur que dut avoir Boleslas.

VII, ce pontife si entreprenant, ayant appris ces désordres, excommunia Boleslas, le déposa, mit le royaume en interdit & délia les sujets du serment de fidélité. Grégoire, comme pere des chrétiens, était sans doute en droit de faire sentir à Boleslas toute l'atrocité de son crime; mais Boleslas, soumis comme chrétien au pape, ne relevait, quant à son royaume, que de Dieu & de son épée, & nulle puissance ne pouvait rompre les liens qui lui assuraient l'obéissance de son peuple. Le roi de Pologne, par cette bulle d'excommunication, devenu en horreur à sa nation, & craignant à chaque instant pour sa vie, se sauva en Hongrie, d'où, ne se croyant pas en sûreté, il se réfugia dans un monastère de Carinthie, réduit, disent quelques auteurs, au vil emploi de faire la cuisine: d'autres prétendent, qu'errant dans les forêts, & toujours poursuivi par le souvenir de son crime, il devint furieux, & se donna lui-même la mort.



ULADISLAS,

DUC DE POLOGNE.

1082

ULADISLAS était fils de Casimir, & frere de Boleslas II. La nature semblait l'avoir destiné moins pour le thrône que pour la vie privée. Il tint les rênes du gouvernement d'une main faible & timide, & dans la crainte de déplaire à la cour de Rome (*u*), il abandonna le nom de roi, & prit le titre modeste de duc de Pologne.

(*u*) Grégoire VII, qui occupait alors le thrône pontifical, avait défendu à tous les évêques du royaume de couronner désormais aucun roi sans son consentement ou celui de ses successeurs. On

1082, 1083 & *suiv.*

Le pape leve l'interdit jetté sur la Pologne, & il accorde comme une grace au roi & à ses sujets de pouvoir remplir dans les églises les devoirs de tout chrétien. Uladislas, à la priére des Polonais, qui craignaient encore le retour de Boleslas, épouse la princesse Judith, fille de Wralislaw, & petite-fille d'André, roi de Hongrie: mais Judith ne donne point d'héritiers à son époux, & meurt regrettée de tous les Polonais en 1086.

1089

Lorsque Boleslas avait fui en Hongrie, il s'était fait suivre par son jeune fils Miécislaw; & ses craintes lui ayant fait quitter cet asyle, il l'y avait laissé. Uladislas, en montant sur le thrône, fit revenir son neveu, & parut prendre pour lui la plus tendre amitié, en sorte que lorsque la stérilité de la duchesse fut déclarée, & que sa prompte mort ôta à Uladislas tout espoir de postérité, la nation s'accoutuma à regarder Miécislaw comme l'héritier présomptif de son souverain. Les heureuses qualités de ce jeune prince lui obtinrent l'affection générale. Uladislas en paraissait charmé, & pour satisfaire le vœu des Polonais, il lui fit épouser la princesse Eudoxie, fille de Suantopelck, duc de Kiovie. Mais la joie que cette alliance inspira, fut bientôt changée en tristesse; Miécislaw mourut empoisonné. En vain Uladislas prétendit rejetter sur mille complices l'atrocité de cette action;

---

assure que ce pape, qui regardait tous les empires & les royaumes comme des fiefs de sa tiare, était fils d'un charron: on ajoûte qu'un jour, étant encore enfant, il s'occupait à former des lettres avec des coupeaux dans la boutique de son pere, & qu'un prêtre y lut: *Dominabor à mari usque ad mare.* Ce hasard fut, dit-on, ce qui engagea ses parens à le faire étudier.

le peuple s'en tint à ſes premiers ſoupçons, convaincu par cette maxime, que, où eſt l'intérêt, là doit ſe trouver l'auteur du crime.

1091 & 1092.

La Ruſſie ſe révolte : elle égorge les garniſons Polonaiſes, & s'empare des forteresſes tenues encore par l'ennemi. Cette nouvelle guerre réveille le courage féroce des Pruſſiens & des habitans de la Poméranie. Les Polonais courent au devant de ce torrent ; ils ſe font précéder par les flammes. Les deux armées ſe trouvent en préſence le quinziéme d'Août, jour de la fête de l'Aſſomption de la Vierge : la ſolemnité du jour fait ſouhaiter à Uladiſlas de remettre la bataille au lendemain : ce prince qui vient de verſer ſans crainte le ſang de ſon neveu, n'oſe employer à défendre ſon peuple des inſtans réſervés à la priére. Cependant, malgré lui, l'affaire s'engage & les Polonais ſont vainqueurs. La victoire fut due à Sieciech, Palatin de Cracovie, grand-général de la couronne.

1092

Cette année les Polonais faiſaient en Pruſſe le ſiége d'un fort appellé Nackel, ſitué ſur le Notecz. Expoſés aux attaques imprévues des Pruſſiens, ils s'étaient couverts par de profonds retranchemens, & dans la crainte d'être ſurpris, ils faiſaient une ronde continuelle autour de leur camp. Une nuit que le ciel était chargé d'épais nuages qui, pouſſés rapidement par un vent aſſez fort, ne laiſſaient échapper que momentanément la lueur de la lune, l'armée Polonaiſe crut vers l'horiſon appercevoir des bataillons qui ſe formaient. L'œil fixe de ce côté les voit s'ébranler & marcher à eux : ils crient aux armes, on ſe croit ſurpris, le trouble augmente, on ſe précipite hors du camp, & l'on marche à l'ennemi.

A mesure que ces troupes avancent dans la campagne, elles imaginent voir fuir les Prussiens devant elles, & cette vision leur inspire une nouvelle ardeur à les poursuivre; mais, arrivés sur la lisiere de la forêt, tout s'évanouit à leurs yeux. La réverbération de la lune, & l'agitation des branches d'arbres, causée par le vent, avaient produit des ombres que l'esprit craintif & inquiet du Polonais avait réalisées. Pendant ce tems, les Prussiens, attentifs à ce qui se passait dans le camp, sortirent de leur forteresse, comblérent les tranchées, incendiérent les palissades, les chariots, les machines de guerre, & enlevérent toutes les provisions. La honte & le découragement poursuivirent les Polonais dans leur pays. Qui croirait que la superstitieuse façon de penser de ce tems trouva à couvrir d'un voile de religion cette lâche terreur? Comme les Polonais avaient entrepris cette expédition pendant le carême, & que par conséquent ils s'étaient trouvés dans la nécessité de se nourrir de viande, ils publiérent que, pour les punir de cette infraction à la régle, le ciel avait rappellé des tombeaux une foule de morts, & qu'il avait suscité contre eux cette armée de fantômes.

1094

On ne peut passer sous silence un fait étonnant, que rapportent les historiens Polonais, & qu'on serait tenté de contredire, si tous ne se réunissaient pour l'attester. Soit que les Polonais, convenus de payer un tribut aux Bohêmes, y eussent manqué; soit que les Bohêmes voulussent profiter de l'embarras où la guerre contre les Prussiens mettait les Polonais, les Bohêmes firent une invasion dans la Silésie. Uladislas, pour se venger, commande à Sieciech d'entrer dans la Moravie, & de la ravager. Boleslas, fils d'Uladislas, jeune prince de neuf ans, écoute avec une attention particuliere les ordres que son pere donne au grand-général de la cou-

ronne. Il ſe jette aux pieds d'Uladiſlas, & le ſupplie avec tranſport de lui permettre de faire la campagne. Cette grace lui eſt accordée. Boleſlas en profite, non en enfant, mais comme un officier déjà inſtruit, & qui veut aſſurer par la pratique ſes vues & ſes réflexions : ſon goût pour la guerre ſe développe, ſon génie perce, rien ne ſemble nouveau pour lui. Soldat, la terre lui ſert de lit ; il ne trouve rien de rebutant dans les plus pénibles travaux, ni dans la nourriture la moins délicate : Général, il eſt à la tête des plus braves guerriers, il cherche les occaſions les plus périlleuſes, commande les attaques ; il ordonne les retraites avec ce ſang-froid d'un grand militaire qui ſait apprécier les dangers, les braver ou les éviter.

1095

Pendant que les Polonais dévaſtaient la Moravie, les Poméraniens s'étaient emparés du château de Miedzyrzecz, ſur les frontiéres de la grande Pologne ; de-là ils pouſſaient des partis qui déſolaient toute la campagne. Boleſlas demande à y courir, ſous la conduite de Sieciech. On aſſiége ce château ; mais comment pouſſer loin des tranchées dans un terrein fangeux, & continuellement inondé par des ſources ? Chacun déſeſpérant du ſuccès de cette entrepriſe, veut l'abandonner, & le général fixe le jour du départ : Boleſlas ſeul s'y oppoſe, & ſe rend maître des troupes, malgré la réſiſtance de Sieciech. L'hyver approchait, & il ſe flattait avec raiſon qu'une forte gelée lui rendrait faciles les approches du fort. Il ordonne à ſes ſoldats de ſe conſtruire des baraques. Il fortifie ſon camp & en multiplie les défenſes par des eſpéces de redoutes conſtruites de diſtance en diſtance. En cet état, il attend tout de la rigueur de la saiſon. Les Poméraniens ſurpris de ces préparatifs, craignant la diſette des vivres, & déſeſpérant d'être ſecourus, pren-

nent le parti de se rendre, & obtiennent la liberté de retourner dans leur pays.

1097

C'est ici l'époque du premier démembrement de la Pologne; époque d'autant plus remarquable dans l'histoire de ce royaume, que son affaiblissement actuel y trouve son origine. Uladislas avait un fils naturel, nommé Sbignée, qui, persécuté par le grand-général Sieciech, s'était révolté, & depuis, rentré en grace, avait commandé les armées Polonaises, conjointement avec le jeune Boleslas. Ce commandement partagé causa des malheurs à la Pologne, & fit naître la jalousie entre les deux freres. L'indolent Uladislas voulut assoupir ces premieres semences de haine: il promit après sa mort à Boleslas, la Silésie, & les provinces de Cracovie, de Sendomir & de Siradie; & à Sbignée, la partie de la Poméranie qu'il tenait de ses ancêtres, le palatinat de Lencici, & ceux de Cujavie & de Mazovie.

1098

Le partage qu'Uladislas venait faire de ses Etats, entre ses enfans, augmenta le desir qu'ils avaient de regner: leur haine contre Sieciech, & une guerre contre les Bohêmes, dont ils le supposent l'auteur, sert de prétexte à leur rébellion. Maîtres chacun d'une petite armée, ils se réunissent, s'emparent des provinces qu'ils ne doivent gouverner qu'après la mort de leur pere, & marchent conjointement pour assiéger Sieciech dans la forteresse où il s'est retiré. Uladislas, intimidé par les démarches de ses fils, croit qu'ils veulent lui arracher le peu qui lui reste; il fuit dans les bras de son général. Les princes arrivent, ils déclarent qu'ils ne poursuivent que le Ministre; & Uladislas, pour pacifier le

royaume & obtenir la paix, eſt obligé de ſouſcrire à l'exil perpétuel de Sieciech, qui ſe retire en Ruſſie.

1099

Les Bohêmes en 1096 étaient entrés en Siléſie, & après avoir fait le dégât ſur les bords de la riviere de Neiſſ, & démoli le fort Bardo, ils avaient bâti celui de Kamieniec. Le duc de Bohême, charmé de la valeur du jeune Boleſlas, lui fit préſent cette année de ce fort; &, du conſentement des ſeigneurs de ſes Etats, il le créa ſon porte-glaive.

1100

Juſques-là Boleſlas avait donné des preuves de la valeur la plus extraordinaire, ſur-tout dans un âge ſi tendre; mais il n'avait pas encore, ſelon les uſages de ce ſiécle, tiré légitimement l'épée, c'eſt-à-dire, qu'il n'avait pas reçu en cérémonie le baudrier militaire (*x*).

(*x*) C'eſt ainſi qu'on dévouait les jeunes militaires à la profeſſion des armes; le baudrier était la marque diſtinctive des guerriers, & la principale piéce de leur armure: on exigeait d'eux un ſerment qui rempliſſait deux objets, celui de conférer à ceux qui le faiſaient le droit de ſe ſervir de leurs armes, & celui de maintenir la ſubordination parmi les troupes; par ce ſerment on s'engageait à obéir aveuglément à ſon général, & à ne jamais fuir devant l'ennemi. Le baudrier rappellait la promeſſe faite de ſacrifier ſa vie pour la patrie. On trouve chez les Romains l'uſage de ce ſerment, & celui de porter ces ſortes de baudriers, ſur les plaques deſquels ils faiſaient graver des figures, des ſignes céleſtes. On préſume que le baudrier qu'Uladiſlas donna à ſon fils, pouvait bien être chargé de ces eſpéces de taliſmans, auxquels, dans la ſuite, les Polonais firent ſuccéder de petites images de la vierge; & pluſieurs, même actuellement, placent en dedans des reliques, dans l'eſpérance qu'elles les préſerveront de tous dangers dans les combats.

Uladiſlas faiſait faire les apprêts de cette grande fête, lorſqu'on vint l'informer de l'irruption des Poméraniens ſur les terres du royaume. Boleſlas part avec ce qu'il peut aſſembler de troupes ; il marche jour & nuit par des routes détournées, ſurprend l'ennemi pendant ſon ſommeil, le taille en piéces, & avec quelques milliers de priſonniers revient à la Cour & y reçoit des honneurs au-deſſus de ſon âge, mais proportionnés à ſon rare courage.

1102

Uladiſlas meurt dans un âge avancé : il fut faible & indolent, & ſouffrit d'être gouverné ; mais il aima véritablement ſa patrie.



BOLESLAS III, *ſurnommé* KRZYWOUSTY (*y*), DUC DE POLOGNE.

1102

BOLESLAS aimait ſon pere avec tendreſſe ; il le regretta & porta ſon deuil pendant cinq années : pour s'en rappeller continuellement la mémoire, il avait jour & nuit pendu à ſon cou une médaille où ce prince était repréſenté.

1104

Le duc de Pologne, à la priére de ſes ſujets, épouſe la princeſſe Zbiſlava, fille de Suantopelck, duc de Kio-

(*y*) Ce mot ſignifie en langue Polonaiſe, *bouche torſe*, parce qu'en effet Boleſlas III avait une petite difformité à la bouche.

vie : pendant la cérémonie de ce mariage, on apprend la révolte de Sbignée, qui, de concert avec le duc de Bohême, se prépare à réduire la Silésie. Boleslas eût été lui-même réduire cette province ; mais pressé par son conseil de ne pas s'absenter, il envoie le comte Zéliskaw mettre tout à feu & à sang dans la Moravie. Ce comte Zéliskaw engagea difficilement les Bohêmes à combattre ; ils craignaient les Polonais : cependant, comme il se retirait, ils attaquérent son arriere-garde ; l'affaire devint générale, & aucun parti ne put s'attribuer la victoire. Dans ce combat Zéliskaw eut la main droite coupée, & sur le champ il se vengea, en perçant de la gauche son ennemi. Boleslas loua la bravoure de son général, lui fit présent d'une main d'or, & le combla de bienfaits.

1107

Boleslas tourne ses armes du côté de la Pomeranie : il investit la forte ville de Belgard. Deux héraults qu'il envoie aux habitans pour les sommer de se rendre, sont introduits dans la ville & reçus avec le dernier mépris. Ils présentent deux boucliers (z), l'un rouge & l'autre blanc, pour marquer la paix ou la guerre, dont le duc de Pologne offrait le choix aux Poméraniens. » Sortez, dit un des premiers du peuple aux héraults, » sortez promptement de notre enceinte ; nous gardons » vos deux boucliers ; nous choisissons la paix ; mais » nous ne la voulons qu'après nous être abreuvés du sang » de ceux qui veulent nous faire esclaves ». Cette fiére réponse irrite Boleslas : il prépare ses attaques, & tandis qu'il en fait une fausse qui attire sur les remparts

(z) Lorsque les Romains voulaient déclarer la guerre à quelque ennemi, ils lui envoyaient un javelot ferré, ou ensanglanté & brûlé par un des bouts.

l'attention de l'ennemi, il ſe met à la tête d'un corps d'élite, franchit les foſſés ſur de longs madriers, rompt les herſes, enfonce la porte à coups de haches, & bientôt la ville eſt emportée & miſe au pillage.

1108

Sbignée s'était ſouvent révolté contre ſon frere; & peu ſatisfait de ſon partage, il s'était engagé avec les ennemis de la Pologne, dans le deſſein de dépouiller Boleſlas. Le duc de Pologne l'avait puni, en le privant d'une partie de ſes Etats, & ne lui laiſſant que la Mazovie; enfin, il s'était vû forcé de lui arracher ce faible reſte de ſa fortune, & de le bannir du royaume. Boleſlas faiſait le ſiége de Wollin; un corps de Poméraniens tombe ſur ſon camp pendant la nuit: mais il eſt repouſſé & mis en fuite. Entre les priſonniers que firent les Polonais, il s'en trouva un qui s'obſtinait à ne pas lever la viſiere de ſon caſque: on le conduiſit au duc, qui prétendit abſolument le connaître; c'était Sbignée lui-même. Le conſeil de guerre voulait le faire mourir, les ſoldats étaient prêts de ſe jetter ſur lui & de le déchirer: Boleſlas lui fit grace, & lui défendit une ſeconde fois de rentrer en Pologne, ſous peine d'être livré aux plus honteux ſupplices.

1109

L'empereur Henri V avait formé le projet d'aſſujettir la Pologne: aidé des Bohêmes, des Bavarois & des Saxons, il vint mettre le ſiége devant Glogaw. Les aſſiégés ſe défendirent avec courage; mais voyant leurs murailles à demi écroulées, ils demandérent une ſuſpenſion d'armes, & offrirent de ſe rendre, ſi dans cinq jours ils n'étaient ſecourus par Boleſlas. L'empereur, pour ſûreté de cet accord, exigea des ôtages, & les principaux de la ville lui envoyérent les plus jeunes de leurs enfans.

enfans. Le duc de Pologne s'avançait à grandes journées au ſecours de Glogaw ; inſtruit de cette convention, il fit dire aux habitans qu'ils tinſſent encore quelques jours, & qu'il ſe faiſait fort de les délivrer. Sur cet avis, ceux de Glogaw creuſent de nouveaux foſſés derriere les bréches, élévent des murs, & ſe préparent à la défenſe la plus vigoureuſe. Hommes, femmes & enfans, tout travaille à ſauver la patrie. Le cinquiéme jour arrivé, Boleſlas ne paraiſſant point, l'empereur envoie un détachement pour prendre poſte dans la ville ; il eſt reçu par une nuée de traits. Henri V, furieux de cette tromperie, fait avancer toute ſon armée, & ordonne un aſſaut général : pour en aſſurer le ſuccès, & ralentir le courage des aſſiégés, il fait placer ſur chaque front de ſes divers détachemens les jeunes ôtages qu'il a reçus. Cette vue attendriſſante n'amollit point la fermeté des habitans de Glogaw : les traits volent de toutes parts, les ôtages en ſont percés, & ce ſpectacle affreux, en redoublant la fureur des peres & des meres qui combattent de deſſus les remparts, ſemble diriger chaque fléche dans le ſein d'un Allemand. Il ne reſtait plus à l'empereur que le parti de la retraite ; il la fit avec précipitation ; mais il n'était pas à une lieue de Glogaw, que Boleſlas parut avec ſon armée, & n'ayant pû engager Henri V à accepter les propoſitions raiſonnables de paix qu'il lui fit faire, il l'attaqua (*a*), & remporta ſur lui la victoire la plus complette.

(*a*) La plaine où s'eſt donnée cette grande bataille, s'eſt appellée depuis & s'appelle encore *Hundsfelds*, *le champ des chiens*, parce qu'après la victoire il y reſta une grande quantité de cadavres, & ces cadavres attirérent une multitude de chiens, qui, bientôt accoutumés à la chair humaine, ſe répandirent au loin & dévorérent indiſtinctement hommes, femmes & enfans.

❀

1114

Boleslas faisait la guerre en Bohême, & prêt de passer un défilé, il avait été prévenu par l'armée ennemie, qui s'était emparée des hauteurs; il forme un bataillon quarré de ses troupes, & place dans le centre ses malades, les équipages, le butin & les prisonniers qu'il a déja faits : alors d'une contenance assurée, il semble défier le Bohême au combat. Cependant les Polonais n'étaient pas sans crainte. Un soldat ennemi sort de ses rangs & vient insulter ses adversaires, offrant de se mesurer avec quiconque se présentera. Boleslas, indigné de ce qu'aucun de ses guerriers n'accepte le défi, court sur ce téméraire, & après plusieurs coups donnés & parés avec adresse, il l'étend mort à ses pieds. Cette action rappella le courage des Polonais.

1115

Sbignée exilé de la Pologne, malheureux par-tout, ne cessait d'implorer les bontés de son frere. Boleslas consentit enfin à oublier ses fautes : mais Sbignée, de retour, prouva que les bienfaits sont une faible ressource pour gagner les caractères fourbes & féroces : il cabala avec si peu de circonspection, que la nation entiere s'apperçut de ses mauvais desseins contre Boleslas. Le duc en fut instruit, & quelques mots qu'il lâcha imprudemment à ce sujet, furent l'arrêt de la mort de Sbignée. Soit qu'ils voulussent faire leur cour au duc, soit qu'ils craignissent ce séditieux, des courtisans l'assassinèrent : utile leçon pour les princes, dont quelquefois la plus légere indiscrétion prononce la sentence des sujets. Boleslas expia (*b*) ce crime par la pénitence la plus rigoureuse.

(*b*) Boleslas sembla se dégrader dans cette occasion, en se dé-

1117

Un nommé Scarbimir était dans la plus haute faveur de Boleslas, & ce prince lui avait toujours témoigné la plus tendre amitié : de général des armées, il était devenu Palatin de Cracovie. Ebloui par l'éclat de sa fortune, & ne voyant que son maître au-dessus de lui, il devient dur, fier, impérieux, & prétend que tout fléchisse sous son autorité. Ses discours ne respirent que la sédition ; déja les peuples, entraînés par le brillant de sa réputation & par son éloquence, murmurent contre le gouvernement. Boleslas en est instruit ; il emploie la douceur pour réprimer cet esprit turbulent & dangereux ; & ne pouvant réussir, il le fait arrêter & le condamne à avoir les yeux crevés. C'est à cette occasion qu'il ordonna que désormais le Castellan de Cracovie aurait dans le sénat & dans toutes les cérémonies, le pas sur le Palatin de la province. Ce réglement est encore observé.

1120

Il faut rapporter à cette année la conversion des peuples de la Poméranie, dont Boleslas avait fait la conquête. Otton, évêque de Bamberg, y prêcha l'évangile avec succès. Ce prélat vertueux s'y couvrit d'une gloire d'autant mieux méritée, que dans ce tems les évêques, plon-

pouillant des marques de la dignité royale pour faire le personnage de Pelerin. Il entreprit, dit-on, un voyage dans le bas Languedoc pour y visiter le tombeau de S. Gilles ; un autre, au tombeau de S. Etienne, en Hongrie ; & le dernier à Gnesne pour y honorer les reliques de S. Adalbert. Il dota richement grand nombre d'églises, & pieds nuds il récitait chaque jour l'office avec quelques prêtres. Le peuple fut d'autant plus surpris de ces pratiques déplacées de dévotion, qu'il avait jusques-là toujours vû son maître agir en Roi qui savait que, dans un Etat bien policé, l'impunité est plus à craindre que le crime.

gés presque tous dans la mollesse & l'ignorance, abandonnaient les fonctions sacrées de l'épiscopat à quelques moines dont la conduite dissolue était plus capable de scandaliser les idolâtres, que de les convertir à la foi chrétienne.

1124

Boleslas saisissait toutes les occasions d'exercer son courage & de signaler sa justice. Abel tue son frere Henri, usurpe sa couronne, & devient le tyran du Dannemarck. Les principaux seigneurs de ce royaume fuient de tous côtés. Pierre, un des plus considérables, vient demander asyle au duc de Pologne, qui le reçoit avec bonté & lui fait épouser une princesse de Russie. Pendant les troubles, le pere de ce seigneur avait soustrait à l'avidité du tyran les trésors de Henri. Il écrit à son fils qu'il veut lui remettre ce dépôt. Pierre confie ce secret à Boleslas. Ce prince équipe une flotte (*c*), débarque en Dannemarck, chasse l'usurpateur, refuse la couronne qui lui est offerte, laisse aux Danois la liberté de se choisir un roi, enleve les richesses de Henri, qu'il remet à Pierre, & revient triomphant en Pologne. On prétend que c'est de Pierre que l'illustre famille de Labeck tire son origine.

1137

Un Palatin de Cracovie, successeur du traître Scarbimir, & dont l'histoire n'a pas conservé le nom, par égard pour ses illustres descendans, ayant fui dans une bataille contre les Russes, Boleslas voulut le faire périr au milieu

(*c*) Tous les auteurs Polonais attestent la vérité de ce fait qui est contredit par les Danois. Les historiens d'une nation gardent toujours un profond silence sur ce qu'ils ne croient pas à sa gloire, tandis que le parti opposé reléve avec effort celle dont il fait le tableau.

des ſupplices; mais faiſant réflexion que la honte fait ſouvent plus d'impreſſion que l'horreur des tourmens, il ſe contenta de lui envoyer une peau de liévre, une quenouille & un fuſeau. Ce lâche guerrier, que la crainte de la mort avait éloigné du combat, ne put ſoutenir la vue de ces ſymboles de ſa faibleſſe (*d*), & ſe pendit de déſeſpoir.

1139

Boleſlas mourut cette année & fut univerſellement regretté : il fut humain, doux, affable, guerrier intrépide, & prudent général. Quarante-ſept batailles qu'il donna pendant le cours de ſon regne, lui acquirent une gloire immortelle & lui attirérent le reſpect des nations voiſines. Les loix qu'il reſpecta, & auxquelles il ſe ſoumit le premier, lui obtinrent l'amour de ſon peuple. Son thrône fut conſtamment l'aſyle de l'innocence & des malheureux. Modeſte au milieu de ſes triomphes, il ne lui manqua que plus de fermeté à ſoutenir les revers de la fortune qui abrégérent ſes jours.

Boleſlas laiſſa quatre fils déja grands, & le cinquiéme au berceau, nommé Caſimir. Il partagea ſes Etats en quatre parts : il donna à Uladiſlas les provinces de Cracovie, de Siradie, de Lencici, la Siléſie & la Poméranie : à Boleſlas, la Mazovie, la Cujavie, les terres de Dobrzin & de Culm : à Miéciſlaw, les diſtricts de Gneſne & de Caliſch avec la Poſnanie ; & à Henri, les provinces de Sendomir & de Dublin : & lorſqu'on lui demanda quel ſerait donc le partage de Caſimir ; « ne voyez-vous » pas, répondit-il, qu'il y a quatre roues à un chariot,

(*d*) On trouve dans l'hiſtoire grecque que le légiſlateur Charondas ordonna que les lâches qui auraient fui dans une bataille devant l'ennemi, ſeraient expoſés pendant trois jours dans la place publique, & livrés aux inſultes de la populace.

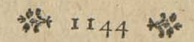
» mais qu'elles ne servent qu'à en soutenir le corps, qui » en est la partie la plus nécessaire ? Ainsi, continua-t-il, » les quatre enfans qui vont partager mes Etats, doivent » être l'appui de celui qu'il vous paraît que j'abandonne; » malgré eux ils contribueront à l'élever & à le rendre » le seul d'entr'eux utile à la patrie ».

Par une clause des dernieres dispositions de Boleslas (*e*), l'aîné de ses fils devait avoir une sorte de supériorité sur ses freres. Ce que ce prince mourant avait imaginé pour empêcher les dissensions dans sa famille, fut justement ce qui y répandit la jalousie.



ULADISLAS II,

DUC DE POLOGNE.



1144

ULADISLAS, excité par son épouse Christine, fille de Henri IV, empereur d'Allemagne, princesse hautaine & ambitieuse, veut dépouiller ses freres de leurs héri-

---

(*e*) Sous le regne de ce prince, les Palatins commandaient les armées & prirent le nom de *Woiwody*. Ces armées n'étaient point composées de troupes régulières, & ne recevaient aucune solde; le butin fait sur l'ennemi leur en tenait lieu. Les bourgeois, s'il en était alors, & les païsans suivaient leurs seigneurs à la guerre, aimant, ainsi que les anciens Germains, mieux provoquer l'ennemi au combat & en recevoir des blessures, que de tirer de la terre une nourriture abondante aux dépens de leur sueur & de leurs travaux.

Vers ce temps les ecclésiastiques étaient dans la plus haute considération : il ne faut pas s'en étonner, ils étaient les seuls savans : heureux s'ils n'avaient pas abusé quelquefois de leur pouvoir, en voulant s'élever au-dessus de leurs souverains !

sages. Pierre Dunin, comte de Skrzyn, ce fameux Danois pour qui Boleslas Krzywousty avait tenté l'invasion du Dannemarck, essaya vainement de rapprocher les quatre freres : la duchesse le haïssait trop pour que des paroles de paix ne perdissent pas de leur énergie en passant par sa bouche. Les historiens rapportent ainsi le motif de cette aversion. « Un jour, dit un d'eux, Uladislas & le comte de Skrzyn se perdirent dans un bois, » à la poursuite d'un sanglier, & furent contraints d'y » passer la nuit couchés à terre : ils s'amusérent à plaisanter sur la singularité de leur aventure : *votre femme*, » dit Uladislas à Dunin, *est sans doute à présent mieux* » *que nous entre les bras de l'abbé de Skrzyn, qu'elle aime.* » Le comte, piqué au vif de cette grossiére raillerie, lui » répartit sur le champ : *& la vôtre, la croyez-vous plus* » *mal à côté de Dobiesz votre gentilhomme ?* » Uladislas eut la faiblesse de rendre cette conversation à Christine, qui, de ce moment, jura la perte du comte. Elle le fit enlever au milieu de la ville de Breslaw, dont il avait le gouvernement, & lui fit arracher la langue & crever les yeux.

1145

Uladislas poursuit ses freres avec fureur : Boleslas & Miécislaw, chassés de leurs provinces, se retirent à Posnanie, ville de la dépendance des Etats de Henri : ils y sont assiégés par le duc. Un jour que les ennemis étaient plongés dans la débauche, les assiégés sortent de la ville avec des flambeaux allumés, mettent le feu au camp, massacrent tout ce qui ose faire résistance, & poursuivent au loin les fuyards. Uladislas, au lieu de se retirer à Cracovie, place forte, d'où il aurait pu rétablir ses affaires, se sauve en Allemagne : il abandonne son impérieuse épouse à la vengeance de ses freres outragés & tout-puissans ; mais ces princes ne l'estimant point assez pour la craindre, lui laissérent la vie & la renvoyérent à son lâche époux.



BOLESLAS IV, *dit le* CRÊPU,

DUC DE POLOGNE.

1147 & 1149

BOLESLAS, comme aîné de ſes freres, fut reconnu duc de Pologne, ſans contradiction ; mais l'empereur Conrad, de retour en Allemagne de ſa malheureuſe expédition d'Aſie, prit ou feignit de prendre les intérets d'Uladiſlas & de Chriſtine : il aſſemble des troupes, & lui-même les conduit ſur les frontiéres de la Pologne. Boleſlas veut prévenir les ravages de ſa patrie ; il obtient un ſauf-conduit & paſſe dans le camp de l'empereur. Introduit dans le conſeil, il y peint avec force la tyrannique ambition de Chriſtine, la ſoupleſſe & la lâcheté d'Uladiſlas, & les malheurs auxquels les Polonais ont été expoſés pendant leur adminiſtration. « C'eſt Uladiſlas, dit-il, qui m'a mis les armes à la main : il en » voulait à ma vie & à celle de mes freres. L'empereur » voudrait-il appuyer l'injuſtice qu'il devait punir, & la » faire triompher de l'innocence qu'il devait protéger ? » Quel chagrin n'aurait-il point de replonger la nation » dans des déſordres d'autant plus affreux, qu'Uladiſlas, » rétabli ſur le thrône, le ſouillerait plus que jamais par » ſes vengeances, & le perdrait peut-être de nouveau » par ſes cruautés ? Pourrait-on l'y remettre qu'il n'en » coûtât du ſang à l'Empire ; & quelle reconnoiſſance, » quels ſervices l'Empire pourrait-il attendre d'un prince » qui n'a pas ſû reſpecter les droits les plus ſacrés de la » nature ? Quel ſujet notre pere lui a-t-il donné d'enfreindre ſes diſpoſitions ? Par quel crime avons-nous mérité » ſon averſion, nous qui n'avons rien oublié de tout ce » qui pouvait déſarmer ſa colere » ? Ce diſcours fit un tel

effet, que dès le lendemain l'armée Impériale se sépara, malgré tout ce que put faire Uladislas pour retenir Conrad dans ses intérêts.

1158

Frédéric Barberousse occupait alors le thrône de l'empire : il prend la résolution de rétablir dans ses Etats le fugitif Uladislas. Avant tout il députe à Boleslas & à ses freres pour leur enjoindre de rendre toute justice à ce prince, & exiger un tribut annuel de cinq cents marcs d'argent, ou en cas de refus, pour leur déclarer la guerre. « Nous aimons trop notre patrie, répondent les » princes pour la livrer à Uladislas. Jaloux de notre » juste indépendance, nous ne savons point être esclaves » pour regner : la perte de nos Etats & la mort même » nous effraient moins que l'abbaissement qu'on nous » propose : nous pouvons succomber ; mais notre courage » nous excusera aux yeux de l'univers ». L'armée impériale vient fondre sur la Pologne. Boleslas fait le dégât devant elle ; il brûle villes, bourgs, villages, pour lui ôter les moyens de subsister. Il oppose à des forces nombreuses, de petits partis qui harcélent sans cesse l'ennemi. Toujours vainqueur, il fuit toujours & reparaît aussi-tôt. L'ennemi est épuisé par ces escarmouches continuelles, la disette se fait sentir & les maladies enlévent les deux tiers des troupes de Frédéric : cet empereur demande une entrevue à Boleslas (*f*) ; on con-

(*f*) Il n'y a point de fait dans l'histoire de Pologne plus embarrassant à éclaircir que celui-ci. Il s'agit de savoir si ce royaume a été, ou non, tributaire de l'Empire. Tous les historiens Allemands le prétendent, ceux même qui écrivaient dans le tems de ce traité, dont il est question ; mais généralement tous les auteurs Polonais s'inscrivent en faux contre cette assertion ; ils rapportent simplement ce que nous venons d'exposer dans l'article qui donne

vient de quitter les armes,& les princes cédent la Siléſie à Uladiſlas & promettent de fournir à Frédéric trois cents lances pour ſon expédition d'Italie.

1159 & 1163

Uladiſlas meurt dans un endroit appellé Aldembourg, dont on ignore abſolument la poſition. L'empereur oblige Boleſlas de partager la Siléſie (g) aux trois fils de ce prince, & c'eſt la premiere fois que cette province ſortit des mains des Polonais, qui la regardérent toujours comme un fief de leur couronne; mais ce fief perdit bien-tôt juſqu'à l'uſage de ſa langue maternelle, par l'attention qu'eurent les héritiers de la peupler d'étrangers, & d'en éloigner les mœurs Polonaiſes.

1164 & 1167

Boleſlas tourne ſes armes contre la Pruſſe encore idolâtre & en force les habitans à détruire leurs bois ſacrés & à brûler leurs faux dieux; mais bien-tôt ce peuple, accablé d'impôts & tyranniſé par les Polonais, chaſſe ſes

---

lieu à cette note, tandis qu'un de leurs adverſaires, auteur contemporain, dit expreſſément: » que Boleſlas, preſſé par les troupes » de l'empereur, n'obtint la paix qu'à condition que, plus exact » déſormais à remplir ſes devoirs de vaſſal, il paierait, en attendant, deux mille marcs d'argent à Frédéric, mille aux princes » de ſa Cour, deux cents aux officiers de ſa maiſon, & vingt » marcs d'or à l'impératrice. Il ajoûte que Boleſlas promit de rétablir dans ſes Provinces ſon frere Uladiſlas, & qu'il jura que » dans tout ce qu'il avait fait, il n'avait eu aucun deſſein d'offenſer l'Empire «. De part & d'autre on ne peut qu'oppoſer des conjectures pour appuyer ſon ſentiment.

(g) La Siléſie fut partagée entre les trois fils d'Uladiſlas: l'aîné eut la principauté de Breſlaw; Miéciſlaw, celles d'Oppelen, de Ratibor, de Tropaw & de Teſchen; & Conrad, celles de Glogaw, de Croſſen & de Sugan.

prêtres & retourne à ſes Idoles. Boleſlas revient en Pruſſe, ſuivi de toutes les forces de ſes Etats : il ſe fie imprudemment à des transfuges, qui engagent l'armée dans des défilés où les barbares en font un carnage horrible. Cette défaite, la plus conſidérable que les Polonais aient ſoufferte, épuiſa tellement la nation d'hommes & de chevaux, que de long-tems elle ne fut en état de mettre une armée ſur pied, & qu'elle ſembla avoir oublié ſa gloire paſſée, & cet amour qu'elle avait toujours eu pour le métier des armes.

1173

Boleſlas IV meurt à Cracovie. Ce prince, plus politique que guerrier, avait des qualités eſſentielles pour bien gouverner l'Etat. Ce qu'il n'aurait pu enlever par la force, il ſçavait l'obtenir par la perſuaſion. Fécond en reſſources, ſage, prudent, modéré, c'était en voilant ſes paſſions, qu'il donnait du jeu à celles des autres, lorſqu'elles pouvaient le conduire au but qu'il s'était propoſé. Il légua à ſon fils Leſzko les duchés de Mazovie & de Cujavie.

MIÉCISLAW III,

DUC DE POLOGNE

1174 & 1177

LE choix que la Nation fit de Miécislaw pour duc ne fut pas heureux : elle plaça ſur ſon thrône un tyran infléxible qui brava impunément les loix, ouvrit la porte à tous les vices, & qui, d'autant plus hautain qu'il était lâche & craintif, ne chercha à faire uſage de ſon autorité que pour faire des injuſtices criantes. Gédéon, évêque

de Cracovie, se chargea de porter aux pieds du cruel monarque les plaintes du peuple désespéré ; elles ne servirent qu'à irriter ce caractére féroce. N'ayant pû réussir, le prélat assembla secrettement les grands du royaume : on déposa Miécislaw, & après quelques débats Casimir son jeune frere fut élu à sa place.



CASIMIR II, *surnommé* LE JUSTE, DUC DE POLOGNE.

1180

PAR une coutume établie en Pologne de tems immémorial, lorsque les gentilshommes voyageaient d'une province à l'autre, les paysans étaient obligés de leur fournir le logement, la nourriture des chevaux & tout ce dont ils pouvaient avoir besoin pendant leur séjour. Ce droit abusif était exercé par les nobles avec tant de tyrannie que le peuple de la campagne, cette portion de l'Etat, si utile & trop méprisée, réduit à une extrême misére, ne pouvait plus supporter ces véxations, ni fournir aux taxes publiques. Casimir signala son avénement au thrône par l'abolition de ce droit barbare, qui était devenu une source de rapines & de dissolutions. Il priva aussi les nobles du droit injuste de s'emparer des biens ecclésiastiques, lors de la mort des possesseurs.

1181

C'est au régne de Casimir II qu'on doit rapporrer l'époque de cet esprit d'indépendance qui constitue aujourd'hui le caractère des Polonais : indépendance d'autant plus dangereuse qu'en dictant des loix sévéres, elle semble accorder la liberté de ne s'y pas soumettre, & qu'en

plaçant un maître ſur le thrône, elle donne le droit de ne lui pas obéir. Les nobles qui avaient dépoſé Miéciſlaw & donné leurs ſuffrages à Caſimir, crurent que ce prince ne devait ſe conduire que par eux. Miéciſlaw ſollicite ſon frére de lui rendre ſe Etats. Cette demande indiſcrette, au lieu d'irriter Caſimir, lui laiſſe croire qu'il ne poſſéde le thrône qu'à titre d'uſurpateur : il veut abdiquer ſur le champ, mais il ne le peut légitimement, ſi les nobles qui l'ont élu, n'y conſentent. Il les fait aſſembler & leur repréſente ſes doutes, les malheurs de ſon frere & la réſolution qu'il a priſe de lui reſtituer la couronne. Loin d'attribuer à la générοſité de leur prince cette propoſition à laquelle ils ne croyaient pas devoir s'attendre, les ſeigneurs Polonais l'enviſagent comme une lâcheté impardonnable : » que pouvez-vous vous promettre, lui dit hardi- » ment l'un d'entr'eux, d'un prince inhumain par ſenti- » ment, méchant par habitude, & qui ne reſpirant que » la vengeance, croira n'être plus cruel que par raiſon ? » Vous-même que penſez-vous devoir attendre de lui ? » Pouvez-vous douter qu'il ne vous faſſe payer par la perte » même de vos duchés, la miſére où vous l'avez réduit » en le privant de ſon royaume, en permettant que ſon » fils s'emparât de ſes Etats (*h*)? Mais après tout, plu- » tôt que de devenir les complices d'une injuſtice, dont » vous oſez vous faire honneur, plutôt que de nous rendre » les miniſtres de vos malheurs & des nôtres, ſi vous » perſiſtez dans vos ſentimens, nous renonçons à votre » empire, & nous allons choiſir un maître moins barbare » par pitié, & plus jaloux de notre bonheur & de notre

---

(*h*) Lorſque Miéciſlaw fut dépoſé, Othon ſon fils aîné, mécontent de la préférence qu'il donnait à ſes freres, gagna ſes ſoldats, s'empara des provinces qui lui reſtaient, & en fit hommage à Caſimir, à qui il céda la ville de Gneſne. Miéciſlaw, ainſi depouillé, fut, avec ſa femme & ſes enfans, chercher un aſyle à Ratibor, dans la haute Siléſie.

» gloire. » Casimir fut contraint de céder aux vœux de ses sujets & de rester sur le thrône.

1182

Casimir veut reprendre le duché d'Halitz, usurpé par les Russes. Ces peuples féroces, mal disciplinés, mais courageux par tempérament, viennent au-devant de lui, dans l'espérance de satisfaire la haîne qu'ils ont pour sa nation. Les Polonais sont intimidés par la multitude qui leur tombe sur les bras. » Rappellez votre valeur, leur » dit Casimir. Vous avez un sûr moyen de vaincre les » Russes, c'est de ne les pas redouter. Ils vous menaçent » de la mort & de l'esclavage : promettez-moi tous vos » efforts, & je vous réponds de votre liberté & de votre » vie : au reste, je ne vous cache point que vous allez » combattre dans les mêmes champs où périrent autre- » fois la plûpart de vos peres (*i*) par la lâcheté de ceux » même de la nation, qui n'eurent pas honte de les » abandonner. C'est ici l'occasion de réparer l'opprobre » des uns & de venger la mort des autres ; ces héros qui » reposent sous vos pieds vous y exhortent. Si vous res- » pectez leur valeur, pouvez-vous craindre la mort » qu'ils ont méprisée ? En est-il de plus glorieuse que » celle d'un citoyen, qui jusques dans ses derniers mo- » mens se rend utile à sa patrie ? Mais enfin, je vais mon- » trer comme on doit la servir. Tout péril qu'on ose » affronter, n'est plus redoutable ». Les Polonais enflammés par ce discours, fondent sur l'ennemi & remportent une victoire complette.

(*i*) En 1137 Boleslas Krzywousty conduisit les Polonais contre Wasilkon qui s'avançait pour envahir le duc d'Halitz. Ils furent enveloppés par les Russes, & malgré la valeur de Boleslas, l'armée fut mise en déroute. C'est à l'occasion de cette bataille qu'on a fait mention de la lâcheté d'un Palatin de Cracovie, à qui le duc envoya une peau de liévre, une quenouille & un fuseau.

1194

Après avoir rétabli la paix dans le royaume, réprimé les entreprises séditieuses de Miécislaw, qu'il avait fait descendre du thrône, contenu les princes de Silésie ses neveux, & dompté les Prussiens, Casimir mourut cette année, regretté de ses sujets, non sans quelque soupçon d'avoir été empoisonné. Ce prince à qui on donna le nom de juste en montant sur le thrône, s'appliqua pendant toute son administration à mériter ce titre. Il eut des vertus & quelques faiblesses, que les historiens font difficulté de lui pardonner, comme si les erreurs de l'amour, qui ne prennent rien sur l'exacte observance des devoirs essentiels, étaient capables de dégrader un cœur que, dans tous les cas, la justice, le courage & l'humanité conduisent.



LESZKO, *surnommé* LE BLANC, *DUC DE POLOGNE*.

1194

Cet amour de l'indépendance, que les Polonais appellent liberté, jette quelques légers rameaux à la mort de Casimir II. Ils se croyent en droit de choisir un souverain, dédaignent les jeunes fils du feu duc, & sont prêts de couronner Miécislaw le vieux. Fulques, évêque de Cracovie, combat cette résolution & prouve aux seigneurs assemblés, que l'exclusion qu'ils donnent aux successeurs légitimes est une espéce de perfidie & de révolte : il les ramène à son sentiment, & Leszko est proclamé duc, sous la régence d'Héléne sa mere.

1197

Dans ce tems la religion ſouffrait de la diſſolution des mœurs. Le clergé, plus que les autres, était répréhenſible : il vivait dans la molleſſe, l'ignorance & le relâchement. Comblé de richeſſes, adminiſtrateur des biens des pauvres, il ne regardait plus les utiles pratiques de la religion que comme la groſſiére pâture des ames vulgaires, dont il ne devait plus ſe nourrir : le ſcandale était public, & l'on voyait des prêtres entretenir des concubines, ſe lier à des épouſes, & leurs fils ſuccéder à leurs bénéfices. A l'imitation des paſteurs, les citoyens ne regardaient plus le mariage que comme des chaînes qu'il leur était permis de rompre au gré de leurs paſſions & de leurs caprices. Pierre, légat du pape, connu ſous le nom du cardinal de Capoue, vient en Pologne, & ſecondé de Philippe, évêque de Poſnanie, de l'illuſtre maiſon de Wieniawa, qui eſt la tige de celle de Perſztyn & de Leſczczynsky, il réforme la diſcipline eccléſiaſtique, prononce des peines terribles contre les prêtres concubinaires ou mariés, & à l'égard des ſéculiers, déclare que déſormais ils ſe marieront en face de l'égliſe, afin qu'elle puiſſe dans tous les tems rendre témoignage de la célébration de ces nœuds ſacrés.



MIÉCISLAW.

MIÉCISLAW III, *surnommé* LE VIEUX, DUC DE POLOGNE.

1200

Les troubles de l'Etat, excités par Goworeck, Palatin de Sendomir, & par Nicolas, Palatin de Cracovie, fournirent à Miécislaw les moyens de remonter sur le thrône: il fit entendre à la régente qu'elle & son fils ne seraient jamais tranquilles, qu'ils ne lui eussent cédé le droit de gouverner. « Ces hommes, ajoûta-t-il, qui se sont fait » les maîtres de la nation, ont-ils assez de talens pour » lui procurer tout le bonheur où elle peut prétendre? » Egaux au reste des Polonais, ont-ils réussi à les sou- » mettre? Nés pour servir, sont-ils capables de com- » mander? Ne sait-on pas qu'ils ne sont jaloux de leur » pouvoir que par l'abus qu'ils se promettent d'en faire? » Au reste, si je demande la couronne, c'est pour l'as- » sûrer à mon neveu, plus que ne l'a pu faire une élec- » tion frivole, contre laquelle je réclame par des motifs » d'équité, & que je puis anéantir par la force des » armes ». Hélene se laissa prendre à ces amorces. Miécislaw ne voulait éloigner Leszko du thrône que pour y placer ses fils.

1202

Leszko, descendu du thrône par la perfidie de son oncle, y remonte par les intrigues de sa mere, pour en redescendre une seconde fois; mais une mort subite enléve le traître Miécislaw. Ce prince bas & méprisable dédaignait l'estime des hommes, & ne connaissait d'autres plaisirs dans la souveraine autorité que la barbare satisfaction d'être le tyran de ses peuples.

ULADISLAS III, *surnommé* LASKONOGI (*k*), *DUC DE POLOGNE.*

1203

IL était à présumer qu'après la mort de Miécisslaw, le jeune Leszko remonterait sur le thrône : en effet tous les Grands du royaume offrirent de se soumettre à lui, mais à condition qu'il chasserait Goworeck, Palatin de Sendomir, son ministre & son ami. « Le Palatin, répondit » Leszko à ceux qui lui firent cette proposition, est un » homme sage & prudent, ses conseils me sont néces- » saires & m'ont été toujours utiles ; je suis fait pour » protéger l'innocence & non pour la punir : l'exil de ce » ministre serait un crime, & je ne crois pas devoir » acheter si cher une couronne, qui d'ailleurs m'appar- » tient par droit de naissance, pour ne la tenir que du » choix impérieux de mes sujets ». Uladislas, fils aîné de Miécislaw, fut élu, & ce qu'il y eut de singulier, c'est que ce prince, aussi grand, aussi généreux que Leszko, refusa long-temps la couronne, qu'il savait appartenir légitimement à son cousin, & ne l'accepta enfin qu'avec son consentement. De pareils exemples sont grands, mais bien rares.

1206

Leszko, redevenu particulier & simple souverain de Sendomir & de quelques autres provinces, se voit attaqué, par Romain, duc de Lucko, à qui il avoit cédé le duché d'Halitz. Il arme ce qu'il peut rassembler de trou-

(*k*) Parce qu'il avait les jambes longues & très-minces.

pes, livre bataille à ſon ingrat ennemi, qui l'eſt venu provoquer, & remporte ſur lui une des plus mémorables victoires que les Polonais aient gagnées ſur les Ruſſes. La gloire dont il ſe couvrit dans cette action fit croire à toute la nation que lui ſeul était capable de tenir d'une main ferme les rênes de l'Etat. Goworeck venait de mourir & n'était plus un obſtacle à ſon élévation. Uladiſlas, qui n'était monté ſur le thrône qu'à regret, en deſcendit avec joie pour y placer ſon couſin; action mémorable, qui n'a peut-être jamais été répétée.



LESZKO, *ſurnommé* LE BLANC, DUC DE POLOGNE.

1227

Le regne de Leſzko aurait ſans doute été auſſi long qu'il était glorieux, ſi le fer d'un aſſaſſin ne l'eût terminé cruellement. Le comte de Suantopelk, gouverneur de la Poméranie orientale, tout-puiſſant dans cette province, prétend s'y rendre ſouverain, & faire paſſer cette uſurpation à ſes fils, comme on tranſmet un héritage légitime. Il refuſe à la Pologne le tribut de mille marcs d'argent qu'il lui doit par chaque année. Sa rébellion devenue manifeſte, on l'invite à venir aſſiſter à une diette qui doit ſe tenir à Ganſaw dans la grande Pologne. Inſtruit, peut-être par ſes remords, Suantopelk ne s'y rend qu'accompagné d'un grand nombre de ſoldats, dont il cache la marche, & qu'il diſtribue ſecrettement aux environs du lieu où ſe tient l'aſſemblée. Ce perfide, dans le moment que Leſzko ſort du bain, ſans armes & preſque nud, le fait maſſacrer par ſes ſatellites.

La Pologne ſe glorifie encore d'avoir été gouvernée par Leſzko. Simple, modeſte, il aima la paix & chérit

ſa patrie : au-deſſus du thrône qu'il occupait, il en dédaigna l'éclat, & ne chercha dans l'autorité ſuprême que la facilité de faire du bien & de rendre la juſtice. Ennemi du faſte, il deſcendit juſqu'aux moindres ſujets de ſon Etat pour en connaître la miſére & les beſoins, & pour leur porter de prompts ſecours.



BOLESLAS V, *ſurnommé* LE CHASTE, *DUC DE POLOGNE.*

1227 & 1228

BOLESLAS V, âgé ſeulement de ſept ans, ſuccéde à ſon pere Leſzko. Conrad, duc de Mazovie, oncle du jeune prince, & Henri le Barbu, duc de Siléſie, ſe diſputent la régence du royaume. La guerre civile ravage toutes les provinces de la Pologne, & n'eſt terminée que par les ſoins d'Hedwige, femme de Henri, qui engagea ſon époux à ſe déſiſter de la régence.

1230

Les Pruſſiens portent le fer & la flamme dans la Pologne ; ils ſaccagent la province de Culm, brûlent plus de deux cent cinquante égliſes, emménent captifs une quantité prodigieuſe de citoyens, & étendent leurs ravages juſques dans la Mazovie. Le régent Conrad, à qui il ne reſte que la ſeule ville de Ploczko, appelle à ſon ſecours les chevaliers Teutoniques (*l*). Herman de Salza,

(*l*) L'Ordre Teutonique prit naiſſance pendant le ſiége d'Acre dont les Sarraſins s'étaient emparés en 1188 ; échec cruel qui obligea Baudouin, roi de Jéruſalem, d'implorer les ſecours de

leur Grand-maître, retiré à Venise avec ses guerriers, depuis que l'Ordre avait été forcé d'abandonner la Terre-sainte, envoie sept députés en Pologne pour traiter des conditions auxquelles Conrad les recevrait. Ils s'engagérent à faire une guerre continuelle aux Prussiens, jusqu'à ce que ces idolâtres eussent embrassé la religion chrétienne. Conrad leur assigna pour établissement le château de Dobrzyn & ses dépendances; & quelque temps après, satisfait de leurs services, & en espérant encore de plus considérables, il leur céda le territoire de Culm (*m*)

---

tous les princes chrétiens. Ce siége fut meurtrier, dura une année, pendant laquelle les maladies firent périr encore plus d'assiégeans que le fer de l'ennemi. Cinq citoyens de Brémen & trois de Lubec, touchés des maux des Allemands leurs compatriotes, entreprirent de les soulager. Ils enlevérent les voiles de leurs vaisseaux & en formérent des espéces de tentes, sous lesquelles ils reçurent tous les malades & blessés de l'armée, auxquels ils administrérent les plus utiles secours. Cette charité obtint bientôt les louanges qu'elle méritait, & les encouragemens nécessaires pour fonder des hôpitaux dans Acre, après la prise de la ville, & ensuite dans Jérusalem, avec une église, sous l'invocation de la Vierge. Ce nouvel Ordre fut confirmé en 1191 par une bulle du pape Célestin III, sous le titre de *Freres hospitaliers de la Vierge*, & il eut pour premier Grand-maître Henri Waelpot. Ces chevaliers, soumis à la régle de S. Augustin, prirent l'habit blanc, avec la croix noire: ils étaient au nombre de vingt-quatre, & sept prêtres qui avaient le droit de célébrer la messe en cuirasse & l'épée au côté. On prétend qu'ils devaient alors coucher sur la dure & se laisser croître la barbe; mais ils dégénérérent beaucoup de leur austérité sous le regne de l'empereur Fréderic II, à qui ils rendirent d'importans services, & qui leur accorda de grands priviléges.

(*m*) Il s'éleve ici une grande difficulté qu'aucun historien, réellement impartial, n'a encore osé résoudre. Il s'agit de savoir si cette donation a été faite à perpétuité, ou seulement pour un temps limité. Les uns avancent que la premiere donation ne portait qu'une aliénation de vingt années; mais que Conrad, sollicité par Henri le Barbu, duc de Silésie, céda aux chevaliers, en toute propriété, les terres dont ils n'avaient que la jouissance. D'autres rapportent un titre, daté de Kruswick en 1230, qui dit expressé-

& tout le pays ſitué entre la Viſtule, la Mocra & la Drwencza, aux conditions de les lui reſtituer lors du partage des conquêtes à faire ſur les Pruſſiens, & avec cette clauſe intéreſſante, qu'ils n'entreprendront rien contre la Pologne, & qu'ils ſeront toujours prêts à la ſecourir contre ſes ennemis.

L'ambition immodérée des chevaliers Teutons cauſa long-tems les malheurs de la nation Polonaiſe, & rappella ſouvent avec déſeſpoir l'aveugle facilité de Conrad.

1238

Boleſlas V, en âge de gouverner par lui-même, prend les rênes de ſon Etat, mais avec bien moins de talens pour les conduire que n'en avait montré Henri, duc de Siléſie, qui s'était élevé à la régence ſur les débris de l'autorité du duc Conrad. Ce prince épouſe Cunégonde, fille de Béla, roi de Hongrie. La politique forma ces nœuds, & l'eſtime ſeule entretint la concorde entre les deux époux. Cunégonde était belle & ſemblait l'ignorer. Indifférente pour les plaiſirs les plus permis, elle joignait à la pudeur la plus ſévere une piété ſolide. Boleſlas, grave & ſérieux, inſenſible ſans doute aux douceurs de l'amour, regarda Cunégonde comme une amie, &, ſoit excès de dévotion, ou tout autre motif, vécut avec elle

---

ment » que Culm, ſes droits & dépendances ſont donnés irrévo- » cablement à l'hôpital de Sainte-Marie de l'Ordre Teutonique, » & aux freres de cette maiſon «. Les chevaliers conſervent un diplôme de l'empereur Fréderic II, qui leur confirme la poſſeſſion de Culm & des conquêtes faites & à faire ſur les idolâtres de Pruſſe. Mais quel droit l'empereur avait-il de diſpoſer des biens d'une Puiſſance qui ne lui était pas ſoumiſe? Comment s'imaginer que Conrad ait été aſſez peu politique, pour démembrer ſes domaines en faveur d'un Ordre naiſſant qui ne lui avait rendu que peu de ſervices? Au milieu de ces difficultés, il n'eſt, je crois, permis de prendre aucun parti.

dans la plus rigide continence. Cette union extraordinaire lui mérita le nom de *Chaste*, mais ne lui obtint aucun éloge de la part de ses sujets, qui, dans la position où ils se trouvaient, avaient besoin d'un chef actif & intrépide.

1240 & 1241

Cette année est fameuse par la premiere incursion des Tartares (*n*) dans la Pologne. Ces farouches guerriers tra-

---

(*n*) Les auteurs ne sont pas d'accord sur l'origine du nom de *Tartares* : ceux qui pensent que c'est le nom primitif de ces peuples, le tirent de celui de *Tatar-Kan*, chef d'une de leurs tribus. Les autres prétendent que c'est un nom abusif, que cette nation rejette, & que les Tartares ne s'appellent entr'eux que Turcs. Quoi qu'il en soit, les Tartares descendent des Scythes incontestablement. Les Scythes immolaient à leurs idoles les prisonniers qu'ils faisaient à la guerre ; les Tartares les gardent dans un dur esclavage, ou les vendent à des maîtres cruels. Les Scythes ne cultivaient pas la terre, ils nourrissaient des troupeaux & buvaient le lait de leurs cavales : ils logeaient sur leurs chariots, étaient vétus de peaux d'animaux tués à la chasse, se servaient de fléches empoisonnées, passaient les riviéres sur des sacs remplis de liége & n'avaient de loix que celles que nous dictent les lumiéres naturelles. Tels sont encore, à quelques nuances près, les usages des Tartares. Lorsque les Scythes se voulaient jurer une amitié inviolable, l'un d'eux se faisait une incision au bras, recevait le sang qui coulait, dans un vase, & chacun trempait dedans la pointe de son épée & la suçait avec joie : les Tartares trempent leurs sabres dans l'eau, qu'ils avalent aussi-tôt. Les Scythes furent brigands, guerriers & vagabonds ; tels sont aujourd'hui les Tartares : on connaît les exploits de Gengis-Kan ; on sait qu'il conquit la Chine, que ses successeurs ont possédée jusqu'en 1368 qu'ils en furent chassés, & qu'une autre tribu s'est emparée en 1644 de ce vaste royaume, vraisemblablement pour toujours. Timurlang, que nous nommons Tamerlan, fut un de leurs plus fameux conquérans. Il mit sous le joug les Indes, la Perse, vainquit les Turcs & ravagea l'Egypte. Les Tartares d'aujourd'hui, avec peut-être la même valeur qui caractérisait leurs ancêtres, ne sont plus les mêmes ; intimidés par les nations instruites, ils ont perdu l'espoir des conquêtes. D'ailleurs subju-

yerſent le royaume avec une intrépidité étonnante, & viennent juſqu'aux portes de Cracovie, ſans que le timide Boleſlas, enfermé dans ſa capitale, oſe en ſortir pour défendre ſon peuple. Ces barbares font un butin immenſe, & emménent avec eux une foule innombrable

---

gués en partie par les Monarques de la Chine & de Ruſſie, le reſte, commandé par différens Kans, eſt diviſé d'intérêt & ne ſe trouve plus animé du même eſprit.

On diviſe communément les Tartares en trois tribus.

Les Tartares, proprement dits, qui habitent les environs de la mer Caſpienne, dont les plus conſidérables ſont les Yuſbecs; & les plus féroces, ſont les Dagheſtans, horde qui a conſervé ſon indépendance.

Les Nogais & les Baskirs, qui occupent, les uns les environs du Wolga & les landes d'Aſtracan, & les autres ceux de Caſan.

Les Callmoucks qui demeurent dans cette vaſte étendue de païs qui eſt entre le Mongul & le Wolga.

Ces derniers ſont petits, robuſtes, infatigables & courageux. Ils ſont preſque noirs, à force d'être brûlés par l'ardeur du ſoleil, ont le viſage plat & le nez écraſé, les yeux vifs & petits, peu de barbe & un ſeul toupet de cheveux ſur la tête; leur habillement eſt un bonnet fourré & une peau de mouton où tient la laine: leurs armes ſont l'arc & la fléche, une arquebuſe & une lance; ils ſont tous payens & deſcendent des anciens conquérans de l'Aſie.

Les petits Tartares, voiſins de la Pologne, ſont diviſés en quatre hordes; les Kubans, les Tartares de Crimée ou de Pérécop, compoſent les deux premiéres: celle d'Oczakow & celle de Budziack ſont les deux derniéres.

Les Kubans habitent le pied du mont Caucaſe, entre la mer noire & les Palus méotides, & ne vivent que de brigandages.

L'horde de Pérécop occupe la péninſule de Crimée, qui eſt très-fertile; elle eſt vaſſale du Sultan des Turcs.

Les Tartares d'Oczakow ſont ſitués à l'embouchure du Boryſthène, & ceux du Budziack, les plus dangereux de tous, ſont répandus dans le païs qui ſe trouve entre la grande embouchure du Danube & celle du Boryſthène, ou autrement Nieſter.

Nous aurons occaſion de parler de quelques-unes de ces hordes dans la ſuite.

d'hommes & de femmes enchaînés. Une ſanglante bataille ſe livre dans les plaines de Cracovie ; mais les Tartares ſont vainqueurs. Boleſlas fuit d'abord en Hongrie, & de-là dans un monaſtere de l'ordre de Cîteaux, ſitué au fond de la Moravie. Le peuple, abandonné par ſon maître, déſerte le royaume, & va cacher ſa honte en Hongrie, en Allemagne, ou dans les forêts & les marais les plus inacceſſibles.

1241

Les mêmes Tartares pourſuivent leurs ravages : ils pénétrent dans la Siléſie, trouvent Breſlaw encore fumant de l'incendie qu'y ont allumé les citoyens avant de ſe retirer dans le château : ils en forment le ſiége, & ſe flattent que bientôt la famine les en rendra maîtres ; mais tout-à-coup l'air s'enflamme (*o*), des arcs de feu ſemblent ſe détacher du ciel & fondre ſur les aſſiégeans : ils ſont effrayés, croient que leurs divinités ſont irritées de leur opiniâtreté, & fuient avec la plus grande précipitation. Les Siléſiens attribuent à un miracle cette délivrance ſoudaine, & en rendent graces à Dieu.

(*o*) Tous les Polonais, d'après leurs premiers hiſtoriens, atteſtent l'authenticité de ce miracle ; mais en confeſſant avec vérité & du profond du cœur la toute-puiſſance divine, il eſt permis d'examiner ſi cet événement eſt dû aux priéres d'un ſupérieur des Dominicains, ou s'il n'eſt pas ſimplement l'effet d'une terreur panique, occaſionnée par une cauſe naturelle, & dont Dieu a bien voulu ſe ſervir pour arrêter les cruautés des Tartares. Les anciens connaiſſaient ces feux répandus dans l'air, & ils les appellaient *cæli ardores* ; ce ſont vraiſemblablement les mêmes que nous nommons *aurores boréales*. Ces feux s'élévent de la terre ſouvent en jets de lumiére, & s'étendent en proportion qu'ils montent ; ce qui peut laiſſer imaginer à des eſprits troublés par la crainte, qu'ils tombent en pointe ſur la terre. Les Tartares n'avaient jamais vû de ſemblables phénomènes ; & dans la joie de leur délivrance, les Siléſiens y apperçurent quelque choſe de ſurnaturel.

1241

Les Polonais, nombre d'Allemands, les Siléfiens & les chevaliers Teutons fe réuniffent pour s'oppofer aux incurfions des Tartares. Les deux armées fe rencontrent près de Lignitz; la victoire eft long-temps difputée, & les Chrétiens allaient l'obtenir, « lorfque, difent les anciens & les nouveaux auteurs Polonais, un officier Tartare déploya tout-à-coup un grand drapeau où était peinte la lettre X, & fur la pointe duquel était peinte une tête d'homme noire & hideufe, ayant les yeux enfoncés & ardens, avec une barbe extrêmement longue. De ce drapeau que le Tartare fecouait violemment, il fortait une fumée fi épaiffe, qu'en un moment elle déroba les barbares aux yeux de ceux qui les attaquaient; & cette efpéce de vapeur était en même temps fi puante, qu'elle étourdit ceux-ci & les fit tomber à terre, privés de connaiffance & de fentiment ». Sans prendre la peine de réfuter cette fable abfurde, il fuffit de dire que les Chrétiens furent entierement défaits, & que les Tartares, pour calculer le nombre de leurs ennemis tués, leur firent couper à chacun une oreille, & en remplirent, dit-on, neuf grands facs.

1241 *& fuiv.*

La fuite honteufe de Boleflas V, lorfque fon bras était néceffaire au foutien de fa patrie, obligea les Polonais à fe choifir un autre duc. Tous les fuffrages fe réunirent en faveur de Boleflas, furnommé le Chauve, fils de Henri le Pieux, duc de Siléfie : mais ce prince ne put foutenir fon élection contre les forces que lui oppofa Conrad fon compétiteur. La guerre civile fe joint à celle des Tartares & achéve de dévafter le royaume. Au milieu de ces troubles, Boleflas V eft rappellé par fes fujets, & fa préfence ne rétablit pas la tranquillité : eh! comment,

quand même il eût eu les talens néceſſaires, aurait-il pû la faire renaître ? Dans ce tems la Pologne était partagée entre vingt-quatre vaſſaux, auſſi puiſſans que leur chef, qui tous déchiraient la patrie pour maintenir une autorité dont ils prétendaient étendre l'uſurpation.

1251

Les papes ont long-temps prétendu qu'ils étaient ſeuls en droit d'accorder le titre de roi. Le pape Innocent IV créa cette année Mandog roi de Lithuanie. Tels ſont les termes de la bulle : « Nous recevons ce nouveau royaume » de Lithuanie au droit & à la propriété de Saint Pierre, » vous prenant ſous notre protection, vous, votre femme » & vos enfans ». Cette bulle n'a pu empêcher la Lithuanie d'être incorporée à la Pologne.

1279

Boleſlas meurt regretté des gens d'égliſe, à qui il fit beaucoup de bien, mais peu eſtimé de ſes ſujets, qui ne trouvérent jamais en lui un défenſeur contre leurs ennemis : ſa dévotion, qui fut celle d'un particulier, multiplia les malheurs de la patrie, & ſon indolence les aggrava. Les hiſtoriens lui reprochent de s'être laiſſé ſouvent prévenir, & d'avoir perſécuté l'innocence par ignorance ou par avarice. Petit dans les pratiques journalieres de la religion, il eût été bon moine, & fut mauvais roi, parce que ſon génie trop rampant ne put jamais s'élever à la ſublime hauteur des ſentimens qu'elle inſpire.



LESZKO II, *surnommé* LE NOIR, *ROI DE POLOGNE.*

1279

Le plus dangereux ennemi qu'eut Leſzko, que Boleſlas avait nommé ſon ſucceſſeur, long-temps avant ſa mort, fut Paul Przémakow, évêque de Cracovie, de la maiſon de Pulkozyc. Ce prélat, livré aux paſſions les plus honteuſes, avait enlevé une religieuſe du monaſtere de Skala & la retenait dans ſon palais, dont il avait fait une école de libertinage. Boleſlas, n'ayant pu réuſſir par ſes remontrances à lui faire quitter ſa vie impudique, le fit enlever & l'enferma dans une étroite priſon. L'archevêque de Gneſne, irrité de ce que le prince prétendait châtier un évêque ſéditieux, & qui déshonorait publiquement ſon caractere, réclama Przémakow & jetta un interdit ſur toute la province. Boleſlas fut obligé de plier : il rendit le priſonnier, & pour avoir oſé exercer la portion la plus légitime de ſon autorité, il ſe vit contraint à payer deux cents marcs d'argent, par forme d'amende ; à ériger en duché une terre du licencieux prélat, & à jetter en priſon les officiers qui l'avaient arrêté. Telles étaient alors les mœurs de la Pologne & le deſpotiſme qu'exerçaient les eccléſiaſtiques. En haine de ce traitement, lorſque Boleſlas nomma Leſzko, petit-fils de Conrad, duc de Mazovie, ſon ſucceſſeur au thrône, Przémakow arma, pour s'y oppoſer, tout ce qu'il put de brigands & de banqueroutiers, & offrit la couronne à Uladiſlas, duc d'Oppellen. On ſe battit, & le parti de l'évêque fut entierement exterminé. A la mort de Boleſlas, Przémakow voulut encore remuer ; mais trop faible pour

s'oppoſer au vœu général de la nation, il renferma ſa haine & ſe ſoumit au nouveau duc Leſzko.

1282

Léon, un des plus puiſſans princes de Ruſſie, aidé des Lithuaniens & de quelques Tartares, entre en Pologne, & met à feu & à ſang le Palatinat de Sendomir: il eſt battu par Leſzko & ſe tetire: mais bientôt après les Lithuaniens font une nouvelle irruption dans le palatinat de Dublin, & le déſolent avant que le duc ait le tems d'arriver pour les combattre. Il était queſtion de les ſuivre; & les Polonais, fatigués d'une longue marche, n'y paraiſſaient pas diſpoſés. Leſzko les harangue: « Mes amis, » leur dit il, l'ange Gabriel m'a apparu cette nuit, & » m'a exhorté à ſuivre l'ennemi & à l'attaquer ſans crain» dre ſes forces: marchons, puiſqu'il m'a promis que je » ne perdrais aucun des braves ſoldats qui auraient l'au» dace de m'accompagner ». Les Polonais reprennent courage, ils partent, joignent l'ennemi, qui avait déja paſſé une riviere, tombent ſur lui, & en font un horrible carnage. Il eſt de la politique de ſavoir quelquefois profiter de la crédulité du peuple.

1283

Dans une bataille contre les Lithuaniens, les Polonais intimidés commençaient à fuir, Leſzko ſe préſente à eux: « vous perdez en fuyant, leur dit-il, ce qui pouvait le » plus contribuer à votre victoire; l'ennemi craint en» core plus votre réputation que vos armes; faites-lui » face, vous le verrez ſe diſſiper devant vous ». Ce peu de mots ranime le courage des plus lâches; ils reviennent ſur le champ de bataille, & remportent une victoire complette. Les priſonniers que Leſzko délivra dans cette occaſion flattérent plus ſon ame noble & ſenſible que la gloire dont il ſe couvrit.

1285

A l'inſtigation de Przémakow, ce ſéditieux évêque de Cracovie, les principaux Palatins du Royaume ſe révoltent contre Leſzko ; mais ils ſont défaits & demandent grace. Le duc de Pologne, au lieu de les punir ſévérement, s'applique à mortifier leur orgueil en les accablant de bienfaits, & les Allemands qui lui avaient rendu les plus grands ſervices dans cette guerre civile paſſagere, ſont chargés de la garde de Cracovie & de l'intendance des fortifications. Il s'habilla comme eux, & ſe laiſſa croître les cheveux, à leur exemple, pour ſe les attacher plus intimement.

1289

Quelque valeur qu'eût montré Leſzko dans les différentes guerres qu'il eut à ſoutenir, il ne laiſſa pas de ſe ſauver en Hongrie pendant l'irruption que les Tartares firent l'année précédente dans la Pologne : il y revint lorſqu'ils eurent ſaccagé le royaume, & mourut bientôt après. Les mœurs de ce prince étoient douces & ſimples : il ſavoit deſcendre du thrône pour ſe plier à tous les goûts & à tous les caracteres. Il eut de la valeur & aima la juſtice.



PRZEMISLAS II,

ROI DE POLOGNE.

1295

CINQ années de guerre ſuffirent à peine pour décider entre les concurrens à qui appartiendrait la couronne de Pologne. L'indépendance des Palatins avait produit l'anarchie; & l'anarchie, en diviſant les membres, avait ruiné le corps de l'Etat. A peine Przémyſlas fut-il monté ſur le thrône, que, pour réunir ſes forces éparſes, il reprit le titre de roi, & peu inquiet de ce qu'en penſerait la cour de Rome, qui l'avait ôté à ſes prédéceſſeurs, ſe fit ſacrer à Gneſne par Jacques Swinka, archevêque de cette ville.

1296

Les Polonais perdirent bientôt les eſpérances que leur avaient donné les premiers mois du régne de Przémyſlas. Les marquis de Brandebourg, qui fondaient l'augmentation de leur puiſſance ſur les troubles de la Pologne, & qui attendaient l'occaſion favorable d'en arracher quelques débris, irrités de voir leurs projets traverſés par les ſoins du nouveau duc, réſolurent de ſe défaire, par un aſſaſſinat, d'un prince qu'ils n'auraient oſé combattre à force ouverte. Przémyſlas eſt ſurpris à Rogozno, par les marquis Otton le Long, un autre Otton, & Jean de Brandebourg, accompagnés d'une troupe de ſatellites, & eſt inhumainement maſſacré dans ſon lit. Przémyſlas était capable de rétablir la Pologne dans ſon ancienne ſplendeur: ferme dans le danger, hardi à s'y précipiter, mais l'évitant avec prudence; fier ſans hauteur, liant ſans baſſeſſe, il poſſédait toutes les qua-

lités propres à ſe concilier l'eſtime & le reſpect des grands du royaume. Il eût vengé les loix, & les eût fait aimer : ſévère ſans acception de perſonne, on n'aurait remarqué ni paſſion dans ſes ſentences, ni faibleſſe dans ſa clémence, & le peuple ſe ſerait cru libre en portant ſes fers.



ULADISLAS LOKETEK,

ROI DE POLOGNE.

1296

ULADISLAS Loketek avait déja diſputé la couronne à ſon frere Przémyſlas ; après ſa mort, il fit revivre ſes droits, & fut unanimement reconnu. Ce prince, par les grandes provinces qu'il poſſédait en Pologne, pouvait ſeul raffermir le royaume ébranlé. Ses premiers commencemens éblouirent les peuples ; ſes guerres furent heureuſes ; mais, enflé de ſes ſuccès, il ceſſa tout-à-coup d'être un grand roi, pour ne montrer à la nation ſurpriſe qu'un débauché obſcur & cruel. En vain l'évêque de Poſnanie s'efforça-t-il en paſteur zélé de prodiguer les avis & les remontrances, tout fut inutile, & l'excommunication qu'il lança enſuite n'eut pas plus d'effet. La nation murmura, & laſſe d'être tyranniſée, elle dépoſa Uladiſlas, & appella à ſa place Wenceſlas, roi de Bohême.



WENCESLAS,

WENCESLAS,

ROI DE POLOGNE ET DE BOHEME.

1300

Wenceslas, pour appuyer ſon élection, épouſe la fille de Przémyſlas, & ſe fait couronner à Gneſne. Il parcourt rapidement toutes les villes de la Pologne, qui ſe rendent à lui; mais Uladiſlas Loketek, réfugié en Hongrie, &, par ſon infortune, revenu de ſes erreurs, repaſſe dans la Pologne avec quelques troupes, & s'empare de pluſieurs places du duché de Cracovie. L'eſpoir que leur maître gouvernera avec plus d'équité, & la honte d'obéir à un étranger, & d'être eſclaves des Bohêmes, redonnent à Uladiſlas quelques partiſans, avec leſquels il rentre dans Cracovie. Pendant ce tems, une langueur cauſée par ſes revers, ou peut-être par l'effet d'un poiſon lent, le délivre de ſon rival Wenceſlas, & ſon bonheur le fait encore triompher par la mort de l'héritier de ce prince, lorſqu'il ſe diſpoſait à faire valoir les droits qu'il prétendait que ſon pere lui avait tranſmis ſur la couronne de Pologne.

ULADISLAS LOKETEK,

ROI DE POLOGNE.

1306 & *ſuiv.*

Ce n'eſt plus cet Uladiſlas craint & mépriſé de ſes ſujets; à ſon retour, tous les cœurs volent au devant de lui. Il donne de nouvelles loix à la Poméranie, & con-

fie la garde de Dantzick à un gentilhomme nommé Boguſſ, homme plein de courage, & capable de la défendre contre les marquis de Brandebourg qui la menacent d'un ſiége. En effet, les Brandebourgeois parurent bientôt dans la place : Boguſſ fit dans cette occaſion tout ce qu'on peut attendre d'un guerrier expérimenté; mais ſa garniſon, preſque toute compoſée d'Allemands, au déſeſpoir d'avoir à combattre des compatriotes, ſecondait mal ſon commandant. Boguſſ prend un parti extrême : il ſort de la ville, & va repréſenter à Uladiſlas le triſte état de cette fortereſſe; il lui conſeille de bonne foi, mais imprudemment, d'appeller à ſon ſecours ces fiers chevaliers Teutons, qui ſe ſont engagés à défendre la Pologne contre leurs ennemis. Cet avis eſt ſuivi, les chevaliers arrivent, Dantzick eſt délivré; mais à peine a-t-elle r'ouvert ſes portes, que ces inſidieux alliés s'en rendent maîtres, jettent Boguſſ dans une priſon, & ne le relâchent qu'à condition de conſerver la place juſqu'à ce qu'ils ſoient indemniſés des avances faites pour la ſecourir.

1309

Uladiſlas, indigné de la trahiſon des chevaliers, demande une entrevue au grand-maître de l'ordre : elle eſt indiquée à Kraiowicze, près de Radzieiow, dans le Palatinat de Cujavie. « Avez-vous donc oublié, lui dit-» il, qu'aucune Puiſſance de l'Europe ne daignait vous » offrir un aſyle, lorſque chaſſé de la Paleſtine, & ne » ſachant où porter les triſtes débris de votre Ordre, l'un » de mes prédéceſſeurs vous recueillit dans une pro-» vince de ſes Etats ? ce prince, ajoûta-t-il, vous per-» mit de vous étendre dans les contrées de la Pruſſe; il » ne les poſſédait plus à la vérité ; mais elles lui appar-» tenaient encore. Il pouvait les ſubjuguer par ſes » armes ; du moins aurait-il dû les réſerver à la valeur » de ſes deſcendans ; & il aima mieux les livrer à vos » conquêtes. Aujourd'hui, maître de ce pays, vous » n'avez point encore rendu celui qu'on n'avait fait,

» pour ainsi dire, que vous prêter dans votre infortune.
» Vous nous avez même enlevé par de lâches trahisons
» des terres que vous n'osiez, ni ne pouviez nous
» arracher à force ouverte. Nous connaissons l'insatia-
» ble avidité qui vous domine, & jusqu'aux ressorts
» qu'elle emploie pour nous asservir. Sous l'humble de-
» hors d'un respect affecté, vous cachez le joug que
» votre orgueil nous prépare, & en nous forçant à nous
» remettre nous-mêmes sous votre empire, vous voudriez
» encore paraître étonné de nous y voir assujettis » . . .
» C'était donc là tout ce que nous devions attendre de
» vos promesses, de vos sermens, de vos traités ? Plus
» barbares que les peuples que nous vous avons laissé
» subjuguer, ne deviez-vous payer nos bienfaits que par
» des outrages » ? L'artificieux grand-maître ne cher-
cha point à réfuter ce discours; il convint des torts de son Ordre, & promit de restituer Dantzick & son fort, suivant la teneur des traités; mais il porta si haut les indemnités stipulées par la convention, qu'il était en quelque façon impossible, & même honteux d'y satisfaire.

1310

Les chevaliers Teutons veulent s'emparer de ce qui n'est pas encore sous leur puissance dans la Poméranie. Ils assiégent la ville de Dirschaw : le grand-maître, pour intimider la garnison, fait élever près des remparts deux gibets, & menace d'y attacher tous ceux qui leur tomberont entre les mains, si les gouverneurs ne leur envoient des ôtages pour traiter de la capitulation. Chaque jour ils y font pendre quelques malheureux paysans, & s'il en faut croire tous les historiens Allemands & Polonais réunis, le commandeur de Gniew, Ziffrid de Weissenfelt, sortait tous les matins à cheval, avec autant de cordes qu'il en avait pû ramasser dans les tentes, & jurait de ne point manger, qu'il ne les eût employées

à étrangler tous les Poméraniens qui lui tomberaient ſous la main. Cette ville ſoumiſe enfin au pouvoir des chevaliers les mit en poſſeſſion de toute la Poméranie.

1313, 1316 & 1320

Une affreuſe diſette met Uladiſlas dans l'impoſſibilité de tirer vengeance des inſultes & des déprédations de l'Ordre Teutonique : ne pouvant lui faire la guerre, il ſollicite le pape de punir ces ambitieux chevaliers. L'inſtant lui paraiſſait d'autant plus favorable, que, dans un concile tenu à Vienne en Dauphiné, l'Ordre des Templiers venait d'être aboli, & leur grand-maître brûlé à Paris. Deux années de vacance du ſiége de Rome entre la mort de Clément V, & l'inſtallation du pape Jean XXII, arrêtérent cette négociation, conduite par Gérard, évêque d'Uladiſlaw, qui, en ſollicitant la reſtitution de la Poméranie, demandait au ſouverain pontife qu'il fût permis à ſon ſouverain de prendre la qualité de roi (*p*). Le pape ne prononça rien ſur cette demande ; mais il laiſſa aſſez à entendre qu'Uladiſlas pouvait prendre ce titre de lui-même. Il s'expliqua plus clairement au ſujet de la reſtitution de la Poméranie, & ordonna à l'archevêque de Gneſne, d'excommunier les chevaliers, s'ils perſiſtaient à garder cette province. Ce fut au milieu de ces troubles & des horreurs de la famine, qu'Uladiſlas ſe fit ſacrer à Varſovie (*q*).

(*p*) Uladiſlas, en demandant au pape & au ſacré collége la permiſſion de reprendre le titre de roi, ne prétendait pas avoir beſoin de leurs ſuffrages pour s'en décorer ; mais il aimait mieux s'adreſſer à Rome qu'au chef de l'Empire qui aurait pû en prendre ſujet de réveiller des droits de ſupériorité qu'il croyait avoir ſur la Pologne.

(*q*) Juſqu'à Uladiſlas les rois de Pologne s'étaient toujours fait ſacrer à Gneſne ; mais depuis ce prince, ils l'ont été conſtamment à Cracovie, malgré les repréſentations de l'archevêque de cette Métropole.

1320

La famine devient ſi horrible, que les citoyens, pour ſubſiſter, égorgent les citoyens, & ſe repaiſſent de leurs cadavres. Uladiſlas ne peut ni punir ces meurtres, ni les tolérer. Preſque tous les coupables trouvaient la mort dans cette nourriture exécrable : le nouveau roi employa la douceur, où la ſévérité n'aurait fait qu'accroître les maux de la patrie. Il ſe procura quelques ſecours à force d'argent; & ſans ajoûter à la déſolation par une juſtice trop rigoureuſe, il arrêta les progrès de ces aſſaſſinats, & attendit des bienfaits de la prochaine récolte le ſalut du reſte des Polonais.

1321

Les commiſſaires apoſtoliques s'aſſemblent pour juger l'Ordre Teutonique : il eſt condamné à reſtituer la Poméranie à Uladiſlas, & à lui payer pour les dépens cent-cinquante mille marcs en gros de Bohême (r), & pour les dommages & intérêts trente mille marcs en monnoie de Pologne. Tous les chevaliers ſont excommuniés, & leurs provinces miſes en interdit.

1322

La Siléſie, ce grand fief de la Pologne, ſe ſépare pour jamais de ce royaume : diviſée en quantité de petites ſouverainetés, chaque prince ſe déclare vaſſal de Jean, roi de Bohême, dont les intrigues n'avaient pû l'élever au thrône de Pologne; mais qui trouva dans ſa politique aſſez de reſſources pour lui arracher cette riche province.

(r) On ne ſait pas exactement la valeur du gros de Bohême; on ſait ſeulement qu'il valait trois gros de Pologne; 150000 marcs devaient faire une ſomme exorbitante pour le temps.

1325

Uladiſlas, dans le deſſein de reprendre la Poméranie ſur les chevaliers Teutons, veut avant tout empêcher les marquis de Brandebourg de leur prêter des ſecours. Un autre motif l'engage encore à leur faire la guerre : il prétend tirer une vengeance de l'infâme aſſaſſinat de Przémyſlas, ſon prédéceſſeur. Il aſſemble une armée de Ruſſes, de Valaques & de Lithuaniens, ſoldats féroces & avides de butin : il entre ſur les terres ennemies, ſans que perſonne oſe s'oppoſer à cette incurſion, ravage toute la Marche Brandebourgeoiſe, & emmene avec lui plus de ſix mille eſclaves.

Au milieu des horreurs & des profanations dont ſe ſouillérent ces brigands, qu'alors on nommait guerriers, on raconte un trait héroïque qui mérite place dans l'hiſtoire, s'il eſt auſſi vrai que formellement atteſté par les auteurs Polonais. Une religieuſe Pruſſienne, prête d'être déshonorée par un de ces barbares, préféra la mort à cette infamie. « Ne me faites aucune inſulte, lui dit-» elle, & je vous rendrai invulnérable : je tiens ce ſe-» cret de mes peres ; & pour preuve que je ne vous en » impoſe pas, je conſens que vous en faſſiez l'épreuve » ſur moi-même ». Le ſoldat croit ce que lui dit cette chaſte religieuſe ; il tire ſon ſabre, lui tranche la tête, & la ſauve malgré lui des outrages dont il voulait la couvrir (*f*).

1325

Uladiſlas marie ſon fils Caſimir à une fille de Gédimin, duc de Lithuanie, & cette alliance eſt la cauſe

---

(*f*) On trouve dans l'hiſtoire ancienne un trait ſemblable à celui-ci ; & il n'eſt pas impoſſible que la pudeur ait inſpiré à deux filles le même moyen de ſe ſauver d'un péril éminent.

éloignée de l'union de ce duché à la Pologne, sous le regne de Jagellon. Ce Gédimin avait été grand écuyer de Withen, duc de Lithuanie, qu'il assassina pour usurper ses Etats : les historiens en parlent comme du héros de son siécle. Il fut tué d'un coup d'arme à feu. Il était idolâtre, & son corps fut brûlé, selon l'usage sans doute des Lithuaniens. Il fut placé sur son cheval de bataille, & lié à un homme vivant. On attacha à ce bûcher deux éperviers, deux chiens de chasse & deux pieds d'ours; on y mit le feu, & tout fut entiérement consumé avec le cadavre & l'homme vivant.

1330

Casimir, fils d'Uladislas, était auprès de Charles, roi de Hongrie, qui avait épousé Elisabeth sa sœur. Il devient éperduement amoureux de Claire, une des filles d'honneur de la reine, fille du comte Félician, de l'illustre maison de Zaach. Désespéré de ne pouvoir séduire cette jeune personne, il obtient par la violence ce qui a été refusé à la persuasion; & l'on prétend que sa sœur l'aida dans cet affreux projet. Rendue à elle-même, Claire avoue son malheur à son pere : elle nomme Casimir, qui avait déja fui. Félician, guidé par cette fureur qui tient de la rage, ose concevoir & exécuter le dessein le plus téméraire. Il épie l'instant que le roi est à table, & lui porte un coup de poignard que le prince évite par un mouvement involontaire : au cri qu'il pousse, la reine qui voit arriver sur elle le meurtrier, a le tems de se mettre en défense, & ne reçoit que quelques blessures aux mains : alors Félician s'élance sur les fils du roi, André & Louis, & il les aurait abattus à ses pieds, si quelques gardes, accourus au bruit, n'avaient massacré ce pere forcené. Si l'attentat était terrible, la punition fut affreuse : on vole à l'hôtel de l'assassin, on le saisit, on l'attache à la queue d'un cheval, & ainsi on le traîne vivant dans les rues. L'infortunée Claire a le nez, les

lévres & les doigts coupés ; & dans cet état, elle est livrée aux insultes de la populace.

1331

Uladislas sentait que son ame encore vive ne pouvait plus que difficilement animer son corps affaissé sous le poids de l'âge & des fatigues. Il souhaitait ardemment revivre dans son fils Casimir, & laisser à ses sujets un prince digne de les gouverner. Il l'établit souverain de la grande Pologne, dont Samohély, qui avait aidé à la conquérir, était le Palatin. Samohély se croit méprisé, & pour se venger, il appelle à son secours les chevaliers Teutons : ils entrent à main armée dans la grande Pologne, manquent de surprendre Casimir dans Pyzdry, se répandent en ravageant tout le pays, des deux côtés de la Wartha, mettent sous le joug les provinces de Cujavie & de Siradie, brûlent Lencici & Gnesne, & pillent le Palatinat de Kalisch. Le vieux Uladislas vient s'opposer à ce torrent ; il n'a que peu de troupes, & ne croit pouvoir se soutenir qu'en s'attachant à éviter une bataille décisive, tandis qu'il harcélera l'ennemi : il tente de ramener à lui le perfide Samohély. Le Palatin pressé par ses remords, reprend des sentimens vertueux dans l'entrevue qu'il a avec son maître, & promet de seconder son entreprise. La même nuit, déterminé à fondre sur les chevaliers, il harangue ses soldats, & n'oublie rien pour ranimer en eux le souvenir de leurs exploits, l'amour de la patrie & l'intérêt de la religion. « Plusieurs » de vos concitoyens, leur dit-il, sont esclaves dans ce » camp que nous allons forcer : vous pourriez entendre » d'ici leurs voix plaintives ; concevez du moins par les » maux qu'ils endurent, quel serait leur empressement » à vous en délivrer, s'ils vous savaient dans le même » état, & que, libres comme vous, il ne tînt qu'à leur » valeur de rompre vos chaînes. Mais à quels ennemis » avons-nous affaire ? A des ingrats, qui se servent de nos

» propres bienfaits pour nous écraser ; à des brigands » qui, nourris dans le sang & le meurtre, ne savent » que désoler nos provinces pour les conquérir, & vou- » draient ne nous y laisser pour tout bien que l'air qu'on » y respire ; à des impies qui brûlent nos temples, dé- » pouillent nos autels, se jouent de tous les anathèmes » de l'église ; à un ramas confus de gens de différentes » nations qui n'aiment que la licence, & que rien ne » touche moins que l'honneur : de tels hommes sont-ils » si fort à craindre ? Ne doutez point que le ciel de- » mande leur perte. La religion éplorée joint ses inté- » rêts à nos armes : vengeons ses injures & les nôtres. » Ses vœux sont les présages de nos succès ». Il attaque les chevaliers ; la victoire est balancée pendant plusieurs heures ; mais enfin Samohély tient sa promesse ; placé dans les derniers rangs de son armée, il donne le signal à ceux qu'il a gagnés par ses présens, & attaque en queue les chevaliers pressés en tête par les Polonais. Quelques minutes suffirent alors pour achever la déroute des ennemis, qui laissérent vingt mille soldats sur le champ de bataille.

1333

Uladislas meurt cette année à Cracovie. Telles sont les instructions que, sur le point d'expirer, il donna à son fils Casimir. « Si vous aimez votre gloire, lui dit- » il, gardez-vous de rien céder aux chevaliers Teutons : » prenez plutôt le parti de vous ensevelir sous les débris » de votre thrône, que de leur abandonner ces portions » de votre héritage qu'ils possédent, & que vous devez » à vos peuples & à vos enfans. Ne laissez point à vos » successeurs un exemple de lâcheté capable de ternir » vos vertus & tout l'éclat de votre regne. Punissez les » perfides ; & plus heureux que votre pere, chassez-les, » s'il se peut, d'un royaume, asyle respectable que la

» pitié leur avait ouvert, & qu'ils n'ont pas craint de » profaner par la plus noire ingratitude ».

La fougue des passions entraîna Uladislas dans des désordres qui lui ravirent le thrône & lui arrachérent l'estime de ses sujets. Revenu de ses égaremens, en reprenant le sceptre, il trouva dans son adversité passée un maître qui plia aisément son cœur à l'usage des vertus. Il fut affable, favorisa le mérite, sut le faire éclorre, le placer & le récompenser.



CASIMIR III, *surnommé* LE GRAND, ROI DE POLOGNE.

1333 & 1335

A Peine Casimir fut-il monté sur le thrône, qu'il prolongea la tréve conclue par son pere avec les chevaliers Teutons, & s'appliqua à punir sévérement les brigandages des Polonais qui, pendant les troubles du royaume, étaient à un point d'atrocité difficile à concevoir. Ensuite par la médiation des rois de Hongrie & de Bohême, la paix fut signée entre la Pologne & l'Ordre Teutonique : les chevaliers restituérent à la Pologne le Palatinat de Cujavie & le district de Dobrzin, & payérent dix mille florins, & Casimir renonça pour lui & pour ses successeurs à tous ses droits sur la Poméranie (*t*).

(*t*) On trouve dans ce traité : » que Casimir, autant pour le » bien de la paix, que pour se rendre le ciel propice, & pour » contribuer au repos de l'ame de ses prédécesseurs, céde & abandonne la province de Poméranie, comme une aumône perpétuelle, *in perpetuam eleemosynam*, à l'Ordre Teutonique, &c. « Ces mots sont clairs & prouvent évidemment qu'avant ce traité les chevaliers Teutons n'avaient aucun droit réel à la Poméranie : ils

1336 & 1339

A peine la paix eſt ſignée avec les chevaliers, qu'elle eſt rompue. Ils ne prétendent évacuer la Cujavie que lorſque Caſimir aura fait approuver le traité par tous les Ordres du royaume. Le roi convoque une diette générale; il y éprouve tout ce que le germe de la liberté peut produire de plus impérieux: on avoue que la ſituation critique du royaume pouvait autoriſer la paix honteuſe qu'on venait de faire; mais on lui expoſe durement qu'un ſouverain doit porter ſes vues au-delà de ſon regne, & préparer à ſa nation les moyens de réparer ſes malheurs; enfin on conclut à rejetter toute convention faite avec les chevaliers, & à implorer de nouveau les foudres de Rome. L'Ordre Teutonique eſt une ſeconde fois excommunié par Bénoît XII; mais il mépriſe les décrets de ce pontife, & s'adreſſe à l'empereur Louis de Baviere ſon ennemi, qui lui défend, ſous de griéves peines, de ſe deſſaiſir ſans ſon conſentement des biens qu'il poſſéde.

1339

Caſimir n'ayant qu'une fille de ſon mariage avec Anne, fille du duc de Lithuanie, choiſit pour ſucceſſeur ſon neveu Louis, fils de Charles Robert, roi de Hongrie. Après de violens débats, il réuſſit à faire approuver ce choix. Il fut ſtipulé dans l'acte ſolemnel qui appellait Louis au thrône de Pologne, que ce prince ne pourrait y prétendre, en cas qu'il ſurvînt des enfans mâles au roi Caſimir, ou qu'après leur décès, ſi le ciel lui en accordait.

---

font naître auſſi une réflexion qui développe les mœurs de ce ſiécle; c'eſt que les princes qui marquaient le plus grand zéle pour la religion, ſe couvraient de ſon manteau pour maſquer leur politique.

1340

La mort de Boleſlas, duc de Ruſſie, donne à Caſimir les moyens de reprendre ſes provinces qui avaient appartenu à la couronne de Pologne. Il perd ſon épouſe Anne de Lithuanie, & peu après il ſe marie à Hedwige, fille du Landgrave de Heſſe ; mais fatigué par ſon orgueil inſurmontable, & ſur-tout par ſes reproches continuels, touchant ſes fréquentes infidélités, il l'exile à Zarnowiec.

1341

Le roi de Pologne devient amoureux d'une demoiſelle de qualité, de Bohême, nommée Rokicz ; & ne pouvant pas la ſéduire, il conſent à l'épouſer. A la place de l'évêque de Cracovie, que cette jeune perſonne n'avait jamais vû, il ſubſtitue l'abbé Tyniek, qui ne craint point en habits pontificaux, de proſtituer ſon miniſtère pour plaire à ſon maître. Ce faux mariage eſt célébré & conſommé ; mais bientôt Rokicz eſt inſtruite de ſon déshonneur ; & n'ayant nuls moyens de ſe venger de l'affront qu'elle vient de recevoir, elle conſent de s'abaiſſer au titre honteux de concubine. Si les princes ne rougiſſaient pas de ces actions odieuſes, quelles devaient être les mœurs de toute la nation ?

1341

Caſimir vole à de nouvelles amours, & prend pour maitreſſe Eſther, fille Juive, d'une beauté ſurprenante : ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt qu'ayant eu de ce commerce deux garçons & deux filles, le roi fit élever les deux garçons dans la religion chrétienne, & permit qu'Eſther élevât les filles dans la loi judaïque. C'eſt cette Eſther qui obtint pour ſa nation les grands priviléges dont elle jouit dans le royaume, & qui a donné lieu à

un auteur d'appeller la Pologne le paradis des Juifs.

1343 & 1347

Communément les grands hommes se livrent à l'impétuosité de leurs passions, sans perdre de vue les devoirs que la gloire leur impose. Tel fut Casimir, dont on ne peut excuser les mœurs licencieuses : il signe la paix avec les chevaliers Teutons, se fait restituer la province de Cujavie & le territoire de Dobrzin, & abandonne enfin sans retour la Poméranie, la province de Culm, & le district de Michalow. Il attaque la Silésie, & incorpore à la couronne la forte ville de Fravenstadt, qui depuis n'en a point été séparée; il bat les Russes, & chasse honteusement le roi de Bohême qui a fait une invasion dans ses Etats; toutes actions brillantes, qui peuvent s'allier avec les plaisirs; mais ce qu'on a peine à se représenter, c'est que ce prince voluptueux devienne le législateur de sa nation. Casimir attaque la licence des mœurs, & réforme la justice. Pour terminer un procès, les Juges faisaient écrire un serment qu'ils donnaient à l'une des parties : si celui qui le lisait ne le prononçait pas d'une voix ferme, s'il hésitait, s'il changeait le moindre mot, ou marquait quelque altération sur son visage, quel que fut son bon droit, il perdait sa cause & devenait l'objet du mépris public. Le roi abolit cet affreux usage.

1347

Casimir aimait réellement son peuple, & sur-tout les gens de la campagne. On rapporte que, lorsque quelques-uns de ces derniers venaient se plaindre à lui de l'injustice de leurs maîtres, il avait pour habitude de leur demander s'ils n'avaient chez eux ni pierres ni bâtons pour se défendre. Avant ce prince, tous les biens d'un paysan mort sans enfans, étaient dévolus à son seigneur : il ordonna que désormais ils seraient l'héritage des plus pro-

ches parens. Il permit à tout payſan vexé par ſon maître, ou deshonoré par lui, de ſe retirer où bon lui ſemblerait, & défendit à tout ſeigneur de donner ſon ſerf en ôtage ou pour caution. Tant de réglemens faits en faveur de la partie ſouffrante de la nation, firent donner à Caſimir le nom de Roi des Payſans; & je ne ſais ſi ce ſurnom ne vaut pas tous les titres que les bons rois ont obtenus.

1349 & 1350

Les grandes vertus ſont ſouvent accompagnées de grands vices. Caſimir porta les plaiſirs de la table à un excès impordonnable, & à ſon exemple les Polonais s'y livrérent avec une indiſcrétion que le temps ni la raiſon n'ont point encore amortie. Il ne permit plus de bornes à ſon incontinence : ſes palais devinrent des lieux de proſtitution, où, ſans goût, ſans choix, ſans délicateſſe, d'indignes victimes raſſemblées furent journellement ſacrifiées ſur l'autel de la débauche. La nation imita ſon maître, & de proche en proche la corruption des mœurs s'étendit à tous les états. Un prêtre de Cracovie, nommé Martin Bariczka, oſa élever la voix & reprocher au Salomon de la Pologne l'atrocité de ſa conduite : ſon zèle indiſcret fut ſur le champ puni; le roi le fit précipiter dans la Viſtule. Cette action, digne d'un tyran, ſouleva tous les Polonais contre Caſimir, & la peſte, qui ſuivit de près ce trait inhumain, leur parut un châtiment envoyé du ciel pour l'expiation de ce crime.

1352

Cette année la Pologne ſe trouva inondée par un débordement de ces ſectaires infâmes appellés Flagellans. Sortis de Hongrie & de Bohême (*u*), ils ſe répandirent

---

(*u*) Il n'eſt guères poſſible de fixer l'année de l'origine de

dans toutes les provinces du royaume, & leur fausse piété, leurs pratiques outrées de religion, leur zèle bisarre & superstitieux, séduisirent les peuples; mais si d'un côté ils produisirent quelque mal, de l'autre ils firent entrer le repentir dans l'ame de Casimir: désespéré du meurtre de Martin Bariczka, il en sollicita à Rome l'absolution, & se soumit à la pénitence qui lui fut imposée. On ne fut pas long-tems dupe de l'hypocrisie des Flagellans; ils furent bientôt chassés de la Pologne, & n'y ont pas reparu (*x*).

---

cette secte: on sait qu'elle parut dans la Bohême vers 1261, & qu'en 1309 elle infestait presque toutes les parties de l'Europe. Ces fanatiques entraient processionnellement dans les villes, le corps découvert jusqu'à la ceinture, & se donnant à chaque pause des coups de discipline qui faisaient ruisseler le sang de toutes parts. Après le service divin, ils se répandaient nuds dans les cimetieres, & là, couchés sur le ventre ou sur le dos, & les bras étendus en croix, un d'entr'eux venait les toucher, en leur disant: *Dieu te remet tes péchés, léve-toi*: ensuite ils entonnaient un cantique où, à un verset qui rappelle la mort de notre Sauveur, ils se roulaient indifféremment dans la fange & sur les cailloux qui se trouvaient devant eux. Ces enthousiastes, faux ou véritables, n'admettaient ni la nécessité, ni l'efficacité des sacremens, & par une explication forcée corrompaient les principaux dogmes de la religion. D'ailleurs, ramas de gens chargés de crimes, d'hommes proscrits & de femmes déshonorées, ces malheureux vivaient dans la licence la plus effrénée.

(*x*) De ce débordement de fanatiques il est resté en Pologne des confréries de pénitens qui, pendant le carême, vont en procession dans les églises, & jusqu'au sang se donnent la discipline en présence du peuple. Les évêques ont toléré jusqu'à présent cette coutume pour entretenir la piété des fidéles. On trouve de ces sortes de confréries en Italie, en Espagne, en Allemagne & même en France; mais les ministres de l'Eglise ont fait dans ces païs les plus grands efforts pour abolir ce cruel & indécent usage de se déchirer le corps en public.

❋

1355

Si l'on veut trouver l'origine des libertés actuelles de la nation Polonaise, on doit la chercher pendant le regne de Casimir le Grand. Ce législateur qui, sous le voile de la modération, avait sçu se rendre despotique, ne commandait qu'à des sujets soumis en apparence, mais révoltés en effet contre son autorité. Ce peuple altier avait reconnu & approuvé l'élection que son roi avait faite de Louis, souverain de Hongrie, pour lui succéder. Il envoya des députés à Bude, qui lui firent pressentir la mort prochaine de Casimir son oncle, & qui exigérent de lui des priviléges qui devaient augmenter l'affection des sujets qui le portaient sur le thrône. Soit que Louis ne pressentît pas les conséquences de ce qu'on exigeait de lui, soit qu'il se proposât de manquer un jour à ses promesses, il s'obligea « à décharger la nation Polonaise de » toute taille & de toutes contributions en prenant la » couronne ; de ne se servir d'aucun prétexte pour impo- » ser des subsides ; de ne prétendre rien dans ses voyages » pour l'entretien de sa cour, malgré l'usage établi ; » de rembourser les dépenses & même les dommages » causés par rapport aux guerres qu'il pourrait entre- » prendre contre les Puissances voisines ». Et l'acte qui contenait ces articles était signé tant pour lui que pour ses successeurs à perpétuité, & devait à jamais avoir force de loi dans le royaume.

1359.

Etienne, fils du feu Woiewode de Moldavie, ayant été chassé de ses Etats par Pierre son jeune frere, vient implorer le secours du roi de Pologne. Casimir trouve de la grandeur à soutenir un prince malheureux : il conduit son armée contre les Valaques. L'usurpateur Pierre n'a pu retarder la marche des Polonais ; il les attend dans le

le bois de Ploniny, dont il a fait ſcier tous les arbres, de maniere cependant qu'ils ſe tiennent encore debout, & lorſque les ſoldats de Caſimir ſont entrés dans la forêt avec leurs gros équipages, des gens apoſtés pouſſent ces arbres, qui, en tombant, écraſent tout ce qui ſe trouve à leur portée, & par leurs ſecouſſes abattent ſucceſſivement ces maſſes énormes de proche en proche, & par leur chûte jettent la confuſion dans toute l'armée. Les Valaques n'eurent que la peine de tuer; & Caſimir, humilié de ſa défaite, ſe vit contraint de fuir, ſans eſpérance de pouvoir un jour ſe venger.

1370

Par la mort de Caſimir le Grand, le thrône de Pologne échappa à la maiſon des Piaſt, qui lui avait donné des princes pendant 528 ans.

Si Caſimir eut des défauts, il les racheta par des vertus : il fut doux, affable, complaiſant, & ſçut le grand art de ſe captiver les cœurs. Quoique vif, impétueux, il paraiſſait moins donner des ordres, que riſquer des conſeils pour la réuſſite d'une affaire. Ardent à chercher le mérite, à le placer, à le récompenſer, il employa une égale activité à découvrir la trahiſon & l'injuſtice, & ſa ſévere équité pourſuivit ces vices juſques dans ſes amis : » mais, dit un auteur, il punit toujours en pere, & il récompenſa toujours en roi ».



LOUIS, ROI DE HONGRIE, ROI DE POLOGNE.

1370

Les premiers pas de Louis (*y*), en montant ſur le thrône, lui aliénérent les cœurs de ſes nouveaux ſujets : il caſſa le teſtament de Caſimir, ôta aux propriétaires les domaines & les palatinats qu'ils tenaient de la munificence de ce roi, les diſtribua à ſes créatures, & relégua en Hongrie deux filles de ſon prédéceſſeur, qu'il fit déclarer illégitimes, dans la crainte qu'elles n'épouſaſſent dans la ſuite des princes qui puſſent un jour lui diſputer la couronne. Une conduite ſi peu réfléchie donna de nouvelles forces à cet eſprit d'indépendance déja répandu dans la nation, & Louis, indigné, retourna dans ſes Etats, & laiſſa le gouvernement de la Pologne entre les mains de la reine Eliſabeth ſa mere.

1372

Louis, pour ſe venger des murmures des Polonais, déſeſpérés de la ceſſion qu'il vient de faire à ſon gendre Sigiſmond, marquis de Brandebourg, de toutes ſes prétentions ſur la Siléſie, renouvelle, contre ſes ſermens, l'ancienne taxe appellée *krolewczyzna*, nom qui ſignifie cens royal. Cet impôt obligeait de rendre au prince un

---

(*y*) Louis doit être regardé comme le premier prince étranger qui ait gouverné la Pologne ; car quoique Wenceſlas II, roi de Bohême, ſe ſoit vû appelé au thrône de ce royaume par quelques mécontens, Uladiſlas Loketek, de la maiſon régnante, ne ceſſa de le lui diſputer pendant ſa courte adminiſtration.

boisseau d'avoine & de bled pour chaque arpent de terre, & douze gros, argent du pays. Les Polonais font de vives représentations, & obtiennent que la taxe des douze gros sera réduite à deux ; mais à condition qu'ils déféreront la couronne à une des filles de Louis s'il vient à décéder sans héritier mâle. La nation ne craint point d'introduire un ordre de succession jusqu'alors inconnu dans le royaume : elle marche à la liberté par le chemin d'une feinte obéissance ; elle exige que les deux gros imposés soient l'unique taxe sur les nobles & les paysans, que les charges soient conférées à vie, toujours à des Polonais, & surtout que la garde des forts & des châteaux soit confiée aux simples nobles, & non à ceux qui par leur opulence pouvaient se faire chefs d'un parti dangereux. Louis accorde tout, & de ce moment s'éleve ce gouvernement républicain, toujours occupé à soutenir les priviléges qu'il s'est donnés lui-même contre les prérogatives de la couronne.

1381

Les querelles subsistaient toujours entre le souverain & le sénat. Les Lithuaniens avaient ravagé plusieurs provinces, & Louis venait de conclure avec eux une paix assez peu glorieuse. La nation voulait affermir sa liberté naissante, & le roi prétendait maintenir ses droits. Au milieu de cette fermentation, Louis indique une diette à Bude en Hongrie, où, selon bien des auteurs, il ne se rend que douze sénateurs, qui souscrivent à la demande qu'il fait de démembrer du royaume quelques provinces de la Russie. Ces historiens ajoûtent que le seul André Lubranski, évêque d'Uladislaw, s'opposa à cette lâcheté, & qu'ayant instruit de ce qui venait de se passer Raphaël Granowski, grand-maréchal de la couronne, ce dernier, de concert avec l'archevêque de Gnesne & le général de la grande Pologne, convoqua une assemblée où le roi & les sénateurs de son parti furent invités. Le roi y vint avec ses amis ; aussi-tôt Granowski fait saisir les onze

ſénateurs & ordonne qu'on leur tranche la tête : les cadavres de ces malheureux Polonais ſont mis ſous les pieds & à côté du thrône, couverts d'un tapis. Louis, qui ignore cette terrible exécution, entre dans la ſalle du ſénat ; alors le grand-maréchal prend la parole, il reproche au roi tout ce qu'il vient de faire contre les intérêts de l'Etat ; il caſſe tout ce qui a été arrêté à Bude, & levant le tapis & montrant les corps ſanglans des ſénateurs, « voilà, dit-il à Louis, quelle ſera dans la ſuite la punition » de tous les traîtres qui épouſeront vos intérêts au pré» judice de la république (z) ».

1382

Louis venait d'envoyer ſon gendre Sigiſmond pour gouverner la Pologne en ſon nom, lorſqu'il mourut à Tyrnau dans le comté de Neitra. On ne peut reprocher à ce prince que ſon trop grand amour pour les Hongrois, qui lui fit négliger de ſe rendre aimable aux Polonais : d'ailleurs il fut grand capitaine & bon politique ; il aima les ſciences & les cultiva autant qu'elles pouvaient l'être dans le ſiecle où il a vécu ; & jaloux de voir par ſes yeux, il ſe déguiſa ſouvent pour chercher la vérité juſques dans les cabanes des pauvres.

1382 & 1383

La mort de Louis redoubla la confuſion qui regnait depuis long-temps en Pologne. Ce prince, par une diette vendue à ſes intérêts, avait fait reconnaître Sigiſmond, marquis de Brandebourg, pour ſon ſucceſſeur.

(z) On s'eſt efforcé, dans ces derniers temps, de révoquer ce fait en doute ; cependant un ſi grand nombre d'auteurs l'atteſtent, qu'il eſt bien difficile de n'y pas ajoûter quelque croyance ; d'ailleurs, il eſt bien dans le caractère de ces premiers Polonais qui ont poſé les fondemens de leur liberté.

Les Polonais, rendus à eux-mêmes, refusérent de souscrire à cette élection, & appellérent au thrône la princesse Hedwige, seconde fille de Louis, aux conditions qu'elle épouserait un prince agréable à la nation. On raconte à ce sujet qu'un gentilhomme, envoyé à Hedwige pour presser son départ, fit en vingt-quatre heures soixante milles de Hongrie; ce qu'on a peine à concevoir, & ce qu'actuellement tous les Polonais regardent comme un événement unique, mais vrai.



JAGELLON, OU ULADISLAS V, ROI DE POLOGNE.

1387

Entre les princes qui prétendirent au thrône de Pologne & à la main d'Hedwige, Jagellon fut préféré par les grands avantages qu'il offrit à la république. Idolâtre (a),

(a) Les Lithuaniens s'étaient fait du feu une divinité à laquelle ils rendaient un culte journalier; ils l'entretenaient religieusement dans leurs temples. Le tonnerre s'attirait aussi leurs hommages, & les arbres des forêts leur inspiraient une telle vénération, qu'ils n'osaient les couper, & qu'ils étaient convaincus qu'en y touchant ils se seraient exposés à une mort certaine, ou que, tout au moins, ils seraient restés perclus de quelques membres. Ils conservaient des serpens & des vipères auxquels ils immolaient des coqs; souvent ils leur faisaient des libations de lait. La fête la plus solemnelle de ce peuple se célébrait vers le mois d'Octobre, temps destiné à immoler des victimes à leurs Dieux, dont les chairs servaient à traiter leurs amis pendant plusieurs jours. Ainsi que dans l'enfance de presque toutes les Nations, ils faisaient des captifs à la guerre; le plus jeune était brûlé vif en l'honneur de leurs divinités, & offert en holocauste, dit un auteur, pour l'expiation de leurs péchés.

il promit de se faire chrétien, & tint parole. Maître de puissans Etats, il les réunit au royaume : ainsi la Lithuanie, la Samogitie & une partie de la Russie devinrent provinces de la Pologne, & il s'engagea à reconquérir la Poméranie, la Silésie, le Palatinat de Culm & tous les pays arrachés à l'Etat par les guerres malheureuses sous les regnes de ses prédécesseurs.

1388

Hedwige aurait vécu heureuse avec le roi son époux, si la calomnie n'eût versé sur elle son dangereux poison. Un nommé Dalewicz, par un motif que l'histoire ne nous a pas conservé, fit entendre à Jagellon que la reine conservait de la tendresse pour Guillaume, duc d'Autriche, son premier amant, & que même ce prince l'avait vue en secret. Jagellon à cette nouvelle ne peut modérer ses transports, & il se serait sur le champ séparé d'Hedwige, si quelques-uns de ses favoris n'avaient pris soin d'éclaircir cette noirceur. Ils interrogérent le délateur; ils l'intimidérent, & ce malheureux ne pouvant soutenir son accusation par aucune preuve, fut condamné à la peine des calomniateurs (b).

(b) Rien de plus singulier que cette punition, qui est encore en vigueur dans la Pologne. Lorsqu'après toutes les informations nécessaires un calomniateur est juridiquement convaincu de son crime, on le conduit dans la salle du Sénat, où il est obligé de se coucher à terre sous le siége de celui qu'il a offensé, & là, dans cette humiliante situation, il faut qu'il prononce, à haute voix, » qu'il se repent amérement des bruits injurieux qu'il a malignement répandus contre la réputation de tel ou tel, *& qu'il en a menti comme un chien* «. Après cette confession publique, le coupable est obligé de contrefaire par trois fois l'abboiement d'un chien ; ce qui termine cette singuliere scène.

1399

La reine Hedwige meurt en odeur de ſainteté. Jagellon qui, revenu de ſes erreurs, lui avait rendu ſon amitié, en eſt inconſolable. Il veut abdiquer la couronne, qu'il croit ne tenir que des droits de ſon épouſe défunte, & ſe retire dans ſes Etats de Ruſſie. Les principaux du royaume, conſternés de cette fuite inattendue, vont trouver le roi, & lui prêtent de nouveau ſerment de fidélité : ils l'engagent à reprendre les rênes du gouvernement & à épouſer la princeſſe Anne, niéce de Caſimir le Grand.

1402

Jagellon refuſe la couronne de Bohême qui lui eſt offerte, & que Wenceſlas déshonorait par ſes infâmes débauches. « Votre roi, dit-il aux députés, ne reléve d'aucune puiſſance, & n'eſt comptable de ſes défauts qu'à » Dieu ſeul : s'il déshonore ſon rang par ſa conduite, ſes » ſujets ne ſont point ſes juges, & c'eſt même un avantage » pour eux de ne l'être pas : ils ne peuvent être heureux » qu'autant que la puiſſance légiſlative réſide uniquement dans la perſonne du ſouverain. Il n'eſt point de » malheurs pareils à ceux d'un Etat où l'autorité ſe trouve » partagée avec la multitude : la confuſion que vous voulez introduire dans votre royaume y ſerait encore » plus funeſte que les vices d'un maître dont vous abhorrez les excès : il ne vous reſte d'autres armes que » la patience, & tout ſenſible que je ſuis à votre eſtime, » je ſuis beaucoup moins touché de vos hommages qu'étonné de votre aſſurance à me propoſer une injuſtice » oppoſée à mes ſentimens ».

1410

Jagellon faiſait la guerre à l'Ordre Teutonique, &

avait confié ſous lui le commandement de ſon armée à Vitolde ſon couſin, gouverneur de la Lithuanie. Comme le roi entendait la meſſe, pluſieurs de ſes généraux vinrent à différentes repriſes l'avertir que les chevaliers approchaient. Sigiſmond continua dévotement ſes prieres, & ſans doute on attribua à lâcheté ce qui n'était qu'une pieuſe réſignation à la volonté de Dieu. Les ennemis ne remarquant pas que les Polonais s'ébranlaſſent, en jugérent de même, & leur grand-maître députa au roi de Pologne deux chevaliers, qui lui préſentérent deux épées nues & enſanglantées : « Notre chef, lui dirent-» ils, ne craint point de vous fournir des armes pour » vous inſpirer plus de courage, ſur le point d'ouvrir le » combat : ſi le terrein où vous campez vous paraît trop » étroit & trop ſerré pour faire vos manœuvres, nous » conſentons à reculer de quelques pas ». Jagellon ne daigna pas s'offenſer de cette bravade : « Je ſuis ſurpris, » répondit-il aux députés, que votre grand-maître ſe » preſſe ſi fort de me rendre les armes : je reçois celles » que vous me préſentez avec plaiſir, & j'en tire un fa-» vorable augure pour le ſuccès de cette journée ». Jamais audace ne fut punie plus cruellement ; de cent quarante mille ſoldats dont était compoſée l'armée Teutonique, cinquante mille reſtérent ſur le champ de bataille, entre leſquels on compta le grand-maître & trois cents chevaliers ou commandeurs, outre quatorze mille priſonniers.

1410

Dans la bataille (*c*) précédente, Jagellon, qui venait de s'appercevoir qu'une aîle de ſon armée commençait

---

(*c*) C'eſt pendant cette guerre qu'on trouve, pour la premiére fois, des troupes étrangéres, (*ſtipendiarios*) à la ſolde de la Pologne : l'armée fut alors rangée ſous cinquante banniéres, & elle eut deux quartiers-maîtres de camp : (Oboznych).

à plier, s'échappa du milieu de ses gardes & y courut pour la ramener au combat. Un cavalier ennemi, armé de toutes piéces, vint fondre sur lui le sabre à la main. Un jeune Polonais, nommé Sbignée Olesnicki, vit seul le danger que courait le roi : il ne lui restait qu'un tronçon de lance ; il en frappe le téméraire, l'étend à ses pieds & sauve ainsi la vie à son maître. Jagellon, pénétré de reconnaissance, & enchanté du zèle & du courage de son libérateur, voulut sur le champ l'honorer du baudrier militaire ; mais le modeste Sbignée le refusa, en avouant qu'il se destinait au service de l'église. Jagellon lui donna dans la suite l'évêché de Cracovie.

1413

C'est à cette année que les historiens Polonais fixent la conversion des peuples de la Samogitie à la religion chrétienne. Cette conversion est d'autant plus remarquable, qu'au défaut d'ecclésiastiques qui sçussent la langue du pays, le roi fut obligé lui-même de prêcher l'évangile.

1427

Jagellon avait épousé en quatriémes noces Sophie, fille d'André, duc de Kiovie. La fécondité de cette princesse, déja enceinte de son troisiéme enfant, & les indignes menées de Vitolde, irritérent la jalousie de ce prince, déja sur le retour. Il se crut déshonoré, & prétendit se venger juridiquement de l'auteur & des complices de cet affront prétendu. On trouva moyen d'appaiser le roi, & il fut décidé que Sophie se purgerait par serment & par le témoignage de quelques femmes d'honneur. Sept dames jurérent avec la reine, & Jagellon satisfait lui rendit sa tendresse (*d*).

(*d*) Ceci prouve que l'usage de se purger par serment était alors

1433

Les Polonais, dans une diette tenue à Brzescie, avaient nommé Uladislas, fils aîné de Jagellon, pour régner après lui, mais sous la promesse que le roi confirmerait leurs anciens priviléges & qu'il leur en accorderait de nouveaux. Cette année les États du royaume, assemblés à Lencici, sommérent ce prince de remplir son engagement. Jagellon, pressé de se déclarer, & outré de l'audace avec laquelle on s'explique, répond que, ce qu'on lui demande (*e*) étant injuste, l'honneur lui défend de l'accorder. Alors un cri d'indignation s'éleve dans toute la salle : on somme l'évêque de Cracovie de présenter l'acte de l'élection qui lui avait été confié, & l'on a l'impudence de le déchirer à coups de sabre aux yeux du roi. Jagellon ne se déroba à de plus grands outrages qu'en montrant une intrépidité qui en imposa aux séditieux. Telles étaient dès ce temps les bourasques d'une nation fiere de sa liberté naissante, & que dans la suite on verra se porter aux plus coupables excès.

---

en vigueur dans la Pologne. On trouve plusieurs faits semblables dans l'histoire Germanique ; & si l'on veut lire les historiens Français, on verra qu'à la mort de Chilperic, Frédégonde fut obligée de jurer avec trois évêques & trois seigneurs de la Nation, que Clotaire était le véritable fils de Chilpéric.

(*e*) Entre les priviléges que la Nation exigeait de Jagellon, & qu'il fut contraint d'accorder, on compte ceux déjà consentis par le roi Louis, auxquels il en ajoûta plusieurs. Il s'engagea à ne conférer les dignités & les charges de l'Etat qu'à des Polonais qui posséderaient des biens dans les diverses provinces où ces emplois devraient être exercés ; à n'y jamais nommer avant leur vacance ; à ne faire battre aucune monnoie qu'avec le consentement des prélats & des barons, & à ne faire arrêter aucun noble qu'il ne fût convaincu en justice réglée du crime pour lequel il aurait été poursuivi.

1434

Jagellon allait jouir des douceurs de la paix & du fruit de ses travaux, lorsqu'une fiévre violente le mit au tombeau. Ce prince, né idolâtre, en embrassant la religion chrétienne, prouva à ses peuples, par sa solide piété, que la conviction seule l'avait déterminé, & non les avantages d'un thrône qu'il occupa avec gloire dans les tems les plus difficiles. L'honneur, la probité, la bonne-foi furent ses vertus favorites. Plein de courage, il le fit souvent céder à une politique qui, moins brillante, mais plus sûre, favorisait ses entreprises. Libéral, il donnait avec choix & avec profusion. Avare du temps, il l'employait à rendre justice aux malheureux, à s'informer de leur misere & à la soulager. Le seul amusement qu'il se permit était la chasse, pour laquelle il avait une passion décidée.

ULADISLAS VI,

ROI DE POLOGNE.

1434

Uladislas n'avait encore que dix ans à la mort de Jagellon son pere, & sa grande jeunesse servit de prétexte à quelques séditieux pour s'opposer à son élection. Sbignée Olesnicki, évêque de Cracovie, ami de la famille royale, tenta vainement de les ramener par la douceur. Ne pouvant y réussir, il s'avisa d'un expédient inusité jusqu'alors, & qui depuis n'a point été mis en usage : il feint de vouloir remettre au sort la nomination du nouveau chef de la république, & prie le grand-maréchal d'annoncer que ceux qui refusaient leurs voix à Uladislas, aient à se séparer des partisans de ce prince, afin

qu'on puisse compter les suffrages & se décider, eu égard au plus grand nombre. La rumeur qui s'éléve alors intimide les séditieux; on ne peut se concerter; chacun craint de se trouver seul dans son parti, & de s'exposer à la haîne & à la vengeance de la faction contraire. Tous demeurent immobiles, & le jeune Uladislas est, sans opposition, proclamé roi de Pologne.

1040 & 1442

Uladislas VI, devenu majeur, est appellé au thrône de Hongrie par une partie de cette nation, intimidée des puissans armemens que les Turcs préparent contre elle. Il conduit dans ce royaume une nombreuse armée, avec laquelle il s'empare de Bude & se fait couronner, malgré le parti opposé, qui prétendait conserver le sceptre au fils posthume dont venait d'accoucher la reine douairiere Elisabeth. Cependant la faction du jeune prince prend de nouvelles forces, & celle d'Uladislas est prête à succomber. Le roi de Pologne rassemble les seigneurs qui lui paraissent encore les plus affectionnés à son service, & leur tient ce discours : « est-ce là, leur dit-il, » ce que je devais attendre de votre empressement à me » choisir pour roi? Je venais pour combattre des ennemis » déja maîtres de vos frontieres, & vous m'en offrez de plus » dangereux dans le sein même de votre Etat. Faut-il » que j'achéve de vous détruire pour continuer à vous » gouverner, & que je ne tienne que de la force de mes » armes ce que j'avais peine d'accorder aux suffrages de » tous vos citoyens? Ce n'est pas, ajoûta-t-il, que je » n'eusse sujet de me défier de ce concert unanime, qui » les portait à se soumettre à mes loix. Je connais les » hommes : ils ne s'accordent que pour se désunir; mais » devais-je m'attendre à la défection presque générale » d'un peuple qui, par ses cris & ses gémissemens, m'oblige de compatir à ses peines; &, dans le temps qu'une

» de mes provinces (*f*) était prête à m'échapper, m'arrache à mes Etats, m'engage à le ſecourir, me force à lui ſacrifier le bien & le repos de mes ſujets, peut-être auſſi mon honneur & ma vie même ? Il ne me reſte donc qu'à vous abandonner aux dangers qui vous menaçent au dehors, & aux maux que vous vous êtes faits à vous-mêmes ; & quand je pourrais vous garantir de vos propres fureurs, pourrais-je également vous ſauver des mains des Infidéles ? J'irai donc combattre ces barbares avec un peuple preſque épuiſé par une guerre civile, avec des hommes ſouillés du ſang de leurs parens, de leurs freres, de ceux de leurs citoyens qui avaient le plus à cœur la gloire & le ſalut de la nation. Au reſte ne croyez pas que je redoute ce ſultan des Turcs, cet Amurat qui vous paraît ſi terrible : ſi c'était-là votre idée, réuniſſez-vous, reconnaiſſez votre maître, ſuivez-moi, & tout affaiblis que vous êtes, je vous rends vainqueurs de votre ennemi. Mais ſi vous tardez à rentrer dans vos devoirs, ne ſoyez pas étonnés que j'aille retrouver des ſujets plus fidéles ». La noble audace qui caractériſe ce diſcours ranima le parti d'Uladiſlas, qui ſe ſoutint, avec des ſuccès divers, juſqu'à la mort d'Eliſabeth, & lorſque cette princeſſe, vraiment au-deſſus de ſon ſexe, venait de ſigner la paix avec le rival de ſon fils.

1444

Uladiſlas, ſeul maître en Hongrie, tourne toutes ſes forces contre le ſultan des Turcs : il remporte ſur lui des avantages ſignalés, & l'oblige à demander la paix. L'obſervation de ce fameux traité eſt jurée par les Chré-

(*f*) La Lithuanie qui, par les intrigues de Caſimir, frere d'Uladiſlas, venait de ſe révolter & cherchait à ſecouer le joug de la Pologne.

tiens ſur l'évangile, & ſur l'alcoran par Amurat : mais le pape déſapprouve cette paix glorieuſe & néceſſaire ; il releve de ſon ſerment l'imprudent Uladiſlas, & lui remet les armes à la main. Bientôt ces intrépides rivaux ſe trouvent en préſence près de Varna, la bataille s'engage, & pour prix de ſon parjure & de ſa crédulité, le roi de Pologne y reçoit la mort. Ce prince, âgé de vingt ans, ſerait devenu le premier capitaine de ſon ſiecle : aux vertus d'un héros, il joignait toutes les qualités aimables qui font adorer les ſouverains.



CASIMIR IV,

ROI DE POLOGNE.

1445 *& ſuiv.*

LA fauſſe politique de Caſimir, frere d'Uladiſlas VI, & déja duc de Lithuanie, penſa lui ravir la couronne de Pologne : il ne prétendait l'accepter qu'aux conditions que les Lithuaniens recouvreraient leur indépendance, & que la république leur reſtituerait la province de Podolie & quelques duchés. La fermeté des Polonais laſſa la hauteur de Caſimir : il feignit de ſe rendre ; mais à peine monté ſur le thrône, dans une diette tenue à Lublin, il rappella les prétentions de ſes ſujets favoris. En vain on lui repréſenta que Caſimir le Grand avait conquis la Podolie ſur les Tartares, & que tous les revenus de la Lithuanie ne ſuffiraient pas à rembourſer les Polonais des ſommes qu'avaient coûté Kaminieck & les autres forteresſes élevées dans le pays. Le roi ne voulut rien entendre. Alors un ſénateur ſe leva : « Eſt ce aux Lithuaniens, dit-il, à nous ſolliciter de rompre une union » dont ils ont juſqu'ici retiré tant d'avantages ? N'eſt-ce » pas à nous qu'ils doivent leur nobleſſe, leur liberté,

» tous leurs priviléges ? Les bienfaits augmentent les de- » voirs : croient-ils donc qu'ils en dispensent ? Et quels » intérêts peuvent-ils avoir à rompre des traités qu'ils » devraient eux-mêmes nous contraindre à garder, si ja- » mais nous étions capables de les enfreindre » ? Casimir insista toujours sur la liberté des Lithuaniens ; mais la république ne se relâcha d'aucun des droits, & elle porta l'emportement au point de déclarer à son maître, » que l'Etat ne reconnaissait plus en lui l'autorité qu'il » lui avait confiée, & qu'il ne lui restait d'autre moyen » de la conserver ou de la reprendre, que de s'engager » par serment à ne jamais donner atteinte aux libertés » de la nation «.

1452

Telle était alors l'audacieuse témérité des républicains de Pologne, qu'il n'y en avait aucun qui ne se crût en droit de reprocher au roi ses défauts. Un simple chanoine de Gnesne vint un jour le trouver dans son palais, & s'annonçant comme un envoyé de Dieu, il osa lui faire la remontrance la plus insultante. Soit insensibilité, soit crainte, Casimir écouta tranquillement le discours du fanatique : il ne daigna pas punir sa révoltante indiscrétion ; mais il ne se corrigea pas.

1455

Sbignée Olesnicki, évêque de Cracovie, dont il a déja été parlé, est le premier Polonais honoré de la pourpre romaine. Il fut successivement fait cardinal par trois papes, Eugène IV, Félix V, & en dernier lieu par Nicolas V. Cette éminente & nouvelle dignité causa des troubles dans la république. L'archevêque de Gnesne, primat du royaume, disputa le pas au cardinal évêque, & après bien des débats, il fut décidé qu'où l'archevêque & le cardinal se trouveraient, soit dans les diettes, soit dans les conseils, il donnerait la main au cardinal ; mais

en même temps il fut défendu à tout prélat Polonais de solliciter le chapeau de cardinal sans la permission de la république & du roi (*g*).

1457

Les Prussiens, accablés sous la tyrannie de l'Ordre Teutonique, se donnent à la république de Pologne. Casimir reçoit à Thorn les hommages de ses nouveaux sujets. Les chevaliers arment pour faire rentrer les Prussiens sous leur obéissance. Ils battent les Polonais; mais la garnison de Marienbourg, n'étant point payée, livre cette importante forteresse au roi Casimir pour la somme de 476 mille florins, & cet achat valut à la nation plus que quatre victoires.

1459

Casimir n'était point aimé de ses peuples, qui lui imputaient tous les mauvais succès contre la Prusse. Il craignait que les Polonais n'eussent déja pris la résolution de le déposer, & dans cette idée il ne voulut paroître à la diette de Petrikow qu'avec une escorte capable d'en imposer aux séditieux. A la vue des gens armés dont le roi se fit accompagner, les nobles du palatinat de Cracovie prirent les armes, & la ville ressemblait à une plaine où deux armées n'attendent que le signal du combat. Après que les différens partis se furent observés quelque temps dans la premiere séance de la diette, Jean Rythwienski, staroste de Sendomir, prit la parole, & s'adressant au roi, il osa lui reprocher tous les désordres qui troublaient la république, l'oubli de la justice

(*g*) En Pologne, chaque évêque a son rang marqué dans le Sénat, qu'il ne souffre pas qu'on usurpe; & c'est, si je ne me trompe, la raison qu'il y a eu jusqu'ici très-peu de cardinaux. Souvent même les rois ont accordé à des étrangers leur nomination au chapeau, préférablement à leurs sujets.

&

& l'énormité des taxes dont il accablait les nobles & les paysans : puis, élevant la voix ; « & quel est donc, » s'écria-t-il, quel est le mérite de ces Lithuaniens que » vous nous préférez, & qui, assujettis à notre Empire, » mais fiers de l'appui que vous leur prêtez, voudraient » cesser de nous avoir pour maîtres, ou nous rendre » nous-mêmes leurs vassaux ? Ils ont trahi vos peres ; » ils vous ont trahi vous-même (*h*), & vous les aimez ! » Sentez du moins ce qu'ils ont toujours été & ce que » nous sommes (*i*). N'est-ce pas nous qui avons tiré le » roi votre pere de l'obscurité où il vivait dans un pays » barbare, qui l'avons fait connaître à tout l'univers par » l'éclat de ses victoires ? Et combien ces victoires ne » nous ont-elles pas coûté ? Que de sang n'avons-nous » pas répandu pour mettre votre frere (*k*) sur le thrône » de Hongrie ? Et vous-même, à qui devez-vous la » gloire de nous commander & celle que vous venez » d'acquérir avec les Teutoniques ? Quel est donc au- » jourd'hui la récompense de nos services, & quelle peut » être désormais notre soumission à vos loix » ?

1466

Cette année est mémorable dans les fastes de la Pologne. Un traité solemnel termina enfin les guerres cruelles qui avaient si long-temps ravagé le royaume.

(*h*) Il était très-vrai que les Lithuaniens trahissaient Casimir & prétendaient se donner un autre souverain : ils attendaient le moment où toutes ses forces seraient employées dans la Prusse, pour faire éclater leur révolte & s'emparer de la Podolie : cependant Casimir, qui avait éventé leur projet, les aimait encore, tout ingrats qu'ils étaient ; ce qui lui rendit d'autant plus sensible le reproche de Rythwienski.

(*i*) Les Polonais avaient choisi Uladislas Jagellon pour épouser Hedwige, héritiere du thrône, quoiqu'il fût encore idolâtre.

(*k*) Uladislas VI.

L'ordre Teutonique, effrayé des pertes irréparables qu'il venait d'essuyer, restitua à la république le duché de Poméranie & les districts de Culm & de Milhalow, qui en étaient démembrés depuis cent quatre-vingt ans : il lui céda les villes de Dantzick, de Marienbourg & d'Elbing & tout ce qui compose la Prusse royale, & s'obligea à faire hommage de l'autre moitié de la Prusse qu'il retenait au roi & à la république. Ainsi finit cette derniere guerre, qui durait depuis douze ans, coûtait aux Prussiens un million de florins, quinze cent mille aux chevaliers, & plus de trois millions aux Polonais. Ajoûtons à ces pertes que de vingt-un mille villages que l'on comptait en Prusse avant ces ravages, il n'en restait plus que trois mille treize échappés aux horreurs des incendies, & que trois cent mille soldats avaient perdu la vie dans une prodigieuse quantité de petits combats.

1466

La guerre de Prusse avait absorbé tous les revenus de l'Etat & fait contracter des dettes immenses qu'il fallait éteindre : de nouveaux impôts étaient nécessaires ; mais la nation voulait examiner l'emploi, & régler la maniére de les lever. Jusques-là tous les nobles Polonais qui avaient droit de suffrage à la diette, s'y trouvaient indifféremment, & la confusion naissait de la multitude de ces membres factieux ou peu instruits. On décida que chaque Palatinat enverrait des députés, qui furent appellés *nonces terrestres*, & qui, semblables aux tribuns du peuple à Rome, ou aux éphores des Lacédémoniens, entreraient dans tous les détails du gouvernement. La diette, qui fut convoquée sur ce nouveau plan, eut le succès le plus heureux : elle fut tranquille, dura peu, & rétablit l'ordre dans l'administration (*l*).

(*l*) Les plus judicieux d'entre les Polonais doutent encore si

1492

Caſimir IV mourut peu regretté, après un regne de quarante-ſept ans. Ce prince, réellement faible & indolent, aimait plus la fauſſe gloire qu'il n'avait d'ambition : jaloux de s'entendre louer, il ſe mettait au-deſſus du déshonneur; libéral par oſtentation, il était avare par tempérament; ſa dévotion n'était que grimace; paſſant ſes jours dans une faſtueuſe pareſſe, pendant ſon adminiſtration la Pologne dut moins ſes ſuccès à ſon habileté qu'au concours des circonſtances.



JEAN ALBERT (*m*),

ROI DE POLOGNE.

1492

Ce furent moins les ſuffrages du ſénat & des nonces, que les voix tumultueuſes du peuple, qui, dans l'aſſem-

cet établiſſement des nonces n'a pas été plus préjudiciable qu'utile à l'Etat. Les nonces s'eſtiment le premier Ordre de la République; au lieu de ſe regarder comme la Puiſſance intermédiaire entre les chefs & les premiers membres, ils n'entrent ſouvent dans les diettes que pour manifeſter leur indépendance, en faiſant échouer les deſſeins les plus ſalutaires du prince, & en contrariant les avis du Sénat : de-là les partis, par leſquels ils ſe font acheter les troubles, les diſſenſions, les guerres civiles, & l'anéantiſſement de la liberté opprimée par des eſprits brûlans, forment dans la république autant de républiques qu'il s'y trouve de différentes factions.

(*m*) Jean Albert eut pour précepteur Philippe Buonaccorſi, un des beaux eſprits de ce temps. Ce ſavant, qui avait pris le ſurnom de Callimaque, poëte Grec, ſi célébre par l'élégance & la ſimplicité de

blée de Pétrikow, élevérent au trône de Pologne Jean Albert, troisiéme fils de Casimir IV, & qui déconcertérent les partisans de ses freres, Alexandre, duc de Lithuanie, Uladislas, roi de Hongrie, & ceux de Jean, duc de Mazovie, de l'ancienne maison des Piast. La valeur qu'Albert avait fait paraître dans une guerre contre les Tartares, réunit en sa faveur toutes les acclamations de la multitude.

1493

Il fit cette année en Pologne une chaleur si extraordinaire dans les mois de Janvier & de Février, que tous les arbres furent chargés de fleurs, & que l'herbe des prairies se trouva presque au point d'être fauchée; mais ce printems anticipé fut suivi d'un si grand froid pendant les mois de Mars & d'Avril, que ces heureuses espérances s'évanouirent, & ne laissérent que les regrets de voir manquer tout-à-coup les apparences de la plus belle récolte.

1500

Jean Albert, menacé par les Moscovites, qui veulent s'emparer du duché de Smolensko, sollicite les secours de Schahmatei, kan des tartares de la Bulgarie d'Asie, pays situé entre le fleuve Jaick & le Wolga, &

ses expressions, entra dans sa jeunesse au service du pape Pie II, & fut lié d'amitié avec Pomponius-Lœtus, Platina & quelques autres personnages recommandables par la vaste étendue de leurs connaissances. Ces zélés restaurateurs des sciences, accusés du plus hardi pyrrhonisme, furent en bute à tous les traits de la calomnie armée du poignard de l'ignorance. Paul II, successeur de Pie, ne vit dans ces savans que des novateurs qui sourdement attaquaient ce que la religion a de plus sacré: il fit emprisonner les uns & persécuta les autres. Buonaccorsi, soupçonné de quelque intrigue, abandonna Rome secrettement, erra long-tems dans la Gréce, l'Egypte & la Macédoine, & se fixa enfin en Pologne.

borné au nord par le royaume de Caſan. Schahmatei, ſelon la coutume des Tartares, avait trempé la pointe de ſon ſabre dans l'eau, & fait ſerment de joindre, avec cent mille ſoldats, l'armée Polonaiſe ſur les bords du Boriſthéne. Il s'y trouva en effet; mais Albert ne parut point. Bientôt le kan de Krimée, allié des Moſcovites, vint tomber ſur lui avec des forces nombreuſes, & ce ne fut qué par des efforts incroyables qu'il força la victoire à ſe déclarer en ſa faveur. Ce dont les députés de Schahmatei avaient été témoins à Pétrikow, autoriſait la confiance aveugle de ce prince, qui n'oſa encore, après le manque de parole des Polonais, ſoupçonner la bonne-foi d'Albert. Pierre, fils du dernier Woiewode de Valaquie, était venu implorer la protection de la Pologne. Etienne, Woiewode regnant, le redemandait, & prétendait qu'il n'était pas permis à la république, ſuivant les traités, de donner aſyle à ſon ennemi. Albert feignit de le croire; il ne voulut pas livrer à Etienne l'infortuné fugitif; mais il lui fit couper la tête par un bourreau en préſence des députés du Woiewode & de ceux de Schahmatei. Ce qui aurait dû révolter le kan des Tartares, fut ce qui le confirma dans l'idée que les Polonais étaient eſclaves de leur parole.

1501

Une attaque d'apopléxie emporta cette année Jean Albert. Le regne de ce prince ne fut marqué que par des actions de faibleſſe : une molle indifférence était la baſe de ſon caractère : facile à recevoir toutes les impreſſions qu'on lui donnait, il n'avait point aſſez de diſcernement pour diſtinguer les bons des mauvais conſeils : incapable de réflexion, nourri dans les préjugés, ſans goût, enfin ſans principes, ſes fautes dûrent être attribuées à la politique de ſon gouverneur Callimaque, qui craignit de l'éclairer, pour ſe conſerver, ſous un maître imbécile, une coupable autorité; & à des favoris,

qui, pour écarter leurs rivaux, avaient intérêt de flatter ses défauts.



ALEXANDRE,

ROI DE POLOGNE.

1501

L'INTÉREST, plus que la politique, porta Alexandre, quatriéme fils de Casimir IV, & duc de Lithuanie, sur le thrône de Pologne : il fallait le recevoir pour maître, ou voir pour jamais la Lithuanie séparée de la Pologne. En prenant le sceptre, Alexandre convint, « que désormais les Polonais & les Lithuaniens ne feraient plus » qu'un même peuple soumis à un même roi ; que ce » roi serait toujours élu dans la Pologne ; que les nonces » & les grands de Lithuanie concourraient à le choisir ; » que les deux nations n'auraient plus que les mêmes » conseils, le même esprit, les mêmes prérogatives, » les mêmes intérêts, les mêmes especes de monnoie ; » que tout serait commun entr'elles, les pertes, les » avantages, les biens & les maux : à cela près qu'elles » conserveraient chacune dans leurs tribunaux la forme » dont elles avaient accoutumé de rendre la justice ». Ainsi fut entierement confirmé le fameux projet d'Uladislas Jagellon.

1505

Le respectable, mais trop crédule Schahmatei, ce kan des Bulgares, dont il vient d'être parlé, ayant vainement attendu les Polonais, se vit abandonné par la moitié de ses troupes, qui se jettérent dans le parti des Tartares de Krimée. Obligé de soutenir un combat inégal contre ce ramas de brigands & de fugitifs, il fut

battu près de Kiovie, & après avoir erré long-temps dans les déserts de la Podolie, il revint à Kiovie, où il fut arrêté par le Palatin de cette province, qui l'envoya à Wilna, en attendant les ordres du roi. Ce malheureux prince resta en prison jusqu'à cette année, qu'il fut conduit à Radomsko, où, en plein sénat, il adressa ce discours à Alexandre : « Je n'ai garde de vous reprocher » avec aigreur les insultes que vous m'avez faites, ce » serait le moyen de les mériter ; mes pertes, ma captivité, vos remords, vous disent assez quelle est votre » injustice : n'était-ce donc que pour me faire périr que » vous m'avez attiré de si loin dans ces contrées? Je » me suis fié à vos promesses, à vos sermens, à vos » pressans besoins : j'ai perdu pour vous mes sujets, mes » forces, ma gloire, ma nation ; où est la récompense » de tant de sacrifices ? Quel est le peuple qui traiterait un ennemi avec autant de barbarie que vous traitez un ami & un allié ? Mais qui manque de parole à » Dieu peut bien en manquer aux hommes ». Il leva alors les mains au ciel, & le prenant à témoin de l'ingratitude du roi & de la république : « ô ciel, s'écria-t-il, tu me vengeras un jour des maux qu'on me fait, » & puissé-je encore retenir ta justice & n'avoir à te » louer que des secours que tu me dois dans mes malheurs »! Schahmatei ensuite insista sur l'obligation de rompre ses fers, & promit en reconnaissance de lever une nouvelle armée & de la conduire contre les ennemis de la Pologne. « Au reste, ajoûta-t-il, vous hésitez » peut-être à me donner la liberté, par la crainte du » ressentiment que je pourrais avoir des injures que j'ai » reçues : mais apprenez à me connaître ; je n'ai plus » rien à venger si vous vous repentez de vos injustices, » & il n'y a que les bienfaits qui s'impriment profondément dans mon cœur. ». Quelle grandeur, quelle noblesse dans ce discours, & combien les Polonais dûrent être humiliés ! On retint Schahmatei, on voulut le tromper : il tenta par la fuite de se tirer des mains de

ſes ennemis ; mais repris, il fut plus étroitement gardé ; & n'ayant pu ramener Alexandre aux principes de la juſtice, il eut du moins la conſolation de le faire rougir par ſa fermeté & ſon courage.

1506

Alexandre était à l'agonie, lorſqu'on lui apporta la nouvelle d'une victoire remportée ſur les Tartares par ſon favori Glinski. Dans ce combat mémorable, le champ de bataille fut couvert de vingt mille barbares ; on leur prit vingt-trois mille chevaux & l'on délivra quarante mille Polonais, qu'ils emmenaient en eſclavage. Les yeux du roi ſe mouillérent de larmes, il leva les mains au ciel, & expira peu de tems après.

Ce prince, qui eut à peine des talens médiocres, oſa former de grands projets, dont le poids l'accabla. Craintif, inquiet, crédule, il ſe laiſſa toujours gouverner par des flatteurs lâches & intéreſſés. Ce jugement naturel que tout homme apporte en naiſſant, il héſita de s'en ſervir pour rejetter les conſeils de ces hommes faux & avares. Faſtueux ſans magnificence, prodigue ſans diſcernement, il donna juſqu'aux biens attachés à la couronne ; & inſenſible aux beſoins de l'Etat, il ſe fit une néceſſité de ſatisfaire les mépriſables beſoins d'une volupté baſſe & déshonorante.



SIGISMOND I,

ROI DE POLOGNE.

1506

SIGISMOND, frere de Jean Albert, qui venait d'être nommé duc de Lithuanie par les principaux de ce duché, jouit en Pologne d'une gloire bien rare dans la diette d'élection : il fut proclamé roi par acclamation, & sans aucune division de suffrages.

1510

Vers cette année un gentilhomme Polonais, nommé Jacques Mestinski, gouverneur de Brezin, soit aliénation d'esprit, soit plutôt fourberie, osa se faire passer pour Jésus-Christ. Il se choisit quelques compagnons, & avec ces faux apôtres il courut les villes & les villages de la Pologne. Pour en imposer à la populace crédule, il fallait s'annoncer par des prodiges : Mestinski ressuscita des morts, ou plutôt il feignit de rappeller à la vie des fripons que ses suppôts avaient gagnés par argent. Pêcher des poissons dans un marais bourbeux où jamais il n'y en avait eu, mais qu'il y avait fait cacher, était pour lui un jeu, ainsi que de faire cuire des pains dans un four qui paraissait n'avoir pas été chauffé. Tant de prétendus miracles donnérent à Mestinski une célébrité étonnante. Un trait hardi acheva d'assurer sa réputation : cette troupe de scélérats se rendit au monastère de Czenstokowa, où l'on révérait une image miraculeuse de la Vierge. Là, un de ces faux apôtres contrefit l'Energumene : Mestinski le fait conduire au pied de l'autel, & ne voulant pas se servir de son pouvoir, il prétend, par

l'interceſſion de ſa ſainte mere, chaſſer le démon du corps de ce malheureux. L'énergumene, préparé au perſonnage qu'il doit jouer, & habillé en conſéquence, fait les plus horribles contorſions. Un moine qui garde les riches offrandes dépoſées ſur l'autel, en eſt effrayé & fuit. Le fourbe ſaiſit ce moment pour s'emparer de cet argent; mais, la frayeur un peu diminuée, le peuple ſe rapproche; le moine revient; il s'apperçoit du vol; il crie, ſoupçonne l'énergumene & l'arrête; on fouille le fripon, qui aidant lui-même à défaire ſes habits, laiſſe tomber une quantité prodigieuſe de petits cailloux. (Les offrandes étaient dans un ſecond habit placé ſous la chemiſe.) Le peuple crie miracle, & plus que jamais le faux Jéſus-Chriſt eſt en vénération. Cependant cette bande, qui commençait à être ſoupçonnée d'impoſture, ſe retira en Siléſie: après s'être fait fournir leur ſubſiſtance, qu'ils payaient par un ſigne de croix dans toutes les hôtelleries de la route, ils arrivérent près d'un château, où Meſtinski envoya demander la permiſſion de faire la cêne. La dame du lieu, craignant les reproches de ſon mari abſent, s'excuſa de les recevoir, & fit difficulté de leur donner les nappes dont ils prétendaient avoir beſoin; mais elle leur montra un coffre qui en était rempli: un de ces ſcélérats ouvrit ce coffre, y gliſſa une méche allumée & le referma, en diſant à Meſtinski qu'il devait ſe retirer, puiſque cette dame dédaignait l'honneur que Jéſus-Chriſt voulait lui faire. Ils ſortent; bientôt le coffre eſt enflammé; le feu ſe communique dans tout le château. Le mari arrive; on l'inſtruit de ce qui s'eſt paſſé; il ſoupçonne les faux apôtres, ſur ce que ſa femme lui avoue que ce malheur eſt en punition du mauvais accueil qu'elle a fait à Jéſus, & ſur le récit qu'il a entendu de leurs impoſtures; il les pourſuit avec ſes payſans, & les atteint bientôt: des coups & quelques inſultes furent le châtiment trop doux infligé à ces miſérables, dont on ne rapporte l'audace criminelle & les déportemens ſacriléges, que pour donner une idée de la groſ-

ſiére ignorance & de la ſuperſtition des peuples de ce contrées.

1514

Glinski avait trahi ſa patrie & était paſſé au ſervice du czar de Moſcovie. Il ſe repentait & voulait rentrer en grace auprès de Sigiſmond : il s'agiſſait de lui faire ſçavoir qu'il ſerait reçu avec bonté. Un jeune Polonais eſt chargé de l'aller trouver dans le camp ennemi. Il feint d'être déſerteur ; mais interrogé ſévérement, il eſt reconnu pour un eſpion. Vainement cherche-t-on à tirer ſon ſecret par les tourmens; Trepka, c'eſt le nom de ce brave ſoldat, eſt impénétrable ; attaché à une broche, & conſumé peu-à-peu par les flammes les plus vives, ce nouveau Scévola ſouffre & ſe tait juſqu'à la mort.

1515

Des raiſons de politique engagent Uladiſlas roi de Hongrie, Louis roi de Bohême, & Sigiſmond roi de Pologne, à avoir une conférence avec l'empereur Maximilien. Les trois princes ſe rendent auprès de Vienne, où le chef de l'Empire leur donne audience ſous un arbre. La méfiance était ſi grande alors entre les ſouverains, que ces rois, ſuivis d'une foule de ſeigneurs armés, avaient refuſé de loger dans la ville, & occupérent au dehors des maiſons ruſtiques & peu commodes, devant leſquelles on faiſait jour & nuit une garde exacte. Sigiſmond ſurmonta enfin la fauſſe crainte qu'on lui avait inſpirée, il entra ſeul dans Vienne, viſita familiérement l'empereur, & bien-tôt les deux rois ſuivirent ſon exemple.

1525

Ces guerres cruelles entre la Pologne & l'Ordre Teutonique, ceſſent enfin cette année ; le grand-maitre Al-

bert (*n*) offre à Sigiſmond de partager ſes Etats, dans la crainte que la République ne les revendique ou par intérêt ou par zele. Par le traité il fut convenu : » que déſormais les villes, les châteaux, toutes les contrées de la » Pruſſe, cédées aux chevaliers par le traité fait entre le » roi Caſimir IV & le grand-maître Louis Erlichauſen, » appartiendraient uniquement à Albert; qu'elles paſſeraient à ſes fils, & au défaut de ceux-ci à ſes fréres; que » ces derniers pourraient en diſpoſer en faveur de leurs » enfans mâles; mais qu'au cas que leur poſtérité vînt à » s'éteindre, elles rentreraient ſous la domination des » Polonais; que chacun de ces princes ſerait tenu d'en » faire hommage au roi & à la république, & ne pourrait » les vendre, ni les aliéner, les engager, ni les démembrer, ſans le conſentement des diettes; qu'il y aurait » appel de tous les jugemens de ces princes au tribunal » du royaume; & comme membres de l'Etat, qu'ils pourraient avoir ſéance dans toutes les aſſemblées publiques, où ils occuperaient la premiere place après le » roi. »

1530

Tel était l'amour des Polonais pour leur roi Sigiſmond, que, ſans égard aux conſtitutions de la république, ils nommérent ſucceſſeur au thrône & couronnérent ſon fils Sigiſmond, appellé Auguſte, parce qu'il était né le premier du mois d'Août. La cérémonie s'en fit cette année avec éclat.

(*n*) Albert, fils de Frédéric d'Anſpach, & de Sophie, ſœur de Sigiſmond, & petit-fils d'Albert, ſurnommé l'Achille, marquis & électeur de Brandebourg, avait été chanoine de Cologne, & ſervait au ſiége de Padoue, dans l'armée de l'empereur, lorſqu'il fut nommé Grand-maître de l'Ordre Teutonique. Ce qui détermina les chevaliers à lui donner leurs voix, ce fut ſa qualité de neveu du roi de Pologne.

1530

Rien ne peut mieux faire connaître le caractére de Sigismond I, que les leçons qu'il donna à son fils quelque tems avant sa mort, & qu'un ancien historien nous a transmises.

» Mon fils, disait ce grand homme au prince son successeur, je vois depuis long-tems avec un plaisir extrême tous les cœurs de mes peuples, qui se tournent vers vous, & je ne doute pas que vous ne remplissiez un jour leurs espérances.

» Vous n'ignorez pas que la Pologne nous doit beaucoup; apprenez aujourd'hni que nous lui devons encore plus nous-mêmes. C'est elle qui nous préférant, nous & nos ancêtres, à des princes, qui étaient au-dessus de nous par leurs biens & par leur puissance, peut-être même par leur naissance & par leurs talens, nous a choisis pour ses chefs & ses maîtres. Et combien dans le cours d'un siécle & demi, ne nous a-t'elle pas donné des marques de son zéle! c'est elle qui vous a jugé digne de ses suffrages, lorsqu'à peine vous étes capable de les mériter. Est-il rien de si pénible, rien de si grand, que vous ne deviez entreprendre pour son repos & pour sa gloire?

» Vous la satisferez sans doute, si vous n'affectez point de gouverner en souverain des peuples que leur liberté doit rendre les arbîtres de votre conduite, & les juges mêmes de vos vertus. Vous ne pouvez les dominer que par la sagesse de vos conseils, leur rien ordonner que par l'autorité des loix qu'ils se sont faites, leur rien commander, si j'ose ainsi dire, qu'en leur obéissant. Ce n'est qu'en ménageant leurs priviléges, que vous acquerrez sur eux quelque pouvoir.

» Descendez vers eux sans vous abaisser; flattez leur ambition sans vous avilir: gagnez leur confiance, ils vous abandonneront tous leurs droits: faites en sorte

» qu'ils ne vous craignent point : dès ce moment ils ne
» craindront que pour vous, & vous n'aurez point ſujet de
» les craindre.

» N'ayez jamais d'autres ennemis que les leurs ; mais
» ſongez moins à les défendre qu'à les rendre heureux.
» Fidéle dans vos promeſſes, équitable dans vos juge-
» mens, magnifique dans vos largeſſes, obligeant même
» dans vos refus, réduiſez-les à n'oſer mettre des bornes
» à votre pouvoir qu'ils ne craignent en même tems d'en
» donner à la félicité publique «.

1548

Sous l'adminiſtration de Sigiſmond I, les Polonais triomphérent preſque toujours de leurs ennemis ; entre un nombre très-conſidérable de batailles rangées ou de combats particuliers, on ne compte que trois occaſions, où ils eurent du deſſous. Pendant ſon régne les villes devinrent floriſſantes : on vit s'élever de ſomptueux édifices publics, & les fortereſſes ſe multipliérent. Les ſciences & les arts accueillis par le prince, adoucirent les mœurs de la nobleſſe : l'agriculture, recommandée & protégée, répandit l'abondance dans toutes les provinces, & le royaume prit une nouvelle face. Ce prince mourut âgé de quatre-vingt-deux ans, & fut ſincérement pleuré de tous ſes ſujets : grave dans ſon maintien, ſimple dans ſes habits, il dédaigna toujours ce faſte éblouiſſant qui n'en impoſe qu'au vulgaire ſtupide, & qu'il prend trop ſouvent pour véritable grandeur. La langue latine, peu uſitée alors, lui était familiére, il la parlait avec préciſion, & s'en ſervait préférablement à la Polonaiſe & à l'Allemande. Maître de ſon ambition, qu'il tenait captive, il ſçavait la plier aux intérêts de ſon peuple, qui étaient conſtamment le motif de ſes entrepriſes. Plus jaloux du bonheur de la nation, que de la gloire de régir de nouveaux royaumes, il refuſa les couronnes de Suéde, de Hongrie & de Bohême ; courageux ſans témérité, har-

di ſans préſomption, ferme ſans opiniâtreté, il enchaîna l'humeur turbulente des Polonais, en reſpectant leurs privileges, & s'attira l'eſtime & la confiance de ſes voiſins, moins par ſa puiſſance & les forces réelles de ſes Etats, que par l'exacte probité avec laquelle il rempliſſait ſes engagemens. Un hiſtorien dit de lui que ſi Charle-Quint & François I n'avaient pas été ſes contemporains, Sigiſmond aurait mérité de régner ſur l'Europe entiere (*o*).



SIGISMOND AUGUSTE,

ROI DE POLOGNE.

1548

SIGISMOND Auguſte, reconnu roi par la nation, du vivant de ſon pere, monta ſur le thrône ſans contradiction. Ce prince avait épouſé en premieres noces l'archiducheſſe Eliſabeth, fille de Ferdinand, roi des Romains; mais devenu bien-tôt veuf, il s'était livré à une paſſion violente pour une jeune veuve, fille de Georges Radziwil, caſtellan de Vilna. N'ayant pû la ſéduire, il réſolut de l'épouſer: le mariage arrêté, il ſe fit ſans le conſentement du roi, ſans celui du ſénat & ſans autres témoins que les parties contractantes: telle était la ſituation des choſes, lorſque le courier, qui venait apporter la nou-

(*o*) Son épitaphe, qui ſe lit ſur ſon tombeau dans l'Egliſe de Cracovie, eſt conçue en ces termes: » Divus Sigiſmundus Jagellonius, Poloniæ rex, & Lithuaniæ dux magnus, Scythicus, Valachicus, Moſchoviticus, Pruſſicus victor ac triomphator, pater patriæ, ſub hoc monumentum à ſe magnificentiſſimè erectum requieſcit «.

velle de la mort de Sigiſmond I, arriva à Vilna. Le roi fait cacher ce courier durant trois jours : pendant ce tems il annonce ſon mariage & ordonne aux Palatins de Lithuanie & aux grands officiers de reconnaître la princeſſe pour leur reine.

1548

Le lendemain des obſéques du feu roi, Sigiſmond Auguſte donna un ſplendide feſtin : c'était un mercredi, & l'on ſervit en gras. Les Polonais, depuis leur converſion à la foi chrétienne, accoutumés à faire maigre tous les mercredis de l'année, furent extrêmement ſcandaliſés de voir leur prince manquer à cet uſage. Cette action, ſans doute indifférente en elle-même, leur donna une aſſez mauvaiſe idée de ſa religion, & tant eſt dangereuſe une ſuperſtition enracinée par le tems, qu'ils lui auraient plutôt pardonné l'oubli du devoir de piété le plus eſſentiel. Combien de réflexions utiles ce trait peut nous ſuggérer, & qu'il peint bien les mœurs de ce tems!

1549

La nouvelle du mariage de Sigiſmond Auguſte, fait ſans la participation de la république, indiſpoſa toute la nation contre lui, & fut l'objet des délibérations de la diette de Petrikow. » L'État, y dirent les nonces, ayant » beſoin d'alliances utiles, doit régler celles de ſes rois. » Il ne tiendrait donc qu'à leur aveugle paſſion de ſe lier » à des cours jalouſes de notre bonheur, à des maiſons » dégradées, ou flétries! & que voit-on dans l'union » dont il s'agit ici ? où ſont les avantages que le royau» me peut s'en promettre ? quels ſecours, quels biens, » quelles reſſources peut lui apporter la fille, la veuve » d'un ſujet, dont la naiſſance, quelque diſtinguée qu'el» le ſoit, eſt fort inférieure au rang où elle a cru pouvoir » s'élever, où elle eſpére de ſe maintenir ſans nos ſuffrages ;

ges ? » la diette décida que le roi devait prêter les mains à la cassation de son mariage, & en contracter un nouveau plus honorable & plus avantageux à la république. Le roi prit la parole : « souffrez, dit-il avec douceur, que » je ne démente en rien la probité que vous me souhaitez » vous-mêmes. Attaché à la république, je ne veux point » blesser son autorité : lié à mon épouse, je mourrais plutôt que de trahir sa confiance. Si j'ai enfreint vos loix, » si j'ai blessé vos priviléges, je remets celles-là dans leur » force par l'aveu que je fais d'y avoir manqué, & je vous » offre un moyen de rentrer dans vos droits en vous priant » de consentir à mon mariage; ne pouvant le dissoudre, » il ne vous reste qu'à l'approuver. Il en coûtera moins à » mon honneur ; & vous ne perdrez rien de l'austére liberté dont vous vous faites gloire. » Ce discours si simple, si raisonnable, loin de calmer les esprits, ne fit que les irriter. Un évêque osa avancer que, « s'il y avait » du mal à renvoyer une épouse légitime, il ne devait y » avoir aucun Polonais qui, pour le bien de l'Etat, n'en » dût prendre une partie sur sa conscience. » Un autre évêque conclut à la dissolution du mariage, & pour appuyer son sentiment, il cite ce fameux passage d'Euripide : « que s'il faut violer la justice, c'est particuliérement » lorsqu'il s'agit de régner. » Les harangues se multiplient ; Sigismond Auguste ne veut plus les entendre ; les sénateurs se jettent à ses pieds, il les rebute : un d'eux, les yeux mouillés de larmes, fait encore une nouvelle tentative ; mais le roi lui impose silence. Alors le jeune Raphael Leszczenski, Palatin de Brzescie, se léve, & avec un hardiesse, punissable en tout autre royaume que celui de Pologne, il s'adresse à Sigismond, & lui dit : » votre majesté a-t-elle oublié à quels hommes elle prétend commander ? nous sommes Polonais, & les Polonais, si vous les connaissez, se font autant de gloire » d'honorer les rois qui respectent les loix, que d'abbaisser la hauteur de ceux qui les méprisent. Prenez garde » qu'en trahissant vos sermens, vous ne nous rendiez les

» nôtres : le roi votre pere écoutait nos avis, & c'eſt à » nous à faire en ſorte que déſormais vous vous prêtiez à » ceux d'une république, dont vous paraiſſez ignorer » que vous n'êtes que le premier citoyen «. Rien ne fut capable d'ébranler la fermeté du prince, ni de calmer l'opiniâtreté des Polonais : la diette fut rompue, & ſi vers ce tems les Tartares n'avaient pas fait quelques incurſions dans le royaume, cette étincelle pouvait cauſer un incendie général & renverſer Sigiſmond de ſon thrône.

1551

L'héréſie de Luther ſe répand dans le royaume ; bientôt on y trouve des Zuingliens, des Calviniſtes, & des Mélanchtoniens ; nombre de prêtres, pluſieurs évêques ſe marient publiquement (*p*).

1552

L'ouverture des diettes ſe fait ordinairement par une meſſe ſolemnelle : dans celle que le roi convoqua cette année à Pétrikow, Raphael Leſzczenski, qui venait de ſe démettre de ſon Palatinat de Brzeſcie, pour ſuivre plus librement les erreurs de Luther, oſa y paraître debout, la tête couverte, ſans qu'aucune repréſentation, ni le reſpect dû à la majeſté royale, puſſent l'engager à ſe tenir avec plus de décence. Tous les nonces attachés à la nouvelle doctrine imitérent l'exemple de cet audacieux apoſtat.

1556

Sigiſmond Auguſte profite des troubles de la Livonie pour ſoumettre cette belle Province à la domination de

---

(*p*) Les prêtres & les chanoines étaient anciennement preſque tous mariés en Pologne. Cet abus a duré juſqu'en l'année 1195.

la Pologne. Il contraint, par la force de ses armes, le grand-maître de l'Ordre des chevaliers Porte-glaives (q) à signer un traité par lequel il se déclare vassal de la couronne & s'oblige à ne faire aucune alliance avec les Russes que du consentement de la république.

1561

Gothard Kettler, grand-maître de l'Ordre des chevaliers Porte-glaives, ne pouvant se soutenir contre la formidable puissance des Russes, rendit la Livonie feudataire de la Pologne, aux conditions qu'il possédera la Curlande & la Semigalle, sous le titre de duché, dont lui & ses successeurs à perpétuité feront hommage au roi & à la république. Kettler, en signant ce traité, remit sa croix, le sceau de l'Ordre, les clefs de la ville & du château de Riga & fut proclamé duc héréditaire de Curlande & de

(q) Il faut observer que les chevaliers Porte-glaives avaient été long-tems unis aux chevaliers de l'Ordre Teutonique de Prusse, dont ils prirent la régle & l'habit. Vers l'an 1200, un certain Meinhard, de Lubec, suivi de quelques marchands, vint prêcher, la foi chrétienne en Livonie, & donna lieu à l'établissement de cette milice. Meinhard fut le premier évêque de cette contrée encore idolâtre, & il eut pour successeur Berthold, abbé de l'Ordre de Cîteaux, qui reçut la couronne du martyre par les mains des infidéles. Volquin, chef de ce nouvel Ordre, engagea ses chevaliers à se réunir à l'Ordre Teutonique, dont Conrad, marquis de Thuringe, était alors Grand-maître; ce que le pape Grégoire IX confirma par une bulle, & les Porte-glaives se soumirent à payer aux chevaliers Teutons une légére redevance annuelle. En 1513 Albert de Brandebourg, Grand-maître de l'Ordre Teutonique, affranchit de cette dépendance les Livoniens, moyennant une somme d'argent. Au reste ces chevaliers gouvernaient despotiquement la Livonie, sous l'autorité de leur Grand-maître: les principaux commandeurs de l'Ordre étaient l'archevêque de Riga & les évêques de Derpt, d'Habsel, d'Osel, de Curlande & de Revel, qui tous avaient des revenus considérables, & dont le faste & la magnificence ne le cédaient point à la pompe des plus grandes cours.

Sémigalle. On doit peu s'étonner de la facilité avec laquelle ce grand-maître se dépouilla d'une partie de ses Etats ; moins soutenu que le fameux Albert de Brandebourg, ayant comme lui changé de religion, il aima mieux partager ses Provinces avec un allié assez fort pour le soutenir contre ses ennemis, que de les voir envahir de tous côtés par un voisin puissant.

1568

Albert Frédéric ayant succédé à son pere Albert, duc de Prusse, vint cette année à Lublin demander à la république de Pologne l'investiture de ses Etats. Il la reçut en pleine diette, & promit au roi Sigismond *de lui être fidele & obéissant, comme à son seigneur naturel & héréditaire.* Le roi lui remit un étendard blanc, sur lequel on voyait une aigle noire, portant sur son estomac les deux lettres S. A. (Sigismond Auguste) : le serment fait, le roi ceignit trois fois au côté du duc une épée à deux tranchans, & lui passa une chaîne d'or au cou pour marque de chevalerie.

1569

Enfin, cette année, est consommée la grande affaire de la réunion de la Lithuanie à la Pologne, telle qu'elle subsiste de nos jours. Par cet accord l'un & l'autre Etat doit concourir également à l'élection des rois, & nul ne peut être roi de Pologne qu'il ne soit en même tems duc de Lithuanie. Sigismond Auguste renonça pour lui & pour ses enfans au droit que ses peres lui avaient laissé sur ce duché, & consentit qu'on ne le regardât plus comme un apanage de sa famille.

1571

La mort de Sigismond Auguste affligea d'autant plus ses peuples, qu'elle arriva pendant que la Pologne était ravagée par une peste cruelle.

Ce prince, né avec des vertus & quelques défauts, sçut se captiver l'estime & l'amour de ses sujets : ennemi de la flatterie, il la regarda toujours comme une offense : lent à concevoir un projet, il réparait, par la vivacité de l'exécution, le tems qu'il avait employé de trop à la préparer : habile à ramener les esprits à son sentiment, il se servait pour y réussir de cette insinuation douce qui laisse croire aux autres qu'on défere à leurs avis : au-dessus des dangers que la guerre offre à chaque pas, il sçavait s'y livrer pour vaincre, & les éviter pour n'être pas vaincu. Dans un tems où l'ignorance semblait être l'appanage de la grandeur, un goût décidé lui fit chérir les sciences & les beaux arts ; mais la vivacité de son esprit ne lui permit pas de connaître les bornes où il devait s'arrêter : ébloui par le faux brillant des nouvelles erreurs, il ne ferma point les avenues du thrône aux novateurs, & laissa croire qu'il était en même tems Catholique & Réformé, ou plutôt qu'il n'était précisément ni l'un ni l'autre. Sa prudente lenteur dans les opérations le fit appeller le roi du lendemain, & son peu de délicatesse dans le choix de ses maitresses donna à soupçonner que l'habitude journaliére du plaisir, & non cette passion d'une ame tendre & sensible, qu'on nomme amour, déterminait sa conduite peu réglée. Ce fut dans ce prince que s'éteignit la race des Jagellons, qui avait occupé le thrône pendant cent quatre-vingt-six ans.



HENRI DE VALOIS,

ROI DE POLOGNE.

1573.

ENTRE les prétendans au thrône de Pologne, on distingua sur-tout l'archiduc Ernest d'Autriche, fils de l'empereur Maximilien II, le roi de Suéde & son fils, le duc Albert de Prusse, l'électeur de Saxe & le marquis d'Anspach; mais cette couronne était réservée à Henri de Valois, duc d'Anjou, frere du roi Charles IX. Il est certain que la cour de France, alors sans relation avec la Pologne, ne songeait point à lui donner un maître. Un nain, gentilhomme Polonais, vû de bon œil par la reine Catherine de Médicis, qui se plaisait à sa conversation & l'avait comblé de richesses, en fit la premiére ouverture. De retour dans sa patrie, le nain Crasoski parla si avantageusement des grandes qualités du duc d'Anjou, qu'à la mort de Sigismond Auguste, une partie de la noblesse s'empressa de porter ce prince sur le thrône & qu'il fut enfin élu (*r*), malgré les efforts des partisans de l'archiduc d'Autriche.

(*r*) Cette élection se fit près de Varsovie, au-delà de la Vistule, dans la plaine de Prag. Actuellement ces diettes se tiennent endeçà de cette ville, dans une vaste campagne appellée *Wola*: ce n'était d'abord qu'un camp; aujourd'hui c'est un édifice de bois, soutenu par des piliers, de distance en distance, qui ressemble assez à une halle; ce bâtiment est entouré d'un fossé, qui, des quatre côtés, laisse seulement un espace de terre, pour servir d'entrée aux gens de pied: on le nomme *Szopa*.

C'est dans cette diette qu'on trouve pour la premiere fois le nom de *dissidens* que se donnérent les hérétiques, & sous lequel ils voulurent aussi comprendre les Catholiques ainsi que les Grecs, les So-

1574

Tandis que la faction, qui avait porté Henri de Valois sur le thrône, recevait ce Prince avec les marques de la plus grande joie, le parti contraire, tout composé des sectateurs de la nouvelle doctrine, cherchait les moyens de l'intimider par les humiliations qu'il lui préparait. Le jour destiné pour le couronnement arrive: on se rend à l'église cathédrale de Cracovie, & le primat va commencer cette auguste cérémonie. Firley, grand-maréchal de la couronne, se léve, & d'un ton audacieux, s'adressant aux Polonais de sa faction: » c'est donc en vain, » leur dit-il, que vous & moi, nous nous sommes flattés » jusqu'à ce jour d'être libres. On se joue de nos privi- » léges, & presque tous nos citoyens, par un silence in- » fâme & perfide, se condamnent eux-mêmes à un es- » clavage éternel. Qu'ils plient, à la bonne heure, sous » le joug de la servitude, ces hommes indignes de jouir » de la liberté: mais, nous, mes fréres, qui avons tout » à la fois nos loix & notre religion à soutenir, faisons » voir par notre hardiesse, ou par notre mort, comment » on s'oppose à la tyrannie. Vous vous rappellez sans » doute ces vœux unanimes de toute la nation, ces de-

---

ciniens, & toutes les espéces de religions pratiquées dans le royaume.

C'est aussi à cette diette qu'on doit remonter pour trouver l'origine des conventions des rois de Pologne avec la république, auxquelles on donna le nom de *Pacta conventa*, & qui furent insérées parmi les constitutions du royaume. Le dernier article des conventions signées par le roi Henri de Valois, porte que ce prince reléve ses nouveaux sujets du serment de fidélité, s'il manque aux engagemens qu'il vient de jurer. Tous les *Pacta conventa* signés depuis, à l'avénement des rois de Pologne, ont eu celui-ci pour modéle, & la derniére clause n'a point été omise. C'est ainsi que les Polonais ont cherché à se conserver le droit de déposer leurs souverains, s'ils ne sont pas fidéles à leurs promesses.

» mandes équitables qu'elle avait faites ; pensez-vous
» qu'il nous convienne de les oublier, parce que le roi
» les méconnait & les rejette ? Quel avilissement, quelle
» honte pour nous, si nous attendions plus long tems à
» lui faire exécuter ses promesses ! pour moi, ajoûta-
» t-il, je ne souffrirai point un plus long délai. Il faut
» qu'il accepte sur le champ les conditions qu'il a accor-
» dées (*f*), & qu'il en jure l'observation, ou, dès cet
» instant, je m'oppose à son sacre. » Cet acte de rébellion
pouvait finir par un combat sanglant, lorsque (*t*) Pibrac
feignit de s'approcher de l'oreille de Henri de Valois,
comme pour prendre ses ordres, & se relevant aussi-tôt
& s'adressant à Jacques Uchanski, archevêque de Gnes-
ne, « monsieur le primat, lui dit-il, le roi vous ordonne
» de commencer la cérémonie pour laquelle nous som-
» mes assemblés ; sa majesté avec le sénat réglera le
» reste. » Ce ton de fermeté & de confiance intimida les
conjurés, ils cessérent leurs clameurs insultantes, & lais-
sérent achever la cérémonie.

1574

Lorsque les esprits sont échauffés en Pologne, le plus
léger incident peut causer un bouleversement général.
Samuel Zborowski, jeune homme impétueux & dont
l'unique talent était de manier un cheval avec adresse,
vient dans la cour du château planter une lance sous les
fenêtres du roi, & crie à haute voix : « quiconque vou-
» dra signaler son zéle pour notre nouveau maître, doit
» me disputer la gloire d'enlever cette lance. » Un gen-
tilhomme, nommé Charwaski, au service du comte Te-

(*f*) Il était question du libre exercice de la nouvelle religion, que l'ambassadeur de France avait été obligé de promettre au nom de Henri de Valois.

(*t*) Gui Dufaur de Pibrac.

nczyn, caſtellan de Woyniez, entre en lice & remporte le prix de ce ridicule combat. Zborowſki, honteux de ſe voir vaincu par un homme qu'il mépriſe, s'en prend au comte de Tenczyn, qu'il ſuppoſe l'auteur de cette inſulte prétendue. Il veut que le téméraire reporte la lance & lui faſſe publiquement excuſe de ſa témérité. Le caſtellan à qui Zborowſki s'adreſſe, répond avec douceur qu'il n'a aucun ordre à donner à un gentilhomme, ſujet d'une république libre, & qui ſert d'une maniére diſtinguée dans les troupes nationales. La querelle s'échauffe, les amis accourent pour ſoutenir leurs amis : il ſe livre un combat furieux dans la cour même du château. Le roi qui ſortait alors du ſénat, croit que les Catholiques ſont aux mains avec les Proteſtans ; il veut avancer pour appaiſer le tumulte ; mais tous les Polonais de ſa ſuite l'abandonnent, & il ne reſte que les Français auprès de ſa perſonne. Alors il ſe perſuade que l'on en veut particuliérement à lui, & fait auſſi-tôt raſſembler tous ceux qui lui ſont dévoués. Pendant ce tems le combat continuait. Une foule de Polonais perce juſqu'à la porte de ſon appartement. Plein de fureur, & comptant vendre cher ſa vie, le prince fait ouvrir & ſe préſente aux prétendus ſéditieux ; mais il ne voit que des gens effrayés, qui ſe jettent à ſes pieds & implorent ſa juſtice, en lui montrant le caſtellan de Przémyſlie noyé dans ſon ſang. Henri promit de punir les coupables. La cauſe fut plaidée juridiquement, & Zborowſki fut condamné à un banniſſement perpétuel, mais ſans tache d'infamie. Cet arrêt, trop doux, ſans doute, ne contenta aucun parti, & ne fit qu'augmenter l'animoſité des Proteſtans contre les Catholiques. En effet Henri ne ſuivit, dans ce jugement, ni ſa conſcience, ni l'honneur, ni la politique. Il donna la place du malheureux caſtellan, à un parent de ſon meurtrier.

❀

1574

Nous avons vu des princes employer tous les moyens possibles pour acquérir une couronne; il était réservé à Henri de Valois de s'en débarrasser d'une, par une fuite précipitée. Charles IX, roi de France, meurt le 30 de Mai : quatorze jours après, Henri est informé de cette nouvelle par Chemerault. Sans doute le sénat de Pologne aurait mis obstacle au départ du roi; mais ce prince trompe ses courtisans, & la nuit du dix-huit Juin, suivi de peu de personnes, il fuit jusqu'en Silésie. La consternation devint générale lorsqu'on apprit que Henri avait abandonné la Pologne : on députa le grand-chambellan, comte de Tenczyn, pour le poursuivre, l'arrêter & le faire revenir de force, au cas que les pressantes priéres qu'il était chargé de lui adresser n'eussent aucun effet. Tenczyn ne put joindre le roi qu'en Silésie : il se jetta à ses pieds, il le conjura de céder à l'empressement que ses sujets avaient de le revoir; il lui peignit le triste état du royaume livré aux factions intestines, il pleura : tout fut inutile; Henri avait pris son parti; il congédia Tenczyn avec des promesses vagues de revenir, & d'envoyer, en attendant son retour, des ministres sages & prudens qui veilleraient au repos de la Pologne.



ETIENNE BATTORI, PRINCE DE TRANSILVANIE, *ROI DE POLOGNE.*

1575

Les Polonais, perſuadés que Henri de Valois les avait quittés pour toujours, déclarérent le thrône vacant. Alors la nation ſe partagea en deux factions ; l'une, entre tous les compétiteurs à la couronne, proclama roi l'empereur Maximilien II : l'autre déféra le thrône à la princeſſe Anne Jagellon (*u*), aux conditions qu'elle le partagerait avec (*x*) Etienne Battori, prince de Tranſilvanie, qu'elle lui déſigna pour époux. La mort de Maximilien délivra bientôt la Pologne d'un dangereux ennemi qui ſe préparait à profiter des diviſions du royaume pour ſoutenir les droits qu'une partie de la nation lui avait donnés.

1576

La ville de Dantzick refuſe de reconnaître Etienne Battori ; elle eſt déclarée rébelle à la patrie, & aſſiégée par ce prince, qui veut bien enſuite la recevoir en grace & lui confirmer ſes priviléges. Pendant ce ſiége, il ſe donna un combat, dont l'iſſue devrait paraître bien dou-

(*u*) Fille de Sigiſmond I, & ſœur de Sigiſmond Auguſte, dernier roi de Pologne de la race des Jagellons : la république accorda pour dot, à cette princeſſe, l'uſufruit du duché de Moravie.

(*x*) Les Etats nommérent ſeize ſénateurs pour ſuivre le Roi & l'aider de leurs conſeils. C'eſt l'origine des Sénateurs réſidens.

teuſe, ſi elle n'était atteſtée par pluſieurs auteurs dignes de foi. Deux mille Polonais battirent quinze mille tant rebelles qu'Allemands. Quatre mille cinq cents reſtérent ſur la place, & quinze cents furent faits priſonniers. Zborowski commandait ces braves citoyens.

1577

Marc Sobieski, ayeul paternel du prince, dont bientôt nous rapporterons les hauts faits, bat près de Dirchaw les rebelles Dantzicois : il pourſuit leur général juſqu'au milieu de la Viſtule, il l'atteint & le tue ſous les yeux mêmes du roi. C'eſt à cette occaſion qu'Etienne Battori dit : « que s'il fallait commettre la fortune de la » Pologne à un combat ſingulier, comme autrefois celle » de Rome fut confiée aux Horaces, il n'héſiterait pas » de nommer Marc Sobieski ».

1577

Juſqu'au régne d'Etienne Battori, les Coſaques avaient vécu dans une eſpéce d'indépendance; ce prince voulut réduire cette nation fiére & tumultueuſe, & l'aſſujettir à des loix, pour en faire un rempart à la Pologne contre les Turcs & les Tartares. Il forme chez ce peuple une milice qui doit être perpétuelle, lui permet de s'élire un chef, de bâtir la ville de Terechtemirow, & lui aſſigne une certaine étendue de pays, ſur les frontiéres du royaume (*y*).

(*y*) Les Coſaques tirent leur origine d'un amas de brigands Ruſſes & Polonais, qui, après avoir fait le dégat, tantôt dans un royaume, tantôt dans l'autre, ſe réfugiaient au milieu des iſles que le Boriſthéne forme près de ſon embouchure dans la mer noire. Ce peuple a pouſſé ſes courſes juſqu'à Conſtantinople, Sinope & Trébizonde, dont il a pillé les fauxbourgs.

1577

Le roi Etienne réforme la justice (z), & fait de nouvelles ordonnances militaires. Il rétablit la discipline dans la cavalerie Polonaise, & institue cette sorte de milice à laquelle on a donné le nom de *Quartienne*, parce que le prince a affecté la quatriéme partie de ses revenus à l'entretien de ces troupes, destinées à combattre les Tartares; elle fut envoyée dans la province d'Ukraine, qui n'était pour lors qu'une campagne déserte depuis Bar, Braclau & Kiow, jusqu'à la Mer noire, & qui est maintenant remplie de villes opulentes, & de villages très-peuplés.

1579

Les Polonais entrent en guerre avec les Russes: ils assiégent Polock, ville de Lithuanie, conquise par ces derniers, sous le régne de Sigismond II. Ils la prennent & se flattent d'y faire un butin immense; mais l'ennemi avait eu la prudence d'en retirer ce qu'il y avait de plus précieux, excepté la bibliothéque. On y trouva des annales intéressantes, & plusieurs peres de l'église Grecque, traduits en langue Esclavonne, par Méthodius, apôtre des *Slaves*, & son frere Cyrille, connu sous le nom de Constantin.

(z) L'établissement du grand tribunal de la couronne lui est dû. Les causes de la noblesse de la grande Pologne se jugent à Pétrikow; celles des nobles de la petite Pologne, à Lublin. Les procès des nobles Lithuaniens sont du ressort d'un tribunal institué trois ans après celui dont il est question, & qui siége six mois à Vilna, & six mois alternativement à Novogrodek, ou à Minsk.

C'est Etienne Battori qui fit passer en loi perpétuelle, qu'aucun roturier ne pourra être ennobli sans le consentement de la diette.

1579

Gothard Kettler prête hommage au roi & à la république, & reçoit l'investiture solemnelle du duché de Curlande.

1579

Fondation de l'académie de Vilna, qui est confirmée par une bulle de Grégoire XIII.

1580

On trouve cette année, dans les historiens, qu'un nommé Ulan commandait un corps de Tartares dans l'armée Polonaise ; mais on ne peut découvrir si ce nom est celui d'une famille ou celui d'une dignité. Vers l'an 1410 les auteurs font mention de quelques compagnies de Tartares, qui servaient sous Alexandre, grand duc de Lithuanie. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'ainsi que les Cosaques, les Ulans sont une milice, & non une nation : en 1673, ils furent exemptés des tailles & impôts de la roture, & c'est vraisemblablement en conséquence de cette honorable distinction qu'ils prétendent tous être gentilshommes.

1582

La paix se fait entre le Czar de Russie & les Polonais ; par la médiation du pape ; les Russes rendent trente-quatre forteresses de la Livonie, & par cette restitution ils perdent toute communication avec la mer Baltique. Le fameux Jésuite Possevin, légat du saint-Siége, homme versé dans les négociations, rapproche les esprits des deux cours ; mais il manque son but, qui était de réunir l'église Grecque à l'église Latine.

1585

On veut introduire l'uſage du nouveau calendrier Grégorien dans la Livonie. Le peuple ſe révolte à Riga : il ne peut point comprendre que des découvertes aſtronomiques ne ſoient point des dogmes de religion. Tandis que, par ordre des magiſtrats, les bourgeois vaquent à leurs affaires, & laiſſent les prédicateurs s'égoſiller dans la ſolitude de leurs temples ; au contraire, ils ceſſent les travaux, lorſque les dimanches & les fêtes tombent ſelon l'ancien calendrier, & vont s'aſſembler ſans miniſtres pour chanter leurs hymnes. Telle eſt la biſarrerie du préjugé, la haine de parti, que la raiſon ni les remontrances les plus ſolides ne peuvent détruire.

1586

La Pologne perdit cette année Etienne Battori. L'adverſité fut l'unique maître de ce prince, & il lui dut ſes vertus & ſes connaiſſances. Attaché à Ferdinand, roi de Hongrie, il perdit la liberté, en combattant pour lui ; & ſon amitié & ſes ſervices furent payés d'ingratitude. Jean, prince de Tranſilvanie, l'attira à ſa cour, & le chargea d'une commiſſion importante auprès de l'empereur Maximilien II, qui le fit arrêter, ſous prétexte qu'il avait contrevenu à la tréve. Les trois années qu'il paſſa dans ſa priſon, il les employa à s'inſtruire par la converſation des ſavans, l'étude de l'hiſtoire & la lecture des bons livres : ainſi que le grand Condé, il ne permit jamais qu'on lui lût les commentaires de Céſar. Après la mort de Jean, les Etats de Tranſilvanie l'élurent unanimement pour leur prince, & bientôt après, la Pologne lui déféra ſa couronne

Etienne Battori joignait à la taille la plus avantageuſe une facilité extrême à s'exprimer : il était affable, humain, compatiſſant, & ne parut jamais redoutable qu'aux

ennemis de ſa patrie. Sa mort affligea les Polonais, & eut cela de particulier, qu'elle éleva une querelle littéraire entre ſes médecins. Chaque docteur prétendait que ſon adverſaire avait mal connu la maladie du prince, & qu'en conſéquence, il avait mal appliqué les remédes qu'il s'était cru autoriſé à lui adminiſtrer. Les politiques décidérent qu'il avait été empoiſonné.

1587

Deux factions diviſaient alors les Polonais ; l'une prétendait avoir un Piaſt pour roi, l'autre voulait donner la couronne à un prince étranger : chaque parti ſoutint ſes ſentimens avec tant d'opiniâtreté, qu'il ſe fit une ſciſſion dans le ſénat.

SIGISMOND III,
PRINCE DE SUEDE,
ROI DE POLOGNE.

1587

TANDIS que les vrais patriotes, pour prévenir une guerre civile, nommaient roi Sigiſmond, fils de Jean roi de Suéde, & de Catherine Jagellon, fille d'Auguſte I, la faction contraire proclamait l'archiduc Maximilien. Le prince Autrichien ſe préſente avec quelques troupes ; mais il eſt battu & obligé de fuir en Siléſie. Sigiſmond arrive, il eſt couronné. On pourſuit Maximilien, on l'aſſiége dans Vitſen, la place eſt emportée, & ce malheureux prince ſe rend priſonnier. Ce ne fut que l'année ſuivante qu'il obtint ſa liberté, ſous condition qu'il ne conſerverait pas le titre de roi.

1588

On accorde l'*Indigénat* à André & à Balthaſar Battori, neveux du feu roi Etienne. C'eſt le premier exemple de naturaliſation qui ſe trouve dans l'hiſtoire de Pologne. Avant cette année, tous les étrangers établis dans le royaume jouiſſaient des priviléges des nationaux, ſans avoir beſoin d'être naturaliſés.

1589

Le premier majorat (*a*) connu en Pologne, eſt celui qu'on nomme d'*Olika*, établi cette année en faveur de la maiſon de Radzivil : le ſecond, appellé *Zamowcie*, fut conſenti en faveur du grand-général Zamoisky.

1589

Le pape Sixte V, par une bulle, confirme à l'archevêque de Gneſne le droit de nommer le roi, élu légitimement par les Etats, à l'excluſion de tous les autres évêques, pourvû que le roi élu faſſe profeſſion de la religion Catholique.

1589

Les Tartares, au nombre de ſoixante-dix mille chevaux, veulent ſe venger ſur les Coſaques des ravages que ces brigands ont faits dans leur pays. Ils traverſent le Boriſthene, & viennent camper près de Léopold de

(*a*) On appelle majorat, un droit d'aîneſſe par lequel les aînés des grandes familles ſuccédent aux principales terres, ſans aucun partage avec les cadets, & ſans aucune charge d'hypothéques. Ce droit, qui tire ſon origine de l'Eſpagne, eſt particuliérement en vigueur dans ce royaume.

Ruſſie. Le général Zamoyski eſt chargé de porter du ſecours aux Coſaques. D'abord ils ſont victorieux ; mais aveuglés par leurs ſuccès, ils tombent dans une embuſcade, où, près d'être maſſacrés, ils offrent de ſe rendre à certaines conditions honorables. Le Kan des Tartares, qui était accouru avec une nouvelle armée pour ranimer le courage de ſes ſujets, refuſe toute eſpéce de traité. Les Coſaques au déſeſpoir s'exhortent mutuellement à vendre cher leur vie, ils ſe jettent avec fureur ſur les Tartares, ils ſe font jour à travers les bataillons qui les environnent ; le ſang coule de toutes parts ; on marche ſur les morts & les mourans ; tout fuit ; le Kan lui-même eſt bleſſé, & ſon fils, percé de coups, expire ſous ſes yeux. Les Coſaques remportent une victoire complette. Que de traits ſemblables l'on pourrait raſſembler dans les hiſtoires ! Réduire un ennemi au déſeſpoir, c'eſt lui rendre ſes armes, & lui offrir les moyens de nous vaincre.

1589

Dans une diette tenue cette année, on décide qu'au défaut de deſcendans mâles du duc Gothard Kettler, la Curlande ſera gouvernée immédiatement par le roi. On y fait auſſi l'état des biens de la couronne, tant en Pologne qu'en Lithuanie. Telle en eſt la liſte : les ſalines de Cracovie, les mines d'Olkusz, les douanes de la couronne & celles de la Ruſſie ; les ſalines de la Ruſſie, les ſtaroſties de Sendomir & de Sambor, les diſtricts d'Ozimin & de Medeniec, les œconomies de Marienbourg, de Rogozno & de Dirschau, les douanes de Dantzick, d'Elbing, de Plocko & de Riga en Lithuanie, les œconomies de Grodno, de Szawle, de Brzeſc, de Kobryn, de Mohilow & d'Olita ; & les produits des monnoies & voitures publiques.

1591

Les Cosaques, fiers de la protection de la Pologne, faisaient de continuelles incursions sur les terres des Tartares: ce peuple députe plusieurs d'entr'eux à la république: les ambassadeurs introduits dans le sénat, fléchissent le genou droit, s'appuyant sur leur main droite, & ensuite se mettent à genoux; dans cette posture ils exposent leurs griefs contre les Cosaques, & demandent réparation des torts qui leur ont été faits. Les Polonais leur firent présent d'une grande quantité de peaux de moutons, & leur promirent vingt mille ducats par an. Les Tartares regardérent ce don comme un tribut.

1593

Jean, roi de Suéde, étant mort en 1592, le roi de Pologne part pour se mettre en possession de ce royaume: il passe à Dantzick: un Polonais de sa suite blesse imprudemment un porte-faix; aussi-tôt l'émeute est générale dans la ville: on en ferme les portes, on s'arme, on approche du canon, & l'on en tire quelques volées contre la maison que le prince occupe. Plusieurs Polonais sont tués. Après bien des difficultés, le calme renaît, & Sigismond s'embarque pour Stockolm. Tout dans ces contrées se ressent de l'abus de la liberté.

1594

Sigismond III est couronné roi de Suéde à Upsal; & après avoir confirmé les privilèges de la nation, il en remet le gouvernement à son oncle, Charles de Sudermanie, pere du célébre Gustave Adolphe, qui vint au monde cette année. Avant de parvenir à assurer la tranquillité du royaume, il y eut bien des débats: le roi prétendait rétablir la religion Catholique, & le Sénat insistait pour sa

proſcription. Toute l'autorité du prince fut obligée de fléchir ſous le ſentiment unanime des ſeigneurs & de la multitude. Sigiſmond partit ſans avoir pû éteindre le feu qui commençait à embrâſer toutes les parties de l'Etat.

1595

Les États de Suéde s'aſſemblérent cette année en diette à Sudercoping. L'affront le plus ſanglant que pouvait recevoir Sigiſmond, fut une ſuite de leur délibération : ils prononcent que Charles de Sudermanie eſt établi non-ſeulement régent du royaume, par le choix du roi, mais encore par le vœu de la nation, & que le prince ne pourra, ſous quelque prétexte que ce ſoit, le priver de cette importante dignité. Charles, quoique d'accord avec les Etats, abdique la régence par politique ; mais il la reprend bientôt, lorſque la diette lui en fait la priere. Tels furent les degrés par leſquels Charles de Sudermanie monta ſur le thrône de Suéde, au préjudice des droits de Sigiſmond.

1596

Grande diſſenſion entre l'égliſe Grecque & la Catholique Romaine. Les Catholiques avaient ſû engager le métropolitain de Kiovie, l'archevêque de Polock & quatre autres évêques de cette communion, à ſe réunir à eux. Déja ceux-ci avaient député au Pape pour lui témoigner leur ſoumiſſion. Leurs freres ſe ſéparent d'eux auſſitôt : on appelle unis, ceux qui ſe joignent aux Catholiques, & déſunis, les Grecs qui rejettent les dogmes romains. La haîne de parti aiguiſe le fer du fanatique ; le fiel & la calomnie inondent les écrits, & les deux égliſes ſe font une guerre ouverte.

1600

Les démêlés entre le roi Sigiſmond & Charles de Sudermanie, ſon oncle, étaient de nature à ne pouvoir s'arranger que par les armes. Sigiſmond avait pour lui des droits ſacrés; mais Charles avait l'amour des peuples. Ces deux rivaux ſe trouvent en préſence près de Stegeborg; la bataille s'engage, & Sigiſmond eſt vaincu : alors la déciſion de ce grand différend eſt remiſe à la diette de Stockolm qui, après avoir demandé vainement que Sigiſmond vînt réſider en Suéde, ou que du moins il y envoyât ſon fils pour être élevé dans la religion dominante, prononça que le duc Charles ſerait roi, & fit le procès aux ſénateurs qui tenaient encore le parti de ſon concurrent. Sigiſmond ſe plaignit amérement de cet injuſte procédé à la diette de Varſovie; mais il ne put perſuader aux Polonais d'entrer dans une guerre dont la cauſe paraiſſait, ſinon contraire, au moins tout-à-fait étrangere aux intérêts de leur république.

1605

Une guerre ſanglante en Livonie, eſt la ſuite malheureuſe de la querelle des deux rois : cette riche province eſt dévaſtée, & pendant cinq années les deux partis ſont tantôt vaincus & tantôt vainqueurs. Cependant les Polonais, ſoutenus par les troupes amenées par Frédéric, duc de Curlande, font lever le ſiége de Riga, & chaſſent les Suédois de la Livonie; mais ils ne ſavent pas profiter de leurs avantages, ou craignent, en pourſuivant leur victoire, de prêter des forces dangereuſes pour leur liberté à la puiſſance royale. D'ailleurs, dans ce tems, ils étaient aigris contre Sigiſmond, qui était prêt à ſe marier à une princeſſe Autrichienne, ſœur de ſa premiere épouſe, & ils ſuppoſaient que le deſſein du

roi était de quitter la couronne de Pologne pour la remettre à Ladiſlas ſon fils.

1606 & 1607.

L'État eſt dans la plus horrible confuſion. Les nobles s'uniſſent pour obliger le roi à ſe diſculper de la mauvaiſe adminiſtration de la république, & à réformer les abus qui s'y ſont introduits : tous ceux qui n'entrent pas dans cette ligue, ſont déclarés ennemis de la patrie. Les mécontens arment ; le roi raſſemble ſes troupes, & marche contre les ligueurs ; on eſt prêt d'en venir aux mains : cependant, au moment même où le citoyen ne ſonge plus qu'à égorger le citoyen, les ſénateurs s'abouchent avec les chefs anti-royaliſtes, qui conſentent d'attendre tranquillement la déciſion de la diette de Varſovie, à condition que le roi n'y aſſiſtera pas en perſonne. Ce traité n'eut pas lieu ; & tandis que Sigiſmond, pour pacifier l'Etat, uſait des plus grands ménagemens, les ligueurs oſérent, dans une eſpéce de conciliabule, déclarer le thrône vacant, & les adhérens du prince, traîtres à la patrie. Radzivil, échanſon de Lithuanie, pouſſa l'audace juſqu'à convoquer les Etats à Varſovie, pour l'élection d'un nouveau roi. Ces troubles empoiſonnérent le regne de Sigiſmond, & ne ceſſérent qu'à ſa mort.

1610

Le fameux général Zolkiewski bat Baſile, Czar de Ruſſie, qui veut ſecourir Smolensko, aſſiégé par les Polonais : il s'empare de Moſcow, fait Baſile priſonnier, & reçoit les ſermens des Ruſſes, qui proclament Uladiſlas, fils de Sigiſmond III, Czar de Ruſſie. On voyait encore les monumens de cette victoire ſur un plafond du château de Varſovie, lorſque le Czar Pierre le grand vint en Pologne au ſecours du roi Auguſte, attaqué par Charles

XII. Ce prince eut la faiblesse de faire enlever ces peintures ; mais il n'a pû ravir à la postérité le plaisir d'admirer ces glorieuses actions du général Polonais.

1611

Zolkiewski fait une entrée triomphante à Varsovie ; il est suivi de tous les prisonniers Russes, à la tête desquels on remarque le Czar Basile Zuski & ses deux freres. Jamais général n'a joui d'une gloire plus pure & mieux méritée.

Cette même année, Jean Sigismond, électeur de Brandebourg, reçoit en personne, devant l'église des Cordeliers, l'investiture solemnelle du duché de Prusse.

1620

Zolkiewski est envoyé avec huit mille hommes pour secourir Gratien, Palatin de Moldavie, contre les Turcs & les Tartares. Investi par cent mille combattans, il s'ouvre un passage à travers cette armée, qui le harcéle pendant près de cent lieues. Arrivé sur les bords du Boristhene, il s'y croyait en sûreté, lorsque sa cavalerie l'abandonne & passe le fleuve à la nâge : alors le fils du grand-général se jette à ses pieds, & le conjure de penser à son propre salut. « La république, répondit » Zolkiewski, m'a confié l'armée entiere ; je périrai » avec mon infanterie ». En effet, les Turcs & les Tartares fondent sur cette troupe faible & isolée ; le carnage est horrible : le fils, percé de coups, tombe entre les bras de son pere, qui lui-même expire sur ce corps sanglant, quelques minutes après. Pour rassurer l'empire Ottoman, le commandant Turc fit couper la tête de ce brave général, & l'envoya à Constantinople. Les Polonais rachetérent bientôt cette tête précieuse, & le mê-

me tombeau renferma le pere & le fils, avec cette inſcription latine :

Exoriare aliquis, noſtris ex oſſibus, ultor.
Puiſſe un vengeur ſortir de nos cendres !

La république a fait depuis élever une pyramide ſur le champ de bataille : on y lit en quatre langues l'éloge de Zolkiewski; &, juſqu'à préſent, cette pyramide a été reſpectée par les Turcs, & même par les Tartares. Ce monument inſtruit la poſtérité comment on doit mourir pour la patrie.

1620

Un fanatique, nommé Michel Piekarski, en ſortant de l'égliſe de ſaint Jean à Varſovie, porte au roi deux coups d'un marteau d'armes; ſans le prince Ladiſlas, qui, en oppoſant ſon bras, rompit la force des coups, Sigiſmond reſtait ſur la place. Le parricide fut puni; mais on laiſſa ignorer ce qui l'avait pouſſé à ce crime.

1621

Sultan Oſman, jeune, fougueux, & ne reſpirant que la guerre, vient attaquer les Polonais avec trois cent mille ſoldats, & cent mille Tartares. Les Polonais n'ont que ſoixante-cinq mille hommes, & ſe retranchent près de Choczin, ville de la Moldavie. Oſman veut forcer le camp des Polonais; en pluſieurs attaques, il perd quatre-vingt-cinq mille combattans. Les Turcs déſeſpérés, offrent la paix, & les Polonais, ſans munitions de guerre & de bouche, l'acceptent avec facilité. Il fut inſéré dans un des articles que le Sultan contiendrait les Tartares, & que Sigiſmond réprimerait les brigandages des Coſaques; & dans un autre, qu'Oſman nommerait le Woiewode de Moldavie; mais qu'il ne pourrait élever à cette

éminente dignité qu'un prince chrétien & ami des Polonais. Ainsi finit cette guerre qui avait effrayé les principales Puissances de l'Europe.

1624

La diette du royaume fait éclater ses murmures contre le roi. Elle se plaint, 1°. de ce qu'il a nommé à l'évêché de Varmie, son fils Albert, âgé de neuf ans; 2°. de ce qu'il envoie toujours des Cosaques au secours de l'empereur, contre les Turcs; 3°. de ce que la reine a acheté le territoire de Zyviec, sur les frontiéres de la Silésie & de la Hongrie, contre la constitution qui défend au roi & à la reine d'acquérir des biens-fonds dans le royaume. Pour appaiser les esprits, Sigismond III promet que son fils, parvenu à un âge mûr, prêtera serment de fidélité à la république, & l'on déclare infâmes & rebelles les Polonais qui serviront dans les armées étrangeres. Il ne fut point parlé des acquisitions de la reine.

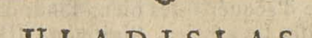
1631

La diette décide cette année que les biens héréditaires des nobles, ne pourront être transférés qu'à leurs égaux; que la république, ou quelque noble, sera libre de racheter de la reine le territoire de Zyviec, & que le roi ne donnera les dignités vacantes qu'à des nobles Polonais.

1632

Le regne de Sigismond III, rempli d'évenemens malheureux, fait époque dans l'histoire de Pologne. Appellé au gouvernement de ce royaume par un parti formidable, il triomphe des forces de la maison d'Autriche & l'emporte sur Maximilien, son compétiteur; mais il perd un thrône héréditaire, pour courir après une couronne élective. Maître dans la Moscovie, il n'eut ni

assez d'habileté, ni assez de fermeté pour s'y soutenir. Opiniâtrément attaché à ses idées, il n'étudia jamais le génie de ses peuples; il se laissa toujours maîtriser par le tems & les circonstances. Pendant des jours paisibles, Sigismond, sans doute, aurait été un grand roi; mais au milieu des secousses politiques qu'éprouva la Pologne sous son régne, il tint les rênes de l'Etat d'une main faible, & vit attribuer à ses fautes & à son infléxibilité, ce qui pouvait être mis sur le compte de la bizarrerie de la fortune. Il mourut près de Varsovie, âgé de soixante-six ans.



ULADISLAS,

ROI DE POLOGNE.

1632 & 1633

La diette de convocation fut tumultueuse, quoiqu'aucun candidat ne se présentât pour obtenir la couronne, excepté le prince Uladislas, fils de Sigismond III. L'électeur de Brandebourg, comme duc de Prusse, prétendit avoir droit de suffrage, & l'on remit au roi qui serait élu, à décider de la validité de cette prétention. A l'égard de celle que formérent les Cosaques à ce sujet, elle fut rejettée avec indignation. Une autre querelle s'éleva à l'occasion de l'arrivée du prince Uladislas, & donna lieu à la loi qui contraint les prétendans au thrône à se tenir éloignés. Dans cette diette, la ville de Dantzick obtint le droit de suffrage, à l'instar de celles de Varsovie, de Vilna & de Léopold. Enfin, Uladislas fut proclamé unanimement roi de Pologne, & prononça les sermens ordinaires pour le maintien des libertés & priviléges de la nation.

1633

Il faut que le roi ſoit élu, *nemine contradicente.* Un ſeul Polonais s'oppoſa à l'élection d'Uladiſlas. On lui demanda la raiſon de ſon oppoſition, & ce qu'il avait à reprocher au prince : *rien*, dit-il ; *mais, je ne veux pas qu'il ſoit roi.* L'élection fut ſuſpendue, & l'on eut bien de la peine à ramener ce gentilhomme au vœu de l'aſſemblée. Quelque tems après, Uladiſlas le fit venir & lui demanda pourquoi il lui avait été contraire : *Je voulais*, répondit-il, *voir ſi notre liberté ſubſiſtait encore ; je ſuis content, & vous n'aurez pas de meilleur ſujet que moi.*

1634

Peu de princes ont ſignalé leur avénement au thrône auſſi brillamment qu'Uladiſlas : à peine eſt-il couronné, qu'il ſait que les Ruſſes portent le ravage ſur ſes frontiéres : il marche contre eux, & par des manœuvres ſavantes, il les attire dans des détroits, & les force de ſe rendre à diſcrétion. Les Turcs, pour ſoutenir les Ruſſes, leurs alliés, font une diverſion du côté de la Moldavie ; Uladiſlas vole au-devant de ces nouveaux ennemis, & les bat complettement. Une paix avantageuſe à la Pologne fut le fruit de ces deux victoires, & mit ſon prince au nombre des plus illuſtres guerriers de ce ſiécle.

1637 & 1638

Il faut rapporter à ces années l'origine de la fameuſe & cruelle guerre contre les Coſaques. Cette milice, comme on a vu, deſtinée à s'oppoſer aux invaſions des Turcs & des Tartares, avait obtenu du roi Etienne Battori des terres en Ukraine, des priviléges, & ſurtout le libre exercice de la religion Grecque. Dans la ſuite, les établiſſemens des Coſaques devinrent l'aſyle

de tous les payſans Polonais qui voulurent ſe ſouſtraire à la tyrannie de leurs maîtres. Les ſeigneurs redemandérent leurs ſerfs ; les Coſaques refuſérent de les rendre, & l'on réſolut de les arracher de force, & de réduire les Coſaques à la dure condition des payſans du royaume. Nicolas Potocki conduit des troupes en Ukraine ; il y éleve une fortereſſe ſur les bords du Boriſthene. A la vue de ce rempart, qui menace leur liberté, les Coſaques prennent les armes; mais ils ſont défaits, & malgré la foi d'un traité, on tranche la tête à leur général Paulux, & à quelques autres chefs. Juſques-là cette brave milice n'avait nul deſſein de ſe ſouſtraire à l'obéiſſance de la Pologne ; on verra bientôt que, pouſſée à bout, elle ſe porta aux plus grandes extrémités.

1638

Jean Caſimir, frere du roi Uladiſlas, s'embarque pour paſſer en Eſpagne : obligé par les vents contraires de relâcher ſur les côtes de Provence, il veut viſiter avec attention les fortereſſes de Toulon & de Marſeille ; mais débarqué ſans paſſe-port, il eſt arrêté par Margonne, gouverneur de la Tour du Bouc. Les Français avaient d'autant plus de raiſons de ſe tenir ſur leurs gardes, qu'étant en guerre avec l'Eſpagne, ils ſavaient que Caſimir devait prendre le commandement de la flotte ennemie : c'eſt ſans doute ce motif qui autoriſa la cour de France à retenir chez elle pendant deux ans le prince de Pologne.

1640

Le roi & la république de Pologne ayant obtenu la liberté de Jean Caſimir, ce prince ſe rendit à Rome, &, ſoit dévotion, ſoit mélancolie, il entra dans l'ordre de la compagnie de Jéſus.

1645

Un des grands projets du roi Uladiſlas était de réunir enſemble les Catholiques, les Luthériens & les Calviniſtes. Il indique un colloque à Thorn, où les théologiens des trois communions pourront expoſer leur doctrine, & qui ſera préſidé par le grand-chancelier, au nom du roi. Cette aſſemblée, à laquelle on attribua abuſivement le titre de charitable, loin de rapprocher les eſprits, ne fit que les irriter davantage, & les théologiens ſe quittérent plus ennemis que jamais.

1646

Uladiſlas, menacé par les Turcs & par les Tartares, fait alliance avec les Vénitiens, & obtient du pape & des princes d'Italie de conſidérables ſubſides pour la guerre qu'il va entreprendre. La république a connoiſſance de ce traité fait à ſon inçu, & ſuppoſant que ſa liberté eſt en danger, elle oblige le roi de promettre ſolemnellement, tant pour lui que pour ſes ſucceſſeurs, de ne lever aucun corps de troupes, de ne faire ni alliance, ni paix, ni guerre, de n'envoyer aucun ambaſſadeur, de n'admettre aucun étranger dans ſon conſeil, & de n'augmenter ſes gardes au-delà de douze cents hommes, qu'avec le conſentement des Etats.

1647

Le roi de Pologne, qui était déja revêtu de l'Ordre de la Toiſon d'or, reçoit cette année celui du S. Eſprit de la part de Louis XIV. Uladiſlas, au commencement de ſon régne, avait inſtitué un Ordre militaire, ſous le nom de l'Immaculée Conception de la Vierge, qui avait été approuvé par le pape Urbain VIII ; mais il ne put engager les Polonais à s'en décorer : un collier, un cordon piquent peu la vanité d'un noble Polonais. Jaloux

du droit honorable de nommer ſon roi, & pouvant légitimement lui-même aſpirer au thrône, ſon orgueil lui fait regarder, ſinon avec mépris, au moins avec indifférence, tout ce qui flatte la gloire des courtiſans. On a ſouvent vu, pendant les interrégnes, des ſénateurs ſe dépouiller des Ordres étrangers qu'ils portaient, pour ſe rendre plus agréables à leurs freres, & captiver par ce ſacrifice leur bienveillance & leurs ſuffrages.

1648

Uladiſlas qui ſe trouvait à Meretz en Lithuanie, y meurt cette année, ſans poſtérité. Ce prince eut toutes les qualités d'un grand capitaine. Plein de courage & d'activité, il affronta les dangers ſans les craindre & ſans les mépriſer. Bienfaiſant & généreux, il ſut ſe faire aimer; mais trop jaloux de ſe concilier la nobleſſe Polonaiſe, il lui ſacrifia ſouvent le bien général de la nation.



JEAN CASIMIR V,

ROI DE POLOGNE.

1648

La mort d'Uladiſlas fut le ſignal de la révolte des Coſaques. Privés de leurs priviléges, inquiettés ſur leur religion, pillés par les ſeigneurs Polonais, ils n'attendaient qu'un chef pour éclater. Ils le trouvérent dans la perſonne d'un nommé Bogdan Chmielnicki. Le pere de cet homme fameux, originaire de Lithuanie, était venu former un établiſſement dans l'Ukraine. Son fils, après ſa mort, enlevé par les Tartares, racheté par ſa mere, avait revu ſa patrie, & cultivait paiſiblement ſon

petit héritage. Jatinski, commandant de la ville de Czehrin, enléve quelques moulins à Chmielnicki. Le Cosaque en porte ses plaintes au roi de Pologne, & ne peut obtenir justice. Piqué au vif, il murmure contre le prince & contre Jatinski, qui le fait saisir & le condamne à être fouetté dans la place publique. Si l'on en croit plusieurs historiens, on doit ajoûter que cet homme cruel enleva la femme de Chmielnicki, qu'il la viola & qu'il la fit ensuite massacrer avec son fils. Cet époux désespéré, fuit vers les bords du Boristhene, fait soulever les Cosaques, & bientôt, d'un consentement unanime, il est déclaré leur général. Il ne perd point de temps : soutenu par les Tartares, il met tout à feu dans la Pologne : le sang des nobles coule de toutes parts. Les paysans seuls sont épargnés. Léopold ne se sauve du pillage qu'aux dépens de son or. Les ornemens royaux sont tirés de Cracovie, que les rebelles menacent. Les seigneurs assemblés en diette à Warsovie proposent de fuir à Dantzick. La Pologne était détruite, si les Cosaques & les Tartares ne se fussent brouillés pour le partage du butin. Leur querelle fut le salut de la république : ils se retirérent pour un temps dans leurs pays.

1648

La diette, revenue de sa premiere terreur, procéde à l'élection d'un roi. Plusieurs candidats se mettent sur les rangs. Georges Ragotski, prince de Transilvanie, se présente à la tête de trente mille hommes, qui doivent combattre contre les Cosaques s'il est élu, ou se joindre à eux s'il est refusé. Cette proposition indécente lui fait donner l'exclusion. On n'a pas plus d'égard pour la demande du Czar de Russie, qui ose parler en maitre à une nation libre. Un parti se forme en faveur de Charles Ferdinand, évêque de Breslaw, & de Plosko, dernier des fils de Sigismond II ; mais enfin tous les suffrages se réunissent pour porter Jean Casimir sur le

thrône. Ce prince, Jésuite, comme on l'a vu, fut relevé de ses vœux par le pape, qui lui avait donné un chapeau de cardinal, qu'il changea aussi-tôt contre une couronne.

1648

A la bataille de Pilawiecz, les Cosaques avaient fait lâcher le pied à l'armée Polonaise. Dans ce temps les princes Sobieski revenaient d'un voyage qu'ils avaient fait en Europe. Leur mere va au-devant d'eux, & les voyant : « Venez-vous nous venger, leur dit-elle ? je ne » vous reconnais pas pour mes fils si vous ressemblez aux » combattans de Pilawiecz. » Lorsque ces deux jeunes Polonais étaient partis pour la France, leur pere leur avait dit : « mes enfans, instruisez-vous de tout ce qui » est utile. Quant à la danse, vous l'apprendrez avec les » Tartares ».

1649

A peine Jean Casimir fut-il couronné, que toute la nation le sollicita de se mettre à la tête d'une puissante armée pour se venger des déprédations des Cosaques : mais ce prince, qui voulait tenter de ramener cette milice par la douceur, dit à ceux qui lui donnaient ce conseil : « il ne fallait pas brûler les moulins de Chmiel- » nicki, encore moins violer sa femme & la massacrer » avec son fils ; nous ne serions pas réduits à tirer ven- » geance des crimes que nous avons autorisés par les » nôtres ».

1649

Les Polonais font une tréve avec Chmielnicki, qui est déclaré général ou *hettman* des Cosaques. Des députés de la république lui présentent le bâton de commandement, la queue de cheval & l'étendard, marques de l'autorité qui lui est conférée sur la milice d'Ukraine. Cette tréve est bientôt rompue ; la guerre recommence. Les Polonais

Polonais ſont battus, & conſentent enfin à accorder une amniſtie ſans réſerve aux Coſaques, & la confirmation de tous leurs priviléges.

1650

Jean Caſimir ne ſe fiait pas beaucoup aux ſermens des Coſaques. Il demande au pape des ſecours pour leur faire la guerre : le ſaint-pere lui envoie des indulgences & des bénédictions. Pendant ce temps l'ambaſſadeur de Charles II, roi d'Angleterre, ſollicitait auprès de la république quelques ſubſides en argent, pour ſoutenir ſon maître fugitif. La diette établit un impôt ſur les marchands Anglais & Ecoſſais, qui doivent payer le dixiéme denier de leurs biens au profit de leur malheureux roi.

1651

Les Coſaques lévent encore l'étendard de la rébellion : ils ſe joignent aux Tartares, & compoſent une armée de plus de trois cent mille combattans. Jean Caſimir, à la tête de cent mille Polonais, gagne ſur eux une victoire complette. Elle eſt ſuivie d'une nouvelle paix, par laquelle les Coſaques renoncent à l'alliance des Tartares.

1652

Les Coſaques venaient à peine de ſe ſoumettre, qu'ils ſe révoltérent encore une fois, à la perſuaſion des Turcs. Auſſi tôt on convoque une diette, pour trouver les moyens de les réduire ; mais elle eſt rompue par la contradiction d'un ſeul nonce (*b*), nommé Siczynski, député du diſ-

(*b*) Un ſimple gentilhomme, avec le mot *veto*, peut arrêter l'activité d'une diette aſſemblée, anéantir les délibérations les mieux

trict d'Upita en Lithuanie. C'est le premier exemple de cet abus de la liberté Polonaise, que la confédération générale de 1696 appella *unicum & specialissimum jus cardinale*. Ce droit, dont les sages Polonais gémissent, n'en est pas moins l'idole de la nation.

1652

Jérôme Radziejowski, vice-chancelier de la couronne, est convaincu d'avoir excité la révolte des Cosaques : il fuit, & le tribunal des maréchaux le condamne à perdre l'honneur & la vie : cependant cette peine est commuée en un bannissement perpétuel. On prétend que le vice-chancelier ne se rendit coupable que par jalousie : son épouse était belle, & le roi lui faisait assidûment la cour. Nous verrons un de ses fils (c) troubler le regne d'Auguste II, comme le pere avait troublé celui de Jean Casimir.

1654

Cette année Chmielnicki se met sous la protection de la Russie : il reçoit l'Ukraine en fief du Czar, & ce beau pays est pour jamais séparé de la Pologne. Les Cosaques servent dans les armées Russiennes à titre de troupes auxiliaires.

1656

Dans ce temps il semblait que toutes les Puissances voisines se fussent unies pour la destruction de la répu-

---

concertées, & annuller toutes les résolutions qu'elle pourrait précédemment avoir prises.

(e) François Erdmann, prince de Saxe-Lawembourg, frere du dernier duc de cette maison, obtient l'indigénat, ainsi que les princes de Schafgotsch.

blique : les Suédois étaient maîtres de la plus grande partie de la Pologne ; les Russes ravageaient la Lithuanie, & les Cosaques venaient de s'emparer de la Russie rouge. L'infortuné Jean Casimir n'espére que du ciel la fin de tant de maux : il met son royaume sous la protection de la sainte Vierge. Louis XIII, roi de France, lui avait donné l'exemple de cet acte de piété en 1638.

1657

Célébre traité de Vélau entre la Pologne & le Brandebourg, sans doute bien désavantageux à la république. Il y est dit que l'électeur restera allié perpétuel de la Pologne, mais ne sera plus son vassal ; qu'il possédera en toute propriété & souveraineté, lui & ses descendans mâles, la Prusse orientale, sauf les priviléges de la nation. Par un autre traité, Elbing & son territoire sont cédés à l'électeur, jusqu'au paiement d'une somme de 400000 écus.

1657

Au milieu des troubles d'une guerre horrible, les Polonais songeaient à soutenir la religion Catholique dans toute sa pureté. La diette renouvelle une ancienne loi d'Uladislas Jagellon contre les hérétiques. Elle condamne les Sociniens & les Ariens à perdre les biens, l'honneur & la vie, ou à sortir du royaume, si dans trois ans ils ne renoncent à leurs erreurs.

1658

Pendant la guerre contre la Russie, on assiégea Vilna, dont les ennemis s'étaient emparés. Le commandant de la ville eut quelques soupçons qu'un prêtre Polonais le trahissait : il le fit mettre dans un mortier & fit lancer cette affreuse bombe sur les assiégeans. Cette cruauté, & nombre d'autres qu'il exerça pendant le siége, firent

résoudre les officiers de la garnison à livrer ce cruel entre les mains des Polonais. Ceux-ci le condamnèrent à être exécuté par le bourreau : il ne s'en trouva point dans l'armée. Son cuisinier s'offrit & lui trancha la tête. Quel maître ! quel serviteur !

1661

Lorsque Jean Casimir avait quitté le chapeau de cardinal pour monter sur le thrône de Pologne, il avait épousé la veuve de son frere, Louise-Marie de Gonzague. Ce cas était le même que celui où s'était trouvé Henri VIII, roi d'Angleterre, lorsqu'il avait épousé Catherine d'Arragon, veuve de son frere Artur. Ainsi que les théologiens de Londres, ceux de Warsovie s'étaient partagés. Les théologiens du parti du roi avaient cité le *Deutéronome*, qui permet non-seulement, mais qui ordonne *d'épouser la veuve de son frere, quand elle n'a point d'enfans*. La faction contraire avait objecté le *Lévitique*, qui défend *de révéler la turpitude de la femme de son frere*. Les sénateurs, moins savans, ne citérent ni le Lévitique ni le Deutéronome ; mais ils dirent au roi : « Comment osez-vous former un pareil nœud, après » tous les malheurs arrivés à l'Angleterre sous Henri » VIII, & à la Pologne sous Sigismond votre pere ? » Est-ce parce que votre pere a épousé les deux sœurs (*d*) » que vous voulez vous unir à la veuve de votre frere ? » Nous pensons comme pensaient les sénateurs de ce » temps-là. Vous sçavez qu'ils écrivirent au pape Clé» ment VIII, qu'ils ne souffraient pas même ces sortes » d'unions dans leurs haras ». Ces remontrances n'empêchérent pas ce mariage d'être célébré. Cette reine, qui

(*d*) Il avait épousé les archiduchesses Anne & Constance, filles de l'empereur Ferdinand II.

Le traité d'Oliva rend la paix à la Pologne.

avait un ascendant prodigieux sur l'esprit de Jean Casimir, se servit de son adresse pour engager son époux à faire désigner successeur à la couronne Henri-Jules de Bourbon duc d'Enghien, fils du grand Condé. Le roi fit cette étrange proposition, si contraire au serment que fait le prince élu, de ne jamais proposer un successeur. Lubomirski répondit à Casimir : « on ne vous permettrait pas » pour votre propre fils ce que vous tentez pour un étran- » ger ».

1661

La capitation des Juifs est fixée à 105000 florins de Pologne, & pour la premiere fois on met une imposition sur le tabac en Lithuanie. Les Sociniens sortent du royaume, & à cette occasion le pape Alexandre VII accorde à Jean Casimir le titre de roi orthodoxe.

1663

On tremble en Pologne lorsque l'armée se confédére (*e*) ; ce qui arriva cette année à l'occasion d'un long retard de paie. Sans comprendre les prétentions des Lithuaniens, celles des seuls Polonais excédaient vingt-six millions de florins de Pologne. Pour satisfaire à ces demandes exorbitantes, on établit une capitation générale, on bat une nouvelle monnoie, inférieure en

---

(*e*) Aussi-tôt que l'armée a formé une confédération, toute discipline est anéantie ; le soldat ne met plus de bornes à ses déprédations, il méconnait l'autorité du grand-général & se choisit un chef qui, semblable à un dictateur, réunit le pouvoir de tous les Ordres de la république. Ce maréchal de la confédération commande l'armée, léve des troupes, établit des impôts, reçoit les ambassadeurs, & a droit de vie & de mort. Ces sortes de confédérations sont proscrites par les loix ; mais la force & les succès semblent les rendre légitimes ; elles ne deviennent criminelles que lorsqu'elles se trouvent les plus faibles.

titre à l'ancienne, & l'on compose avec les Polonais, qui s'accordent à recevoir huit millions de florins.

1664 & *suiv.*

On vient de voir Lubomirski, grand-maréchal (*f*) & général de la couronne, s'élever avec force contre l'élection d'un successeur au thrône : on suppose maintenant pour le perdre qu'il a fomenté les troubles qui déchirent la république ; qu'à l'instar du régicide Cromwel, il prétend introduire dans l'Etat la nouvelle forme de gouvernement reçue en Angleterre, se faire déclarer protecteur, & assurer cette éminente dignité à ses descendans. Lubomirski accusé se retire à Breslaw. Bientôt il rentre en Pologne avec quelques amis : cette faible troupe devient une armée. Sobieski, d'enseigne de la couronne, fait grand-maréchal & petit-général, marche par ordre du roi contre Lubomirski. Il est battu par cet illustre proscrit. Cette défaite abbat le courage des Royalistes, & la générosité de Lubomirski rend sa victoire plus glorieuse. Il renvoie ses prisonniers sans rançon. Content d'avoir humilié ses ennemis & d'avoir fait révoquer sa sentence de proscription, mais redoutant les sourdes menées d'une haîne couverte, il retourne à Breslaw, où six mois après il meurt subitement.

(*f*) La charge de grand-maréchal de la couronne n'est point une dignité militaire. La république a quatre grands officiers qui se partagent les quatre branches principales de son gouvernement. Le grand-général a la direction de la guerre & de tout ce qui en dépend ; il commande les armées : le grand-chancelier est le chef de la justice : le grand-trésorier préside aux finances de l'Etat, & le grand-maréchal est à la tête de la police. On appelle ces quatre grands officiers, *bracchia regalia*, les bras du roi ; & en effet lorsqu'ils tiennent le parti de la cour, le prince s'en sert utilement pour frapper la république.

1667

Le grand-maréchal Sobieski épouſe Marie-Caſimir de la Grange, fille de Henri de la Grange, marquis d'Arquien, capitaine des gardes de Philippe d'Orléans, frere unique de Louis XIV, & de Françoiſe de la Châtre, qui avoit été gouvernante de la reine Louiſe. Cette reine ne jouit pas long-temps de la ſatisfaction d'avoir uni ces deux époux. Dans le temps qu'elle les comblait de biens, & lorſqu'elle travaillait à porter ſur le thrône de Pologne le grand Condé ou ſon fils le duc d'Enghien, elle mourut pleurée du roi, & peu regrettée des Polonais.

Louiſe-Marie, lorſqu'elle épouſa Jean Caſimir, était veuve du feu roi Uladiſlas. Cette reine avait toutes les qualités d'un homme d'Etat. Ame du conſeil ſecret de Caſimir, elle en dirigeait toutes les opérations : elle ſe montra ſouvent dans les diettes, où ſa préſence animait ſes partiſans, & influait néceſſairement ſur les réſolutions de l'aſſemblée. Pieuſe, dévote même, au milieu des intrigues politiques, elle fut aſſez forte pour inſpirer à ſon époux le deſſein d'abdiquer la couronne.

1667

Sobieski venait de perdre une protectrice dans la reine Louiſe; mais il lui reſtait deux puiſſans ſoutiens, l'eſtime publique & l'amitié de ſon roi. Il en ſentit les effets lors de la mort du grand-général Potocki. Il lui ſuccéda dans cette dignité avec une approbation univerſelle, & Caſimir, en lui remettant le bâton (g) de commande-

(g) Le grand & le petit-général de Pologne & de Lithuanie, pour marque de l'autorité qui leur eſt confiée, reçoivent du roi un bâton appellé *boulaf*; c'eſt une maſſe d'armes courte, avec une

ment, ſongea moins à ſatisfaire ſon penchant pour Sobieski, qu'à donner un défenſeur zélé à la république.

1667

Cent mille Tartares viennent ravager les provinces de Podolie & de Volhinie : les Coſaques ſe joignent à eux. Les Polonais n'avaient pas douze mille ſoldats ſous les drapeaux : le roi crut tout perdu. Sobieski ſeul ne déſeſpéra pas : il fait des levées d'hommes ſur ſes terres ; il les dépouille pour amaſſer des ſubſiſtances : il vuide ſes coffres ; il emprunte ſur ſon crédit ; enfin il aſſemble une armée de vingt mille combattans. C'eſt dans ce temps qu'il écrivit à ſon épouſe : « *Tel jour* je m'enfer-
» merai avec douze mille hommes dans un camp re-
» tranché devant Podahiec, place que le Coſaque Doroſ-
» censko veut aſſiéger : le lendemain & les jours ſuivans
» je ferai des ſorties ſur les ennemis ; j'ai diſpoſé des
» embuſcades ſur tous les paſſages, & je compte bien-
» tôt ruiner cette grande armée ». Le grand Condé lut cette lettre & douta du ſuccès. Les Polonais blâmérent leur général & murmurérent tout haut. Il les harangua en ces termes : « je ne changerai rien à mon
» plan ; le ſuccès fera voir s'il eſt bien conçu : au reſte
» je ne retiens point ceux qui n'ont pas le courage d'af-
» fronter une belle mort ; qu'ils ſe retirent pour périr
» ſans gloire par le fer du Coſaque ou du Tartare : pour
» moi je reſterai avec les braves gens qui aiment leur
» patrie ; ce grand nombre de brigands ne m'épouvante
» pas : je ſais que le Ciel a donné plus d'une fois la vic-
» toire au petit nombre que la valeur anime ; & doutez-

---

pomme de vermeil, quelquefois enrichie de pierreries. A l'armée on porte devant le général une lance ornée d'une queue de cheval. Les deux généraux campent l'un à droite, l'autre à gauche de la ligne, lorſqu'ils ſe trouvent enſemble.

» vous que Dieu ne ſoit pour nous contre les infidèles » ? Les Polonais rougirent, mais ils reſtérent.

1667

Du milieu de ſes retranchemens, où il avait tout à craindre, Sobieski inſultait à cent mille ennemis qui l'aſſiégeaient. Il donna la liberté à quelques priſonniers : » allez, leur dit il, rapportez à Nuradin, ſultan, que je » le traiterai comme il a traité mon frere (*h*) ; ce ſera » tête pour tête ».

1667

La bataille la plus importante & la plus déciſive n'a ſouvent pas duré plus de quatre heures : le gain de celle-ci fut diſputé pendant dix-ſept jours conſécutifs, durant leſquels ce ne fut qu'attaques infructueuſes, aſſauts donnés, ſorties, combats, & enfin une affaire générale, où les Tartares, après des efforts incroyables, laiſſérent vingt mille hommes ſur la place. Les Polonais furent étonnés de leurs ſuccès : la Pologne entiere & le grand Condé reſtérent dans l'admiration. Sobieski, par la ſupériorité de ſon génie & par ſon expérience, avait tout prévu, & l'Etat fut ſauvé.

1668

Depuis la victoire que Sobieski venait de remporter ſur les Tartares, la Pologne commençait à reſpirer : ſa joie fut bientôt troublée. Caſimir, fatigué des dégoûts qu'il avait eſſuyés ſur le thrône pendant un régne trop

(*h*) Marc Sobieski, en 1648, avait été fait priſonnier par les Tartares, ainſi que trois cents gentilshommes Polonais : leur chef fit couper la tête à cette illuſtre nobleſſe, & leurs corps ſervirent de pâture aux bêtes carnaciéres.

agité, résolut d'en descendre, & convoqua une diette pour faire part de sa résolution. Le vice-chancelier Olsowski y lut, par son ordre, un papier contenant ces mots : « le roi a résolu de mettre un intervalle entre l'agitation du thrône & le repos de l'éternité, dont il veut s'occuper uniquement : le moment n'est pas loin où il ne pourra plus soutenir le poids de la couronne ; il aime mieux le prévenir que d'en être prévenu. Il a entendu les murmures contre son gouvernement. Il a sçu les interprétations sinistres qu'on a données plus d'une fois à ses intentions, jusqu'à l'accuser de machiner une élection violente pour se donner un successeur. Il va donc délivrer la république de ses craintes, en lui remettant le sceptre qu'il tient d'elle : c'est un dessein irrévocablement arrêté ; c'est pourquoi il prie le sénat de s'épargner & à lui d'inutiles représentations ». Peut-être les Polonais n'avaient-ils jamais aimé réellement Casimir. Ce trait, qui avait toutes les apparences de la grandeur, leur arracha des larmes. Le primat, au nom de la république, représenta à Casimir, « qu'il y avait de la dureté à répudier une nation qui avait répandu tant de sang pour lui, à livrer une république chrétienne aux coups des barbares ; qu'elle ne souffrirait point que le sang de ses rois, errant sur la terre, cherchât une retraite, sans savoir où la trouver ; que s'il aimait le repos, la république avait des généraux & d'excellens ministres ; que si sa conscience le tourmentait, il y avait des évêques & un pape ». Le primat & les sénateurs étaient prêts de se prosterner aux pieds du roi, lorsqu'il se déroba à cet acte d'humiliation, inconnu jusqu'alors dans la république. L'instant du dénouement approchait : le sénat assemblé, Casimir, pour la derniere fois, monta sur le thrône & parla ainsi :

» Polonais,

» Il y a deux cent quatre-vingts ans que ma maison
» vous gouverne ; son regne est passé & le mien expire.
» Fatigué par la guerre, par les conseils & par l'âge,
» accablé par les travaux & les sollicitudes de vingt-
» un ans de regne, moi votre roi & votre pere, je remets
» entre vos mains ce que le monde estime le plus, la
» couronne, & je choisis pour thrône six pieds de terre
» qui me réuniront à mes peres. En montrant mon tom-
» beau à vos enfans, dites-leur que j'étais le premier
» dans les combats & le dernier dans la retraite ; que
» j'ai renoncé à la grandeur des rois pour le bien de la
» patrie ; que j'ai rendu le sceptre à ceux qui me l'a-
» vaient donné : ce fut votre amour pour moi qui me
» plaça au premier rang, & c'est mon amour pour vous
» qui m'en fait descendre. Plusieurs de mes prédéces-
» seurs ont transmis le sceptre à leurs fils ou à leurs fre-
» res ; pour moi je les remets à la patrie, dont j'ai été
» l'enfant & le pere, & dès ce moment, du faîte des
» grandeurs, je rentre dans la foule ; de seigneur, je de-
» viens sujet ; de roi, votre concitoyen ; & je laisse ma
» place à celui que vous jugerez digne de vos suffrages :
» la république choisira bien & prospérera, si le Ciel
» m'écoute dans la solitude où je vais me retirer. Il ne
» me reste plus qu'à remercier la république de tous les
» services qu'elle m'a rendus, de tous les conseils qu'elle
» m'a donnés, de tout le zèle qu'elle m'a marqué ; & si,
» contre ma volonté, j'ai eu le malheur de déplaire à
» quelques uns, je les prie de l'imputer au malheur des
» temps ou au sort, & de me pardonner comme je par-
» donne à ceux qui ont pu m'offenser. Je vous dis adieu
» à tous en vous portant dans mon cœur : la distance des
» lieux pourra me séparer de la république ; mais mon
» cœur sera toujours avec cette tendre mere, & j'or-

» donne que mes cendres ſoient dépoſées dans ſon » ſein ».

Caſimir donna en forme le diplôme de ſon abdication, dont la république lui préſenta un réverſal & lui accorda trois cent mille florins de penſion.

Jean Caſimir était le dernier prince de la race des Jagellons. Né fils de roi, il fut jéſuite, cardinal, monta ſur le thrône de Pologne & en deſcendit pour aller en France gouverner les moines de Saint Germain-des-prés & de Saint-Martin de Nevers, dont Louis XIV lui accorda les abbayes. Caſimir fut excellent mari, bon maître, bon ami, guerrier plein de courage, juge intégre; mais il était inappliqué, & manquait de cette activité néceſſaire pour bien gouverner : les plaiſirs du jour prenaient ſur le travail du lendemain, & fait pour la vie privée, ſes vertus tranquilles ne purent briller dans le tourbillon de la vie publique. On prétend qu'en France il épouſa ſecrettement Marie Mignot, cette blanchiſſeuſe, veuve d'abord d'un conſeiller du Parlement de Grenoble, & enſuite du maréchal de l'Hôpital : au moins c'eſt ce que Gourville aſſure lui avoir été certifié par cette femme ſinguliere.

On peut fixer l'époque de la décadence de la république au régne de Jean Caſimir. Les Coſaques ſouſtraits à l'obéiſſance de la Pologne, la Pruſſe devenue ſouveraine, les diſtricts de Lavebourg & de Butow conférés en fief à l'électeur de Brandebourg, Elbing & la ſtaroſtie de Draheim engagés au même prince, une grande partie de la Livonie, l'Eſthonie, Œſel, les palatinats de Smolensk, de Sévérie & de Czerniechow démembrés du royaume, enfin l'altération dans les monnoies, ſont les ſiniſtres événemens qui ont marqué l'adminiſtration de Caſimir. Il mourut en 1672, frappé, dit-on, de la nouvelle de la priſe de Kaminiec par les Turcs : ſon cœur fut dépoſé dans l'égliſe de S. Germain-des-prés à Paris, & l'on tranſporta ſon corps en Pologne.

MICHEL CORIBUT WIEÇNOWIEÇKI,

ROI DE POLOGNE.

1669

L'ABDICATION de Casimir ouvrit les chemins du thrône de Pologne à tous les princes étrangers qui se crurent dignes d'y prétendre. On vit paraître dans la lice le fils du Czar de Russie ; Ragotski, prince de Transilvanie ; le jeune duc d'Enghien, au cas que la république rejettât le grand Condé son pere ; la fameuse reine Christine de Suède ; le prince Charles de Lorraine & le duc de Neubourg. Sous diverses raisons, ces candidats furent éconduits ; le fils du Czar, par rapport à la religion ; Ragotski, en haîne de la guerre que son pere avait faite à la Pologne ; le grand Condé & son fils, parce que Casimir s'était, avant son abdication, déclaré trop ouvertement en leur faveur, & sur-tout parce qu'on rapportait du pere, que soupant avec le cardinal Mazarin, il avait dit à un page : *Donne-moi du vin dont le cardinal boit quand il est tête-à-tête avec madame de* *** ; enfin la reine Christine, vû son inconstance ; le duc de Neubourg, attendu qu'il était séxagénaire ; & le prince de Lorraine, parce qu'on ne le croyait pas en état de réaliser les offres brillantes qu'il faisait faire. Les différens partis allaient en venir aux mains, lorsqu'un sénateur leur proposa d'élire un Piast. Alors une voix s'écrie avec une sorte d'enthousiasme : *vive le roi Michel.* On court chercher Wieçnowieçki. On le trouve dans un couvent de Warsovie ; on lui annonce qu'il est roi. Il pleure ; il se déclare incapable de soutenir le poids de la couronne ; enfin il se laisse entraîner, & les genoux tremblans il monte sur un thrône qu'il n'est pas en état de raffermir.

Lorſque Caſimir apprit cette élection, il s'écria : Quoi! » ils ont couronné ce pauvre homme « !

1671

Les Coſaques menacent la Pologne : on emploie inutilement les négociations pour détourner la guerre. Sobieski, chargé de les réduire, commence par jetter entr'eux la diviſion : enſuite il les attaque & leur arrache les villes de Bar, de Nimirow, de Braclaw & tout le pays entre le Bog & le Nieſter. C'eſt à cette occaſion que le vice-chancelier écrivit au général : « on ne peut aſſez » admirer votre courage & votre prudence dans cette » expédition. Comment, avec une poignée de ſoldats, » avez-vous pu reconquérir tant de places ; Braclaw » ſur-tout, qui ſeule vaut une victoire? Vous nous ouvrez » toute l'Ukraine, & vous acheverez de nous la rendre. » Vous forcez l'envie même à convenir que la Pologne » vous doit ſon ſalut ».

1671

La nation Polonaiſe ne tarda pas à ſe repentir d'avoir couronné Michel Wieçnowieçki. Elle éclata en murmures lorſqu'elle apprit ſon mariage avec Eléonore, archiducheſſe d'Autriche, & qu'elle le vit décoré de l'Ordre de la Toiſon d'or. « Ce n'eſt pas ainſi, diſaient les » plus audacieux, que ſe conduiſit Etienne Battori lorſ» que l'ambaſſadeur d'Eſpagne lui préſenta le même Or» dre. Ce roi, que nous regrettons encore, avoit fait » faire un collier, où, en place du mouton, on voyait » un roi armé de dents menaçantes (*i*). *Voilà mon Ordre*,

(*i*) Ce ſont les armes de Tranſilvanie, dont Battori avait eu la ſouveraineté avant de parvenir à la couronne de Pologne.

» dit-il ; *j'accepterai le vôtre quand mon frere le roi d'Espagne aura reçu le mien* «.

1672

On veut faire descendre Michel du thrône : on prétend casser son mariage avec l'archiduchesse d'Autriche, couronner roi le comte de Saint-Paul, duc de Longueville, qui fut tué au fameux passage du Rhin, & lui faire épouser la reine. Le primat ose tenir à Michel le discours suivant : « La nation vous a fait roi, & vous la » perdez : au lieu de travailler à pacifier l'Ukraine, » vous avez irrité ses douleurs. Vous n'avez pas réparé » les fortifications de Kaminiec, ce boulevard de la » Pologne. Vous retenez la garde Allemande, que la » république ne voyait qu'à regret sur les pas de votre » prédécesseur, quoiqu'il la payât de ses deniers. Vous » avez des hommes dans votre cour, dans votre cabi- » net, qui sacrifient les intérêts du royaume à ceux du » roi. Les nonces étaient en chemin pour vous prier » d'éloigner ces pestes publiques. Vous avez trouvé le » secret de les éloigner eux-mêmes. Vous disposez, » contre nos constitutions, des starosties & des places » de sénateurs avant la mort de ceux qui les occupent. » Vous avez rompu deux diettes pour ne pas exposer » votre autorité à l'animadversion des loix. Vous avez » réclamé hautement les anciens droits des rois, & pro- » testé contre tout ce qui peut les blesser. Ces anciens » droits qu'ils peuvent étendre si loin, où en ferez-vous » la recherche ? Sera-ce dans les archives de Vienne » & de Madrid ? Tremblons, sénateurs, si nous méri- » tons nos places : ce que vous avez dit après votre » couronnement, ce que quelques personnes ont enten- » du, que vous aviez juré les *pacta conventa* avec une » restriction mentale, n'est que trop vrai. Quelle foi » pouvons-nous ajoûter à vos sermens ? Nous rompons » les nôtres à votre exemple «.

1672

Michel assemble cent mille gentilshommes de la petite noblesse dans le camp de Golembe, sur les bords de la Vistule. Il choisit pour maréchal de cette confédération royale Czarneski, à qui il donne le pouvoir de lever une nouvelle armée. Celle de la couronne se confédére aussi sous son grand-général Sobieski, qui établit son camp à Lowitz dans le palatinat de Rava. Pendant ce temps le roi mettait à prix la téte de Sobieski & celle du primat, sans considérer que Mahomet venait fondre sur la Pologne avec toutes les forces de l'empire Ottoman. Ce fut à cette occasion que les officiers du grand-général lui jurérent de le défendre jusqu'à la mort. « J'accepte » vos sermens, leur répondit-il; mais défendons la » patrie avant tout ». A l'approche des Turcs & des Tartares, les cent mille royalistes se dissipent, & le roi se sauve à Lublin. Alors Sobieski, n'ayant plus rien à craindre de ses concitoyens, se livre à toute sa valeur. Vingt combats qu'il donne, & une action générale où il remporte la victoire la plus complette, font fuir les Tartares & rendent la liberté à trente mille Polonais. Si cette immense noblesse confédérée avait secondé ses opérations, les Turcs ne se seraient pas rendus maîtres de Kaminiec, de l'Ukraine & de la Podolie, qui leur furent cédées par un traité flétrissant, dans lequel le roi Michel s'obligea à un tribut annuel & perpétuel de cent mille ducats d'or envers la Porte.

1672

Un major d'artillerie, dont l'histoire aurait dû nous conserver le nom, indigné de voir qu'on rendait Kaminiec, qui pouvait encore être défendue, ne voulut pas survivre à cette perte. Il place une méche allumée dans une tour qui renferme un magasin à poudre, & monte tranquillement

tranquillement ſur la plate-forme : le magaſin ſaute, & engloutit tout ce qui ſe trouve de Turcs aux environs.

1672

Au milieu des troubles qui menaçaient d'engloutir dans ſes ruines la république de Pologne, un partiſan de la cour s'aviſa de lui faire cette épitaphe ;

Née de la trop grande indulgence
Des rois, nourrie par l'arrogance
Des Sénateurs, véxée par la licence
De l'Ordre Equeſtre, proſtituée par
L'avarice de tous les Ordres, devenue
Tributaire des infidéles, elle s'eſt
Enfin enſevelie ſous ſes ruines.

1673

On ſollicite Sobieski de ſe rendre à la diette de Warſovie pour propoſer des remèdes aux maux de la patrie. Quel que ſoit le danger qu'il y puiſſe courir, il l'affronte. Il découvre les plaies de l'Etat, & il offre en même temps de les cicatriſer. Il verſe des larmes ſur l'humiliant traité de Boudchaz, & conclut qu'on doit le déclarer nul. « Rien n'eſt plus aiſé à Warſovie, lui dit un sénateur ; mais comment verra-t-on cette rupture à » Conſtantinople ? Avec fureur, ſans doute, répond » Sobieski ; mais il nous reſte des ſabres & du courage : » nous n'attendrons pas que l'ennemi vienne à nous, » il faut aller à lui ». Pour appuyer ſon ſentiment, il continua ſon diſcours avec cette éloquence mâle & rapide qui enflamme l'auditeur & ne laiſſe aucune priſe à la réflexion. « Je connais comme vous, dit-il, le petit » nombre de nos troupes, & l'épuiſement des finances ; » mais ces deux maux ne ſont pas ſans remédes. Ce

» peuple de ſerfs qui laboure nos terres, ſe met dans » une eſpéce de liberté en prenant les armes, & bientôt il eſt ſoldat, ſi le chef eſt général. Je ne demande » que ſoixante mille hommes pour vous arracher au » joug Ottoman. Mais vous me demandez à moi où l'on » trouvera des fonds pour les ſoudoyer ? Si je vous propoſais de vendre les vaſes ſacrés, vous devriez y conſentir, parce que la patrie eſt plus ſacrée que les inſtrumens de la religion. Mais non . . . . la république » a un tréſor dans le château de Cracovie. Attendez-vous que Mahomet vous l'enléve dès qu'il en aura » connaiſſance ? Employons-le à briſer les fers qu'il nous » a donnés. Vous voulez attendre un temps plus favorable, des alliances, des ſubſides : les négociations » ſont longues ; l'avenir eſt incertain ; le préſent eſt en » notre puiſſance. Vos ancêtres auraient préféré la mort » à un an d'eſclavage ». L'ame de Sobieski échauffa celles de tous les ſénateurs ; le traité fut rompu, & la guerre réſolue.

1673

Un infâme délateur accuſe Sobieski d'avoir appellé les Tartares en Pologne, & d'avoir reçu de l'argent pour livrer Kaminiec. Le grand-général ſurpris & indigné ſe retire. L'accuſateur eſt arrêté : on lui fait ſon procès. Il tergiverſe, & eſt convaincu de la plus horrible calomnie. Il avoue qu'une puiſſante cabale l'a pouſſé à cette méchante action. Il eſt condamné à mort ; mais on le remet entre les mains de Sobieski, qui, comme grand-maréchal, doit en ordonner l'exécution. C'était lui ſauver la vie. Sobieski lui pardonna.

1673

Un Aga des Turcs vient demander aux Polonais l'humiliant tribut accordé par le dernier traité de paix. Il trouve le roi Michel expirant, & ne peut lui remettre

la lettre du Grand-Seigneur. Pendant ce temps Sobieski livre & gagne l'étonnante bataille de Choczim, où vingt mille infidéles restent sur la place & dix mille se noient dans les eaux du Niester. Les vainqueurs ne perdirent pas six mille hommes.

1673

Il semblait que la victoire n'attendît pour se déclarer en faveur de la Pologne que la mort de Michel; il mourut le même jour que se donna la bataille de Choczim. Faible de corps, sans génie, sans capacité, un de ces caprices singuliers de la fortune le plaça sur le thrône, & sa mort prévint des trames sourdement tissues pour l'en faire descendre. Un auteur a dit de lui ce que Tacite a appliqué à l'empereur Galba, ce que Pallavicini dit du pape Adrien, & le président Hénault de Henri III : » il parut digne de l'Empire tant qu'il ne régna pas ».



JEAN SOBIESKI,

ROI DE POLOGNE.

1674

JAMAIS il ne s'était trouvé autant de compétiteurs à la couronne de Pologne. Les ducs de Lorraine & de Mantoue, le comte de Soissons, le fils aîné du duc de Neubourg, le fils du Czar, les ducs de Baviére, d'Yorck & de Vendôme, le prince de Transilvanie, & Dom Juan d'Autriche, bâtard de Philippe II, roi d'Espagne, firent les offres les plus brillantes pour obtenir les suffrages de la nation. Tous ces candidats furent éclipsés par le mérite & la réputation de Jean Sobieski; un consentement presqu'unanime le porta sur le thrône.

Outre les *Pacta conventa* qu'on fit jurer à ce prince, il s'obligea de payer, des revenus royaux, le douaire assigné à la reine Eléonore ; de remettre à la république une prétention de cent cinquante mille florins ; de racheter de ses deniers les pierreries de la couronne, engagées pour trois cent trente-huit mille florins ; de fonder une école militaire, & de faire fortifier deux villes. Si l'on considére le poids de ces obligations, il semble que c'était moins obtenir qu'acheter le thrône.

1674

Nous avons rapporté quelques traits de la mâle éloquence des Polonais, lorsqu'en pleine diette ils discutent les intérêts de leur patrie ; donnons une idée de celle de Gninski, Palatin de Culm, qui eut l'honneur de complimenter le roi le jour de son couronnement. On aura peine à se persuader que ce panégyrique n'a pas été prononcé par un moine. « Comme » autrefois S. Jean préparait les voies du Messie, ainsi » la république en donnant le diplôme de la royauté » à Jean Sobieski, prépare les voies à son seigneur, » dont le nom est Jean.

» La Vierge Marie sanctifia Jean dans le sein de sa » mere ; la reine Louise-Marie, épouse de Casimir, » avait rempli de bénédictions le roi Jean en le mariant avec Marie d'Arquien, cet océan de qualités » angéliques. La république s'était trompée dans la » précédente élection, en choisissant Michel ; elle corrige son erreur en prenant Jean. Jean est un nom de » grace, qui rétablira la discipline militaire & la fortune de la Pologne. Les Moldaves & les Valaques ont » adopté Jean, & nous ont appris à l'adorer nous-mêmes, comme le sauveur de toute la chrétienté. » Le soleil se montre après les nuages ; mais souvent » il en produit d'autres. L'astre nouveau qui se léve » sur notre horison, nous promet du pain, & non pas

» des foudres. Nous avons attendu le Saint-Esprit aux
» fêtes de la Pentecôte ; nous l'avons reçu dans la per-
» sonne de Jean. Aujourd'hui l'Eglise célébre la fête
» du Sauveur, caché sous les espéces du pain ; voilà
» que nous nous sommes donné un autre Sauveur
» sous la forme d'un homme. C'est un Samedi, veille
» de la Trinité, que nous nous sommes tous réunis
» pour élire Jean ; il est lui-même une Trinité, no-
» tre enfant, notre pere & notre roi. Ce n'est point
» le hazard qui a remis l'élection au tems de ces gran-
» des fêtes. Celle de la Trinité annonce que la mai-
» son de Jean régnera au moins trois cents ans ; & plût
» à Dieu trois mille ! C'est la semence de Jacob qui
» ne périra jamais, & qui fera toujours le bonheur de
» la république, &c ». On ne reconnaît guères dans ce morceau la fierté des Polonais ; mais c'est un discours d'apparat, qui ne tire point à conséquence.

1675

Les Turcs s'avançaient vers la Pologne avec une armée formidable. Sobieski part de l'Ukraine : il vient camper sous Léopold : il n'a que quinze mille hommes à opposer au grand Visir ; mais, tandis qu'il se retranche, il apprend que le mal-à-droit général Turc, au lieu de marcher à lui, entre en Ukraine, & s'amuse à assiéger Human. C'est alors que ce héros dit : « puis-
» qu'il n'en sait pas davantage, je rendrai bon comp-
» te de sa grande armée avant la fin de la campa-
» gne ». Cependant le Visir détache cinquante mille soldats, qui doivent écraser la petite troupe de Sobieski. Les Polonais s'effraient moins pour eux que pour leur roi ; ils le conjurent de mettre au moins sa personne en sûreté : « vous me mépriseriez, répondit-
» il, si je suivais votre conseil ». Les Turcs attaquent les Polonais ; mais à la seconde charge, ils sont repoussés, & bientôt la déroute se met parmi eux. On les

poursuit jusqu'à un marais où un grand nombre trouve la mort : le champ de bataille est jonché de quinze mille cadavres, & la nuit seule arrête le carnage. Cinquante mille soldats détruits par quinze mille, firent regarder cette action comme un miracle que Dieu venait d'opérer pour la conservation de la Pologne.

1675

Pendant qu'une partie de l'armée des Turcs se faisait battre sous les murs de Léopold, le grand Visir Kara-Mustapha s'occupait à réduire la forteresse de Trembowla, dans la Podolie. Cette place était confiée à Samuel Chrasonowski, homme de tête, & bon soldat, qui avait abjuré le Judaïsme : il lui fait écrire par son prisonnier Makowiski : « qu'il ne s'obstine pas à défen-
» dre une place qui sera infailliblement prise ; qu'il
» pense plutôt à mériter la clémence du vainqueur,
» qu'à irriter sa colère ; qu'en se soumettant à un destin
» inévitable, il sera traité favorablement, lui, la gar-
» nison & la bourgeoisie ; que, malgré les ordres sévéres
» de Mahomet, il peut faire grace à qui il veut, &
» sur-tout distinguer les gens de cœur ». Chrasonowski répondit en ces termes à Makowiski : « Je ne suis
» pas surpris, qu'étant dans les fers, tu aies l'ame d'un
» esclave : mais ce qui m'étonne, c'est que tu oses me
» parler de la clémence du Visir, après les malheurs
» de Podhayec & les tiens. Adieu, tout le mal que je te
» souhaite, c'est de vivre long-tems dans l'infamie &
» les fers que tu mérites. La mort que tu ne sais pas te
» donner, serait une grace pour toi ». Il écrivit au Visir : « Tu te trompes si tu crois trouver ici de l'or : il
» n'y a que du fer & des soldats en petit nombre ; mais
» notre courage est grand. Ne te flatte pas que nous
» nous rendions : il faut que tu nous prennes. Lorsque
» le dernier de nous expirera, je te prépare une autre
» réponse par la bouche de mon canon ». La femme de

ce brave commandant, auſſi courageuſe que ſon mari, verſait le ſang des Turcs, conduiſait des ſorties, & combattait ſur la bréche. Elle ſait que la nobleſſe renfermée dans la ville eſt aſſemblée, & parle de ſe rendre; elle en inſtruit ſon époux. Chraſonowski vole au milieu d'eux: « Il n'eſt pas certain, leur dit-il, que » l'ennemi nous prenne; mais il eſt certain que je vais » vous brûler dans cette ſalle même, ſi vous perſiſtez » dans votre lâche deſſein. Deux ſoldats ſont aux por- » tes, la méche allumée, pour exécuter mes ordres ». On ſe tut & l'on reprit les armes; mais après quatre aſſauts ſoutenus avec vigueur, Chraſonowski lui-même parut trembler pour le ſuccès du cinquiéme. Ce fut alors que cette héroïne du Nord, armée de deux poignards, dit à ſon mari: « En voilà un que je te deſtine, ſi tu te » rends; l'autre eſt pour moi ». Jean Sobieski arriva avec trente-cinq mille hommes; la ville fut ſauvée, & le Viſir qui avait levé le ſiége, perdit dans ſa retraite huit mille ſoldats.

1676

C'eſt à Cracovie (*k*) que ſe fait le couronnement (*l*)

(*k*) La premiere & la plus célébre Univerſité de la Pologne eſt celle de Cracovie. On l'appelle la ville de Sorbonne, parce qu'en effet ce ſont des docteurs de Sorbonne qui l'ont fondée, ſous le regne de Caſimir le grand. Mal-à-propos les dictionnaires de Moréri & de Trévoux font honneur de cet établiſſement à Caſimir I; la Sorbonne n'exiſtait pas encore.

(*l*) La pompe funébre du dernier roi précéde toujours la cérémonie du couronnement. Cette année on vit, ſur le même char, le corps du roi Caſimir, mort en France, & celui du roi Michel. Lorſque les corps furent poſés ſur le catafalque, on vit un hérault, armé de pied en cap, entrer à toute bride dans l'égliſe, & venir rompre un ſceptre; cinq autres vinrent de même briſer la couronne, le globe, le cimeterre, un javelot & une lance, au bruit d'une muſique guerriére.

des rois de Pologne, depuis qu'au quatorzieme fiécle; le roi Uladiflas Loketek s'y eft fait couronner. Sobieski arriva dans cette ville avec une pompe vraiment afiatique; & les Polonais s'y furpafférent par leur magnificence. La nation entiére, pleine de reconnaiffance, vit avec joie fa couronne (*m*) affermie fur la tête d'un prince qui avait fi fouvent fauvé la patrie.

1676

Les reines de Pologne ont un vif intérêt à fe faire couronner (*n*) : fans cette cérémonie (*o*), lorfqu'elles de-

---

(*m*) C'eft dans l'une des cérémonies du couronnement qu'un roi de Pologne peut faire des nobles ; la nobleffe ne fe confére qu'en pleine diette, & après dix ans de fervices militaires.

(*n*) Deux reines ont refufé cet honneur, & toutes deux par attachement pour leur religion : la premiere, époufe du roi Alexandre, voulut demeurer dans la communion grecque : la feconde, femme d'Augufte II, refufa d'abjurer le Luthéranifme qu'elle profeffait : elles ne furent couronnées ni l'une ni l'autre.

(*o*) Un ufage affez fingulier termine le couronnement des rois & des reines, &, pour en connoître l'origine, il faut remonter jufqu'au onziéme fiécle. En 1077, Staniflas Szczeponowski, évêque de Cracovie, avait ofé remontrer apoftoliquement au roi Boleflas II, toute l'horreur de fa conduite : Boleflas, indigné, jure de tirer végeance de cet affront : il envoie des gardes pour affaffiner le faint prélat ; ils ont horreur de ce crime ; il s'en charge lui-même, & porte le coup de la mort à Staniflas. Ce roi cruel, haï de fes fujets, excommunié par le pape, abandonna le thrône, & fut mourir inconnu hors de fa patrie : depuis ce temps tous les rois, après leur couronnement, ont été faire une efpèce d'amende-honorable fur le tombeau du faint évêque. Jean fe rendit à pied dans la chapelle où ce crime s'eft commis, & là il confeffa « que » ce crime était atroce ; il dit qu'il en était innocent, qu'il le » déteftait & en demandait pardon, en implorant la protection du » faint martyr fur lui & fur fon royaume «. Un tel ufage devrait être introduit dans tous les lieux que les tyrans ont teints du fang du jufte.

viennent veuves, elles ne ſont plus traitées en reines, & perdent le douaire de deux mille ducats de rente que la république leur aſſigne ſur les ſalines & les ſtaroſties de Spiz & de Grodeck. Ce ne fut pas ſans beaucoup de tumulte que la reine de Pologne obtint d'être couronnée avec ſon époux; mais que pouvait-on refuſer au vengeur de la patrie?

1676

Une nombreuſe armée de Turcs & de Tartares menace encore d'engloutir la Pologne. Sobieski vole au-devant d'elle avec trente-huit mille ſoldats; il vient aſſeoir ſon camp près de Zurawno, bourgade de la province de Pokucie, au confluent de la Scévitz & du Nieſter. Là, il ſe voit preſqu'aſſiégé par l'ennemi qui l'entoure. Les Polonais tremblent. » Ne vous ai-je pas ſauvés, leur » dit le roi, au camp de Podhayec où nous n'étions que » vingt-quatre mille hommes? La couronne aurait-elle » affaibli ma tête? « Bientôt toute communication eſt coupée; les Turcs creuſent des tranchées pour aller aux Polonais, & les Chrétiens travaillent à des contre-tranchées pour éloigner les Turcs. C'eſt la premiére fois qu'on a vu deux armées s'approcher par-deſſous terre. Dans cette poſition dangereuſe, Sobieski oſe refuſer les propoſitions de paix qu'on lui fait; il déteſte tout article où il ſerait fait mention du tribut impoſé à ſon prédéceſſeur; il ne veut qu'un eſpace ſuffiſant pour décider, les armes à la main, de la fortune des deux Empires. En parlant avec cette hauteur, il faut convenir que le roi de Pologne était bien inſtruit de ce qui ſe paſſait en Europe, ou que ſon courage était bien au-deſſus de ſes forces. Les Tartares murmuraient; la Ruſſie armait pour délivrer la Pologne; les Puiſſances Chrétiennes ſe propoſaient pour médiatrices de la paix, ou menaçaient de prendre part à la guerre. Ibrahim ne parla plus de tribut; il conſerva la forteresſe de

Kaminiec, rendit les deux tiers de l'Ukraine, & ſigna la paix.

1677

Dans le traité fait avec la Porte, Sobieski s'était engagé à envoyer une ambaſſade ſolemnelle au Grand-Seigneur. Gninski, Palatin de Culm, eſt chargé de cette commiſſion; il part, accompagné de ſept cent Polonais : arrivé à une lieue de Conſtantinople, il prétend, contre l'uſage, que le Grand-Viſir vienne le recevoir à la porte de la ville. Kara-Muſtapha le laiſſe quelque temps à Daud-Pacha, lieu de plaiſance des Sultans, où il s'eſt arrêté; mais lorſqu'il demande des proviſions pour les ſept cent Polonais de ſa ſuite, le Viſir lui fait dire : » que s'il eſt venu pour prendre » Conſtantinople, il a trop peu de monde; mais que ſi » ce n'eſt que pour repréſenter, il en a trop; qu'au » reſte il eſt auſſi aiſé au Grand-Seigneur de fournir » des tables à ſept cent Polonais, que d'en nourrir ſept » mille qui rament ſur ſes galères «. Lorſque cet ambaſſadeur fit ſon entrée, il avait ordonné qu'on attachât légérement les fers d'argent de ſes chevaux, afin qu'ils puſſent ſe perdre plus aiſément dans la marche. On apporta un des fers d'argent au Viſir, qui dit : » cet » infidéle a des fers d'argent, mais il a une tête de » plomb; puiſqu'envoyé par une pauvre république, » il ne ſait pas employer l'argent utilement «.

1678

Jean Sobieski avait voyagé en France pendant ſa jeuneſſe, & il y avait eu quelques bonnes fortunes : monté ſur le thrône, il reçut une lettre d'un nommé Briſacier, ſecrétaire des commandemens de la reine de France, Marie-Thérèſe; par laquelle il ſe félicitait d'être ſon fils, étant le fruit caché de ſes amours avec madame Briſacier. Le roi n'avait aucune idée de cette

intrigue paſſagére; mais une lettre de change de cent mille écus, le portrait de la reine, enrichi de brillans, & une lettre de cette princeſſe, dans laquelle elle le preſſait de reconnaître Briſacier pour ſon fils, & de ſolliciter pour lui le titre de duc, lui laiſſérent voir de la poſſibilité dans cette aventure. Ce qu'il y avait de ſingulier, c'eſt que dans le même temps Sobieski preſſait Louis XIV d'accorder ce titre au marquis d'Arquien, ſon beau-pere, & que le marquis de Béthune, qui aſpirait auſſi à devenir duc, s'était flatté, auprès des miniſtres, d'obtenir la protection du roi de Pologne. Sobieski parla de cette lettre & de Briſacier au marquis de Béthune, qui avait ordre de ſavoir ſi effectivement ce prince était perſuadé que Briſacier fût ſon fils. Le roi répondit plaiſamment ; » qu'entre quelques » bonnes ou mauvaiſes fortunes qu'il avait pû avoir » en France, où les femmes ſont ſi douces, madame » Briſacier pouvait bien être du nombre «. La lettre dont il a été parlé fut confiée à Béthune, qui la fit paſſer à ſon maître. La reine la vit & reconnut ſa ſignature ; mais en la liſant, elle s'écria que Briſacier était ſans doute devenu fou, & qu'elle n'avait jamais penſé à faire écrire ſemblable impertinence. On arrêta Briſacier, qui bientôt avoua ſon impoſture, & au lieu d'un hôtel qu'il devait acheter, & où, ſans doute, il comptait faire appoſer ſes armes de Duc, on lui accorda un logement à la Baſtille. Un Carme avait été ſon miniſtre ſecret à Warſovie.

1681

La diette, cette année, ſe tint à Grodno, ſuivant la propoſition qui en avait été faite en 1673. La reine y ménageait quelques intérêts perſonnels touchant l'augmentation de ſa maiſon : comme elle aſſiſtait dans une tribune aux délibérations de l'aſſemblée, elle s'apperçut que le roi n'entamait pas ſon affaire : elle l'envoya prier

par ſon chancelier, homme d'égliſe, de ſonger à elle. Le roi refuſe d'écouter le chancelier & le congédie : obligé de revenir, il eſt encore plus mal reçu, & il échappe au prince quelques propos durs & inſultans ; alors le chancelier, avec autant de reſpect que de fermeté, lui dit : » Si votre majeſté oublie que je ſuis prê» tre, qu'elle ſe ſouvienne du moins que je ſuis gen» tilhomme. Il me ſuffit, reprit le roi, que vous ſoyez » homme, je ſens mon tort ; vous n'aurez plus à vous » plaindre de moi «. Le chancelier s'en retourna pénétré du bon cœur du roi, & la reine fut ſatisfaite.

1681

Un malheureux, ſorti du ſein de la nobleſſe, avait vomi mille injures contre le roi, &, comme s'il s'était voulu affermir la main, il avait tiré ſur ſon portrait & l'avait percé d'une balle. Ce monſtre interrogé, convaincu de ſon crime, fut condamné à périr par le ſupplice des infâmes : les loix prononcérent l'arrêt ; la clémence de Sobieski ſigna la grace : » Je ne la ferais » pas, dit-il, s'il avait outragé la Patrie «.

1681

Un revenant faiſait grand bruit dans la province de Volhinie ; les diſcours qu'il tenait intéreſſaient la réputation des premiers membres de l'Etat, & ſur-tout la gloire du roi & la ſageſſe de ſon gouvernement. Le Jéſuite Gnievoſz, théologien du grand-général, atteſtait avec ſerment la réalité du revenant ; mais Sobieski, moins crédule, envoya ſur les lieux un militaire adroit, qui découvrit que la fourberie ordinaire qui préſide à ces ſortes de ſcènes, étoit encore l'inſtrument de celle-ci. Lorſque l'officier rendit compte au prince de la découverte qu'il venait de faire, il était entouré d'un grand nombre de courtiſans & de ſon con-

ſeſſeur Pikarski : » hé bien ! que répond à cela votre » fourbe Gnievoſz, dit le roi à ce Jéſuite « ? Le ton de colére avec lequel Sobieski prononça ces paroles, fit une telle impreſſion ſur l'eſprit du confeſſeur, qu'il ſe mit au lit & en mourut huit jours après. Le fourbe Gnievoſz ne fut pas puni, & l'innocent Pikarski expira de douleur. Un autre grief avait irrité Sobieski contre les Jéſuites. Ces peres poſſédaient de grands biens à Jaroſlaw, ville de la Ruſſie noire, où la reine avait auſſi des domaines conſidérables, ſur leſquels ils anticipaient chaque jour. Sobieski ne voulant pas employer ſon autorité pour faire rendre juſtice à ſon épouſe, écrivit en ces termes au général des Jéſuites : » Je ne veux pas faire juger vos freres de Jaroſlaw dans la diette où j'aurais pour moi la juſtice » & le reſpect qui m'eſt dû ; je craindrais encore d'envenimer la haîne qu'on vous porte déja : défiez-vous » de ceux que vous prépoſez à vos maiſons : ils mettent leur gloire à en étendre les domaines par toutes » ſortes de voies, ſans conſulter la juſtice : ordonnez-leur de produire leurs titres à deux commiſſaires que » je nommerai, afin que tout ſe termine paiſiblement, » & ſans ſcandale. Adieu ; ſouvenez-vous que je ſuis » roi «. L'affaire s'accommoda, & par la facilité avec laquelle les Jéſuites terminérent ce différend, ils ne laiſſérent pas douter combien ils s'étaient rendus coupables.

1681

La diette de Grodno, qui avait déja duré ſix mois, fut rompue par un de ces abus de la liberté que l'on rencontre ſi ſouvent dans l'hiſtoire de Pologne. Un uſage, paſſé en loi, veut que chaque ſéance ſe termine au jour. On avait encore bien des affaires à traiter ; & pour en hâter l'expédition, le roi Sobieski, dans une de ces ſéances, s'aviſa de faire allumer des chandelles : c'était contrevenir à la loi. Auſſi-tôt le

nonce Priemski rompt la diette, proteste & se retire; on ne put jamais l'engager à revenir.

1683

Dans l'armée que Sobieski conduisit cette année au secours de Vienne, assiégée par les Turcs, il y avait un bataillon assez mal vêtu. Le prince Lubomirski, pour l'honneur de la Nation Polonaise, conseilla au Roi de ne le faire passer que la nuit sur le pont de Thuln, par où il devait faire sa jonction avec les Impériaux. Sobieski ne fut point de cet avis: il fit avancer cette troupe, & lorsqu'elle fut sur le milieu du pont: regardez-» la bien, dit-il aux spectateurs; c'est une troupe in-» vincible, qui a fait serment de ne jamais porter que » les habits de l'ennemi. Dans la derniére guerre ils » étaient tous vêtus à la Turque «. Un auteur dit que si ces paroles ne les habillaient pas, elles devaient les cuirasser.

1683

Le roi Jean, après avoir délivré Vienne, conjointement avec les Allemands, voulut battre les Turcs sans eux, & son armée reçut un terrible échec. Près de prendre sa revanche le lendemain, il écrivit à la reine son épouse: » je marche aux ennemis; il faut, » Madame, vous attendre à leur défaite, ou à un éter-» nel adieu «.

1684

Pendant que Sobieski faisait des dispositions pour reprendre Kaminiec, & que les armées Polonaise & Turque campaient sur les deux rives du Niester, un Tartare distingué, qui autrefois avait été à la cour de Pologne pour traiter de la rançon de son frere, s'écria à haute voix qu'il voulait voir encore une fois le grand roi. Jean lui fit dire qu'il pouvait passer le fleuve, qu'il

lui enverrait une escorte, & même des ôtages. Le Tartare répond: « la seule parole de Sobieski vaut mieux » que tous les ôtages ». Il s'élance dans le fleuve, & vient trouver le roi.

1684

Un Jésuite nommé *Vota*, habile négociateur, fin politique & adroit courtisan, avait sçu s'insinuer dans les bonnes graces du roi; envoyé par l'empereur pour retenir Sobieski dans la ligue contre les Turcs, il ne s'était annoncé en Pologne que comme un voyageur avide de connaissances, zélé pour la religion, & qui, chargé de proposer au Czar des moyens de réunir les communions Grecque & Romaine, revenait avec le chagrin d'avoir manqué son entreprise. La nation ne put long-tems souffrir sans murmure l'ascendant que prenait sur Sobieski ce religieux intriguant: elle s'en vengea par des sarcasmes. Le Palatin Martin Matczinski fit faire un tableau qui représentait une procession, dont la marche était fermée par un Jésuite qui battait la mesure; le roi suivait le Jésuite, & devant lui, deux peres de la Société tenaient ouvert un livre de musique, sur lequel il regardait attentivement. Ce tableau ne manqua pas d'être expliqué de bien des façons désavantageuses au prince & à son nouveau favori.

1685

Selon la loi, la diette devait s'ouvrir cette année à Grodno en Lithuanie: Sobieski l'indique à Warsovie, & pour raison de cette contravention, il oppose l'éloignement de Grodno, d'où il ne serait pas possible d'arriver à tems aux frontiéres pour entrer en campagne. Les Lithuaniens ne reçoivent pas cette excuse. Ils s'assemblent à Grodno, forment un sénat & une chambre des Nonces, & opposent diette à diette. L'affaire allait devenir sérieuse, lorsque le roi proposa d'élire un Lithuanien pour maréchal de la diette, & de donner au conseil de la ré-

publique, tenu à Warſovie, le nom de diette de Grodno. Ce tempérament calma les eſprits & prévint un ſchiſme dangereux : il fut approuvé. Tant il eſt vrai que les plus entêtés peuvent aiſément ſe laiſſer ſéduire par les mots, tandis qu'ils négligent la réalité des choſes.

1685

La diette de Grodno fut on ne peut pas plus orageuſe. Le roi, dans ſon conſeil privé, avait nommé Oginſki, Palatin de Troki, à l'éminente charge de grand-chancelier de Lithuanie ; & la nobleſſe Polonaiſe prétendait que cette nomination aurait dû être faite en pleine diette. Grands débats à ce ſujet. Les Lithuaniens prétendent qu'Oginski ſe démette de ſa charge, ou qu'après une nouvelle nomination, il prête ſerment dans l'aſſemblée, pour conſerver le reſpect dû à la loi. Paç, proche parent du feu Chancelier, s'était flatté de lui ſuccéder. Privé de cet eſpoir, il ſe laiſſa emporter à des diſcours ſi audacieux, que le roi, oubliant dans ce moment ce qu'il ſe devait à lui-même, porta la main ſur la poignée de ſon ſabre, & le tirant à moitié, lui dit : » ne m'obligez pas à vous faire ſentir la peſanteur de » mon bras ». Paç, avec un geſte pareil, oſa répondre à Sobieski : « ſouvenez-vous qu'au tems de notre égalité, » vous avez ſenti vous-même ce que je ſavais faire en ce » genre » (*p*). L'hiſtoire de Pologne peut ſeule nous préſenter de tels faits. La reine, protectrice d'Oginski, avait ſuſcité la querelle ; elle trouva le moyen de l'éteindre. Par ſon conſeil, on demanda aux Lithuaniens par quelle autorité leur diétine préliminaire à la diette avait été convoquée : ils ne purent s'empêcher d'avouer

(*p*) Ces mots doivent avoir rapport à quelque combat précédent, ou à quelque diſpute dans une diette où, comme dit un auteur, ils avaient argumenté le ſabre à la main.

qu'elle

qu'elle l'avait été par l'autorité du Chancelier, dont ils contestaient la nomination. « En ce cas, leur dit-on, » vous n'êtes pas Nonces, si ce magistrat n'est pas légi- » time ». Les Nonces, qui voulaient rester Nonces, permirent qu'Oginski restât Chancelier.

1685

Dans une retraite que faisait le général Konski, en présence d'une armée Turque, du double supérieure à la sienne, ses officiers & ses soldats lui criaient de se ménager pour leur salut & celui de la patrie : « Je ne suis » pas blessé, répondit-il, & j'en vois parmi vous qui » combattent avec des blessures ».

1685

Le roi, dont la santé avait été long-tems chancelante, prit, cette année, pour la rétablir, l'exercice d'une de ces chasses dont le reste de l'Europe ne nous fournit qu'une image bien légere. On marque une enceinte à cinq cents Janissaires au service du prince ; ils tendent leurs filets dans une forêt qui, par une seule ouverture, répond à la plaine. Les chasseurs décrivent une ligne derriere cette troupe. Le signal se donne : des chiens parcourent les taillis, & chassent indifféremment tout ce qu'ils rencontrent : ils attaquent cerfs, élans, *aurox* (taureau sauvage, d'une force étonnante), loups-cerviers, sangliers & ours. Les chasseurs ne se mêlent du combat que lorsque les chiens paraissent succomber.

1687

Une ancienne blessure qui lui causa des douleurs aiguës, & des attaques de gravelle mirent, cette année, Sobieski dans un état dangereux. Ses médecins lui conseillérent de cesser de commander son armée, & lui re-

commandérent de donner moins d'application aux affaires du gouvernement. « Pourquoi ſuis-je roi, leur dit-» il? Si vous me guériſſez, ce ne ſera pas dans le re-» pos ».

1688

En parcourant l'hiſtoire de Pologne, on s'apperçoit que la diſcorde eſt l'ame de toutes les diettes, & que le plus léger incident détruit les meilleures intentions. Les Nonces aſſemblés à Grodno, s'indignent que le roi veuille faire aſſeoir ſur le thrône à côté de lui le prince Jacques, ſon fils. (*q*) On crie à la violation des loix: on prétend que Sobieski veut donner un roi à la Pologne malgré la nation, & l'on menace de rompre la diette, ſi le jeune prince ne quitte la Lithuanie. Il en ſort en effet; mais la reine, pour ſe venger, ſuſcite un Nonce turbulent qui, par un *veto*, prononcé d'une voix tonnante, ôte l'activité à la diette. Le roi eſpére qu'un ſénatus-conſulte remédiera à ce malheur; mais un fauteuil diſputé le prive de cette reſſource. Radziowski, évêque de Varmie, comme évêque, avait de droit ſa place au ſénat; mais ayant reçu la barrette de Rome, comme cardinal, il prétendait au premier fauteuil.

Cette préſéance (*r*) n'aurait pas eu lieu, ſi l'archevêché de Gneſne, devenu vacant, n'avait pas été donné à Radziowski, qui, en qualité de primat, ne devait plus avoir de concurrent; cependant les évêques inſiſtérent ſur ce qu'il n'avait pas encore reçu ſes bulles, & l'on

(*q*) Il s'y était placé en 1686, mais ce n'avait été que dans un *Senatus-conſulte*, & non en préſence de la Nation aſſemblée.

(*r*) Selon les loix de Pologne, la Pourpre Romaine ne donne aucun rang, ni aucune préſéance au prélat qui en eſt revêtu. On ne comptait encore dans ce temps que trois cardinaux Polonais; un Ozius, un Radziwil & le prince Caſimir qui quitta le chapeau pour être roi. Radziowski fut le quatrieme.

eut beaucoup de peine à leur faire entendre que les bulles regardaient uniquement les fonctions ſpirituelles, & non les prérogatives de la primatie. L'évêque de Varmie avait été l'ami du roi; Radziowski, primat, fut ſourdement ſon antagoniſte.

1689

Pendant les troubles qui agitaient la république, un prédicateur oſa, en parlant de la confeſſion, adreſſer ces paroles à la reine: « les rois confeſſent les petits péchés » & n'accuſent pas les grands: on connaît un prince qui » ne croit pas ſans doute que ce ſoit un crime de vendre les charges de la république, & d'immoler la » patrie à ſa complaiſance aveugle pour une épouſe ». L'enthouſiaſte fut forcé de ſe retracter en chaire; mais il ne fut pas puni, & ce trait ſanglant ulcéra tous les cœurs.

1689

On ne peut, ſans déplorer l'aveuglement humain, ſe rappeller le triſte ſort d'un gentilhomme Lithuanien. Lyſinski, c'eſt ſon nom, homme riche, ſavant paiſible, excellent patriote, en ſortant de la ſociété des Jéſuites, dans laquelle il avait paſſé quelques années, s'était livré tout entier au commerce des lettres. Plein de reſpect pour les vérités de la religion, il avait blâmé hautement pluſieurs ſuperſtitions polonaiſes. Un certain Brzoska, homme en place, oſe l'accuſer d'athéiſme. Il produit un livre allemand, ſur l'exiſtence de Dieu, à la marge duquel, pour fronder la faibleſſe & la fauſſeté des raiſonnemens de l'auteur, Lyſinski a écrit de ſa main *ergo non eſt Deus*, donc il n'y a point de Dieu; ſans s'appercevoir que c'eſt ſur l'inſuffiſance des preuves que porte cette remarque, on ne voit plus dans le gentilhomme qu'un monſtre qui nie la divinité. Les évêques reçoivent l'accuſation; le procès eſt inſtruit, la ſenten-

ce eſt prononcée, & Lyſinski eſt la proie des flammes. Son arrêt déclarait ſinguliérement que non-ſeulement le coupable était convaincu d'avoir nié l'exiſtence de Dieu, mais encore la Trinité des Perſonnes & la maternité divine de la Vierge Marie. En réfléchiſſant ſur cette abſurdité, qui ſe flatte de paraître innocent aux yeux de juges ignorans ou avares? Lyſinski était riche, & la moitié de ſes biens revenait au délateur.

1689

Une des dix plaies qui déſolérent l'Egypte au tems de Moyſe, ravagea la Pologne cette année. D'affreuſes nuées de ſauterelles, pouſſées par un vent d'Aſie, vinrent couvrir les campagnes du royaume, à la hauteur d'un pied: elles dévorérent tous les fruits de la terre, & juſqu'à l'écorce des arbres. Ce fléau dura deux mois; mais un vent du Nord, qui amena le froid, le fit ceſſer. Les ſauterelles périrent, & leurs cadavres aidérent à produire une abondante moiſſon l'année ſuivante.

1692

Deux Juifs protégés par la reine, eurent la principale autorité ſous le regne de Sobieski: l'un, nommé Jonas, fut ſon médecin, & vraiſemblablement il l'empoiſonna pendant ſa derniere maladie, en lui faiſant prendre une trop forte doſe de mercure; l'autre, appellé Bethſal, prit les terres du roi au-deſſus de leur valeur, & s'en dédommagea en vexant le peuple, & en vendant les graces de ſon maître. Deux eſtampes coururent à ce ſujet dans Warſovie: dans l'une, on remarquait le Juif Bethſal péſant des ducats que des gens de toutes nations lui apportaient, & le roi en mettant dans un coin de ſa veſte; dans l'autre image on voyoit un prince exténué, aſſis ſur les genoux d'une jeune femme, & ſuçant la mammelle d'une vieille. Pluſieurs couronnes

où il manquait nombre de fleurons, lui ſurchargeaient la tête. Par ces trois perſonnes, on déſignait Sobieski, ſon épouſe & la jeune princeſſe royale, ſa belle-fille, ſœur du duc de Neubourg.

1693

Par un uſage établi dans la Pologne, lorſque le grand-général fait la répartition des quartiers d'hyver, il a ſoin d'épargner les terres de l'égliſe & les domaines de la nobleſſe. Sapiéha, grand-général de Lithuanie, preſſé par la néceſſité, crut devoir faire céder cette ſorte de loi au bien public. Nulle terre privilégiée ne fut exceptée. L'évêque de Vilna, Conſtantin Brzotowski, lança en ces termes les foudres ſpirituelles ſur ce prétendu coupable. » Comme Caſimir Sapiéha, grand-général de Lithuanie, renonçant aux obligations de ſon baptême, pour » obéir à l'inſtigation du diable, a violé les immunités » eccléſiaſtiques, c'eſt au glaive de l'excommunication à » retrancher ce membre pourri, de crainte qu'il ne porte » la corruption dans le corps des fidéles; c'eſt pourquoi, par le pouvoir que Dieu nous a donné de lier » & de délier dans le ciel & ſur la terre, au nom de la » ſainte Trinité, de ſaint Pierre & de tous les ſaints, » nous le privons de l'entrée de l'égliſe, des ſacremens, & de ſa ſociété des Chrétiens, & nous le livrons avec ſes adhérens à la puiſſance de Satan, & » au feu éternel ». Le roi voulant humilier Sapiéha, ſoutenait l'évêque de Vilna. Les nobles tenaient pour Sapiéha: les eccléſiaſtiques appellérent dans leurs écrits les déciſions de trois conciles & de pluſieurs papes, en faveur des immunités, & ſur-tout la fameuſe bulle de Paul V, *in cœnâ Domini*, & les ordonnances de cinq rois de Pologne. Les nobles répliquaient que Sapiéha, ayant traité par néceſſité les terres eccléſiaſtiques comme celles des nobles, y avait été autoriſé par la répu-

blique, & que par conſéquent l'excommunication était injuſte & nulle. Cette querelle diviſa la nation & cauſa des maux affreux.

1694

Le roi de Pologne avait preſque conclu le mariage de ſa fille unique, Thérèſe-Cunégonde Sobieska, avec l'électeur de Baviere ; un incident penſa rompre cette alliance. L'envoyé de l'électeur exigeait en dot une ſomme de cinq cent mille impériales. Un financier ou un négociant les aurait comptés ſur le champ ; un roi de Pologne ne put le faire. La reine, à ſon inſçu, s'engagea de payer une partie de cette dot ; elle fit charger dix vaiſſeaux Suédois de bled de Pologne pour la France, où la famine faiſait des ravages, &, par un commerce lucratif, elle trouva le moyen d'acquitter ſa parole.

1694

La querelle entre Sapiéha & l'évêque de Vilna durait toujours : le fils du caſtellan de Lencici prend diſpute à ce ſujet avec un officier de la cour. Il va le chercher juſques dans les appartemens de la reine. Des injures, un ſoufflet, des coups de ſabre ; tout cela eſt auſſi prompt que l'éclair : l'officier de garde, qui s'eſt jetté à travers les épées, en eſt bleſſé. Au bruit qui ſe fait, la reine ſe réveille, elle ouvre ſa porte, & voit le ſang rougir le parquet. Des ſoldats accourent, ils parviennent à ſéparer les combattans : les complices du fils du caſtellan ſont arrêtés; mais on le laiſſe échapper, quoique le plus criminel. Dans un tems calme, cet attentat, décidé crime de lèze-majeſté, aurait été puni rigoureuſement ; au milieu des orages qui tombaient ſur la république, il reſta ſans vengeance.

1694

Pendant que les nobles Polonais & les nobles Lithuaniens troublent la diette par leur animosité réciproque, leurs valets, nobles pour la plûpart, s'aſſemblent dans un quartier de la ville, forment deux armées, l'une Polonaiſe, l'autre Lithuanienne, éliſent deux maréchaux, ſortent dans la campagne au ſon des inſtrumens guerriers, ſe battent à coups de pierres & de bâtons, ſe pourſuivent, s'aſſiégent dans les chaumiéres des payſans, font des priſonniers, les rendent & entrent dans la ville avec la ſubordination des troupes réglées. Cette action, quoique meurtriére, n'aurait été qu'un jeu; mais deux officiers Lithuaniens arrivent ſur le champ de bataille avec cent cinquante cavaliers, & tombent ſur la livrée polonaiſe à coups de ſabres & de piſtolets. Alors la terre eſt couverte de ſang, & jonchée de morts. Les Polonais fuient. La nuit ne put appaiſer le déſordre. On expoſe le lendemain les cadavres de ces malheureux à la porte de la diette. Les deux officiers veulent y venir prendre place; on les inſulte, on les frappe, & la livrée polonaiſe a l'audace de les pourſuivre juſques dans la chambre des Nonces. Les Lithuaniens effrayés s'éloignent en s'écriant qu'il n'y a plus de ſûreté pour eux dans le ſanctuaire de la république. La diette eſt rompue. Quelle liberté!

1696

Jean Sobieski approchait de ſa fin, & la reine aurait ſouhaité qu'il fit un teſtament : un évêque ſe chargea de lui en faire la propoſition. Il feignit d'aller prendre congé du roi; « je vais, lui dit-il, ordonner dans mon diocèſe des priéres publiques pour le rétabliſſement de » votre ſanté. Je les aimerais mieux, répondit Sobieski, ſi elles n'étaient pas ordonnées. Reſtez dans ma » cour : vous aurez aſſez de tems pour vous ennuyer à

» Ploczko. Je ne m'y ennuie pas, reprit l'évêque, parce » qu'après avoir rempli les devoirs de pasteur, je m'oc- » cupe agréablement avec saint Ambroise, saint Chry- » sostôme, Platon & Isocrate : mais en réfléchissant » derniérement que ces grands hommes sont morts, je » fis mon testament »..... Votre testament! s'écria » le roi, éclatant de rire, & en prononçant ce vers de » Juvenal :

. . . . O medici, mediam pertundite venam.

» O médecins, ouvrez-lui la veine du front pour lui » rendre son bon sens..... Il s'imagine que les vivans » ne sauront pas s'arranger sans le consentement des » morts ». L'évêque saisit ce moment pour lui insinuer la nécessité de déclarer ses dernieres volontés. « A quoi » remédierai-je, dit le roi plus sérieusement? Ne voyez- » vous pas que tous les cœurs sont corrompus; qu'un » esprit de vertige s'est emparé de tous les Polonais? » Dois-je me flatter de ramener l'ordre par un testament? » Malheureux rois! nous ordonnons vivans, on ne nous » écoute pas; nous écoutera-t-on, quand nous ne serons » plus? Il ajoûta : je loue celui qui au milieu de sa car- » riere fait du bien à ses proches & à ses amis; mais » sait-il si ce qu'il leur laisse en mourant leur passe (s)? » Que sont devenues les dispositions des rois mes prédé- » cesseurs? Dans une nation où l'or commande, c'est » l'argent qui juge, & vous voulez que je fasse un testa- » ment! Qu'on ne m'en parle plus ».

(s) Pour bien entendre ceci, il est bon de sçavoir qu'en Pologne les testamens sont bien plus favorables aux exécuteurs qu'aux héritiers. Comme ces exécuteurs sont toujours choisis dans la classe des gens puissans, ils ne manquent pas de moyens pour retenir l'héritage des pupilles.

1696

Une attaque d'apoplexie priva la Pologne d'un de ſes grands rois. Sobieski mourut le dix-ſeptiéme Juin, dans la ſoixante-ſixiéme année de ſon âge, & la vingt-troiſiéme de ſon régne.

A l'aménité des mœurs, à la tendreſſe conjugale, à l'amour paternel, Sobieski joignait un eſprit cultivé, une aiſance ſinguliére à s'exprimer en pluſieurs langues, une éloquence naturelle, une connaiſſance exacte des loix de ſa patrie & des intérêts politiques de ſes voiſins & ſur-tout ce que l'étude la plus réfléchie peut ajoûter au génie d'un grand général. Ses ſervices militaires lui applanirent les degrés du thrône. Citoyen roi, il pardonna les inſultes perſonnelles, & ne punit que les offenſes envers la patrie. Plein de reſpect pour la religion, il écarta de la Pologne toutes les horreurs de l'intolérance. Les Polonais l'admirérent & ne purent l'aimer. Un peuple libre & qui tremble ſans ceſſe pour ſa liberté, aime rarement ſes rois. Charles XII verſa des larmes en voyant ſon tombeau, & s'écria: « un ſi grand roi ne devait pas » mourir.



FRÉDÉRIC-AUGUSTE II, ELECTEUR DE SAXE, ROI DE POLOGNE.

1697

Les suffrages du champ électoral se partagérent entre le prince de Conti, & Frédéric-Auguste, électeur de Saxe. Tous deux furent élus par leurs factions; mais Frédéric-Auguste l'emporta sur son compétiteur. Entre les prétendans (t) à la couronne, on avait compté Dom Livio Odescalchi, neveu du pape Innocent XI. Le détail de ses biens, dont ce prince fit une énumération fastueuse, lui attira une cruelle raillerie de la part des Polonais. On fit courir dans Warsovie une liste des tableaux, des statues antiques que le candidat devait faire passer en Pologne, pour remplir les promesses qu'il faisait à la république. Une médaille d'Othon en grand bronze était destinée à payer deux quartiers à l'armée de la couronne; & les fameuses statues de Pasquin & Marforio devaient servir d'ornement à une des places publiques de la capitale, aussi-tôt qu'il serait couronné.

1697

Le parti du prince de Conti se soutint jusqu'à la fin de l'année, ayant toujours le primat du royaume à sa tête; & quoique Auguste, pour assurer son droit, mul-

(t) Les autres prétendans furent le prince Jacques, fils du feu roi; le prince Charles de Neubourg, frere de l'électeur Palatin; Léopold, duc de Lorraine; Louis, prince de Bade.

tipliât les actes d'autorité, la nation ignorait encore à qui son thrône était réservé. C'est à cette occasion que l'on fit courir une pasquinade, sous le titre de comédie de Cracovie, en cinq actes, avec les argumens à chaque acte (*u*); le premier était un roi sans diplôme; le second, une pompe funébre sans cadavre; le troisiéme, un couronnement sans primat; le quatriéme, une diette sans Nonces; & le cinquiéme, des protestations sans effet: tous traits sanglans sur ce qui venait de se passer à Cracovie.

1698

Le prince de Conti avait paru à la rade de Dantzick avec une petite flotte; mais les troupes Saxones, répandues de ce côté, intimidérent tellement les Polonais, que bien peu osérent se déclarer. Ce prince, digne du thrône où il était appellé, ne pouvant plus compter sur les secours qui lui avaient été promis, aima mieux abandonner la couronne à son compétiteur, & se retirer en France, que de verser des flots de sang, qui, dans la situation où se trouvait la Pologne, ne lui en auraient pas assuré le sceptre. La retraite du prince de Conti rendit le cardinal primat moins difficile à l'accommodement qu'Auguste II lui proposait pour le reconnaître. On s'adressa de sa part à madame Towianska, parente chérie du primat, qu'il appellait *domesticam suam*, & que les Suédois nommérent madame la *cardinale*. Les difficultés s'applanirent, les embarras cessérent, & madame Towianska vit avec joie ses émeraudes changées en brillans.

1699

Ce que le roi Michel avait perdu ignominieusement,

(*u*) La cérémonie du couronnement de Frédéric-Auguste fut dans tous ces cas.

& ce que Jean Sobieski n'avait pû reprendre au milieu de deux guerres sanglantes, Auguste II le recouvra sans verser le sang de ses sujets. Par la paix de Carlowitz la Porte Ottomane restitua à la Pologne la forteresse de Kaminiec & toutes les places qu'elle avait usurpées tant dans la Podolie que dans l'Ukraine.

1699

Cette même année une diette de pacification confirme l'élection d'Auguste II, le maintien de la religion Catholique & tous les droits de la nation : on assure au prince celui de nommer aux abbayes & aux évêchés. En 1736, Auguste III se réserva seulement la nomination de douze abbayes & d'une prevôté, & permit aux autres moines d'élire leurs abbés.

1700

Une grande scène s'ouvre dans le Nord. Kaminiec, repassé sous la puissance Polonaise, n'était pas le seul démembrement qu'en jurant les *Pacta conventa*, le roi Auguste II s'était engagé à rendre à la république: la belle province de Livonie lui avait appartenue, il s'agissait de la reprendre sur la Suéde. Auguste fait investir Riga, il en forme le siége, écrase la ville par ses bombes, mais inutilement ; les Suédois commandés par le vieux général d'Albert se défendent en héros. Il ne restait au roi de Pologne d'autre parti que celui de voir périr son armée au milieu des neiges, ou de se retirer couvert de honte. Heureusement les Hollandais avaient des richesses considérables dans Riga ; ils députérent à Auguste pour le prier de prendre en considération la perte qu'ils feraient, s'il ruinait la place. Le prince saisit cette occasion offerte pour lever ce siége avec honneur.

1701

Auguſte s'allie au Czar de Ruſſie contre Charles XII. Leur entrevue ſe fit à Birzèn, petite ville de Lithuanie. Auguſte promet à ſon allié de lui fournir cinquante mille Allemands, achetés des différens princes de l'Empire, & le Czar doit envoyer en Pologne cinquante mille Ruſſes, pour y apprendre l'art militaire. Si ce traité avait eu ſa pleine exécution, il eſt à préſumer que ces deux Puiſſances auraient donné des loix à une partie de l'Europe. Il ne produiſit que des maux à la Pologne. Le roi de Suéde bat les Saxons près de Riga; il s'empare de la Curlande, & pourſuit ſes ennemis ſur les terres de la république. La nation ſe diviſe; une faction prend ſes ordres de Charles XII; & l'autre, tremblante pour ſa liberté, ſoutient faiblement ſon roi légitime.

1702

Auguſte apprend que le ſénat veut envoyer une ambaſſade à Charles XII: il ſe détermine à prévenir ce coup contre ſon autorité, aimant mieux encore recevoir la loi d'un ennemi généreux, que de ſéditieux ſujets. Il député ſecrettement au roi de Suéde la comteſſe Konigſmark (*x*), Suédoiſe d'une grande naiſſance, d'une beauté peu commune & d'un eſprit délicat & fin, à laquelle il était alors attaché. La comteſſe fut trouver Charles dans la Lithuanie; & quelques efforts qu'elle fit, elle ne put obtenir audience. Jalouſe de réuſſir, elle s'imagina qu'en ſe préſentant ſur ſon chemin dans une pro-

---

(*x*) Mere du fameux Comte de Saxe, que nous avons vu commander les armées Françaiſes, avec tant de gloire, d'expérience & de bonheur.

menade, il n'aurait pas l'impoliteſſe de la fuir. En effet, l'occaſion s'offrit bientôt : la comteſſe rencontra le roi dans un ſentier étroit; il venait à elle; Madame Konigſmark deſcendit de carroſſe ; Charles la ſalua, tourna la bride de ſon cheval, & ſe retira au galop. C'eſt à cette femme aimable qu'on attribue les vers ſuivans, en l'honneur de l'Alexandre du Nord.

» A la table des Dieux, Mercure louait fort
» Le jeune Monarque du Nord,
» En parlant des Héros qui régnent ſur la terre :
» Mars ſur-tout vantait les lauriers
» Qu'il a remportés à la guerre ;
» Mais Jupiter fut des premiers
» A faire remarquer ſa bonté, ſa clémence,
» Sa piété, ſa tempérance,
» Si rares parmi les guerriers ;
» Minerve applaudiſſait ſans ceſſe
» A ſa prudence, à ſa ſageſſe.
» Ce roi-là, dit Momus, ne ſera pas un ſot.
» Enfin chacun des Dieux diſcourant à ſa gloire,
» Le plaçait, par avance, au Temple de Mémoire :
» Mais Vénus & Bacchus n'en dirent pas un mot.

1702

Si les Polonais avaient combattu avec autant de valeur que les Saxons à la bataille de Cliſſow, la guerre était terminée, & l'Europe n'aurait vu dans Charles XII qu'un imprudent monarque que guidait un courage aveugle. Ce combat devait décider de la fortune des deux rois. Ils y firent des prodiges. Auguſte rallia ſes ſoldats juſqu'à trois fois. Charles trois fois ſoutint l'impétuoſité des troupes Saxones ; mais l'aile droite d'Auguſte ;

toute composée de Polonais, s'enfuit dès le premier choc, & la victoire demeura au roi de Suéde. Tels furent les funestes effets de cette haîne que les Polonais avaient conçue contre les Saxons. Tremblans pour leur liberté, les sujets du roi craignaient autant les sujets de l'électeur, qui venaient les défendre, que les Suédois qui voulaient les opprimer,

1703

Le cardinal primat cachait, autant qu'il lui était possible, son animosité contre le roi Auguste; dans la diette extraordinaire que l'on tint cette année à Lublin, ce prélat allait jurer qu'il n'avait jamais rien entrepris contre son souverain : Auguste l'arrêta : « Je veux vous sauver un parjure, lui dit-il; jurez seulement que désormais vous n'entreprendrez rien contre moi ».

1704

A peine le primat venait-il de quitter Lublin, qu'il se rendit à l'assemblée de Varsovie, tenue sous les auspices du roi de Suéde, & qu'il y déclara « Auguste, électeur de Saxe, inhabile à porter la couronne de Pologne, & prononça la vacance du thrône. Le dessein de Charles XII était de donner le sceptre au prince Jacques Sobieski, fils aîné du feu roi; mais ce prince & son frere Constantin avaient été enlevés par un parti Saxon, & conduits dans la forteresse de Leipsic. Alors Charles jetta les yeux sur Alexandre, le plus jeune des Sobieski. « L'éclat du thrône ne m'éblouit pas, dit-il au roi, &, pour l'obtenir, rien ne pourra m'engager à profiter du malheur de mon aîné ». L'Europe fut étonnée de ce refus généreux, & ne savait lequel elle devait le plus admirer, ou l'Alexandre du Nord qui, à vingt-deux ans, pouvant garder pour lui sa conquête, donnait la couronne de Polologne; ou le jeune Sobieski qui avait la grandeur d'ame de la refuser.

STANISLAS LECZINSKI,

ROI DE POLOGNE.

1704

Stanislas Leczinski eſt envoyé à Charles XII par l'aſſemblée de Warſovie. Sa phyſionomie ouverte, un certain air de franchiſe & de probité qui frappe & qu'on ne peut rendre, une éloquence forte, mais ſimple, une politique ſage & modérée, faite pour concilier les eſprits les plus diviſés; enfin, cet amour de la Patrie, dont les élans échappent comme malgré ſoi, fixérent l'attention du roi de Suéde. « Comment pourrons-nous faire » une élection, dit Staniſlas, ſi les princes Jacques & » Conſtantin Sobieski ſont captifs? Comment délivre-» ra-t-on votre république, répliqua le roi, ſi on ne » fait pas une élection »? ces mots portérent Staniſlas ſur le thrône de Pologne: il fut proclamé le 12 Juillet.

1704

Charles XII venait de partir pour faire la conquête de Léopold: le roi Staniſlas ſe préparait à le ſuivre; on vient l'avertir qu'Auguſte approche de Warſovie avec vingt mille hommes, après avoir trompé les Suédois par une marche admirée de tous les militaires; la fuite eſt l'unique parti qu'il ait à prendre. Au milieu du déſordre qu'accompagne un départ auſſi précipité, la ſeconde fille du roi Staniſlas, âgée d'un an, eſt égarée par ſa nourrice, dans un village voiſin de la ville: ce jeune enfant fut retrouvé dans l'auge d'une écurie. C'eſt cette même princeſſe que nous avons vû illuſtrer le thrône de France

France par ses vertus, & dont nous déplorerons longtems la perte.

1704

Le pape Clément XI tenait le parti du roi Auguste; il envoya des brefs à tous les prélats de Pologne, par lesquels il les menaçait de les excommunier, s'ils osaient assister au sacre du roi Stanislas. On prit d'inutiles précautions pour empêcher cette piéce d'entrer en Pologne. Un Franciscain du Couvent de Warsovie reçut ces brefs, avec ordre de les distribuer secrettement. Il en remit d'abord un au suffragant de Chelm, qui le porta au roi, tout cacheté. Stanislas fait venir le religieux: » Comment avez-vous osé, lui dit-il, vous charger de » cette distribution? C'est, répondit le Franciscain, par » ordre de mon général. Allez, lui répliqua Stanislas, » je vous ordonne d'écouter désormais les ordres de vo- » tre roi préférablement à ceux du général des Francis- » cains ». Le bon pere quitta aussi-tôt Warsovie.

1705

Le cardinal primat, retiré à Dantzick, était sollicité de venir faire la cérémonie du couronnement de Stanislas I. Mais, voulant ménager en même tems Charles XII, Auguste, Stanislas & le Pape, il s'avisa de faire afficher pendant la nuit le bref de Clément XI, aux portes des églises. En vain les magistrats firent-ils des perquisitions pour découvrir les coupables; le cardinal était bien sûr qu'on ne les connaîtrait pas. Il survécut peu de jours à cette finesse. Il n'est pas bien aisé de saisir le caractère d'un homme d'Etat, lorsqu'il s'est trouvé emporté par le tourbillon des discordes publiques. Si l'on en croit les déclamations des partisans du roi Auguste, Radzieowski fut ingrat, fourbe & artificieux. Si l'on suit le rapport de ses amis, ce fut un politique consommé, plein de tendresse pour sa patrie, & qui porta dans les affai-

res, tout ce que la pénétration, la prudence & l'habileté peuvent inspirer de plus raisonnable. Les gens indifférens ne l'ont regardé que comme un homme ordinaire, timide & irrésolu.

1705

Quoiqu'il soit d'usage que le couronnement des rois de Pologne se fasse à Cracovie, attendu les troubles du royaume, la cérémonie du sacre de Stanislas I se fit à Warsovie, en présence du roi de Suéde, qui y assista *incognito*. Le prince élu, ayant juré la veille les *pacta conventa*, on se rendit à l'église de S. Jean le lendemain matin. Devant le roi marchaient les ambassadeurs de Suéde, le porte-épée de Posnanie avec l'épée royale, le castellan de Zadziec avec la pomme, ceux de Juny, Wladislaw & de Leure, portant les sceptres; & le grand-général de Lithuanie & le castellan de Siradie, les couronnes. Le roi parut ensuite, armé de toutes piéces, ayant un long manteau rouge, doublé de martres zibelines : la reine suivait en long habit de drap d'argent. Lorsqu'on fut arrivé près de l'autel, l'archevêque de Léopold, qui faisait les fonctions du primat, se plaça dans un fauteuil, & l'évêque de Kaminieck lui adressa les paroles suivantes : « Notre mere sainte Eglise desire que » ce vaillant cavalier, élu roi, soit couronné. En est-il » digne, demanda l'archevêque,& remplira-t-il ses de» voirs ? Il en est digne, reprit l'évêque, & remplira » ses devoirs ». Le roi ôta alors son casque, & renouvella ses sermens sur l'évangile. Alors l'archevêque l'oignit de l'huile sainte à la main, au coude & entre les épaules. On présenta l'épée nue à Sa Majesté, qui en forma quelques croix en l'air, & la remit dans le fourreau. On procéda ensuite au couronnement de la reine, avec à-peu-près les mêmes cérémonies, qui furent terminées par le *Te Deum* en musique. Les deux époux couronnés communiérent sous les deux espéces à la fin

de la Messe, prérogative dont ils ne jouissent que le seul jour de leur couronnement (*y*).

1705

Pendant qu'on arrachait le sceptre à Auguste II, ce prince renouvellait l'Ordre de l'Aigle blanc, dont la devise: pour la foi, la loi & le roi. Ce n'était d'abord qu'une médaille que les chevaliers portérent sur l'estomac, attachée à un petit ruban bleu; & ce ne fut qu'en 1713 qu'ils commencérent à porter un grand cordon.

1706

Dans le tems que Charles XII était maître en Saxe, il se fit apporter tous les registres des différens tribunaux, & vit que, depuis le commencement de la guerre, on avait transporté de Saxe en Pologne dix-huit cents piéces de canons, trente-six mille six cents quarante-huit soldats, tous morts ou prisonniers, & qu'on avait jusqu'à huit millions huit cent mille florins.

(*y*) On fit les vers suivans, à l'occasion du couronnement de Stanislas I.

»LAURUS GOTHICA,

„ Vaticano fulmini opposita, cùm illustrissimus & reverendissimus archiepiscopus Leopoliensis dominus Zielinscius serenissimum regem Poloniarum Stanislaum primum coronaret.

Quid metuis latii, Zielinsci, fulmina cœli,
Imponas regi cùm diadema novo?
Nam si cœlesti laurus non tangitur igne,
Aspice, jam tanto parta medela malo est.
Frondes, laurigeto quas portat Carolus ense,
Adde comis: beato fulmine tutus eris.

1707

Staniſlas I, ſoutenu par Charles XII, s'affermiſſait en Pologne, tandis qu'Auguſte, pour ſauver l'Electorat de Saxe d'une ruine totale, était obligé de conſentir à une paix honteuſe. Outre les pierreries & les archives de la couronne qu'il fut obligé de rendre, il ſe vit dans l'humiliante obligation d'écrire la lettre ſuivante à ſon ſucceſſeur :

MONSIEUR ET FRERE,

« Nous avions jugé qu'il n'était pas néceſſaire d'entrer » dans un commerce particulier de lettres avec Votre » Majeſté ; cependant, pour faire plaiſir à Sa Majeſté » Suédoiſe, & afin qu'on ne Nous impute pas que Nous » faiſons difficulté de ſatisfaire à ſon deſir, Nous vous » félicitons par celle-ci de votre avénement à la cou» ronne, & vous ſouhaitons que vous trouviez dans vo» tre patrie des ſujets plus fidéles que ceux que nous y » avons laiſſés. Tout le monde nous fera la juſtice de » croire que nous n'avons été payés que d'ingratitude » pour tous nos bienfaits, & que la plûpart de nos ſu» jets ne ſe ſont appliqués qu'à avancer notre ruine. » Nous ſouhaitons que vous ne ſoyez pas expoſé à de » pareils malheurs, vous remettant à la protection de » Dieu ».

A Dreſde, Votre frere & voiſin,

le 8 *Avril* 1707. AUGUSTE, roi.

Le roi Stanislas fit à cette lettre la réponse suivante :

MONSIEUR ET FRERE,

« La correspondance de Votre Majesté est une nou-
» velle obligation que j'ai au roi de Suéde. Je suis sen-
» sible aux complimens que Vous me faites sur mon
» avénement : j'espére que mes sujets n'auront point
» lieu de me manquer de fidélité, puisque j'observerai
» les loix du royaume ».

STANISLAS, roi de Pologne.

1707

Le Czar, indigné de la paix qui venait de se conclure entre Charles XII & Auguste II, permit à ses troupes de faire des ravages affreux dans la Pologne. De trois mille maisons, dont était composée la jolie ville de Lissa, dix-sept seulement échappérent à l'incendie, & tous les ouvriers qui faisaient fleurir une brillante manufacture de draps, furent transportés à Moscow. Un amas considérable de précieux tableaux, de statues antiques & modernes, & d'ornemens d'églises, qui dans les palais & dans les temples de Warsovie attestaient la piété, le goût & la magnificence des Polonais, en furent tirés & mis en ballots sur des chariots, pour être conduits en Russie, sous bonne escorte : mais un brave officier, nommé Smiégelski, vint attaquer les Russes, avec quelques soldats aussi courageux que lui; il les battit & enleva ce riche butin, dont Pierre I avait dessein de décorer sa nouvelle résidence de Pétersbourg.

1708

Charles XII venait d'ôter la couronne à Auguste ; mais son projet n'était pas rempli, s'il ne renversait du

thrône le Czar, son implacable ennemi. Cette idée le fit se précipiter au milieu des malheurs qui l'attendaient dans les déserts de l'Ukraine (z), & les secours que lui promettait l'Ettman Mazeppa, l'étourdirent sur les dangers qu'il allait courir. Il est nécessaire de connaître ce fameux chef des Cosaques. Mazeppa, gentilhomme Polonais, du Palatinat de Podolie, fut page du roi Jean Casimir, & reçut dans sa cour une éducation digne de sa naissance. Surpris dans une intrigue avec la femme d'un seigneur distingué, ce mari jaloux le fit attacher sur un cheval indompté, & l'abandonna dans cet état à la fougue de ce terrible animal. Le cheval avait été pris dans les forêts de l'Ukraine, il y retourna & tomba de fatigue sur le bord d'une riviere avec Mazeppa à demi-mort. Des Cosaques le secoururent; il vécut parmi eux, & se signala souvent dans des courses contre les Tartares. Sa bravoure & ses exploits lui acquirent une sorte de supériorité sur ses nouveaux compatriotes. Un jour que, député à Moscow pour les intérêts de la nation, il mangeait avec le Czar, ce prince lui proposa de civiliser les Cosaques, & d'en faire des sujets soumis. Mazeppa, que Pierre I venait de nommer chef de ce peuple, lui répondit que des obstacles insurmontables, pris dans le génie féroce & indépendant des Ukrainiens, s'opposeraient à ce projet. Le Czar, échauffé par le vin, & naturellement colère, le traita de traître, & le menaça du

---

(z) L'Ukraine est située entre la petite Tartarie, la Pologne & la Russie : elle occupe environ cent lieues du midi au septentrion, & presqu'autant de l'orient au couchant ; le Boristhène la partage en deux : sa ville capitale est Bathurin, sur la riviére de Sem. Ce grand pays serait riche, s'il était cultivé ; & la nature, pour accorder tous les fruits, n'y demande que des bras laborieux. Environnés de Puissances formidables, les Cosaques ont été forcés de se choisir entr'elles des protecteurs. Gouvernés par les Polonais, qui les traitaient en sujets, ils se sont jettés entre les bras des Russes, qui en ont fait des esclaves.

dernier ſupplice. Mazeppa ſe ſauve, fait partager ſon reſſentiment à ſes amis, & appelle dans ſon pays Charles XII ; mais il ne put remplir ſes promeſſes : le Czar l'avait prévenu. Après avoir vu ſes troupes battues par les Ruſſes, ſes villes incendiées, ſes tréſors pillés, ſes magaſins au pouvoir de l'ennemi, il vint joindre le roi de Suéde, avec ſix mille fugitifs, échappés au maſſacre général. Ce brave Coſaque ſe ſauva de la déroute de Pultawa, & ſuivit Charles dans ſa fuite. Il mourut à Conſtantinople.

1709

La défaite des Suédois à Pultawa r'ouvrit le chemin du thrône de Pologne à Auguſte II, & en briſa le ſceptre dans les mains de Staniſlas I. Une bulle du pape, publiée à propos, applanit les plus grandes difficultés, en relevant du ſerment de fidélité les partiſans de l'ami de Charles XII, qui eut la grandeur d'ame de renoncer à une couronne qu'il ne pouvait s'efforcer de retenir qu'en comblant les malheurs de ſa patrie.



FRÉDÉRIC-AUGUSTE II, ROI DE POLOGNE.

1710

Si Frédéric-Auguste n'avait employé que l'or ou la force pour soumettre de nouveau les Polonais à sa domination, il ne serait peut-être jamais parvenu à éteindre la guerre civile, ni à rapprocher de lui les esprits de ces fiers Républicains. Il usa de modération, il fut juste, il sut pardonner & punir; & bientôt la noblesse rentra dans le devoir. Un colonel tue à coups de sabre un député de Czéra, dans l'hôtel du staroste Live : le roi en est instruit; il fait saisir le coupable, qui, peu de jours après, condamné à passer par les armes, subit son jugement. Cet acte de justice calma la fureur des nobles, déja décidés à tirer de ce meurtre une vengeance éclatante; & gagna plus de partisans à Frédéric-Auguste, que l'amnistie générale qu'il venait de faire publier.

1711

Auguste & le roi de Dannemarck forment le siége de Stralsund; ils manquent d'artillerie, & l'on donne ordre au commandant de Rostock d'en faire passer aux assiégeans, à quelque prix que ce soit. Le commandant s'adresse aux magistrats, & leur demande la permission de visiter les magasins : on la lui refuse; il veut enfoncer les portes pendant le service divin : les bourgeois sortent de l'église, ils s'arment & jurent de périr plûtôt que de se laisser enlever leurs canons : ils en tirent quelques piéces de l'arsenal, qu'ils chargent à mitrailles, après avoir tendu des chaînes, & menacent de les décharger sur les premiers qui oseront les attaquer; ainsi la

force ni la ruse ne purent rien obtenir de ces fiers citoyens, & les deux rois manquérent Stralsund. Cet événement fut attribué à des causes politiques, & ne fut en effet que la suite de l'opiniâtreté des habitans de Rostock.

1713

Le roi de Prusse, inquiété du voisinage des Russes, se ligue avec le roi & la république de Pologne, pour les renvoyer dans leur pays, & rendre la tranquillité au Nord; il espére que Charles XII y prêtera les mains, & il est sûr que Stanislas y concourra par l'abandon volontaire de la couronne. Le roi de Suéde, à qui Stanislas fait cette proposition par lettre, refuse d'entrer dans cette ligue. Stanislas, pénétré des maux que souffre sa patrie, prend l'étrange & généreuse résolution d'aller lui-même en Turquie presser son ami de consentir à une abdication devenue nécessaire. Il se dérobe de l'armée Suédoise, qu'il commandait en Poméranie; il prend le nom de Haran; il est souvent arrêté par des partis ennemis, & relâché aussi-tôt à l'inspection de son passe-port. Arrivé en Moldavie, on lui demande son nom; il se dit Major au service de Suéde : cette réponse lui donne des fers : il est conduit chez le Hospodar, qui veut absolument savoir quel est son grade dans l'armée Suédoise. *Major sum*, lui réplique Stanislas. *Imò, maximus es* (a), repart le prince Moldave, & sur l'heure il lui rend tous les honneurs dûs à la majesté royale; mais il le retient prison-

---

(a) Le combat de Bender, si fameux par sa singularité, où Charles XII, avec ses domestiques, & quelques généraux, se défendit contre une armée de Turcs, & dix piéces de canons, venait de se donner, & avait entiérement changé les dispositions du Sultan en faveur du roi de Suéde; ce qui occasionna la détention du roi Stanislas, dont le Hospodar avait appris la fuite de l'armée en Poméranie.

nier, & le fait conduire à Bender, d'où, peu après, il eut la liberté de se retirer.

1717

Pendant trois années consécutives, la Pologne venait d'être en proie aux divisions les plus cruelles ; le séjour des troupes Saxones dans le royaume, en avait été le motif & avait servi de voile aux confédérations des mécontens. Par un traité signé à Warsovie le trente Janvier tout fut pacifié, & l'on donna une forme toute nouvelle à la milice (*b*). Ce traité fait époque dans l'histoire de Pologne.

(*b*) Avant ce traité les troupes étaient obligées d'attendre l'issue d'une diette, souvent infructueuse, pour obtenir leur paye sur les impôts qu'elle établissait ; & lorsqu'il arrivait quelque retardement dans la perception de ces taxes, le soldat se croyait autorisé à vivre de concussion & de rapine. Cette diette déclara illicite toute confédération, cassa l'armée entiére, & en forma une nouvelle, composée de troupes nationales & étrangéres.

Les troupes nationales sont partagées en *Pulks*, ou brigades : elles comprennent en Pologne les hussards (gens d'armes & tous gentilshommes), les pancernes (aussi composés de la noblesse Polonaise), & les troupes légeres, appellées *Petyhorskie*. L'armée de Lithuanie est distinguée en hussards, troupes légéres & quelques escadrons de Tartares & de Cosaques. Les corps étrangers sont plusieurs régimens d'infanterie & de dragons sur le pied Allemand, & quelques compagnies de Hongrois & de Janissaires. Par ce détail on voit clairement que la principale force de l'armée Polonaise consiste dans la cavalerie.

Les fonds destinés au paiement de ces troupes sont, 1°. une capitation prélevée sur chaque Palatinat, de façon que telle brigade ou tel régiment en tire sa paye : 2°. les hibernes & la capitation des Juifs : voilà pour la Pologne. En Lithuanie, on léve, pour remplir cet objet, les hibernes, l'impôt sur la boisson, la capitation des Juifs & la taxe sur les cheminées & sur les douanes ; il y a un fonds particulier affecté à l'artillerie.

1718

En 1661, la république assemblée décida formellement que tout sujet Protestant pouvait être élu nonce, & en faire les fonctions : cette année, on disputa à Piotrowski, nonce de Vielun, le droit de donner sa voix dans la diette tenue à Grodno, parce qu'il professait la religion Réformée. Ce privilége, ôté aux dissidens, est la véritable cause des troubles qui régnent actuellement dans le royaume, puisque, n'ayant plus la liberté de s'opposer aux loix qui leur étaient défavorables, ils en ont été successivement accablés. Pendant la diette de convocation de 1733, on arrêta qu'à l'avenir « tous les dissidens seraient exclus des charges & dignités de la couronne, des nonciatures, » députations, commissions & starosties avec jurisdiction »; & la constitution de 1735 donna à ce réglement force de loi fondamentale.

1718

Le baron de Gortz, ministre de Charles XII, avait formé le plus étonnant projet pour rétablir le roi Stanislas sur le thrône de Pologne. Le comte de Flemming, favori d'Auguste II, en est informé, & ne trouve d'autre moyen de le rompre, que d'essayer d'enlever ce prince, tranquille dans sa retraite de Deux-Ponts, dont le roi de Suéde lui avait abandonné les revenus. Un nommé Faisan, aventurier Français, se charge de l'entreprise, elle manque : les complices de Faisan sont découverts, & le roi Stanislas, si digne de l'auguste surnom de Bienfaisant, se contente de leur reprocher doucement toute l'atrocité de leur perfidie, les renvoie & leur fait distribuer de l'argent pour leur route. Après cet acte de générosité, Stanislas perdit son bienfaiteur & son ami Charles XII, & le duché

de Deux-Ponts retournant par cette mort à un prince de la Maiſon Palatine, il ſe retira à Weiſſembourg, ville de l'Alſace Françaiſe.

1719

Le comte Poniatouwski eſt chargé de conſommer le (c) traité de paix entre la Suéde & la Pologne : il y eſt dit que la princeſſe Ulrique, reine de Suéde, reconnaîtra Auguſte II, électeur de Saxe, comme légitime roi de Pologne, & qu'elle ne ſoutiendra plus le comte Staniſlas Leczinski. Il eſt ſtipulé dans ce traité que Staniſlas retiendra le nom & les honneurs de roi ; que tous ſes biens héréditaires lui ſeront rendus ; qu'on lui accordera des revenus convenables pour ſoutenir ſa dignité, & que tous ſes partiſans rentreront dans leurs titres, biens & prérogatives dont ils avaient été dépouillés.

Le général Poniatowski était un de ces génies rares, que la nature ſe plaît quelquefois à former : ferme & tranquille dans les dangers, il ſçut toujours prendre le parti le plus avantageux. Colonel de la garde Suédoiſe du roi Staniſlas, il ſe concilia facilement l'amitié de Charles XII, qui aimait & reſpectait la valeur ; & quoique ſans commandement, il le ſuivit à la fameuſe journée de Pultawa. Pendant la déroute de cette bataille, ce fut à lui que Charles s'adreſſa pour ſavoir ce qu'étaient devenus ſes généraux ; & ayant appris qu'ils étaient priſonniers chez les Ruſſes ; « chez les Ruſſes ! reprit-il en » hauſſant les épaules ; allons, allons plûtôt chez les » Turcs ». Pendant le ſéjour du roi de Suéde à Bender, Poniatowski ne ceſſa de négocier avec la Porte ; il en fit trembler les miniſtres, remua le ſerrail, & parvint à mettre la ſultane Validé, mere du ſultan, dans les intérêts du prince réfugié. Ce fut par ſon moyen, qu'après avoir fait paſſer pluſieurs mémoires à l'empereur, il fit dépo-

(c) Ce traité ne fut rendu public que l'année ſuivante.

ser le grand Visir, & qu'il balança long-tems l'influence des Russes dans cette cour. Il courut risque d'être empoisonné par ses ennemis ; mais le domestique chargé de consommer ce crime fut découvert à tems, & jugé digne des galères, par les Turcs, qui ne condamnent point à mort pour des crimes sans effet. Pendant que l'armée du Grand-Seigneur tenait presque prisonniére celle du Czar, sur la riviere de Pruth, il conseilla au grand Visir de ne penser qu'à affamer les Russes, qui, sous vingt-quatre heures, seraient forcés de se rendre à discrétion. On n'écouta pas son conseil, & la paix qui se fit bientôt, ruina toutes les espérances de Charles XII. Enfin, Poniatowski, qui avait conservé la vie au roi de Suéde à la malheureuse bataille de Pultawa, la lui sauva encore dans l'isle de Rugen, où blessé, & près d'être fait prisonnier, il le remit à cheval. Tels sont les principaux traits de la vie du général Poniatowski.

1720

A peine les troubles civils paraissaient-ils calmés, qu'un incident des plus futiles pensa les ranimer ; & ce n'est qu'en Pologne qu'on peut trouver ces exemples de l'abus de la liberté. Les sceaux du royaume, dont le prince Wiesnowiski avait été honoré au préjudice du prince Czarstoriski, qui y prétendait, avaient jetté une si grande mésintelligence entre ces deux familles, qu'elles n'attendaient que l'occasion de s'attaquer. Un domestique de Wiesnowiski est chassé par ce seigneur, pour cause de malversation, & il obtient la protection de Czartoriski. Ce dernier en porte ses plaintes, & au lieu d'être écouté, Wiesnowiski lui donne un grade dans la Starostie, d'où il a été renvoyé. Czartoriski le sait, & vole au palais de Wiesnowiski; il enfonce la porte de son cabinet, & ne le trouvant pas, il blesse à coups de sabre son secrétaire. Ce différend échauffa tous les ordres de l'Etat, qui prirent parti selon les liaisons qu'ils avaient

avec ces deux familles, & chacun armait déja ses vassaux pour accabler son rival, lorsque le roi interposa ses bons offices, & parvint à assoupir cette malheureuse affaire.

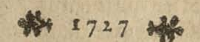
1723

Le primat du royaume étant mort, le roi Auguste conféra cette éminente dignité à l'évêque de Warmie, en lui disant : « Monsieur l'évêque de Warmie, je vous déclare primat du royaume : il y a long-tems que je vous » ai destiné cette dignité; mais plusieurs raisons m'en » ont fait différer la déclaration. Je suis persuadé que » vous aurez soin de la patrie, & je ne veux pas que » vous fassiez rien pour moi qui soit injuste & contre les » loix ».

1724

Cette année il y eut une émeute considérable à Thorn, ville de la Prusse Polonaise. Pendant une procession que faisaient les peres Jésuites, des écoliers Luthériens insultérent, dit-on, les Catholiques. Il y eut des injures de dites, & beaucoup de coups donnés. Des bourgeois se mêlérent de la querelle, & furent maltraités. L'auteur du tumulte fut mis entre les mains de la garde. Le lendemain les étudians de part & d'autre se rassemblérent en plus grand nombre, & la bourgeoisie ne resta pas oisive. Les écoliers, vainqueurs par-tout, prétendirent qu'on relâchât leur camarade, & n'ayant pu l'obtenir, ils se saisirent d'un écolier Allemand, qu'ils trouvérent en robe de chambre sur le pas de sa porte, & après l'avoir presqu'assommé, ils le jettérent dans une fosse; ensuite ils se répandirent dans la ville, & firent main-basse sur la populace assemblée. Un parti redemande l'écolier Allemand, l'autre réclame l'étudiant Luthérien : aucun ne veut céder le premier : le combat s'engage de nouveau : les Catholiques sont repoussés jusques dans le collége des Jésuites, d'où ils font pleuvoir des pierres sur les

troupes du roi & ſur les bourgeois. Alors le peuple ne garde plus de meſure : il enfonce les portes, met tout au pillage, & brûle tout ce qui peut s'y rencontrer de combuſtible. La garniſon eut peine à empêcher ces furieux de porter l'incendie dans tous les quartiers de la ville. Les deux priſonniers furent rendus, & l'émeute ceſſa. Les Catholiques, qui s'imaginérent qu'il y avait un complot formé contre eux, portérent les plaintes les plus améres contre les Luthériens à la diette de Warſovie. On nomma des commiſſaires pour faire le procès aux plus coupables, & il en coûta la vie à quelques-uns. Le préſident & le vice-préſident de la ville, pour ne s'être pas opposés au tumulte, furent condamnés à avoir la tête tranchée, & leurs biens confiſqués. Le bur-grave & le vice-burgrave furent déclarés infâmes, & inhabiles à poſſéder aucune charge. Les Luthériens furent dépouillés de quelques égliſes, & l'on érigea une colonne ſurmontée d'une ſtatue de la ſainte Vierge, dans le même lieu, où pendant l'émeute on avait profané ſon image. Les princes de la communion réformée jettérent des cris à la nouvelle de cette ſentence, qu'ils prétendirent que les Jéſuites avaient extorquée du conſeil de Pologne, par les plus ſourdes pratiques. La Ruſſie, la Pruſſe, l'Angleterre & la Hollande firent les plus vives repréſentations à ce ſujet en faveur de tous les diſſidens du royaume, tandis que les Polonais Catholiques ſe préparérent à la guerre civile, ſi l'on paraiſſait vouloir rétablir les priviléges des Grecs & des non-Conformiſtes.



Dès l'année précédente, le comte Maurice de Saxe, fils naturel d'Auguſte II & de la comteſſe de Koniſgmark, fut élu duc de Curlande & de Sémigalle, par les Etats du pays. La Ruſſie & la république de Pologne, réclamérent contre cette élection, & le roi Auguſte fut en quelque façon obligé de la déclarer nulle & illégitime, & d'ordonner à ſon fils de renoncer à ſes prétentions.

Maurice refusa d'obéir, & l'on prononça contre lui une sentence de proscription. Peu fait pour la crainte, & peut-être tacitement autorisé par le roi son pere, il tenta de se maintenir par la force; mais accablé par les nombreuses troupes de Russie, & trop faiblement soutenu par les Curlandais, il fut contraint d'abandonner son entreprise. Voici la lette que ce prince écrivit à Auguste II, en réponse à l'ordre qu'il venait de recevoir, de remettre le diplôme de son élection.

SIRE,

» Je suis contraint, par une nécessité fatale, de désobéir aux ordres si souvent réitérés par votre majesté, & que son ministre, le comte de Witzdorff, me déclara encore en dernier lieu, de ne plus songer à la Curlande. Je ne puis que me jetter aux pieds de votre majesté par cette derniére instance, pour la supplier, avec toute la soumission possible, de suspendre pour un moment les considérations relatives au decret de la diette de Grodno, pour envisager mes engagemens du côté de l'honneur & de la réputation, qui me touchent en particulier.

» Je dois tout à votre majesté, & ma vie est le moindre sacrifice que je puisse lui faire; mais, Sire, des sentimens d'honneur me lient bien plus étroitement à l'obligation de ne jamais faire aucune démarche indigne de ma naissance. Je ne suis plus à moi-même : je ne puis plus abandonner un parti honorable, ni me dédire & manquer à ma parole; ce qui entraînerait un blâme & des réflexions que tout honnête-homme ne peut concevoir sans frémir.

» J'occupe un emploi distingué dans les armées du roi Très-Chrétien, où la lâcheté & la trahison ne souffrent ni interprétation, ni déguisement, & je dois m'appliquer à en mériter encore de plus éminens. Mais, Sire, quand je voudrais passer sur toutes

» ces

» ces considérations essentielles, pourrais-je éviter » le reproche continuel de ma propre conscience, & » me résoudre à finir mes jours dans un mépris manifeste ?

» Je n'ai rien de plus profondément gravé dans mon » cœur, qu'une entiére résignation aux ordres de votre » majesté ; mais la réputation, Sire, ne peut reconnaître que soi-même, j'en dois répondre seul, & si » je suis jamais capable de m'écarter un instant de ce » principe, je ne suis plus digne de vos bontés. Ce n'est » ni par caprice, ni par légéreté que j'ai donné les » mains à mon élection : j'ai été unanimement choisi par » cette Nation illustre, par ce corps de noblesse, qui » s'est signalé depuis plusieurs siécles par son attachement pour la Pologne, qui a plus d'une fois contribué à sa gloire & à ses avantages, qui ne cherche, » ne demande & n'aspire à autre chose qu'à persister » dans la fidélité de ses ancêtres, & qui n'en départira » jamais, à moins d'y être forcé.

» On nous a condamné à Grodno, Sire ; mais non-obstant toute la cabale, il y a eu des avis justes qui » voulaient qu'on nous écoutât. On ne l'a pas fait : c'est » le fondement des justes craintes des Curlandois, & » la cause de la situation amère où je me trouve. On » veut établir un tribunal d'inquisition en Curlande, » comme on a fait en d'autres lieux. Je l'attendrai avec » toutes les dispositions d'une ame ferme & inébranlable sur tout ce que la Providence prescrit en pareille rencontre ; mais je ne pourrais, Sire, qu'être » inconsolable pour jamais, si ces dispositions me privaient des bontés & des graces de votre majesté.

» Daignez, Sire, faire quelqu'attention aux vérités » que j'ose vous exposer, & qui doivent me rendre plus » digne de votre pitié, que de votre colére «.

❋

1728

Auguſte II fit cette année une grande perte en la perſonne du comte Jacques-Henri de Flemming, qui mourut à Vienne âgé de ſoixante-un ans. Il était grand-écuyer de Lithuanie, velt-maréchal & premier miniſtre, & avait rendu à ſa majeſté Polonaiſe les ſervices les plus eſſentiels : politique profond & général expérimenté, en 1700 il conſeilla à ſon maître de porter la guerre dans la Livonie, & par ſa prudence il aſſoupit les troubles qui régnaient en Lithuanie. Seize millions de florins qu'il laiſſa à ſa mort ne firent pas honneur à ſon déſintéreſſement; mais les larmes qu'Auguſte répandit ſur ſon tombeau, obligérent la critique à ſe taire.

1729

Une incommodité ſurvenue au roi Auguſte avait empêché les nonces de s'aſſembler en diette à Grodno l'année précédente. Réunis onze mois après dans la même ville, le jour de l'ouverture de l'aſſemblée, un des membres s'aviſa d'agiter la queſtion, ſi cette diette devait être regardée comme ordinaire ou comme extraordinaire, ajoûtant que, ſi on la ſuppoſait ordinaire, elle était illégitime, puiſqu'elle aurait dû être tenue en 1728; & que, ſi on la prétendait extraordinaire, ſelon les loix, ſa durée ne devait être que de quinze jours. On lui répondit que l'incident de la maladie du prince avait été l'unique cauſe de ce retard; mais que ſa majeſté ayant prétendu que cette diette fût tenue à Grodno dans le cours de la même année, & par les mêmes nonces alors élus, elle devait être regardée comme une diette ordinaire & conforme aux conſtitutions du royaume, à moins qu'on ne trouvât quelques loix, inconnues juſqu'à ce moment, qui défen-

dissent aux rois de Pologne de tomber malades. Cette réponse ne satisfit point le nonce de mauvaise humeur ; il sortit de la chambre avec plusieurs de son parti, & sa retraite rompit l'assemblée : telle fut, pendant nombre d'années, l'issue de toutes les diettes.

1731

Sur les représentations des princes Protestans, en faveur des sujets Polonais de leur communion, le roi Auguste donna des ordres précis au primat du royaume & aux sénateurs de faire cesser les persécutions. Cette condescendance du prince excita le zéle imprudent du nonce du pape, qui osa porter ses plaintes aux pieds du thrône : » Monsieur le nonce, lui dit Auguste, » souvenez-vous que je suis établi de Dieu pour protéger tous mes sujets, sans aucune exception, & tenez pour assuré que je saurai les maintenir dans leurs » priviléges, conformément aux loix de mon royaume «.

1733

Le roi Auguste était parti de Dresde très-incommodé, & dans la route ses courtisans ne purent s'empêcher de lui témoigner combien ce voyage, entrepris dans la saison la plus rigoureuse de l'année (le 18 Janvier), leur causait de crainte : » je vois tout le danger que je cours, leur dit-il ; mais je dois plus à » mes peuples qu'à moi-même.

Frédéric-Auguste II mourut à Warsovie le premier Février. A l'extérieur le plus majestueux, à une force de corps presqu'incroyable, ce prince joignait les qualités les plus essentielles du cœur & de l'esprit. Il aima les sciences, & fut le protecteur de tous les arts ; il parlait agréablement plusieurs langues, & ses maniéres affectueuses, libres & aisées le firent adorer de tous ceux qui eurent le bonheur de l'approcher. Aucun mo-

narque n'a éprouvé plus de revers, & peu de rois ont ſçu les ſupporter avec plus de cette grandeur d'ame, qui met au-deſſus de la mauvaiſe fortune. Le Rhin fut le premier theâtre où il donna des preuves de ſon courage, & peu après il commanda les armées de l'empereur Léopold. Obligé de céder à l'impétueuſe vivacité de Charles XII, il attendit avec conſtance l'inſtant favorable de ſe relever de ſa chûte. Rétabli ſur le thrône, la clémence & la générosité furent les ſeules armes qu'il employa pour ſe venger de ſes ennemis. Les Saxons l'aimérent comme un bon pere : les Polonais le reſpectérent ; mais jaloux de leurs privilèges, & toujours craignant pour leur liberté, ils ne purent l'aimer, & traverſérent conſtamment ſes intentions les plus ſalutaires. On rapporte de lui, qu'ayant gagné un procès contre M. Hogendorp, receveur général des Provinces-Unies, qui avait mal payé une ſomme de cent ſoixante mille florins, il lui écrivit : » Je ſuis content de l'équité du haut Conſeil, & de leurs » Hautes-Puiſſances ; je vous remets cette ſomme, dont » le double paiement pourrait cauſer un grand tort à » votre famille «.



FRÉDÉRIC-AUGUSTE III, ELECTEUR DE SAXE, ROI DE POLOGNE.

1733

Les grandes familles de Pologne ſont preſque toujours diviſées. Celle de Potocki & celle de Czartoriski ſemblaient irréconciliables à la mort d'Auguſte II ; le primat du royaume aſſembla les ſénateurs, les miniſtres & les nonces dans ſon palais, & l'objet de ſon diſcours fut de leur recommander de ſe défaire de toute partialité, de toute haîne particuliere, de ne ſonger qu'au bonheur & à la tranquillité de la patrie. Ce peu de mots produiſit le plus grand effet. M. Poniatowski, régimentaire de la couronne, dit au Palatin de Kiovie : » La charge de grand-général, dont le feu roi m'a » voulu honorer, avait cauſé quelque déſunion entre » nous ; à préſent que ſa majeſté eſt morte, nous ſom» mes tous égaux ; le nouveau roi en diſpoſera en » faveur de qui il jugera à propos : oublions le paſſé » & devenons bons amis «.

1733

Les concurrens à la couronne furent, pendant cette diette d'élection, le roi Staniſlas I, l'électeur de Saxe, fils du feu roi, le prince Ferdinand de Baviére, dom Emmanuel de Portugal, le prince Wieſnowieski, régimentaire de Lithuanie, les princes Sapiéha & Lubomirski, le régimentaire Poniatowski, & le chevalier de Saint-Georges ; mais les deux factions dominantes furent celle du roi Staniſlas & celle de l'elec.

teur de Saxe. Staniſlas eſt élu par une partie de la nation, & peu après un autre parti, ſoutenu par les Ruſſes & les Impériaux, proclame roi de Pologne Frédéric-Auguſte III. Staniſlas ſe rend à Dantzick, dont il fait ſa place d'armes : il s'y voit aſſiégé par une armée Ruſſienne, & ſecouru faiblement par dix-huit cents Français, qui inutilement donnérent des preuves de leur courage. Obligé de fuir, il ſe déguiſe en payſan, il trompe tous ſes amis, ſe jette dans une nacelle & traverſe le foſſé. Que d'événemens accompagnérent cette périlleuſe fuite ! Entouré d'ennemis, forcé de choiſir une cabane pour aſyle, vingt fois il eſt en danger d'être reconnu : il l'eſt en effet ; mais ſa fermeté le tire d'embarras : enfin il paſſe la Viſtule, la riviere de Nogat, & arrive ſain & ſauf à Marienwerder, petite ville des Etats du roi de Pruſſe. Si l'on ne tenait pas de la main du roi Staniſlas le détail de ce qui lui eſt arrivé dans cette fuite, on s'imaginerait qu'un romancier ſe ſerait plû à raſſembler dans le cercle le plus étroit les aventures les plus extraordinaires. C'eſt ainſi que, par des traverſes accumulées, la Providence préparait la grande ame de Staniſlas à faire le bonheur de la Lorraine.

1733

Le Comte Poniatowski fut chargé par le roi Staniſlas d'annoncer aux magiſtrats de Dantzick la réſolution où il était de ſe retirer, & de leur conſeiller de ſonger à ſe rendre. Poniatowski ſe préſenta dans leur aſſemblée, & expliqua avec force le ſujet de ſon meſſage. Un des centumvirs ſe léve de ſa place, s'approche du Palatin & lui dit : » eh ! Monſieur, parlez-vous » ſincérement ? Sont-ce là les vrais ſentimens du roi » notre maître ? Oui, répond Poniatowski ; c'eſt de ſa » propre bouche que je tiens tout ce que j'ai l'honneur » d'avancer ici. Mais, quoi ! ajoûte le centumvir, eſt-

» ce le roi lui-même qui nous exhorte à ſubir la loi du » vainqueur ? Le Palatin réplique encore que cela eſt » ainſi. O Dieu ! s'écrie de nouveau cet homme, no- » tre roi (*d*) nous quitte donc ! & que va-t-il devenir » lui-même « ? Dans ce même inſtant il chancelle, il bégaye, il ceſſe de parler & tombe mort ſur les ge- noux de Poniatowski.

1735

La tranquillité fut rétablie cette année en Pologne par le traité de paix ſigné entre l'Empereur & le roi de France : il y eſt dit, » que le roi Staniſlas I abdi- » quera, mais qu'il ſera reconnu roi de Pologne & » grand duc de Lithuanie, & qu'il en conſervera les » titres & les honneurs : qu'on lui reſtituera ſes biens

---

(*d*) A l'âge de dix-huit ans, Staniſlas, déjà ſtaroſte d'Odo-lanow, fut nommé nonce de la diette de convocation qui fut indiquée en 1696, lors de la mort du roi Jean. Zalucki, évêque de Varmie, écrivit de lui dans ce temps : » Staniſlas Leſzczynski, ,, fils unique du général de la Grande-Pologne, eſt regardé parmi ,, nous comme l'honneur de notre patrie : on pourrait l'appeller ,, les délices du genre-humain. Une heureuſe facilité de mœurs, ,, qui éclate dans ſes diſcours & dans ſes maniéres, lui ſou- ,, met généralement tous les cœurs. Je ne doute pas qu'il ne ,, ſoit né pour être la gloire de ſon ſiécle ; du moins eſt-il dès- ,, à-préſent la joie de ſa nation. Sa naiſſance, toute diſtinguée ,, qu'elle eſt, n'eſt point au-deſſus de ſes vertus, & ſes vertus ,, ſont infiniment au-deſſus de ſon âge. Dans la premiére fleur de ,, ſa jeuneſſe, on voit paraître les fruits d'un âge avancé ; & pour ,, tout dire en un mot, tout eſt grand en lui : ſon caractère, ſon ,, génie, ſes ſentimens, & juſqu'à l'eſpoir qu'il donne à nos peu- ,, ples des avantages qu'il peut un jour leur procurer «. Les actions de Staniſlas ont confirmé cette eſpéce de prédiction : elles font l'éloge du diſcernement de Charles XII, & les Lorrains doivent à jamais bénir l'inſtant qui a vû naître ce grand homme, & celui qui le leur a donné pour maître.

» & ceux de la reine son épouse, dont ils auront la
» libre jouissance & la disposition : qu'il y aura en Po-
» logne une amnistie de tout le passé, & que chacun
» y sera rétabli dans tous ses biens, droits & privi-
» léges : que l'électeur de Saxe sera reconnu roi de
» Pologne & grand duc de Lithuanie par toutes les Puis-
» sances qui accéderont au traité de paix : qu'à l'é-
» gard du roi Stanislas, il sera mis en paisible posses-
» sion du duché de Lorraine & de Bar; mais qu'immé-
» diatement après la mort de ce prince, ces duchés
» seront réunis en pleine souveraineté, pour toujours,
» à la couronne de France «.

1735

Le Comte de Hoim, qui avait été pendant quelque temps premier ministre du feu roi de Pologne Auguste II, ayant été accusé de plusieurs crimes, fut en 1731 disgracié par ce monarque. En 1733, Auguste III fit, pour d'autres attentats, conduire ce seigneur à la forteresse de Sonnenstein, d'où il fut relâché quelques semaines après, par un effet de la clémence du roi, qui n'exigea de lui qu'un nouveau serment de fidélité & l'assurance que désormais il vivrait tranquille dans ses terres. Vers l'année 1734 le comte de Hoim profita de l'absence de sa majesté, pour se jetter dans des intrigues tout-à-fait contraires au service de son maître. Auguste III chargea le colonel Natzmar d'arrêter le comte qui était à Lichtenwalde chez son beau-frere le comte de Watzdorff. Le colonel prend quelques officiers avec lui; en arrivant au château, il rencontre le jeune comte de Vitzdum qui, le voyant, se douta du sujet qui l'amenait, & courut prévenir le comte de Hoim, pour qu'il s'échappât, s'il était possible. Le comte, à cette nouvelle, s'écrie, » hélas!
» je suis un homme perdu «. Natzmar entre aussi-tôt, & lui signifie l'ordre qu'il a de le conduire à Konig-

ſtein. » Vous voulez auſſi mes papiers, demande » le comte ? On me l'a recommandé, reprend le colo- » nel «. Alors le comte de Hoim les livre de bonne grace & avec l'air le plus ſerein ; mais tout-à-coup il ſe léve avec précipitation, entre dans ſon cabinet & pouſſe la porte ſur lui ; dans le moment on entend partir un coup de piſtolet : tout le monde accourt : on enfonce la porte, & l'on trouve le comte étendu par terre & ſans connaiſſance. » Qu'avez-vous fait, mon fils, s'é- » cria la comteſſe ſa mere, venue au bruit ? Si vous » êtes innocent, vous rendez votre affaire plus mau- » vaiſe, & qu'eſt-ce qu'on penſera de vous ? On ſe » confirmera dans l'idée que vous n'avez pas de reli- » gion, & que vous êtes un vrai Anglais «. La balle n'avait pas pénétré, & l'on ne trouva qu'une longue inciſion à la tête du comte. Après qu'il fut panſé, on le conduiſit à la forterеſſe où il devait être enfermé, & l'on commença à inſtruire ſon procès. Pendant qu'il dura, le comte feignit d'être malade, & ayant écarté ſes domeſtiques, il ſe pendit avec ſon mouchoir. On trouva ſur ſa table le billet ſuivant, adreſſé à ceux qui le ſervaient.

» Soyez prudens & ne répandez point d'allarmes ; » mais détachez-moi promptement & mettez mon corps » dans le lit ; fermez la porte après que vous ſerez » ſortis, & tirez le verrou qui eſt en dedans avec » la ficelle que vous trouverez en dehors : de cette » maniere perſonne ne pourra ſoupçonner que vous » ayez été dans la chambre, & l'on ſuppoſera que je » ſuis mort d'une attaque d'apopléxie. Si vous exécutez » ceci avec prudence, la famille vous paiera mille » ducats à la préſentation de ce billet «.

1735

Lorſqu'après les longs troubles de Pologne, le prince primat, qui avait été détenu à Thorn pendant quel-

que temps, rentra dans les bonnes graces d'Auguste III; sa majesté envoya à sa rencontre les plus illustres seigneurs de sa cour; ce prince protesta au roi que, puisque les décrets de Dieu s'étaient manifestés en sa faveur, désormais il n'aurait point de sujet plus soumis & de meilleur patriote que lui. Auguste lui répondit en Français :

MONSIEUR LE PRIMAT,

» Je suis fort aise de vous voir en pleine liberté : » je me suis fait un véritable plaisir de vous la procu» rer : soyez persuadé que je remplirai exactement l'o» bligation où je me trouve de maintenir les droits » & la liberté de la république ; je ne négligerai au» cuns soins pour rétablir la paix & l'union dans le » royaume, & pour y rendre le peuple heureux. Je » compte, Monsieur le primat, que vous m'aiderez de » vos conseils pour y parvenir : du reste vous pouvez » être entiérement assuré de mon affection.

Après cette audience, le primat eut l'honneur de dîner avec le roi; & quand il dut porter la santé de sa majesté, il pria Auguste de tremper le bout du doigt dans le verre qu'il allait vuider : le roi s'étant excusé de le faire, le primat se saisit de la main de sa majesté avec une douce violence, & porta le bout de son doigt dans le verre, en prononçant ces paroles remarquables : » Autant j'espére être sauvé par la mi» séricorde de Dieu, avec autant de cordialité & de » droiture je vuide ce verre à la santé de votre ma» jesté «.

1736

Malgré le traité de paix, la tranquillité publique n'était pas rétablie en Pologne, & les seigneurs du parti du roi Stanislas y étaient encore puissans. Ce monarque,

dont toutes les actions font l'éloge de la bienfaisance, leur écrivit la lettre suivante, qui mérite d'être conservée dans les fastes de l'histoire.

Messieurs,

» Je suis véritablement mortifié de ne me point
» trouver en état de vous témoigner suffisamment ma
» sincére reconnaissance pour tout ce que vous avez
» fait & souffert pour moi, & de ne pouvoir récom-
» penser dignement votre parfait attachement pour ma
» personne. Il n'a pas plû au suprême modérateur des
» entreprises humaines de me fournir à cet effet une
» occasion qui répondît à mes vœux & souhaits; mais
» je me soumets aux jugemens adorables de sa provi-
» dence avec humilité & avec résignation, qui m'a
» consolé & soutenu dans tous les revers de ma vie.
» Voulez-vous suivre l'avis de celui qui ne cessera ja-
» mais de vous aimer? Suivez mon exemple. Par res-
» pect pour les Hautes-Puissances, pour l'amour des-
» quelles vous avez pris les armes, mettez mainte-
» nant bas ces louables armes; & par une conduite
» contraire, ne vous exposez pas au reproche d'avoir
» voulu perpétuer la désunion de vos freres: au con-
» traire, réunissez-vous avec eux pour toujours, afin
» que vous puissiez tous jouir de la paix que Dieu veut
» bien accorder à la chére patrie «.

1736

On fit, le premier de Février de cette année, la cérémonie de placer dans un magnifique tombeau, élevé dans l'église des Capucins de Warsovie, l'urne qui renfermait les entrailles du feu roi. Cette tombe est quarrée & faite d'un seul bloc de marbre rouge, posée sur quatre aigles de marbre blanc, qui tiennent dans leurs serres les marques de la dignité royale. Sur les quatre fa-

ces, entre les aigles, ſont quatre plaques d'or : ſur l'une ſont gravées les armes de Pologne & de Saxe, avec l'Ordre de l'Aigle-Blanc; ſur la ſeconde, l'inſcription ſuivante :

Natus
Anno M. D. C. LXX. die XII Maji.
Regnavit
Elector Saxoniæ annos XL,
Rex Poloniæ annos XXXVI.

Sur la troiſiéme eſt celle-ci :

D. O. M.

Hîc cariſſima & verè paterna viſcera,
ad poſteritatis amorem
& pietatis obſequium,
Reconduntur.

Et ſur la quatriéme, le chiffre du feu roi couronné. Sur chaque côté du piédeſtal, qui eſt auſſi de marbre rouge, on voit une tête de mort de marbre blanc ; enfin, la tombe eſt ſurmontée d'un couſſin de marbre blanc, ſur lequel eſt poſée une grande couronne royale d'or maſſif.

1736

Pendant la guerre civile, les joyaux de la couronne avaient été comme perdus. On ſut, par je ne ſais quel haſard, qu'ils avaient été dépoſés dans l'égliſe des PP. Miſſionnaires de Sainte-Croix, & qu'un ſeul frere laïc était inſtruit du lieu qui les recelait. M. Sierakowki, garde des joyaux, accompagné de quelques miniſtres & ſénateurs, ſe tranſporta dans le couvent indiqué, & fit ouvrir le coffre qui les contenait. On trouva cinq couronnes de roi & une de reine, une épée d'Etat,

une pomme d'or & quelques autres piéces. Auguste III a ajoûté à ces joyaux la couronne, le sceptre & tout ce qui a servi à son couronnement, pour être à perpétuité conservés dans le trésor.

1736

M. Melzynski, castellan de Rypin, étant à table au palais de Warsovie, & ayant un peu trop bu, eut l'imprudence de reprocher à l'évêque de Posnanie d'avoir introduit des troupes étrangéres dans le royaume, & que sans lui la premiére élection aurait eu son effet. Ces paroles, & quelques autres de cette nature, (suivies d'un soufflet donné à l'évêque,) lui auraient coûté la tête sous un roi moins clément & moins débonnaire qu'Auguste III; mais il en fut quitte pour être excommunié par la puissance ecclésiastique, & condamné par le maréchal de la cour à rester un mois aux arrêts dans une forteresse. Quelques jours après que l'excommunication eût été lancée contre lui, il en fut relevé par le nonce du pape, moyennant une amende honorable qu'il fit publiquement dans l'église; mais on n'eut aucun égard à ses représentations au sujet de l'emprisonnement, auquel il prétendait que son amende publique devait le soustraire; il fut forcé de garder pendant un mois la prison, suivant la sentence du maréchal.

1737

Ferdinand, duc régnant de Curlande, mourut cette année, âgé de quatre-vingt-un ans sept mois & trois jours, étant né le 2 Novembre 1655; il était le dernier de l'illustre famille de Kettler, & le sixiéme qui avait gouverné la Curlande (*e*). Cette succession ou-

(*e*) Gothard Kettler, bis-ayeul de Ferdinand, bon gentilhomme

verte aurait pû, dans d'autres circonstances, rallumer le feu de la guerre dans le Nord.

---

du duché de Berg, élu grand-maître de l'Ordre Teutonique en Livonie, par la démission de Guillaume de Furstemberg, céda en l'année 1561 la Livonie à la couronne de Pologne, à condition que le roi lui donnerait l'investiture des duchés de Curlande & de Sémigalle, qui dépendaient aussi de l'Ordre, & qui devinrent aussi un fief offert de la couronne de Pologne : il stipula que ce fief serait héréditaire à perpétuité dans sa famille, & que la noblesse de Curlande serait confirmée dans ses priviléges. Ses successeurs ont été 1°. Frédéric, son fils ; 2°. Jacques, neveu de Frédéric ; 3°. Frédéric Casimir, fils de Jacques ; 4°, Frédéric-Guillaume, fils de Frédéric Casimir. Ce dernier s'étant jetté dans le parti de la Russie, après la fameuse victoire de Pultawa, l'empereur Pierre le Grand lui fit épouser sa niéce, la princesse Anne Iwanowna, qui est parvenue à la couronne Impériale après la mort de Pierre second. Ce jeune prince, qui n'avait que dix-huit ans, mourut quelques mois après son mariage, sans laisser d'héritier, en sorte que le duché retourna à Ferdinand son oncle, troisiéme fils du duc Jacques, qui avait été son tuteur, & qui, ayant embrassé la religion Catholique, ne put jamais se rendre agréable à ses peuples ; il épousa en 1730, c'est-à-dire à l'âge de 75 ans, Jeanne-Magdeleine de Saxe de Weissenfels, fille du duc Jean-Georges, & niéce du duc régnant Jean-Adolphe, laquelle n'avait que 22 ans, & dont il n'a pas eu d'enfans. Cette mort donna lieu à bien des mouvemens. Par la constitution de la diette de Pologne de 1726, il est dit que le duché de Curlande doit être réuni à la couronne, au défaut d'héritier de la famille de Kettler. Par l'article 269 de la constitution de la diette de pacification de 1736, qui casse ce qui a été décrété en 1726, il est permis à la noblesse, en vertu des pactes de subjection & de la forme du gouvernement établie alors, d'élire un nouveau duc, auquel le roi s'engage de donner l'investiture du duché pour lui & ses successeurs par l'acte de subjection de l'an 1561 : or la succession héréditaire est par un article spécialement établie *ad utrumque sexum*, en faveur de la noblesse. Pourquoi non, demande-t-on, en faveur du duc ? Ces trois motifs remuérent les cabinets des souverains du Nord, touchant cette succession considérable. La cour de Russie s'y trouvait vivement intéressée par une protection accordée depuis vingt-six ans, & sur-tout par le voisinage. Dès l'année 1725,

1737

Lorſque le roi Staniſlas vint prendre poſſeſſion de ſes Etats de Lorraine, les ſeigneurs du pays ſe trouvérent très-embarraſſés pour le cérémonial, & crurent que le titre de roi exigeait de plus grandes marques de reſpect & de déférences qu'ils n'en avaient donné aux ducs de Lorraine leurs anciens maîtres. Le roi Staniſlas, qui s'apperçut de leur embarras, leur dit: » oubliez ma qualité de roi, pour ne m'aimer que comme votre duc, & je compterai alors ſur votre affection «.

1737

Les Etats de Curlande & de Sémigalle éliſent le douziéme Juin, pour leur duc, Jean Erneſt Biren, Curlandois de naiſſance, & de famille roturiere, grand-chambellan de l'impératrice de Ruſſie. Il eſt peu d'exemples dans l'hiſtoire d'une fortune auſſi rapide que celle de Biren ou Biron, qui, par l'influence de la Ruſſie & la condeſcendance de la Pologne, de ſimple particulier, s'eſt élevé juſqu'à la ſouveraineté de ſon

elle avait tenté, en faiſant exclure le Comte Maurice de Saxe, de réunir les ſuffrages en faveur du prince Mentzikoff. D'ailleurs on doit ſe repréſenter qu'à la mort du duc Ferdinand, il reſtait du côté des femmes pluſieurs illuſtres deſcendans des Kettlers, entr'autres, le roi de Suéde & les trois princes ſes freres, comme fils de Marie-Amélie de Curlande, ſœur du duc Ferdinand; les princes de Heſſe-Hombourg, comme petits-fils de Louiſe-Eliſabeth de Curlande, auſſi ſœur du duc Ferdinand; les enfans du margrave Albert-Frédéric, qui avait épouſé Marie-Dorothée de Curlande, niéce du duc Ferdinand, & ſœur du pénultiéme duc Frédéric-Guillaume; enfin les enfans du duc Erneſt-Ferdinand de Brunſwick-Bevern, époux d'Eléonore-Charlotte de Curlande, auſſi ſœur du duc Frédéric-Guillaume. Tels furent les prétendans à la ſucceſſion ouverte.

pays. Tout-puissant dans l'Empire de Russie, il est tombé de ce faîte de grandeur pour passer dans un exil long & rigoureux, & les vicissitudes de la fortune, assez ordinaires dans le Nord, l'ont rappellé dans ses Etats.

1738

Tous les incidens qui peuvent faire connaître le caractére d'une nation, ne sont pas à négliger.

Le comte de Brulh, grand-écuyer du roi, en sortant du palais dans son carrosse, se trouva arrêté par la voiture du grand-trésorier de la couronne : comme le comte était dans un des carrosses de sa majesté, il ne crut pas devoir le faire reculer pour celui du grand-trésorier, qui de son côté ordonna à son cocher de tenir ferme. Un gentilhomme de la suite du Polonais, ennuyé de ne pas voir finir cette contestation, courut sur le postillon du comte de Brulh, & lui porta un coup de sabre. Dans l'instant le comte passa la tête hors de la portiére, & demanda à haute voix, » si c'était par » les ordres de M. le grand-trésorier que pareille in» sulte lui était faite «. Il n'eut que le temps de se retirer avec précipitation, en finissant ces paroles ; car le sabre du gentilhomme étincelait déja sur sa tête, & passa le long de la portiére, dont il cassa quelques ornemens. Cette affaire fit grand bruit, & dans tout autre royaume que celui de Pologne, un semblable affront aurait été lavé dans le sang, ou puni rigoureusement : la politique étouffa les murmures, sauva le cavalier trop indiscret, & fit fermer les yeux sur l'oubli du respect dû aux palais des souverains.

1739

Cette année la diette de Pologne, qui avait à traiter les affaires les plus intéressantes, fut rompue par cet esprit de parti, si commun dans ce royaume, & qui

qui ne ſépare preſque jamais le bien général de la patrie, de l'animoſité particuliére. A ce propos, un écrivain Anglais fit la peinture allégorique de la ſituation de l'Europe politique : il la compare à une foire, & voici comme il s'exprime ». En y abordant, » dit-il, on découvre une grande boutique, environ- » née d'une multitude de gens : on n'y voit que du » plomb, de la poudre, du fer, de l'acier, & des » armes de toute eſpéce ; c'eſt la guerre qui débite » ces inſtrumens meurtriers. Venez, dit-elle d'un air » fier, vous pourvoir de ma marchandiſe ; mettez- » vous en campagne ; il faut exterminer les Tartares » & les Turcs (*f*).

» Peu loin de cette boutique, on appercevait une » cave obſcure & fort grande, remplie de cadavres » juſqu'à la voûte : la peſte y régnait en maitreſſe ab- » ſolue, & ſe vantait d'avoir plus fait de maux que la » guerre avec toutes ſes armes. Aſſez proche on voyait » la famine qui peſait le pain contre l'or, & contrai- » gnait amis & ennemis à reſter en repos.

» Les autres curioſités de la foire étaient plus agréa- » bles. La preſſe était grande auprès d'une boutique où » l'on vendait des fleurs, & qu'occupait la paix. Cha- » cun jettait les yeux ſur les lys, qui, pour procurer » le repos à deux Empires, ſe tournaient vers une porte » environnée d'épines.

» Un grand arbre s'élevait au milieu de la place, & » portait en même temps des fruits mûrs & des fleurs. » On le nommait *le traité définitif*.

» Dans une grande boutique remplie d'Anglais, de » Hollandais, d'Eſpagnols, de Français, de Suédois & » de Danois, pluſieurs d'entr'eux étaient occupés à

(*f*) L'Empereur & la Ruſſie étaient alors en guerre contre les Turcs.

» écrire, pendant que d'autres ne faiſaient que cacheter
» les lettres.

» De cette boutique on paſſait dans une autre pleine
» de montres, où pluſieurs miniſtres avaient la vue fi-
» xée ſur l'heure, pour n'être pas pris au dépourvu,
» & quelques uns cherchaient à faire rétrograder l'ai-
» guille.

» Au milieu d'un grand amas de marchandiſes fragi-
» les, comme pots, porcelaines, &c. on voyait entrer
» les Polonais ſi étourdiment, qu'ils en caſſaient la
» piéce la plus conſidérable (la diette), à leur grand
» préjudice.

» On trouvait auſſi dans cette foire diverſes galan-
» teries, des poupées, & un vieillard avec des cha-
» peaux que quelques-uns recherchaient avec empreſ-
» ſement. Mais comme il n'y a point de foire ſans char-
» latan, *Théodore* jouait parfaitement ce rôle dans celle-
» ci. Corſes, criait-il, approchez que je vous guériſſe;
» je ſuis un fameux médecin : je vous guérirai radica-
» lement: mais au moment que les Corſes arrivaient
» en foule, il diſparaiſſait tout d'un coup ; & l'on
» voyait la France qui arrivait de Genève avec un récé-
» piſſé infaillible pour la guériſon des Corſes, & dont
» Gênes devait tirer tout l'avantage.

» Dans cette foire, la Mode vendait de belles pa-
» roles ; & la Vérité, renfermée dans une boutique,
» & gardée à vûe, ne pouvait s'obtenir qu'en la dé-
» robant «.

1739

L'état critique où ſemblait ſe trouver la Pologne,
pendant la rupture entre la Ruſſie & le Turc, avait fait
imaginer à quelques ſeigneurs Polonais un plan pour aſ-
ſurer le repos de la république, & former une confédé-
ration propre à éloigner de ſes frontieres les déſaſtres de
la guerre. En conſéquence de cette réſolution, ils en-
voyérent à Conſtantinople un exprès faire des propoſi-

tions au Grand-Seigneur, & traiter avec les ministres de la Porte. Voici les articles proposés par les confédérés, & les réponses du divan à chaque article.

1°. Du consentement de quelques sénateurs de Pologne, dont j'ai les lettres, je suis venu auprès de la sublime Porte Ottomane.

Réponse. » Les lettres de ces sénateurs témoignent » que l'on peut donner créance à leur porteur : on ajoûtera foi à ce qu'il proposera de bouche & clairement «.

2°. La République de Pologne demande que la paix conclue avec la sublime Porte par le traité de Carlowitz, soit maintenue inviolablement.

Rép. » La Porte a constamment employé tous ses » soins pour que ce traité fût maintenu, jusques aux » temps les plus reculés «.

3°. La République demande d'être amie des amis de la Porte, ennemie de ses ennemis, & que pareille chose s'observe envers elle de la part de la Porte.

Rép. » La Porte consent à cette demande, & dès » qu'elle saura positivement que les Polonais se sont » confédérés, elle ordonnera que son armée se joigne à » l'armée Polonaise, & que toutes deux agissent de concert, soit pour la paix, soit pour la guerre ».

4°. En conséquence de cette confédération & alliance, nous confédérés la prions de nous faire un prêt de trois ou quatre cent mille ducats de Hongrie pour augmenter l'armée Polonaise, laquelle somme la Porte retirera des contributions qu'elle levera dans la Moscovie.

Rép. » Aussi tôt que la Porte saura positivement que » les Polonais se sont confédérés, elle les assistera de la » somme demandée, & en réglera en temps & lieu le » paiement «.

5°. La République demande que la Porte entretienne une armée de cinquante mille, tant Tartares que Turcs,

près de Choczim & de Soroka, pour ſecourir les Polonais en cas d'invaſion.

Rép. » Cette armée marchera au commencement du » printems prochain, avec ordre d'aſſiſter ſans réſerve » les Polonais dès qu'ils pourront en avoir beſoin : le » Kan & le Séraskier de Budziac y joindront leurs trou- » pes, s'il eſt néceſſaire, & l'artillerie que les Polo- » nais demanderont leur ſera fournie ſur leurs recon- » noiſſances «.

6°. La Porte eſt requiſe d'engager la couronne de Suéde d'envoyer en Pologne, par Dantzick, dix mille hommes d'infanterie & cinq cents officiers pour diſcipliner l'armée Polonaiſe.

Rép. » La République pourra s'adreſſer elle-même à » la Suéde ».

7°. On prie la Porte d'aider les Polonais à recouvrer les provinces démembrées, ſans prétendre d'autre récompenſe de ce ſervice, que le butin qui ſera fait ſur l'ennemi & qu'on partagera par moitié.

Rép. » La Porte aidera les Polonais à recouvrer leurs » prétentions, & ſera prête à les aſſiſter de ſon ſecours » en toute autre occaſion «.

8°. On prie encore la Porte de faire en ſorte que ſes troupes obſervent une exacte diſcipline, lorſqu'elles ſe trouveront ſur le territoire de Pologne.

Rép. » La Porte tiendra la main à l'exacte obſervation » de cet article «.

Cette démarche des ſeigneurs Polonais n'eut point de ſuite : la trame fut découverte, & le roi, dès le moment qu'il en fut informé, rompit les meſures déja priſes par les confédérés. Il eſt très-poſſible que ces ſénateurs n'euſſent que des intentions patriotiques ; mais en le ſuppoſant, ce parti était extrême, & pouvait attirer de nouvelles pertes à la Pologne, ſans apporter beaucoup d'utilité à la Porte Ottomane. Nous verrons bientôt renaître ce projet dangereux, & les entrailles de la Pologne

déchirées par les propres mains de ses enfans.

1740

La Pologne a presque toujours moins souffert par les guerres étrangéres qu'elle a eu à soutenir, que par les dissensions domestiques qui ont constamment troublé le bonheur dont elle pouvait jouir. Cette année, le roi assembla une diette à Warsovie : il s'agissait d'entendre & de redresser les griefs de la Nation, & le roi, pour préliminaires, recommanda la discussion des trois articles suivans, *la paix*, *la sûreté & l'abondance*, comme les seuls moyens de rétablir les forces affaiblies du corps de la République. » Il n'y a aucun royaume, dit le chancelier de la Couronne, qui puisse subsister & fleurir, » si le bon ordre n'y est maintenu : il est même impossible de secourir la patrie par l'établissement d'un pareil ordre, si on ne cherche avant toutes choses à se conformer exactement à ce qui est prescrit touchant la tenue des diettes par les constitutions de 1690, 1699 & 1736 ; de sorte que sa majesté en recommande l'observation aux nonces. De plus, il ne saurait être porté de plus grande atteinte à une volonté libre, que lors même que dans des endroits sacrés & destinés pour la tenue des diettines ou autres assemblées publiques, bien loin d'y trouver la liberté de parler & de dire son sentiment, on ne saurait quelquefois même hasarder d'y paraître : mille exemples font voir que la dignité de sénateur n'y est plus respectée : l'ancienne & rigoureuse loi qui oblige les sénateurs d'être présens à ces diettines ne saurait donc être observée : de-là vient que ces assemblées étant destituées de cet air qui inspire de la vénération & du respect, on n'y voit régner que du bruit, du tumulte & du désordre : eh ! comment se peut-il que des avis salutaires sortent d'une source de confusion ? Cherchez donc, braves Polonais, des remédes suffisans à ces maux.

» La paix avec les Puiſſances étrangéres doit être le » premier objet de vos délibérations ; elle dépend de » l'entretien d'un voiſinage tranquille, d'une bonne in» telligence, & d'une communication mutuelle, & ſur» tout de cet eſprit de juſtice & de modération, qui fait » diſparaître les difficultés, qui ne ſont que trop ſu» jettes à s'élever ſur les frontiéres de pluſieurs Etats » puiſſans.

» La ſûreté de la République exige que vous répon» diez aux vœux des Palatinats, pour l'augmentation » des troupes, la paye exacte du ſoldat, d'où dépend » la diſcipline militaire, les réparations des forteresſes, » l'approviſionnement des magaſins & arſenaux militai» res ; que vous cherchiez les moyens de dégager le ter» ritoire de la ville d'Elbing, la plus intéreſſante place » de nos frontiéres, & que ſur-tout vous vous appli» quiez à prévenir la déſertion des ſujets de Pologne ſur » les terres de la Valachie & en Ukraine.

» L'abondance doit avoir pour baſe de meilleurs ré» glemens touchant le commerce extérieur, & ſur-tout » la monnoie. Les bons négocians manquent en Polo» gne ; il en faut établir en différentes villes du royau» me ; & comme la plûpart des villes tombent en ruine, » il faut pourvoir à leur ſûreté. Obſervez que le dépé» riſſement de ces cités provient de la déſunion & du » peu d'ordre qui y régnent, de même que de la pri» vation des moyens pour vivre, cauſée par les ma» licieuſes inventions des Juifs qui ſont ſoutenus par la » protection des grands, des uſures énormes, & du peu » de ſûreté des paſſages d'un endroit à l'autre, à cauſe » des douanes & nouveaux péages qu'on a introduits. Il » eſt donc néceſſaire de prendre en conſidération la fal» ſification des eſpéces d'or & d'argent, de rétablir & » faire exploiter les mines d'Olkuſt, négligées depuis » ſi long-temps, de pourvoir à la ſûreté des grands che» mins, & d'élever de nouvelles manufactures, pour » retenir dans le royaume les ſommes immenſes qui

» passent journellement chez l'étranger «.

Nous n'avons rapporté le précis de ce discours que parce qu'il peint vivement la situation de la Pologne dans ce temps. Les premiéres séances de la diette présentérent l'aspect le plus favorable : il semblait que l'unanimité allait être l'ame de toutes les délibérations, & que le bien public serait cette fois préféré à l'intérêt personnel. Toutes ces espérances s'évanouirent : de petits nuages se réunirent successivement, & formérent un orage qui fit séparer infructueusement cette diette, comme la plûpart des précédentes. Le maréchal congédia les nonces, abandonnant les auteurs d'une si mauvaise réussite aux remords de leur conscience.

Quelque temps avant la tenue de cette diette, le tribunal de Posnanie avait rendu un decret fulminant contre les Juifs. Il portait en substance : » que pour prévenir désormais les soupçons qu'on a contre les Juifs, » touchant des meurtres d'enfans, il leur est défendu de se » trouver en même compagnie que des Chrétiens, & » particuliérement des enfans, parce que, s'il vient à » s'en perdre quelqu'un, & qu'on puisse prouver, avec » deux témoins, qu'un Juif l'aura attiré & caressé, ce » sera lui seul qu'on rendra responsable de la perte de » l'enfant. Il est ordonné aux magistrats de séparer le » quartier des Juifs à Posnanie, du reste de la ville, en » y faisant élever une muraille, ou placer une barriére, » avec ordre de faire fermer, tous les soirs, les portes » de ce quartier, & de les faire rouvrir le matin. Les » Juifs seront obligés de se retirer le soir dans leurs maisons, dès que la cloche de la maison de ville sonnera. » Si quelqu'un d'entr'eux est rencontré dehors après ce » temps, le président de la Régence sera libre de le faire » arrêter. Les portes du quartier assigné à cette nation » seront gardées par des soldats de la ville. Il ne sera » point permis aux Juifs d'avoir à leur service des domestiques Chrétiens, ou des nourrices que le soient, » à peine d'une amende. Les marchands & merciers Juifs

» ne fréquenteront les marchés des Chrétiens que quel-
» ques jours de la ſemaine ; mais il leur ſera défendu
» de le faire les dimanches & les jours de fêtes. Les
» Juifs pourront avoir leurs propres médecins & chirur-
» giens ; mais ces derniers ne prêteront point leur mi-
» niſtère pour le ſervice des Chrétiens, &c ».

Il fallait que l'animoſité contre les Juifs fût montée à un degré bien étonnant parmi le peuple, pour engager le tribunal de Poſnanie à fulminer un pareil décret. Que devenaient donc alors ces priviléges accordés depuis tant de ſiécles à cette nation errante, & qui preſque ſeule fait le commerce de la Pologne ?

La mort de l'empereur Charles VI, dont on apprit la nouvelle vers les derniers jours de la diette, rappella le roi dans ſes Etats héréditaires.

La Pologne perdit cette année le dernier rejetton de l'illuſtre maiſon de Sobieski, en la perſonne de madame la ducheſſe de Bouillon, veuve en premiéres noces de Frédéric Maurice de Bouillon, prince de Turenne, & qui, en ſecondes noces, avait épouſé, avec diſpenſes, Joſeph-Charles, duc de Bouillon, ſon frere. Elle était une des trois filles du prince Jacques Sobieski, fils du roi Jean III, & de Hedwige Eliſabeth, fille de Philippe-Guillaume, électeur Palatin : cette Princeſſe ne pouvant, ſelon les loix du royaume, conſerver les biens qui lui étaient dévolus par héritage, ſans y fixer ſon ſéjour, était venue en Pologne pour les céder au prince Michel Radziwil, Palatin de Trock, & vice-général de Lithuanie, au moyen d'un dédommagement raiſonnable & de la promeſſe de ſatisfaire aux prétentions des deux fils du prétendant à la Couronne d'Angleterre, ſur la ſucceſſion du feu prince Jacques Sobieski, du chef de leur mere, fille de ce prince, ainſi que la ducheſſe de Bouillon.

❋

1741

Cette année la Pologne fut dans un état de contrainte, qui ne laissa pas aux politiques la satisfaction de prévoir quel parti pourrait prendre la République dans les affaires qui commençaient à troubler l'Europe. Inquiétée par le voisinage des armées de Silésie, elle résolut d'abord de faire défiler quelques régimens sur ses frontiéres; mais rassûrée par la sévérité de la discipline des troupes Prussiennes, elle jugea toutes précautions inutiles, & se confia entiérement aux promesses de la cour de Berlin, qui lui fit déclarer que son territoire serait respecté tout autant de temps que durerait la guerre que venait d'allumer la mort de l'empereur Charles VI. Pour répondre aux bonnes intentions du monarque Prussien, la République permit que son armée en Silésie tirât du royaume une partie des vivres dont elle aurait besoin.

La tranquillité assûrée de ce côté, le Sénat porta ses vues sur les différends survenus entre la Porte Ottomane & l'empire de Russie; différends qu'une rupture prochaine, dont les Turcs étaient menacés de la part des Persans, eut bien-tôt terminés; mais les craintes de la République redoublérent, lorsqu'elle apprit que les armées Russiennes & Suédoises s'étaient mises en mouvement, & que de part & d'autre la guerre venait d'être déclarée. Aussi-tôt deux partis se formérent dans le royaume, l'un en faveur de la Suéde, l'autre pour la Russie, & cette division aurait pû avoir les suites les plus funestes. Le comte Potocki, grand-général de la Couronne, se déclara pour les Suédois; & pour donner plus de poids à la cause qu'il prétendait défendre, il résolut de former une confédération générale, & s'efforça, par ses lettres adressées aux diettines, & remplies des raisons les plus spécieuses, d'engager les nonces à voter pour l'augmentation de l'armée. Si-tôt qu'on apprit à Dresde la démar-

che du comte Potocki, le roi lui députa plusieurs seigneurs pour lui représenter les nouveaux troubles qu'elle pouvait occasionner, & la nécessité où le royaume se trouvait de garder pendant cette guerre une exacte neutralité entre les Puissances belligérantes. Les députés du roi, & sur-tout le cardinal Lipski, parlérent avec tant de force au grand-général, qu'il consentit à renvoyer les troupes dans leurs quartiers, & à contremander celles qui étaient en marche pour se rendre au camp. Cet exemple patriotique fut suivi par M. Romanowski, nommé maréçhal de la confédération de Chelm, qui se démit solemnellement de sa prétendue charge, & renonça de la même maniere à toute confédération par l'acte suivant qu'il est à propos de rapporter.

» Le magnifique Christophe Romanowski, sous-échanson de Chelm, comparant personnellement à l'office » & au greffe du château de Chelm, sain d'esprit & de » corps, & renonçant pour cette fois, pour sa personne, » pour ses héritiers, & pour ses biens, au for compétent » & à sa propre jurisdiction, a reconnu publiquement, » librement & expressément, que, quoique pour des » motifs tendant au bien public, il eût trouvé à propos » de faire une confédération & de s'en laisser élire maréchal, il avait cependant changé de sentiment, déterminé par les pressantes persuasions d'illustres personnages de la République, de l'éminentissime cardinal évêque de Cracovie, de l'illustre duc Czartorinski, palatin de Russie, & de l'illustre & magnifique Rzewuski, palatin de Podolie; & en conséquence » il a renoncé au maréchalat de la confédération, & à la » confédération même, comme il y renonce solemnellement en vertu de la présente déclaration.

Ainsi fut rétablie la tranquillité; & pour l'affermir, il se tint une assemblée extraordinaire de sénateurs, à laquelle présida le primat du royaume, où, en attendant le retour du roi, il fut résolu, 1°. » de prier le grand- » général de non-seulement donner les ordres nécessai-

» res pour que tous les régimens ſoient rendus complets,
» mais auſſi de faire garnir de troupes tous les poſtes ſur
» les frontiéres, tant du côté de la Siléſie, que de la
» Curlande, & en particulier vers les limites de la
» Turquie: 2°. d'ordonner aux commiſſaires de la Cou-
» ronne de faire inſtaller le duc de Brunſwick en qualité
» de duc de Curlande, & de n'en pas différer l'exécu-
» tion, afin d'engager la grande ducheſſe de Ruſſie à
» retirer ſes troupes qui ſont à préſent en quartier dans
» la Curlande: 3°. d'accorder aux habitans de la
» grande-Pologne la permiſſion de fournir des vivres,
» &c. aux troupes Autrichiennes, ainſi qu'à celles de
» Pruſſe, pourvu que ce ſoit à leurs riſques & périls: &
» 4°. de charger le réſident de la République à la Porte
» Ottomane, d'y faire de nouvelles inſtances pour en
» obtenir le dédommagement des pertes cauſées à ce
» royaume par le paſſage des troupes Ottomanes pen-
» dant la derniére guerre «.

Le ſecond article de ce réſultat de l'aſſemblée des ſé-
nateurs exige une explication.

Anne, impératrice de Ruſſie, quelques jours avant ſa mort, arrivée le 28 Octobre 1740, avait appellé au thrône ſon petit-neveu, le prince Jean, fils de la princeſſe Anne, ſa niéce, & du prince Antoine-Ulrich, duc de Brunſwick & de Lunebourg, & avait déclaré régent de l'Empire le duc de Biren, duc de Curlande. L'autorité exceſſive de cet illuſtre favori de la défunte ſouveraine, ne fut que de peu de durée; dès le vingt Novembre ſuivant, il fut arrêté par ordre du duc & de la ducheſſe de Brunſwick, pere & mere du jeune empereur, conduit à la forteréſſe de Schluſſelbourg, où on lui fit ſon procès: il fut condamné, comme criminel de lèze-majeſté au premier chef, de haute trahiſon & de péculat, à perdre la vie, & la ſentence commuée en un exil perpétuel au fond de la Sibérie. Cette étonnante & prompte révolution laiſſait la Curlande ſans ſouverain; car il n'étoit pas préſumable qu'un

profcrit confervât quelques droits au thrône des Kettlers : en conféquence, les Etats de Curlande s'affemblérent, & après avoir rayé le nom de Biren de la lifte de leurs ducs, ils élurent unanimement le prince Louis-Erneft de Brunfwick-Lunebourg, oncle du jeune empereur Jean III, pour leur duc.

Ce fut au fujet de cette élection, foutenue par le crédit de la Cour de Ruffie, que les Etats de Curlande envoyérent une députation folemnelle au roi de Pologne, pour lors à Drefde, avec des inftructions qui méritent d'autant mieux d'être confervées, qu'elles expofent nettement les priviléges de cet Etat, & fes devoirs envers le roi & la république de Pologne.

Extrait des inftructions données par l'affemblée des Etats de Curlande au Député qui a ordre de fe rendre auprès du roi de Pologne à Drefde.

» 1°. Après que le député de cette affemblée aura fait » de fa part, à fa majefté Polonaife, notre très-gracieux » roi & feigneur, les fouhaits les plus ardens pour la » profpérité & le bien de fa facrée perfonne, & de toute » la famille royale, il remerciera fa majefté dans les » termes les plus foumis, pour le maintien des droits & » libertés de ces duchés, comme auffi des refcrits qu'il » a plu à fa majefté d'envoyer ci-devant aux membres » des Etats pour les affurer qu'il les foutiendrait dans » leurs immunités : enfuite il affurera fa majefté, de la » maniére la plus refpectueufe, de leur fidélité inviolable, ainfi que de la haute confiance qu'ils mettent » en la clémence & la bienveillance de fa majefté.

» 2°. Il fuppliera très-humblement fa majefté d'agréer » les raifons qui ont donné lieu à la préfente affemblée, » & qu'il lui plaife de confentir qu'elle ait l'effet defiré, » afin que les Etats, en jouiffant de leurs droits & libertés, puiffent refter dans leur précédente forme de » régence fous la haute protection du roi.

» 3°. Le député repréſentera à ſa majeſté que le » ſéréniſſime duc Louis-Erneſt de Brunſwick-Lune- » bourg, paſſant par *Mittau*, pendant la tenue de l'aſ- » ſemblée, pour ſe rendre à Péterſbourg, avait fait pro- » poſer à ladite aſſemblée de tourner ſes vues ſur ſa » perſonne, afin de conſerver ces Etats ſous la régence » d'un prince; mais que l'aſſemblée, vû ſa fidélité in- » violable & ſon devoir envers le roi & la république » de Pologne, ne s'eſt pas cru autoriſée à ſe déclarer fi- » nalement ſur cette propoſition, à moins qu'elle ne » fût approuvée par ſa majeſté, comme ſeigneur ſu- » zerain. Enſuite le député ſuppliera très-humblement » ſa majeſté d'inveſtir de ce fief ledit prince, qui a » offert de maintenir le pays dans tous ſes droits, pri- » viléges & libertés, & de libérer ces duchés des griefs » dont il eſt chargé, comme auſſi des prétentions étran- » gères, à l'avantage de la couronne & de la répu- » blique «.

1742

La nobleſſe de Pologne ſouhaitait ardemment la convocation d'une diette extraordinaire à Grodno, & fit cette année les plus grands efforts pour l'obtenir de ſa majeſté. Elle appuya ſes repréſentations ſur l'importance des affaires à régler, ſur-tout celle de Curlande, & celle de l'augmentation des fortifications de Choczim, ruinées par les Ruſſes, & que les Turcs ſe préparaient à relever. Tel était le prétexte: la vraie raiſon de cette demande regardait le vif intérêt qu'une partie de la nation prenait à la cauſe de l'impératrice-reine de Hongrie, regardée comme le bras droit de la Pologne & ſon bouclier, lorſqu'il ſurvient quelque démêlé entre la République & la Porte. Au moyen des arrangemens pris ſecrettement, on eſpérait faire paſſer la propoſition de ſecourir efficacement cette princeſſe, ou du moins de faire conſentir l'aſſemblée à donner paſſage aux troupes Ruſſiennes, ſi la nouvelle impé-

ratrice Elisabeth se déterminait à en faire marcher un corps en Allemagne au secours de la maison d'Autriche.

A l'égard des affaires de la Curlande, la république n'était pas moins partagée; les uns tenaient toujours pour le prince de Brunswick-Lunebourg; d'autres pensaient qu'on devait procéder à une nouvelle élection, & penchaient pour le prince de Hesse-Hombourg, protégé & recommandé ouvertement par la Russie; & plusieurs enfin soutenaient, avec nombre de seigneurs Curlandois, qu'on devait rappeller & maintenir l'ancienne élection faite en faveur du Comte Maurice de Saxe.

Au milieu de ces divisions sourdes, le roi prit le parti de renvoyer la convocation d'une diette générale à Grodno, à l'année 1744, & il indiqua un *senatûs-consilium* à Fraustadt, où il se rendit en personne. Tel en fut le résultat, dont on délivra des copies à tous les membres de l'assemblée.

1°. La nécessité indispensable de la présente guerre d'Allemagne, & le desir où est le roi de rétablir au plutôt la paix dans la Chrétienté, ne lui permettant pas de s'absenter de ses Etats héréditaires, sa majesté en a voulu donner part aux palatinats & districts respectifs, & leur déclarer que, quoiqu'elle soit obligée de rester hors du royaume, elle aura néanmoins soin d'en assurer la tranquillité, & de pourvoir à la sûreté de ses sujets; & les mesures que le roi prendra pour cet effet, seront concertées avec les principaux membres du royaume.

2°. Comme les circonstances présentes exigent plus que jamais qu'on envoye des ministres aux Puissances étrangéres, afin de maintenir le bon voisinage avec elles, le roi nommera sans délai les personnes qu'il jugera capables pour ces postes. On donnera pour les frais de l'ambassade en Turquie 6000 écus, dont les deux tiers seront payés par le trésor du royaume, &

l'autre tiers par celui du grand-duché de Lithuanie; on y ajoûtera pour les préſens ordinaires 2000 écus qui ſeront payés par le tréſor du royaume, lequel fournira auſſi 4000 florins de Pologne pour les préſens ordinaires du miniſtre qui ira en Crimée. On donnera pareillement 6000 écus à celui qui ſera envoyé à la cour de Péterſbourg. Le tréſorier du grand-duché de Lithuanie en payera les deux tiers, & celui du royaume l'autre : ce miniſtre ſera chargé d'aſſurer cette Puiſſance d'une amitié réciproque, d'obtenir ſatisfaction pour ceux qui ont ſouffert quelque dommage, dont la commiſſion de Satanow a déja commencé de payer une partie ; de ſolliciter que l'inſolence des Coſaques ſoit réprimée, & que l'attirail de guerre qui ſe trouve encore ſur le territoire de la république en ſoit retiré.

3°. Pour maintenir la ſûreté au dehors, le roi conviendra avec les généraux de faire marcher l'armée vers les frontiéres du royaume, & de fortifier les places, ſuivant que la néceſſité de la guerre dans le voiſinage l'exigera. Sa majeſté ne manquera pas de protéger, auprès des Puiſſances belligérantes, la liberté du commerce dans la mer Baltique, & elle enjoindra aux généraux & aux Staroſtes l'exécution du *ſenatûs-conſilium* de l'année 1739, en vertu de la conſtitution de 1620.

4°. Le roi ſe voyant hors d'état, à cauſe de la préſente guerre, de pouvoir contribuer aux frais des réparations de Kaminieck, ſa majeſté donne ordre aux tréſoriers du royaume de payer 16000 florins de Pologne, afin de ſubvenir, en attendant, aux réparations les plus urgentes de cette fortereſſe.

5°. Le tréſor du royaume ſera tenu de payer à la ville de Frauſtadt 8000 florins de Pologne pour le dédommagement de la derniére ambaſſade Turque, & pour l'uſage de la maiſon de ville. Après que les ſommes ſpécifiées ci-deſſus pour les ambaſſades ſeront payées, ſa majeſté ordonne de payer, des premiers revenus qui

entreront dans le tréfor du royaume, 88000 florins de Pologne, au palatin de Kiovie, grand-général de la couronne, pour une pareille fomme que ce feigneur a débourfée pour les befoins publics, &c.

1744

Il y a long-temps que l'on dit en Pologne, *diette affemblée, diette rompue* : celle convoquée cette année à Grodno, en Lithuanie, s'ouvrit avec les cérémonies ordinaires, & toutes les apparences du plus heureux fuccès. Contre l'ufage, malheureufement trop conftant; l'élection du comte Opinski, premier notaire du grand-duché de Lithuanie, & nonce de Witepsk, fe fit fans embarras, & ce Seigneur fut fur le champ & unanimement élu maréchal de la diette. Rien ne troubla la tranquillité des premières féances : tous les nonces femblaient vouloir concourir au bien de la patrie, & n'ouvrirent la bouche que pour exprimer l'intention où ils étaient d'entretenir la paix dans le royaume, d'écouter & de faire ceffer les plaintes des particuliers, & de rappeller l'abondance. Ces brillantes difpofitions s'évanouirent bien-tôt : la difcorde avait décidé que cette diette, ainfi que toutes celles tenues depuis l'entrée de Charles XII en Pologne, feraient tumultueufes & inutiles. La charge de grand-tréforier, vacante depuis quelque temps, & dont le roi ne voulait difpofer qu'après la clôture de l'affemblée, fervit de prétexte pour la rompre. Wilczewski, nonce de Wifna, fe leva dans le moment où on devait s'y attendre le moins, & hauffant la voix : » toutes les frivoles queftions qui » ont été faites jufqu'ici, dit-il, me font foupçonner » quelque intrigue, ou quelque cabale d'une Puiffance » étrangère, qui ne doit avoir d'autre but que de » faire échouer la diette : ce foupçon me paraît d'autant » mieux fondé, que moi-même on a tâché de me corrompre, en me promettant trois mille ducats, une » charge

» charge de colonel, & une exemption entiére de » toutes taxes & impôts pour mes terres, si je voulais » me prêter à ce mystère d'iniquité «. Ensuite, tirant de sa poche une bourse cachetée, où il y avait trois cent cinquante ducats, & la jettant au milieu de la chambre : » voilà, ajoûta-t-il, ce qui m'a été » donné, comme par maniére d'engagement; mais je » méprise cet or; si je le gardais, il souillerait ma » mémoire & l'honneur de ma famille «. Wilczewski ne se borna pas à cette déclamation : il déclara qu'il connaissait tous les nonces complices du même crime que le sien, & jura qu'il les nommerait publiquement, si, suivant son exemple, ils ne réparaient sur l'heure la faute qu'ils avaient commise.

Le discours du sieur Wilczewski fut suivi d'un long & morne silence, qui fit assez voir l'effet qu'avait produit sur tous les esprits, un attentat si criant, & jusqu'ici sans exemple. Lorsque l'assemblée fut revenue de sa première surprise, un des nonces du palatinat de Russie, après avoir donné au sieur Wilczewski les louanges que méritaient son zèle & sa fidélité patriotiques, demanda que la liste des complices fût publiée, puisqu'ils ne se déclaraient pas eux-mêmes. Tous les autres nonces approuvérent cette demande; & un d'entr'eux dit que, puisque c'était sans doute l'ouvrage du Ministre de ***, il fallait, avant toute chose, s'assurer des gentilshommes Polonais qui étaient chez lui.

Le nonce Wilczewski avoua que c'était en effet ce ministre qui lui avait fait ces offres & ces propositions; mais qu'il ne sçavait pas que les gentilshommes Polonais, qui étaient chez lui, trempassent dans cette intrigue : il exposa ensuite à quelle occasion il était entré en conférence avec ce ministre; ce qui s'était passé dans leurs entretiens; les motifs captieux dont il s'était servi pour le gagner : ajoûtant que sur l'objection qu'il lui avait faite, qu'une pareille commis-

ſion ne pouvait être exécutée par un ſeul homme, il lui avait nommé les gentilshommes qui étaient du complot, & l'avait prié de ſe concerter avec eux pour l'exécution. Ces particularités ayant achevé de révolter les nonces, ils demandérent hautement que les coupables fuſſent nommément dénoncés. M. Wilczewski dit alors que, s'il fallait en venir à cette extrémité, il ferait ſerment, que ſon intention n'était pas d'accuſer aucun d'eux, mais ſeulement de les déſigner, comme ils lui avaient été nommés par le miniſtre de ***. Les nonces, là-deſſus, le priérent de le faire ſans délai & ſans aucun ſerment préalable. Voyant donc qu'il était inutile de réſiſter aux inſtances qu'on lui faiſait, il ſe leva & commença d'abord par ſe recommander à la protection du roi & du ſénat, pour être à couvert de toute inſulte : ajoûtant cependant qu'il n'en était pas moins prêt à ſacrifier, dans une conjoncture comme celle-ci, ſa vie & ſes biens à la gloire & à la ſûreté de la patrie : après quoi il nomma neuf coupables. A ces noms, un bruit confus s'éleva dans toute la chambre, à travers lequel on diſtingua quelques voix qui demandaient qu'on fît mourir les traitres à la patrie, & d'autres qui deſiraient ſeulement qu'ils fuſſent chaſſés de l'aſſemblée : il parut plus juſte d'entendre la juſtification des dénoncés. Cinq d'entr'eux niérent le fait, & proteſtérent qu'ils n'avaient jamais eu aucune liaiſon avec le miniſtre dont il était queſtion : les quatre autres avouérent qu'ils avaient eu quelques conférences avec lui ſur les affaires qui ſe traitaient dans la diette, & qu'il leur avait promis des ſommes conſidérables, s'ils voulaient concourir à la faire rompre ; mais ils ajoûtérent que c'était au ſçû de la cour qu'ils l'avaient pratiqué, & qu'ils avaient refuſé toutes ſes offres. Un d'eux dit encore qu'il avait été ſéduit par un domeſtique de la maiſon du primat, qu'il nomma, & qui lui avait procuré cette connaiſſance, dont, quoiqu'innocent, il

était mortifié, à cauſe qu'elle le mettait dans la néceſſité de ſe défendre publiquement.

Cette affaire délicate, & dont on ne trouve point d'exemple dans l'hiſtoire de Pologne, embarraſſa cruellement tous les nonces : les avis ſe trouvérent partagés, & l'on n'oſa le jour même prononcer à qui la déciſion en pouvait appartenir : quelques-uns crurent qu'elle appartenait à la chambre des nonces ; mais d'autres prétendirent qu'on devait la renvoyer à la tenue du grand tribunal, compoſé des trois Ordres de la république. Quoi qu'il en pût être, on arrêta que le roi ſerait prié de notifier au miniſtre de *** de ſe retirer, d'autant qu'il avait violé le droit des gens, & que d'ailleurs on ne le devait regarder que comme un ſimple particulier, qui n'était pas accrédité auprès de la république. Depuis ce temps toutes les ſeſſions de la république furent orageuſes, & le mémoire ſuivant, préſenté au roi par les miniſtres de Pruſſe, y porta le dernier coup.

SIRE,

» Nous ſouſſignés, miniſtre plénipotentiaire & réſident du roi de Pruſſe à la cour de votre majeſté, ne ſaurions nous diſpenſer, par ce mémoire, de faire nos très-humbles repréſentations à votre majeſté ſur un attentat commis contre nos perſonnes & contre notre caractère par le ſieur Wilczewski, nonce de la terre de Wiſna ; attentat auſſi manifeſtement oppoſé à la vérité & à toute vraiſemblance, que contraire aux principes ſur leſquels nous nous ſommes toujours conduits.

» Envoyés de la part du roi notre maître auprès de votre majeſté & de la république, pour y agir en qualité de ſes miniſtres, c'eſt-là l'unique objet de notre miſſion, & le principe duquel nous ne nous ſommes jamais éloignés.

C'eſt, Sire, l'attention ſcrupuleuſe que nous avons
» eue à remplir les devoirs de notre caractère, qui
» nous rend doublement odieuſe & amère la calom-
» nie du ſieur Wilczewski, qui oſe avancer que nous
» aurions travaillé à faire échouer la préſente diette,
» & que nous aurions voulu nous ſervir pour cet ef-
» fet de ſon ſecours; imputation des plus fauſſes, &
» que nous déſavouons à la face de toute la terre.

» Il eſt vrai, au contraire, que ce nonce a tenté
» bien des fois d'ébranler la ſageſſe & la modération
» avec leſquelles nous nous ſommes toujours compor-
» tés. Ce fait, qu'il n'oſera pas nier, doit le faire
» connaître tel qu'il mérite de l'être.

» Qui ne voit, par toutes les circonſtances de l'ac-
» tion de ce nonce, auſſi deſtituée de raiſon que de
» fondement, & dont le temps découvrira la fraude,
» qu'elle ne provient que d'une cabale peu ſolide,
» ennemie de la république, & qui ne cherche qu'à
» l'indiſpoſer contre le roi notre maître, & à porter
» les choſes entre les deux Puiſſances à des extrémi-
» tés également odieuſes & fatales?

» Senſiblement outragés par les impoſtures du ſieur
» Wilczewski, nous prenons, Sire, le parti d'en de-
» mander très-humble ſatisfaction à votre majeſté, &
» nous nous adreſſons à ſa juſtice, trop reconnue pour
» qu'elle veuille accorder ſa protection à des fourbes
» qui cherchent à ſurprendre ſa religion & ſon équi-
» té «. Fait à Grodno, le 6 Novembre 1744.

Signé, Wallenrodt & Hoffman.

Le maréchal de la diette n'ayant pû parvenir à rap-
procher les eſprits, la rompit enfin, après une ſeſ-
ſion qui dura depuis le matin juſqu'à minuit. Un *ſe-
na ûs-conſilium* régla les affaires les plus urgentes, &
l'on aſſigna une gratification de deux mille écus au

ci-devant nonce Wilczewski, pour ſes bons offices rendus à la patrie.

On peut mettre au nombre des malheurs de la Pologne les haînes qui ſubſiſtent toujours entre les plus grandes familles de l'Etat. Cette année le comte Tarlo, palatin de Lublin, & le comte Poniatowski, grand chambellan de la couronne, fils du palatin de Mazovie, & petit-fils du célébre comte Poniatowski, cet intime ami de Charles XII, ſe battirent en duel. Le comte Tarlo reſta ſur le champ de bataille, & le jeune comte Poniatowski fut griévement bleſſé. Pendant la diſcuſſion de cette affaire à la diette précédente, le palatin de Mazovie conjura la république, repréſentée par cette aſſemblée, de juger ſon fils, ſuivant toute la rigueur des loix ; mais il ne paraît pas qu'il y eut d'arrêt définitif.

1745

L'eſprit de parti qui avait régné dans la diette, ne ceſſa point de diviſer la nation, auſſi-tôt qu'elle fut rompue, & les partiſans cachés des Puiſſances en guerre, travaillérent ſourdement à entraîner leurs amis dans une confédération. Ce fut à cette occaſion que l'impératrice de Ruſſie fit faire au roi & à la république de Pologne la déclaration ſuivante ; déclaration d'autant plus remarquable, qu'elle peut être regardée comme l'époque du grand intérêt qu'a pris depuis la Ruſſie dans les affaires de ce royaume.

» Comme ſa majeſté impériale de toutes les Ruſſies, » en vraie alliée, ne ceſſe de prendre part, non-ſeulement à la proſpérité & au repos de la république de Pologne, mais auſſi à la conſervation de ſa liberté & de ſes droits ; & cela, tant à cauſe du bon voiſinage, qu'en conſidération de l'amitié qui ſubſiſte heureuſement depuis tant d'années, & des étroits engagemens dans leſquels ſe trouve ſadite majeſté

» avec sa majesté le roi & la république : ce n'est qu'a-
» vec bien du déplaisir que sa majesté impériale vient
» d'apprendre que, par-ci, par-là, il y ait des tra-
» ces & indices d'une scission & confédération que l'on
» trame dans la république, de sorte qu'elle ne peut
» se dispenser de faire ici connaître combien il lui se-
» rait désagréable si, dans ce royaume voisin, de pa-
» reils désordres & troubles devaient être excités.

» Sa majesté impériale, suivant ce qui est dit ci-
» dessus, est trop intéressée dans tout ce qui concerne
» la sûreté de sa majesté le roi, comme aussi le repos, le
» bien & la liberté de la république, pour pouvoir
» regarder avec indifférence qu'il y fût effectivement
» porté quelque altération ou atteinte. Ainsi sa ma-
» jesté impériale, pour donner une nouvelle marque
» de ses sentimens pacifiques, & de l'amitié sincère
» qu'elle a pour sa majesté le roi & la république,
» a enjoint à ses ministres plénipotentiaires qui rési-
» dent ici, de déclarer, par la présente, à sa ma-
» jesté le roi & la république, & d'assurer de la ma-
» niere la plus forte qu'elle ne souffrira jamais la moin-
» dre confédération, trouble ou innovation contre la
» personne sacrée de sa majesté le roi, ou contre la
» république, de même que contre sa liberté & ses
» droits, de qui, par qui, & sous quelques prétextes
» qu'ils puissent être suscités : & que bien au contraire
» sadite majesté impériale, pour y obvier de toutes
» ses forces, ne manquera pas de prendre en consé-
» quence les mesures convenables «. A Warsovie,
ce, &c.

1746

Les affaires de la république n'offrent rien de remarquable cette année, que la rupture de la diette assemblée à Warsovie. Ainsi se multiplient, pour la postérité, les époques des funestes effets du dangereux *liberum veto*, ce soutien de la liberté Polonaise, &

qui en troublera conſtamment le bonheur, ſi on ne l'abandonne pour ſaiſir quelqu'autre moyen de maintenir cette même liberté, & déterminer les délibérations des diettes au gré des trois Ordres de la république.

1747

Lorſque la Pologne jouit de la tranquillité au-dehors, l'intervalle d'une diette à l'autre n'offre que bien peu d'événemens dignes d'être remarqués : nous ne croyons cependant pas devoir paſſer ſous ſilence l'inauguration d'une bibliothéque publique, due à la munificence des freres comtes Zaluski, qui tiennent un rang diſtingué, non-ſeulement en Pologne, par leur naiſſance, mais dans toute l'Europe parmi les ſavans, l'un évêque & prince de Cracovie, & l'autre référendaire de la couronne. L'ouverture s'en fit cette année, avec un concours ſurprenant de la plus illuſtre nobleſſe, & les diſcours éloquens qui furent prononcés à cette occaſion, prouvérent que le goût des ſciences & la belle latinité étaient encore cultivés dans le royaume.

1748

L'armée de la couronne preſqu'anéantie, les impôts multipliés & injuſtement perçus, les fortereſſes approchant de leur ruine, le commerce ſans vigueur, le tréſor épuiſé, enfin la république entiere ſouffrant dans toutes ſes parties, le riche obéré, le pauvre ſans reſſource ; toutes ces conſidérations préſentées avec éloquence à la diette de Warſovie, ne purent engager les nonces à ſe joindre pour porter des remédes convenables à tant de maux. L'aſſemblée, toujours tumultueuſe, laiſſa couler le temps, preſcrit pour ſa durée, en vaines déclamations, & le maréchal fut obligé de la terminer, en déteſtant l'eſprit

de parti qui faisait oublier les devoirs du patriote. Cette diette était la cinquiéme infructueusement convoquée dans le terme de dix années : cependant jamais la république ne s'était trouvée dans une crise plus propre à ramener les esprits à des délibérations utiles. Tant qu'elle portera dans son sein le germe de sa destruction, tant qu'elle regardera le *liberum veto* comme le fondement de son bonheur, la dissension régnera dans tous les Ordres, & l'or de l'ennemi livré à un faux frere, triomphera toujours du zéle, de l'activité & des sentimens généreux de mille Polonais.

Une affaire imprévue inquietta beaucoup la Pologne cette année. Le comte de la Salle, colonel au service de la France, & chargé d'affaires du roi Très-Chrétien, à son arrivée à Dantzick, fut arrêté & traduit en prison, à la réquisition du ministre de Russie, qui réclama cet officier au nom de sa souveraine, comme étant encore à son service, & en ayant été déclaré déserteur par un conseil de guerre, tenu à Pétersbourg. Ce démêlé aurait pû avoir des suites funestes pour la régence de Dantzick, si le roi de Pologne, jaloux d'entretenir la bonne intelligence entre les cours de Versailles & de Russie, n'eût employé efficacement ses bons offices, qui furent encore secondés par l'évasion subite du colonel de la Salle, de la forteresse de Weichselmunde, où il avait été renfermé. Le ministre de Russie soupçonnait cet officier d'avoir essayé d'indisposer la noblesse de Pologne contre le passage des troupes Russiennes sur le territoire de la république, d'où elles devaient se rendre à l'armée Autrichienne sur le Rhin. Le comte de la Salle mis à la Bastille en arrivant à Paris, la Cour de Pétersbourg cessa ses plaintes, & le roi de France, pressé par les sollicitations de sa majesté Polonaise, rendit sa bienveillance à la ville de Dantzick.

❃

1749

Le roi de Pologne, réellement affligé du mauvais succès des diettes précédentes, crut, en convoquant une diette extraordinaire, remédier aux maux dont la patrie était menacée. A cet effet il fit publier des universaux, où, après avoir exposé la situation douloureuse de la république, il ne dissimule pas qu'il connaît la main d'où sont partis les coups, & conjure ses fidéles sujets d'ouvrir les yeux sur leurs véritables intérêts. » Ceux qui ont rendu inutiles nos intentions » les plus salutaires, dit-il dans un endroit, ceux » qui ont commis le crime, en ont tiré vanité ; ils » s'en font une espéce de gloire, comme s'ils avaient » mérité les mêmes éloges, que mériteraient ceux » qui sauveraient la patrie du dernier malheur. Comme il leur a manqué d'autres prétextes & inventions artificieuses, ils ont eu recours à d'indignes » soupçons contre notre personne : par un faux zéle, ils » ont voulu faire croire à des nonces bien intentionnés, » que la république & la liberté courraient grand risque, si la diette réussissait, parce que nous avions des » vues dangereuses & préjudiciables à l'une ainsi qu'à » l'autre. Pour remplir en même temps la mesure de » leurs crimes, après avoir imaginé cette calomnie, » ils l'ont fait courir dans les palatinats, afin d'intimider, par ce phantôme, une nation jalouse de ses » prérogatives, afin de se mettre eux mêmes à couvert du blâme d'avoir fait manquer la diette, & afin » de nous faire perdre la confiance que nous avons tâché de nous concilier par notre application continuelle à l'avancement du bien public ; sentimens » que cette illustre nation, si recommandable par son » attachement exemplaire envers ses rois, nous témoigne sans réserve & avec reconnaissance «.

Ces expressions fortes, répandues dans les univer-

ſaux, jettérent l'allarme parmi la nation. Quelques ſénateurs jugérent convenable de porter leurs reſpectueuſes remontrances aux pieds du thrône, & le caſtellan de Cracovie, le palatin de Sendomir & celui de Braclaw ſe chargérent de les préſenter à ſa majeſté. Ils ſe plaignent, dans cette piéce, que les univerſaux aient été publiés à l'inſçu des ſénateurs & des miniſtres d'Etat de la république; de ce qu'on s'eſt ſervi d'expreſſions offenſantes, par leſquelles il ſemble qu'on ait voulu noircir aux yeux du roi les ſentimens les plus épurés des véritables citoyens de la patrie; ils prétendent que loin de chercher à ramener la confiance, on ne ſe ſert que de moyens capables de la détruire, & faits pour irriter les eſprits. » La véritable & unique reſſource, » diſent-ils, des conteſtations qui troublent les diettes » & qui ſont la cauſe des malheurs & des mécontentemens publics, provient de ce que les uns s'élevant » trop au-deſſus de leurs égaux, ferment aux autres » l'accès à la bienveillance & à la faveur de votre » majeſté, & que non contents d'atteindre leur but, ils » emploient encore d'autres moyens illicites pour faire » du tort aux bien-intentionnés, comme le contenu » des univerſaux ne le prouve que trop. Ce ſont eux » qui ſont venus à bout de s'emparer des conſeils, & » de diſpoſer de tous les palatinats. Si quelque dignité, ou quelque bien royal, viennent à vaquer, » la diſpoſition s'en fait auſſi-tôt à leur gré. Ils dirigent les tribunaux, les commiſſions.... Par-là les » ſénateurs, deſtitués de leurs fonctions principales, » deviennent des citoyens preſque inutiles à la cour, » puiſqu'ils ne ſauraient employer leur faible crédit à » ſervir utilement votre majeſté & la patrie «. Enfin les ſénateurs (ou du moins quelques ſénateurs) ſupplient le roi, de la maniere la plus reſpectueuſe, en terminant leurs remontrances, de leur accorder la conſolation de ne pas ſe trouver éloignés de ſa faveur royale, & de pouvoir jouir du crédit ſi bien mérité

par leurs démarches ſincères, afin de ſe rendre de plus en plus dignes d'être chargés de l'exécution de ſes ordres.

En liſant ces remontrances, on ne peut ſe diſſimuler que l'intérêt de la république ne les a pas dictées, & que la haîne de parti, la jalouſie & l'ambition en ſont le principe humiliant.

Une cauſe aſſez importante fut décidée cette année par le tribunal de Petrikaw. Il s'agiſſait d'une conteſtation élevée entre M. Dzyalinski, M. Granowski, d'une part, & les comtes de Brühl, de l'autre part, au ſujet de la terre de Wargow, que ces ſeigneurs répétaient comme un bien qui avait appartenu ci-devant à la maiſon de Brühl, & qui avait fait partie de ſa ſucceſſion. L'état de la queſtion était de ſavoir ſi les ancêtres de cette maiſon étaient Polonais d'origine, & en ce cas de démontrer la choſe par des preuves évidentes : les comtes de Brühl, après avoir déclaré qu'ils ſe ſoumettaient ſans réſerve au jugement du tribunal de Petrikaw, produiſirent une généalogie revêtue de tous les actes & piéces juſtificatives, par laquelle il paraît certain que les comtes de Brühl deſcendent d'une ancienne famille établie en Pologne il y a pluſieurs ſiécles, & qu'ils viennent en ligne directe de Jean de Brühl, qui a été chambellan de Poſnanie ; la même famille comptant parmi ſes ancêtres Erneſt de Brühl, connu en ſon temps ſous le nom de comte Ocieſzyno de Brühl, lequel avait été marié avec la demoiſelle Pronarowna, fille du caſtellan d'Owieczin. Ces piéces produites, & le droit de la maiſon de Brühl ayant été inconteſtablement établi, le tribunal de Pétrikaw prononça en ſa faveur.

Le roi de Pologne avait nommé au ſiége archiépiſcopal vacant de Gneſne, Adam Komorowski, & pour donner à ce prélat une preuve de ſa bienveillance, il ſollicita auprès du pape, pour lui & pour ſes ſucceſſeurs, la diſtinction ſi ambitionnée de porter l'ha-

billement de pourpre, &c. Il n'eſt pas indigne de l'hiſtoire de préſenter ici un extrait de ces inſtances que ſa majeſté Polonaiſe fit par écrit & ſignées, en forme de ſupplique, ou d'acte public, pour leur donner plus d'accès & de poids.

AUGUSTE,

ROI DE POLOGNE, &c.

» Pour obtenir en faveur d'Adam Komorouski, élu
» archevêque de Gneſne, & ſes ſucceſſeurs, la fa-
» culté de porter par-tout & dans toutes les fonc-
» tions, l'habit rouge ou de pourpre, tel que celui
» des cardinaux de la ſainte Egliſe ; ſavoir, la ſou-
» tane, la ceinture, la mozette, les bas, la barret-
» te, mais non le chapeau, dont on ne demande pas
» de faire uſage ; de plus, pour obtenir l'indult de
» faire porter par-tout devant lui la croix archiépiſco-
» pale, même dans l'hôtel du nonce apoſtolique, com-
» me il fait dans le palais du roi, ſans que ce pri-
» vilége donne au primat le moindre droit de préémi-
» nence ſur le nonce, à moins que les archevêques
» de Gneſne ne ſoient en même temps cardinaux de
» la ſainte Egliſe «.

Le ſaint pere acquieſça à cette demande, & en outre permit à l'archevêque & à ſes ſucceſſeurs, de faire, en l'abſence du nonce apoſtolique, les fonctions d'internonce, & d'en exercer toute la juriſdiction.

1750

L'année derniere, à l'ouverture du tribunal de Pétrikaw, il s'était paſſé une ſcène capable d'étendre le feu de la guerre civile dans toutes les parties du royaume. Grand nombre de ſeigneurs du premier rang, de même que les députés des diettines, s'étant aſſemblés à

Pétrikaw, pour faire l'élection du maréchal de ce territoire, ils se rendirent à l'église paroissiale, afin d'y prêter, suivant l'usage, le serment ordinaire. Les députés le firent les premiers, sans la moindre opposition; mais lorsque les séculiers voulurent prêter le leur, on vit parmi la noblesse, qui y était venue en très-grand nombre, munie de protestations par écrit contre la validité des élections des députés, s'élever des murmures & ensuite des débats si vifs, que les sabres parurent dans l'instant en l'air. Les nobles se séparérent aussi-tôt: les uns se rangérent du côté de la maison de Potocki, les autres tinrent le parti de celle de Czartorinski. Le parti de Potocki, qui avait été le premier à tirer le sabre, effraya si fort ses adversaires, qu'ils se sauvérent partout où ils crurent pouvoir trouver leur sûreté, tandis que les ecclésiastiques, renfermés dans la sacristie, délibéraient infructueusement sur les moyens d'appaiser ce tumulte: faute de combattans, il cessa; mais les séculiers furent forcés de se retirer, sans avoir prêté serment. Une affaire de cette nature, & dont les annales de Pologne ne fournissent aucun exemple, demandait la présence du roi pour en arrêter les suites: on lui écrivit à Dresde pour le supplier de se rendre dans son royaume; mais l'assurance que sa majesté donna qu'incessamment elle arriverait à Warsovie, n'empêcha pas les deux maisons divisées de se mettre en campagne, chacune avec un assez grand nombre de vassaux, & de commettre quelques actes d'hostilité réciproquement sur les terres l'une de l'autre. Tout ce que purent faire les sénateurs & les généraux, en cette extrémité, ce fut de rassembler, à tout événement, tous les régimens entretenus sur le pied Allemand, & d'ordonner la levée des recrûes nécessaires pour les rendre complets. Les choses en étaient à ce point terrible de désunion, lorsqu'on apprit la mort du comte de Tarlo, palatin de Sendomir, & celle du comte Potocki, staroste de Kauniewski, tous deux distingués par leur naissance, leurs grands

biens, leurs qualités perſonnelles & leur étonnant crédit dans la république, qui ſouvent y avait balancé l'autorité royale. Ces deux événemens ſuſpendirent les opérations des petites armées de Potocky & de Czartorinski, précipitérent le voyage de ſa majeſté, & décidérent la tenue d'une diette extraordinaire.

Le ſuccès d'une diette dépend preſque toujours du plus ou moins d'habileté du maréchal, & la Cour n'ignorait pas combien il était intéreſſant d'en faire choiſir un qui fût réellement ami de la patrie. Elle jetta les yeux ſur le comte Rzewski, palatin de Podolie; mais ſon éminente dignité l'excluait du maréchalat, puiſqu'il ne pouvait être élu nonce. Ce ſeigneur, tout prêt à ſeconder les diſpoſitions patriotiques du roi, par un déſintéreſſement ſans exemple, fit volontiers le ſacrifice de ſon palatinat, entra dans l'Ordre Equeſtre, & n'eut aucune difficulté à ſe faire élire nonce de Chelm à la diette extraordinaire. Cette action, vraiment romaine, devait l'élever ſans doute à la dignité de maréchal, avec d'autant plus de raiſon, que c'était à ſa prudence qu'on devait l'heureux ſuccès de la diette de pacification de l'année 1736: mais tout ce qui devait parler en faveur du comte Rzewski, fut juſtement ce qui anima contre lui les ennemis cachés de la tranquillité publique. La diette extraordinaire s'ouvrit par la difficulté qu'on fit de reconnaître le nonce de Chelm pour membre légitime de l'aſſemblée; les débats durérent pendant tout le temps preſcrit pour ſa tenue, & elle ſe ſépara auſſi infructueuſement qu'à l'ordinaire.

Si l'on veut conſulter les annales de Pologne, on trouvera plus d'un ſénateur qui, animé de zéle pour le bien public, eſt deſcendu de ce rang à celui de nonce, pour être élu maréchal; mais il eſt certain que, quand même le parti mécontent n'aurait pas trouvé ce prétexte pour rompre la diette, il n'en aurait pas manqué pour arriver à ſon but, & cacher les véritables

motifs de ſon oppoſition. Il y avait dans les univerſaux publiés : » qu'il ne ſerait rien mis ſur le tapis que » ce qui était exprimé dans les univerſaux de convoca-» tion » : & ce parti s'était décidé ſur cela même, & c'était cela même qu'il avait réſolu d'empêcher qu'on ne traitât & qu'on ne réglât.

L'action infructueuſement généreuſe du comte Rzewski, ne reſta pas ſans récompenſe de la part de la cour : le roi le revêtit de nouveau du palatinat de Podolie & l'admit à prêter le ſerment de ſénateur. Une réhabilitation ſi ſubite fournit aux ennemis de ce ſeigneur matiére à rabaiſſer le mérite du ſacrifice qu'il avait fait au bien de ſa patrie. Au reſte on n'ignora pas que le comte Malachowski, ſtaroſte & nonce d'Owieczin, dans ſa concurrence avec le comte Rzewski, pour la dignité de maréchal, s'était aſſuré du ſuffrage du comte Potocki, palatin de Kiovie, & grand-général de l'armée de la couronne, & de ceux de ſon parti.

La Cour ſe conſola facilement du mauvais ſuccès de la diette générale, lorſqu'elle apprit que le prince Sanguski venait d'être unanimement nommé maréchal du tribunal de Petrikaw. Si au contraire ce tribunal de la couronne ne fût point venu à activité, il en ſerait réſulté une confuſion affreuſe, parce que dès-lors, le parlement du royaume, privé d'activité, tous les autres tribunaux ſubalternes ſe ſeraient trouvés dans le même cas, en ſorte que perſonne n'aurait pû ni demander, ni obtenir juſtice.

Les Coſaques Haydamaques portérent cette année le fer & le feu dans l'Ukraine Polonaiſe : ils pillérent les villages, brûlérent les égliſes, maſſacrérent impitoyablement tout ce qu'ils rencontrérent, ſans épargner ni les enfans, ni les femmes, ni les vieillards, ni les malades, ni les miniſtres des autels. Les troupes prépoſées pour la ſûreté des frontiéres firent bien ce qu'elles purent pour détourner ce fléau : mais quelles forces oppoſer contre un ennemi qui vous ſurprend ſans ceſſe par

pelotons, qui fuit quand on l'attaque, & qu'on ne peut ſuivre dans les repaires où il ſe cache?

Les Ménonites, dont le nombre eſt aſſez conſidérable à Dantzick, ſe plaignirent amérement au magiſtrat de cette ville d'être léſés dans la jouiſſance de leurs priviléges; & voyant leurs vives repréſentations ſans réponſe, ils s'adreſſérent à ſa majeſté Polonaiſe pour obtenir le redreſſement de leurs griefs: dans le même temps les Anabaptiſtes firent un pareil pas vers le thrône; mais ces derniers, moins heureux que les Ménonites, qui furent efficacement recommandés à la régence de Dantzick, entendirent prononcer avec chagrin que déſormais ils ne ſeraient plus conſidérés en qualité de citoyens, mais ſur le pied ſeulement de ſimples étrangers.

Il tomba auſſi un orage violent ſur la nation Juive. D'abord une commiſſion royale ſe tranſporta à Kamilnieck pour examiner pluſieurs griefs à la charge des Juifs, & elle rendit un décret par lequel il leur fut ordonné de ſe retirer de cette ville & de ſes fauxbourgs dans l'eſpace de vingt-quatre heures; ordre auquel ils furent obligés d'obéir ſans rémiſſion: pareille ſentence fut prononcée quelque temps après par la régence de Warſovie, & dans différens palatinats du royaume & du grand-duché de Lithuanie. Les véritables cauſes de cet arrêt rigoureux, qui n'a pas eu ſon effet, ne ſont pas venues à la connaiſſance publique.

C'eſt un problême aſſez difficile à réſoudre; ſavoir, ſi les Juifs ſont utiles ou onéreux au royaume de Pologne, & ſi leur expulſion ſerait avantageuſe ou préjudiciable. Si les Juifs étaient chaſſés des terres de la république, dont ils ont entre les mains le principal commerce, cet acte de rigueur ne manquerait pas de ruiner quantité de familles Polonaiſes, dont la fortune ſe trouve en quelque ſorte liée à celle de ces malheureux proſcrits; mais ſi la proſcription des Juifs avait lieu, ce malheur du moment ne ſerait-il pas bien-tôt

réparé

réparé par la néceſſité où ſe verraient les Polonais de faire fructifier par eux-mêmes toutes les branches d'un commerce étendu, dont les gains retombent dans les caiſſes de leurs avares facteurs. Toute nation qui abandonnera ſon commerce & le ſoin des canaux de l'abondance à des mains étrangéres, ne ſera jamais une nation opulente.

Le roi donna une audience publique à un miniſtre du kam de Krimée, qui fut reçu, fêté & renvoyé avec les cérémonies (*g*) d'uſage. Ces ſortes d'envoyés, pour l'ordinaire, apportent de médiocres préſens, & en obtiennent, en partant, de fort conſidérables.

1752

L'année précédente & celle-ci furent employées à juger les différends ſurvenus entre le magiſtrat & la bourgeoiſie de Dantzick. L'affaire pouvait devenir ſérieuſe, ſans les ſoins patriotiques du roi; la confuſion régnait dans tous les ordres de cette ville : le magiſtrat, accuſé d'empiéter ſur les priviléges des autres tribunaux, ne voyait autour de lui que révolte & ſédition : la bourgeoiſie animée ne prétendait rien céder; les ouvriers refuſaient de travailler pour leurs maîtres, & cette eſpéce d'anarchie menaçait de ſe terminer par l'effuſion du ſang des citoyens, lorſqu'une commiſſion, nommée par le roi, rétablit les loix dans leur vigueur & rappella la tranquillité. Le magiſtrat

(*g*) Il eſt bon de remarquer que les miniſtres du kam des Tartares ne paraiſſent découverts aux audiences des rois de Pologne, que par une eſpéce de contrainte ſur laquelle on eſt d'accord. Lorſque le miniſtre entre dans la ſalle, on lui enleve ſon bonnet (ou turban) : il paraît ſe fâcher un inſtant, & ne céder que par force à une coutume ſi oppoſée aux ſiennes. Son bonnet lui eſt remis ſur la tête au moment qu'il ſort. C'eſt la république qui défraye ces miniſtres & leur ſuite.

fut condamné à payer une amende considérable & tous les frais du procès. Le conseil des cinquante fut déposé, & quatre membres du grand-conseil & six députés des conseils inférieurs reçurent ordre d'aller demander pardon au roi de leur désobéissance.

Avant la tenue des diettes, il est d'usage d'assembler un *kolo*, ou grand-conseil militaire, pour faire choix des nonces de l'armée Polonaise & étrangére, qui doivent assister à la diette prochaine, & y porter les représentations qu'ils jugent convenables & nécessaires aux besoins de l'armée : en conséquence de cette regle, le comte Branicky, grand-général, assembla à Droyczin tous les chefs de l'armée & treize compagnies, tant de hussards, que de pancernes, espéces de cuirassiers, qui sont tous armés de cottes de maille. Ces treize compagnies forment ensemble ce qui, chez les Romains, composait deux légions, & c'est proprement la gendarmerie de l'armée de la couronne. Ce conseil ou kolo se tient à cheval & en rase campagne : les troupes tracent un large cercle, pendant que les généraux délibérent dans le centre. Le succès de cette assemblée & la tranquillité qui régna dans le plus grand nombre des diettines anti-comitiales, pour l'élection des nonces, donna quelque espoir que la future diette se terminerait heureusement, & que d'utiles réglemens, adoptés par cette assemblée, rétabliraient l'ordre & le calme dans le royaume : mais vainement on s'en flattait : les esprits étaient trop échauffés, & l'ancienne cabale, toujours subsistante, fournit des alimens au feu qui couve sans cesse dans les différens ordres particuliers, & que soufflent toujours l'esprit de parti, la vengeance & l'intérêt personnel.

Pour se convaincre de cette fâcheuse vérité, il ne faut que lire la protestation suivante.

» Moi, Casimir Morsky, nonce du district de Sochaczew, me présentant en personne, je proteste » devant Dieu & tout l'Univers, que je ne suis sé-

» duit par aucun intérêt particulier, mais uniquement » excité par l'amour de ma patrie, dont toutes les » conſtitutions de la diette de 1690 ſe trouvent vio- » lées. Nous nous ſommes joints, au commencement » de la diette, au ſénat pour ſaluer le roi, notre gra- » cieux maître; mais on nous a empêchés, comme dans » les précédentes diettes, de parler contre la viola- » tion des *pacta conventa*, n'ayant permis qu'à un ſeul » nonce, par province, de parler, ſans qu'on les ait » ſatisfaits de la part de ſa majeſté ſur leurs propoſi- » tions. De retour dans la chambre des nonces, on » s'eſt plaint que les points cardinaux de nos loix étaient » léſés dans l'ordre des diettes, ainſi que le fondement » de nos conſtitutions de 1607, 1641, 1707 & 1736, » concernant la réduction des troupes Saxonnes, con- » formément aux loix: les premiéres charges de l'armée » étrangére ont été données aux *diſſidens*, & les diſpo- » ſitions des œconomies & ſalines ſe trouvent entre les » mains des mêmes *diſſidens*, auſſi-bien que la poſte » de la couronne, à laquelle le ſecret de l'État eſt con- » fié, & qui exigerait bien que cette charge impor- » tante fût donnée à un noble Polonais de la reli- » gion catholique, ſelon le deſir de nos palatinats, » & les inſtructions qu'ils nous donnent à ce ſujet. » Ayant donc fait demander l'obſervation de tous ces » points par le maréchal de la diette, nous avons, » par le *liberum veto*, arrêté l'activité de toutes déli- » bérations, en priant nos miniſtres & nos chance- » liers de ne point mettre les ſceaux ſur des privilé- » ges qui ſont directement contre nos loix. D'ailleurs, » comme le grand-maréchal a négligé d'empêcher que » le nombre de la garde Saxonne n'excéde ce qui eſt » preſcrit par les loix, & que les tréſoriers des deux » nations ne ſe ſont point oppoſés à ce que les œco- » nomies & les ſalines paſſaſſent entre les mains des » *diſſidens* & des étrangers; voyant, outre cela, » qu'on ne peut eſpérer aucune ſatisfaction, & qu'au

» lieu de cimenter la confiance entre les Etats, on les » irrite encore davantage, en avançant les étrangers » au préjudice des ſénateurs & des nobles de mérite, » d'une fidélité inébranlable, & qui ont bien ſervi la » république ; craignant au ſurplus qu'à cette diette-ci » les remédes ne ſoient pires que le mal, puiſque » tout ce qui a été propoſé par les nonces a été étouffé » ou rejetté, quoique ce dût être la baſe & le fon- » dement de toutes les délibérations des diettes, & » le véritable moyen de maintenir la confiance né- » ceſſaire entre les Etats, de nous faire jouir de ce » que nous avons obtenu par le ſang de nos ancêtres, » & de fortifier en même temps la majeſté & la li- » berté : enfin, de ſi puiſſans & de ſi juſtes deſirs n'é- » tant point écoutés, mais au contraire mépriſés ; je » me mets ſous la ſûreté publique pour conſerver les » loix & les prérogatives de tous les Ordres par qui » elles ſont violées & opprimées : en conſéquence j'ar- » rête l'activité, &, par ce manifeſte, je déclare la » nullité de la diette. Moi, ſouſſigné, &c. «

Si quelqu'intérêt particulier ou quelqu'influence étrangére a pû porter ce nonce à faire cette étrange proteſtation, de quels remords n'a-t-il pas dû être enſuite déchiré ? Dans ces inſtans affreux les bons patriotes ſeuls déplorent le ſort de la patrie, & voient avec douleur ſon aviliſſement ; mais ils ſont en petit nombre. Ainſi les abus ſe multiplient dans un royaume, les ſujets ſouffrent, les armées dépériſſent, les finances ſont mal adminiſtrées, la juſtice mal exercée & les places frontiéres ſans défenſe. Heureuſe encore la Pologne de jouir dans ce temps des avantages de la paix au dehors !

La mort de M. du Perron de Caſtera, réſident de France auprès du roi & de la république de Pologne, donna lieu cette année à un réglement de la plus grande importance. M. le comte de Broglie, nouvel ambaſſadeur du roi Très-Chrétien, porta des plaintes

au tribunal du grand-maréchal de la couronne contre le médecin & l'apothicaire dont le résident s'était servi pendant sa maladie. L'affaire fut mûrement examinée, & il fut jugé que, si le médecin & l'apothicaire n'étaient pas coupables de mauvaise volonté, comme il était difficile de le présumer, ils étaient du moins inexcusables sur le reproche de négligence & d'inattention; sur quoi le tribunal jugeant combien il importe pour le public de réprimer des fautes de cette espéce, condamna le premier au bannissement, & l'autre à une amende de six cents écus. Le proverbe qui dit que les médecins peuvent tuer impunément, moyennant ce réglement, ne s'étendra pas jusqu'à la Pologne.

1753

Les moindres démêlés entre les nobles Polonais ne sont point indifférens, & la plus légére étincelle peut produire un incendie général. Le comte Zamoscki, gouverneur de Lublin, répétant quelques droits sur les biens de la maison de Zamosck, s'empara à main armée de la forteresse de ce nom, & du territoire qui en dépend. Le jeune staroste de Zamosck, trop faible par lui-même pour pouvoir rentrer dans la possession de cette partie de son patrimoine, implora aussi-tôt l'assistance du prince de Radziwil, palatin de Wilna, qui lui fournit quinze cents hommes, bien armés. Avec ce secours, le jeune staroste s'avança vers la citadelle de Zamosck : le comte de Zamoscki, songeant à prévenir l'orage, engagea dans ses intérêts les comtes de Potocki & de Poniatowski : le premier lui fit passer un renfort de deux cent cinquante fantassins, trois cents cavaliers, cent Turcs ou *Kipkées* & dix-sept piéces de canon : il reçut du second sept cents Cosaques de l'Ukraine Polonaise. Ces deux petites armées étaient déja en présence & allaient en

venir aux mains, lorſque le palatin de Cracovie, l'évêque de cette ville & l'archevêque de Gneſne, s'entremirent pour empêcher l'effuſion du ſang. Leurs ſages exhortations produiſirent cet effet, & des ordres précis du roi, qui leur enjoignait de mettre bas les armes, ſous peine d'être déclarés ennemis de la patrie, achevérent de les convaincre de la néceſſité d'un accommodement. Le comte Branicki, grand-général de la couronne, ſéqueſtra auſſi-tôt les biens en diſcuſſion, & mit au nom du roi garniſon dans la fortereſſe de Zamoſck. Le fond du procès fut renvoyé à la déciſion de la diette du royaume.

1754

L'année derniere il s'éleva un vif démêlé entre la cour de Pologne & celle de Rome. Le roi Auguſte apprit, avec la plus grande ſurpriſe, que Sa Sainteté, dans ſa prochaine promotion de cardinaux, prétendait comprendre le nonce, réſident auprès du roi de Sardaigne, préférablement à celui accrédité auprès de la république de Pologne. Auſſi-tôt ſa majeſté donna ordre de faire à ce ſujet les plus fortes repréſentations au ſaint-pere. La cour de Rome ſemblait fonder cette préférence ſur ce que la couronne de Sardaigne n'eſt point une couronne de république, ni donnée par élection, & que le roi de Sardaigne, dans ſes derniers traités avec les cours de Vienne & de Verſailles, a été traité d'égal. Ce prétendu motif ne manqua pas d'irriter la nation Polonaiſe. Elle répondit que » ſi ſon roi était » dans le cas de faire quelques traités avec ces Puiſ- » ſances, il ſerait, à plus juſte titre, en droit de pré- » tendre qu'on le traitât d'égal, comme avaient été » traités les rois ſes prédéceſſeurs : elle ajoûta que ſa » majeſté jouiſſait d'une entiére égalité dans les cor- » reſpondances qu'elle entretenait avec l'empereur & » les premiers ſouverains, & que, quoique la couronne

» de Pologne fût celle d'une république & d'un roi
» électif, elle ne devait pas être plus préjudiciée qu'une
» autre, puisque la couronne impériale est comme celle
» d'une république, & que l'empereur est un prince
» électif: que la couronne papale est elle-même élec-
» tive, & que le pape n'en est pas moins le chef de
» la république Chrétienne : qu'enfin ces deux cou-
» ronnes ne laissent pas d'être les deux premieres cou-
» ronnes du monde: qu'au reste la nation Polonaise se
» glorifie que son roi, par une vraie marque de gran-
» deur, ait un pouvoir absolu de faire plus de bien
» qu'aucun autre monarque, à ceux de ses sujets qui
» le méritent, sans qu'il manquât, s'il le voulait, de
» moyens de faire le contraire : que ce n'est pas un
» défaut de puissance qui, en Pologne, met un obs-
» tacle au mal de la part du souverain, puisque le
» pouvoir que la noblesse a dans ce pays-là, est une
» prérogative qu'elle tient de Dieu même, & qu'ainsi
» la nation entiere ne peut point absolument se per-
» suader que la couronne de son roi puisse aller de
» pair & bien moins après celle du roi de Sardaigne «.

Pour appuyer ces réfléxions on laissa entendre que les Polonais, piqués de l'injuste préférence que la cour de Rome montrerait dans ce cas pour le nonce de Sardaigne, seraient bientôt disposés à ne plus recevoir de nonce apostolique dans le royaume, & se croiraient autorisés à prétendre que le primat remplit cette place, comme légat né du saint siége ; ce qui ne pourrait avoir lieu, sans occasionner des maux vraiment déplorables, dont Sa Sainteté serait responsable devant Dieu.

Cette brouillerie entre les cours de Rome & de Pologne renouvella d'intéressantes contestations entre la noblesse & le clergé du royaume, sur le pouvoir dont le clergé est revêtu, & que la noblesse prétend être contraire aux prérogatives dont elle jouit & aux loix fondamentales de la nation.

» On sait que les anciens souverains de Pologne, » aussi-bien que toute la nation, ayant voulu donner » des marques signalées de leur piété & de leur zéle » pour la république orthodoxe, ont incorporé les évê- » ques dans un des trois Ordres de la république, qui » est le sénat. Cette prérogative leur a donné l'influence » dans toutes les délibérations publiques, & ils s'en » sont servis avec tant de succès, pour l'avancement » de leurs intérêts, qu'ils ont abusé de cette préémi- » nence au point de vouloir former dans le sein de l'E- » tat un autre Etat usurpatif, lequel ne tend à rien » moins qu'à sapper les loix fondamentales de la pa- » trie «. Ce sont les propres termes du grand-maréchal de la couronne dans ses remontrances au roi sur cette importante contestation. Il prétend qu'injustement les consistoires des évêques diocésains s'approprient la connaissance de procès qui sont directement du ressort des tribunaux de la couronne, & que le primat, au lieu de tenir la main à l'exécution & au maintien des loix, montre le chemin aux autres pour les enfreindre & pour les ébranler par les fondemens : il cite plusieurs exemples de ces infractions, & entr'autres un tout récent, pour lequel le primat a été condamné au tribunal du royaume, conformément à la disposition des loix. Il se plaint de ce que toutes les jurisdictions ecclésiastiques du royaume, au lieu d'en reconnaître les loix, se rendent dépendantes des jugemens d'un étranger séculier, qui, en sa qualité d'auditeur de la nonciature, devient leur juge supérieur, & sur-tout de ce que les évêques se disent dépendans de la cour de Rome & des canons, & prétendent ne pouvoir déroger à leur autorité & jurisdiction ecclésiastique, sans le consentement du saint-siége. Les derniéres réflexions de cet écrit portent sur les immenses biens du clergé, sur la faible portion qu'il verse dans la caisse des impôts, & sur les sommes exorbitantes

qui passent en cour de Rome pour le jugement des procès & les expéditions.

Dans une lettre du chancelier de la couronne au sujet de ces débats, après avoir détaillé les motifs de mécontentement des nobles, on trouve ces paroles remarquables : » Je suis le même qui n'ai pas craint d'ex- » poser ma vie pour votre autorité royale : je ne souf- » frirai pas qu'un second entreprenne de régner avec » votre majesté. Autant qu'il me sera possible, sire, » je tâcherai d'adoucir les esprits; mais je ne donne- » rai jamais les mains pour partager l'autorité de vo- » tre majesté. Dieu secondera toujours cette majesté » royale, qu'il nous ordonne de révérer, & je mour- » rai rempli de ce zéle & de ce profond respect » avec lesquels, &c. «. Tous ces nuages se dissipérent l'année suivante, à l'arrivée d'un nouveau nonce du pape, qui travailla efficacement à raccommoder le clergé avec la noblesse, & le tribunal de Pétrikaw déclara nul le décret de condamnation lancé contre le primat, dans l'affaire des *évocations incompétentes*.

Les troubles dont on vient de parler étaient dans leur plus grand degré d'activité, lorsqu'un nouvel incident vint mettre obstacle au retour de la tranquillité.

On apprit avec étonnement que le prince Sangusko, maréchal de la cour de Lithuanie, seigneur âgé seulement de trente-huit ans, & possesseur de biens considérables, venait de se renfermer dans un couvent, afin d'y passer le reste de ses jours dans la retraite. Une démarche de cette nature excita l'attention de la noblesse, dont la surprise redoubla encore, lorsqu'elle sçut que ce prince, non content de distribuer la plus grande partie de ses biens à différens particuliers & personnes titrées, dont le revenu passait quarante mille ducats par an, avait entrepris même de démembrer de l'*ordinatie*, fondée par le feu prince Ostrogski, les biens qui y avoient été réunis du consentement du

roi & de la république, & dont la diſpoſition ſubſiſte ainſi ſans interruption depuis plus d'un ſiécle & demi ; action d'autant plus extraordinaire, que ces terres ſe trouvent chargées de l'entretien perpétuel d'un corps de troupes de la république, aux ordres du grand-général de l'armée de la Couronne.

Auſſi-tôt que l'on fut informé de cette nouvelle, les deux grands-généraux de la Couronne, les ſénateurs, miniſtres, dignitaires, officiers & gentilshommes, qui purent aſſez promptement ſe raſſembler, publiérent un manifeſte, dans lequel ils expoſérent, que, ſi l'on ne s'oppoſait à cette uſurpation d'une autorité illimitée & d'un pouvoir arbitraire de la part d'un particulier, il en réſulterait une anarchie formelle élevée ſur les débris des loix & des conſtitutions du royaume. Ils citent, pour appuyer ce ſentiment, ſept conſtitutions conſécutives de différentes années, qui prouvent l'invalidité de ce démembrement. Ils recherchent les droits du prince Sangusko, poſſeſſeur actuel, & ſoutiennent qu'il ne deſcend de l'*inſtituteur* que par les femmes; qu'il n'avait qu'une jouiſſance précaire de l'*ordinatie*, & qu'il n'eſt qu'un vaſſal & un feudataire de la république.

Immédiatement apres la publication de ce manifeſte, le grand-général de la Couronne fit entrer des troupes ſur les terres de l'*ordinatie* d'Oſtrog, avec ordre d'occuper toutes les places & forteresſes du pays ; mais cet acte de prudence qui ſemblait devoir calmer les eſprits, penſa faire répandre beaucoup de ſang ; car, ſuivant les conſtitutions du royaume, on ne peut, ſans abuſer du pouvoir militaire, s'emparer des biens d'un gentilhomme, qui n'eſt ni jugé ni condamné ; il eſt même défendu aux généraux d'employer les troupes de la république pour l'exécution d'un décret : ainſi, dans le cas dont il s'agit, la démarche du grand-général pouvait être regardée comme une infraction aux loix. Cependant le comte Branicky marchait avec quelques troupes, pour combattre le prince Lubomirski, qui en

avait raſſemblé un certain nombre de ſon côté ; mais des ordres formels du roi, de ceſſer toutes hoſtilités, arrêtérent ces deux adverſaires.

Malgré tous les ſoins que ſe donnérent les bons patriotes pour ajuſter ce différend, il fut le prétexte dont ſe ſervirent les mal-intentionnés, & qui leur réuſſit pour rompre la diette de cette année, qui ſe ſépara ſans avoir pu ſeulement parvenir à élire un maréchal, en ſuppliant le roi de mettre en direction les biens de l'*ordinatie* d'Oſtrog, ſi intéreſſans pour entretenir les cinq cents hommes prépoſés à la garde des frontiéres de ce côté. Cette demande & l'aveu de ſa majeſté à cet égard, réveillérent les prétendans à cette riche ſucceſſion, en cas de partage. L'ambaſſadeur de France (le comte de Broglie) remit au roi un mémoire en forme de déduction généalogique, par lequel il eſt prouvé, que, ſi l'*ordinatie* d'Oſtrog doit être diſſoute & abolie, le roi de Pologne, duc de Lorraine & de Bar, & à ſon défaut le roi de France, du chef de la reine ſon épouſe, ont un droit inconteſtable pour demander d'être admis à ce partage. L'ordre de Malte ſe mit auſſi ſur les rangs, en vertu d'une ancienne diſpoſition en ſa faveur, lorſque la branche maſculine viendrait à s'éteindre. Ces dernieres conſidérations accélérérent la nomination des adminiſtrateurs prépoſés pour la régie de ces biens.

1756

Vers le milieu de cette année ſa majeſté Polonaiſe fit publier des univerſaux pour la tenue d'une diette. Ce prince ſe plaint amérement dans cette piéce de la fatale iſſue des précédentes aſſemblées de la nation, qui prive la république des moyens de pourvoir à ſes beſoins, l'empêche de prendre des meſures efficaces pour relever ſon ancien luſtre, & bouleverſe en même temps, pour ainſi dire, la forme du gouvernement. Mais vainement Auguſte II invitait les nobles Polonais à ſe con-

cilier pour trouver des remédes aux maux de la patrie; les diettines s'assemblérent, la discorde s'empara des esprits, le tumulte, la confusion, la vengeance y régnérent en souverains, & la cruauté y retraça toute la barbarie des anciens Sarmates, chez lesquels la violence & l'anarchie s'appuyaient sur les loix mêmes de l'Etat, pour combattre & étouffer les loix de l'humanité: dans plusieurs de ces assemblées on tira le sabre, on lâcha des coups de pistolet, plusieurs nobles furent tués, & il y en eut un assez grand nombre de blessés.

C'était pendant ces scènes sanglantes que le roi de Prusse s'emparait des Etats électoraux de Saxe, à main armée, & après avoir investi les troupes Saxonnes dans leur camp de Pirna, il les obligeait à se rendre prisonniéres de guerre. Dans cette cruelle extrémité, il ne restait à sa majesté Polonaise d'autre parti que celui de se retirer à Warsovie: pour cet effet elle fit demander des passeports au roi de Prusse, qui lui répondit dans ces termes:

MONSIEUR MON FRERE,

» Votre majesté me marquant son desir pour entre-
» prendre son voyage en Pologne, après que les affaires
» entre nous viennent d'être réglées, j'ai fait expédier
» d'abord tous les ordres qu'elle m'a fait demander par
» son major Zechwitz, & je fais des vœux pour que
» son voyage soit des plus heureux. Il dépendra d'elle
» de disposer de la route que votre majesté voudra te-
» nir, tout comme elle voudra, & si elle aime de ne
» point trouver en son chemin de mes troupes, elle
» voudra seulement me faire sçavoir ses intentions à ce
» sujet par le général Baron de Sporken, afin que je
» puisse d'abord faire écarter celles-ci selon son inten-
» tion. Je finis en faisant des protestations les plus sin-
» céres à votre majesté que, malgré tout ce que je me
» suis vu obligé de faire indispensablement dans la con-

» jončture présente, je lui conserverai toujours l'amitié la plus parfaite; de sorte que, si jamais je puis procurer des avantages à votre majesté ou à sa famille royale, je ne manquerai pas de les embrasser avec tout le plaisir imaginable, pour lui prouver les sentimens de la plus haute estime, & de la parfaite considération, avec lesquelles je serai à jamais,

Monsieur mon frere,

DE VOTRE MAJESTÉ

le bon frere

Struppen le 18 *Octobre* 1756. FRÉDÉRIC.

Lorsque le roi de Pologne arriva à Warsovie tous les grands du royaume vinrent le complimenter sur son retour, & sa majesté leur dit: « mes fatalités vous sont connues, messieurs: mais j'ai la consolation pardevers moi de ne me les être point attirées, & ce m'est une véritable satisfaction de me retrouver parmi mes chers Polonais ».

1757

Aussi-tôt que le roi de Pologne fut arrivé à Warsovie, il fit part de sa triste situation à l'empereur des Romains & à l'impératrice de Russie, & requit ces deux Puissances d'employer, suivant la teneur des traités, les moyens les plus prompts & les plus efficaces pour le secourir & délivrer la Saxe du joug de l'oppression sous lequel elle gémissait: il en reçut les réponses les plus favorables; mais tandis que le chef de l'Empire attaquait le monarque Prussien, & que la Russie faisait avancer une armée formidable du côté de la Lithuanie, le secrétaire d'ambassade de Prusse déclara par ordre du roi son maître, au grand-général de la couronne: « qu'en vertu du

» traité de Wehlau, quatre bataillons & quelques escadrons de troupes Prussiennes avaient reçu l'ordre de partir des environs de Stargard & de s'avancer jusques sur le territoire de la Pologne ; & que, comme la république s'était engagée par le même traité à défendre les Etats de la sérénissime maison de Brandebourg & de lui fournir quatre mille hommes de troupes auxiliaires, en cas de nécessité, sa majesté la requérait de tenir ce corps prêt à marcher & à agir ». Ce secrétaire ajoûta en même temps, « qu'au cas que les troupes impériales de Russie dirigeassent leur marche vers les Etats de sa majesté Prussienne, elle espérait que la république ne leur accorderait jamais le passage, vû qu'elle attirerait par-là la guerre au milieu de la Pologne ». Cette déclaration fit d'autant plus de sensation sur les esprits de la république, qu'elle se trouvait divisée en deux partis, dont l'un penchait pour la Russie, tandis que l'autre prenait ouvertement les intérêts de sa majesté Prussienne : la réquisition que fit faire aussitôt l'impératrice Elisabeth, pour le passage de ses troupes sur le territoire de la Pologne, augmenta encore les troubles dont ce royaume était déja la proie, sur-tout par rapport à l'importante ville de Dantzick, dont les Russes auraient voulu faire une place d'armes.

Le roi de Pologne goûta quelques instans de satisfaction, en apprenant que le régiment du prince Frédéric Auguste & un bataillon de celui du prince Xavier avaient trouvé les moyens de s'échapper des mains des Prussiens & de gagner les frontiéres de Pologne. Telles furent les circonstances de cette action courageuse, qu'on ne peut appeller désertion.

Le régiment du prince Frédéric Auguste, composé de huit cents hommes, après avoir été mis sur le pied Prussien, avait eu ses premiers quartiers à Luben & à Guben : ayant depuis été commandé pour se rendre à Berlin, il s'était mis en marche à cet effet : non-seulement on

avait eu ſoin de déſarmer les ſoldats, mais on les avait fait marcher par deux routes différentes : le bonheur les ayant favoriſés au point de leur faire rencontrer des chariots chargés d'armes, ils ne conſultérent que leur courage, & tombérent avec beaucoup de réſolution ſur ces chariots & s'emparérent des armes & des munitions qu'ils portaient : ſe trouvant par-là en ſituation de faire quelque réſiſtance, ils oſérent ſe ſouſtraire à l'autorité de leurs officiers, & prirent la route de Pologne, où ils n'arrivérent qu'après nombre d'eſcarmouches avec le détachement Pruſſien, qui les pourſuivit juſques ſur la frontiére. L'évaſion de ce corps fut dirigée & conduite par un ſergent, nommé Rechter, qui, s'étant aſſuré des diſpoſitions de ſes ſoldats, leur propoſa de ne pas balancer à profiter de l'occaſion qui ſe préſentait de ſecouer le joug d'un ſervice où ils s'étaient engagés de force. Le cri, vive la Saxe, fut le ſignal auquel tous, d'un commun accord, ils tombérent ſur les Pruſſiens.

Le bataillon du régiment du prince Xavier était en garniſon à Croſſen, &, la bayonnette au bout du fuſil, ſe fit jour à travers les Pruſſiens, pour gagner la Pologne.

Le 17 Novembre la Saxe perdit une mere tendre & bienfaiſante dans la perſonne de Marie-Joſephine, archiducheſſe d'Autriche, reine de Pologne, grande-ducheſſe de Lithuanie, électrice de Saxe. Cette princeſſe, née le 8 décembre 1699, mourut au milieu de ſes infortunés ſujets, dont elle adouciſſait la miſére par ſa préſence & par les abondans ſecours qu'elle verſait ſur eux. On peut dire, ſans crainte d'offenſer la vérité, que Marie-Joſephine était l'ornement du thrône, & plus reſpectable encore par l'éclat de ſa piété & des vertus les plus pures, que par celui de la naiſſance & du diadême.

1758

La disgrace du feldt-maréchal comte Apraxin, à qui sa majesté l'impératrice de Russie venait d'ôter le commandement de ses armées, n'étonna que faiblement la cour de Warsovie, d'après la lettre écrite à sa majesté impériale, par le général Sibilski, officier Polonais, & qui fut rendue publique. Elle jette un grand jour sur les opérations de cette premiére campagne des Russes.

» Trés-sérénissime impératrice,

» Votre majesté impériale, en me confiant le commandement d'un corps de troupes de l'armée qu'elle a fait » marcher en Prusse, m'a donné une marque de sa bienveillance si distinguée, si précieuse, que je ne trouve » point de termes assez forts pour exprimer la reconnaissance dont mon cœur est pénetré. Il m'eût été » glorieux de vous sacrifier ma vie au lit d'honneur; » c'était l'objet de mon zéle, le terme de mon ambition & le moyen de m'acquitter envers votre majesté » impériale: mais mon destin veut que je sois encore » redevable à cet égard: peut-être même aurai-je le » regret d'emporter cette dette avec moi dans le tombeau. Quoi qu'il en soit, je ne puis, très-sérénissime » impératrice, dissimuler l'étonnement dont je fus saisi » à mon arrivée sur le territoire ennemi, où je vis les » Cosaques brûler, saccager, & commettre les plus » cruels excès, au mépris de toutes les loix de la guerre » reçues chez les nations policées. Dès lors il me fut aisé » de prévoir la disette de subsistance où se trouverait » l'armée de votre majesté impériale, par une suite naturelle de cet abus. Mais ma surprise & ma douleur » furent encore bien plus grandes, lorsqu'après cette » victoire complette où les troupes de votre majesté impériale mirent l'ennemi en fuite & dans un désordre

» dont

» dont il était facile de profiter pour achever sa ruine,
» & lui porter un coup dont il n'eût pu se relever; lors
» (dis-je) que je vis négliger la poursuite de si grands
» avantages, & que j'eus la mortification de ne pouvoir
» obtenir trois régimens d'infanterie, avec le secours
» desquels j'aurais moi-même entrepris de poursuivre
» les vaincus.

» Mes propositions à cet effet étaient fondées sur l'ex-
» périence, & sur la nature des circonstances actuelles.
» J'y faisais envisager une continuation de succès non
» douteux. J'appuyai mes raisons sur des certitudes plû-
» tôt que sur des probabilités; enfin j'offris de soutenir
» de ma personne l'exécution de tout ce que je propo-
» sais: mais j'eus le malheur de n'être pas écouté, &
» bientôt après je dus déplorer le résultat inopiné du
» conseil de guerre où la retraite de l'armée de votre
» majesté impériale fut résolue; retraite aussi préma-
» turée, & qui s'exécuta avec une armée victorieuse,
» pleine de courage & d'ardeur, brûlante du desir de
» retourner au combat; armée encore suffisamment
» pourvue de vivres & de munitions de guerre; armée
» enfin dont la moitié eût suffi pour battre celle d'un
» ennemi saisi de crainte & d'effroi. Je n'adhérai
» point au résultat de ce conseil, parce que j'aurais été
» obligé d'agir contre mon devoir: je ne le signai pas
» non plus, parce que j'aurais blessé ma conscience.
» Ainsi voyant que les opérations militaires étaient fi-
» nies pour cette année, qu'on laissait là Konigsberg,
» quoique cette ville qui n'attendait que le moment de
» se soumttere à votre majesté impériale, eût déja dres-
» sé une capitulation; que d'ailleurs il n'était plus ques-
» tion que d'anticiper le temps des quartiers d'hiver,
» considérant tout cela, je jugeai que ma présence ne
» pouvait plus être d'aucune utilité à l'armée, & je priai
» monsieur le feldt-maréchal comte d'Apraxin de m'ac-
» corder ma démission, en vertu du plein pouvoir dont
» il était muni, & de permettre que je m'en retour-

» naſſe à Warſovie. Il y conſentit & ſe chargea d'en » répondre à votre majeſté impériale, comme le prouve » l'écrit ſigné de ſa main dont je joins ici la copie.

» J'eſpére donc que votre majeſté n'improuvera point » mon départ de l'armée, & qu'elle voudra bien me » permettre de lui renouveller très-humblement mes » offres de ſervice : quelque médiocres qu'ils ſoient, je » la ſupplie de les agréer, ſi elle trouve à propos de » faire reprendre le fil des opérations militaires. Entiére» ment ſoumis aux volontés de votre majeſté impé» riale, je n'aſpire qu'à la ſervir avec utilité & à faire » connaître, au prix même de ma vie, le profond reſ» pect dont je ſuis pénétré pour ſon auguſte perſonne «.

A Warſovie le 14 Novembre 1737. *Signé*, SIBILSKI, baron de Wolfſberg.

Les Etats de Curlande s'étant aſſemblés cette année, firent repréſenter au roi & à la république de Pologne que, convaincus que ſa majeſté impériale de toutes les Ruſſies verrait avec plaiſir l'élection de ſon alteſſe royale le prince Charles de Saxe au duché de Curlande, ils s'eſtimeraient heureux de donner leurs voix à ce prince, ſi ſa majeſté voulait lui en accorder la ſouveraineté, & déclarer préalablement le ſiége vacant.

En conſéquence de cette repréſentation le ſénat arrêta que le dernier duc Erneſt n'ayant ni accompli les conditions auxquelles le duché lui avait été conféré en vertu de la conſtitution de 1736, ni reçu l'hommage des Etats du païs, mais étant reſté toujours abſent, & au ſervice d'une Puiſſance voiſine, qui faiſait déclarer préſentement, en termes exprès, par ſon miniſtre, que par des raiſons d'Etat elle ne permettrait jamais au duc ni à ſa poſtérité mâle de ſortir de ſon Empire ; déclaration qui devait faire regarder le thrône comme vacant ; que par toutes ces conſidérations, & vû les inſtances de la nobleſſe de Curlande, qui avait fait ſupplier le roi

par monſieur de Schepping ſon député, d'avoir enfin pitié de cette province privée depuis dix-huit ans d'un ſouverain, & de lui accorder monſeigneur le prince Charles pour duc; le ſénat, dans la vue de prévenir les maux qu'une vacance plus longue pourrait occaſionner, était d'avis & conſeillait au roi de déclarer les duchés de Curlande & de Sémigalle vacans, priant ſa majeſté d'en donner inceſſamment l'inveſtiture à ſon alteſſe royale le prince Charles, en vertu de la ſuſdite conſtitution de 1736, & ſous les conditions preſcrites au duc précédent.

Le roi, conformément à ce réſultat, ſigna le diplôme d'inveſtiture & l'on y apposa le ſceau de la couronne & celui du grand-duché de Lithuanie.

Ce n'était pas au milieu des troubles extérieurs que l'on devait s'attendre que la diette, aſſemblée cette année, aurait un ſuccès plus heureux que les précédentes; malgré les exhortations & les vues paternelles du roi, le déplorable effet de la conſtitution, ou plutôt de l'anarchie Polonaiſe, en occaſionna la rupture. Dès qu'on voulut entamer les délibérations dans la chambre des nonces, nombre de voix s'élevérent contre le ſéjour des troupes Ruſſiennes en Pologne: en vain on crut étouffer cette rumeur en propoſant de porter ces plaintes au pied du thrône; un nonce de Volhinie proteſta contre cette démarche, & déclara qu'il ne permettrait pas qu'on délibérât tant que les Ruſſes occuperaient le territoire de la république. Rien ne put ramener ce député, qui ſe retira furtivement de Warſovie. Toute activité étant donc arrêtée par le *liberum veto*, le maréchal congédia l'aſſemblée & l'on convoqua un *ſenatûs-conſilium*, pour aviſer aux meſures qu'il convenait de prendre dans cette fatale conjoncture.

1759

Lorſque les Etats de Curlande & Sémigalle ſe furent déterminés à élire pour leur ſouverain le prince Charles de Saxe, ils exigérent de lui les plus grandes aſſurances par rapport à la Religion, & ſitôt que ſon alteſſe royale eut reçu l'inveſtiture de ſes duchés, elle adreſſa à la régence du pays des réverſales, dans leſquelles eſt inſéré l'important article qui ſuit.

» Nous promettons de la maniére la plus ſolemnelle » de maintenir ces mêmes Etats & leurs habitans dans » le libre exercice de la confeſſion d'Augſbourg, con- » formément aux pactes & conventions arrêtées par nos » prédéceſſeurs. En conſéquence, nous aſſurons que, dès » à préſent & à l'avenir, toutes les affaires en matiére » de religion ſeront en derniére inſtance, & ſans aucun » appel ultérieur, décidées par le tribunal conſiſtorial; » que nous ne permettrons pas qu'il ſe faſſe le moindre » changement dans toutes celles d'entre les égliſes de » ce pays, ſur leſquelles nous avons ſeuls, ou conjoin- » tement avec d'autres, le droit de patronat, non plus » que dans aucune des autres égliſes de la confeſſion » d'Augſbourg, ſoit dans les villes ou dans le plat-pays: » que nous ne ſouffrirons point que les Catholiques y » conſtruiſent aucune égliſe, chapelle ou oratoire, & » qu'au cas que quelqu'un entreprît de faire le contrai- » re, nous emploierons, dès le premier avis qui nous » en parviendra, notre pouvoir ſuprême pour empêcher » pareille choſe de s'exécuter. Nous nous engageons de » plus à laiſſer jouir les ſuſdites égliſes Proteſtantes de » tous leurs revenus & prérogatives, de ne les laiſſer » déſervir que par des miniſtres de la confeſſion d'Aug- » ſbourg, de maintenir en bon état celles ſur leſquelles » nous avons le droit de patronat, & de les faire rebâtir » ou réparer lorſqu'il en ſera beſoin: nous continuerons » d'exercer ce droit de patronat ſur le même pied que

» l'ont exercé les ducs nos prédécesseurs, accordant
» néanmoins à notre conseil de régence la faculté de
» l'exercer en notre nom, si le cas le requiert, &c ».

Tout ayant été reglé à la satisfaction des Etats, le nouveau duc de Curlande partit pour Mittau, & de-là pour Pétersbourg, afin d'y consommer ce qui restait à décider par rapport à la levée du séquestre des duchés, & aux moyens de pourvoir d'une maniere convenable les enfans de l'ex-duc de Biren (*h*).

1760

L'année derniere le roi de Prusse fit précéder par un manifeste l'entrée d'un corps de ses troupes en Pologne : il expose dans cette piéce qu'il se croit suffisamment autorisé à user du même droit dont les Russes se sont servis pour agir hostilement contre lui, & à faire des efforts pour les obliger à se désister de leurs vues ennemies & pernicieuses. Ce détachement se porta du côté de Pos-

(*h*) L'électeur de Cologne, comme grand-maître de l'Ordre Teutonique, fit, à l'occasion de l'élection du prince Charles de Saxe, revivre ses prétentions sur les duchés de Curlande, de Sémigalle & de Livonie, dans un mémoire justificatif qu'il fit présenter, par son ministre, à la diette de Ratisbonne.

On sçait que sur la fin du douziéme siécle, ces trois duchés étaient peuplés d'idolâtres & de barbares; que, pour les convertir, ou pour les subjuguer, les Allemands formérent des croisades; que tantôt, sous le nom de chevaliers Porte-Glaives, tantôt sous celui de chevaliers de Livonie, ou de chevaliers Teutons, ils s'emparérent de ces pays l'épée à la main; qu'ayant embrassé la Réforme du temps de Gothard Kettler, leur grand-maître, ils s'appropriérent chacun une commanderie de l'Ordre; que ce même Gothard Kettler, ayant enfin fait hommage à Sigismond-Auguste, roi de Pologne, en obtint pour lui & pour ses descendans, à titre de fiefs, les duchés de Curlande & de Sémigalle. Ainsi les prétentions de son altesse électorale de Cologne remontent, comme on le voit, à plus de six cents ans.

nanie, & y détruisit quelques magasins des Russes; il enleva le prince Sulkowski à sa terre de Reussen & le conduisit à Glogau, déclarant qu'il ne se portait à cette extrémité, que parce que ce seigneur, pendant le cours de cette guerre, avait témoigné une partialité outrée pour les ennemis du roi. Ces procédés parurent à la république d'une trop dangereuse conséquence pour souffrir qu'ils se multipliassent; elle en porta des plaintes amères au sieur Benoit, sécrétaire d'ambassade de la cour de Berlin, demanda l'élargissement du prince Sulkowski, véneur du grand duché de Lithuanie, réparation sur le manifeste peu ménagé & nullement convenable de M. de Dohna, lors de son irruption dans la grande Pologne, un frein contre l'inondation des monnoies de mauvais aloi, versées par la Prusse dans le royaume, & enfin l'assurance du redressement de tous ces griefs, & d'une entiére sécurité pour l'avenir: satisfaction légitimement dûe à un royaume libre, & qui se tient dans les bornes de la plus exacte neutralité.

Quelques milliers de Juifs répandus dans la Pologne, écrivirent au comte Uladislas Lubienski, archevêque de Gnesne & primat du royaume, qu'ils faisaient profession du Christianisme, & demandaient le baptême. Ces anti-Talmudistes se rendirent en grand nombre à Warsovie, suivant l'ordre du primat, pour y être instruits des dogmes de la communion Romaine: leur chef, nommé Jean-Jacques Frenck, fut baptisé dans la chapelle de la cour, en présence du roi, qui versa sur lui & sur ses nombreux freres d'abondans bienfaits, & promit de ne rien négliger pour leur procurer toutes les aisances possibles & les garantir de toutes persécutions. Cette grande cérémonie était à peine achevée, que les anti-Talmudistes, quoique baptisés & reçus au giron de l'église, donnérent beaucoup d'embarras au clergé qui venait de les instruire. Jean-Jacques Frenck, chef de ces néophites, fut cité pardevant l'official de Warsovie, avec trente autres de sa nation; on l'accusa de se faire ren-

dre par les ſiens des honneurs qui tenoient de l'extravagance, & d'allier aux principes de la foi Chrétienne des opinions à peine tolérées dans le Judaïſme. Le chef, après un mûr examen, fut ſéparé de ſes compagnons, qui déclarérent avec ſerment qu'ils rejettaient les nouvelles opinions, & admettaient les vérités fondamentales de la religion Catholique Romaine.

La diette de cette année s'aſſembla auſſi infructueuſement qu'à l'ordinaire. La premiere choſe à laquelle on travailla fut de procéder à l'élection d'un nouveau maréchal; mais lorſque le comte de Malachowski, écuyer tranchant de la couronne, & qui avoit été le maréchal de la diette précédente, éleva ſon bâton de commandement, & en frappa un coup ſur la table, il ſe rompit; ce qui d'abord fut regardé comme un mauvais augure, & donna lieu de croire que la diette ne ſubſiſterait pas. Cette opinion ne tarda pas à ſe réaliſer; car le nonce Luſinski, l'un des députés, n'ayant pu obtenir la permiſſion de parler, ſortit de l'aſſemblée, proteſta contre la tenue de la diette, auſſi long-temps qu'il ſe trouverait des troupes étrangéres en Pologne, & partit furtivement pour retourner dans ſa province.

1761 (*i*)

La néceſſité d'arrêter le cours des monnoies de mau-

(*i*) Tandis que nombre de citoyens travailloient à déchirer les entrailles de la patrie, le prince Joſeph-Alexandre Jablonowski, Prince du Saint-Empire Romain, chevalier des Ordres du Saint-Eſprit, de Saint-Michel & de Saint-Hubert, palatin & général de Novogorod, membre de l'Académie des Sciences de Paris, fondait à perpétuité quatre prix de quatre médailles d'or, pour être diſtribués à ceux qui auraient le mieux réuſſi à traiter les ſujets qui leur ſeraient propoſés chaque année : ſçavoir, une de la valeur de quarante ducats pour un diſcours dont l'objet ſera de perfectionner l'hiſtoire de Pologne, & des pays qui ont

vais aloi dont la Pologne était infectée, obligea la République d'avoir encore recours cette année au reméde infructueux d'une diette extraordinaire ; elle fut aussitôt rompue qu'assemblée. Un parti nombreux se trouvait intéressé à ne pas voir discontinuer les troubles, & le séjour des troupes Russiennes dans le royaume & sur les frontiéres, était un motif qu'il ne laissait pas échapper pour effectuer ses desseins pernicieux.

1762

Pendant que la noblesse du palatinat de la grande Pologne, forme un projet de confédération contre les troupes Russiennes ; l'impératrice Elisabeth détache douze mille hommes de son armée, aux ordres du prince de Wolkonski, pour prendre des quartiers dans cette province, & tâcher d'étouffer dans sa naissance ce feu prêt à s'allumer. Mais bientôt la scène change ; la bienfaisante Elisabeth est ravie à ses sujets & à ses alliés ; Pierre III son successeur, se réconcilie avec le roi de Prusse : il en instruit les Puissances en guerre, & il envoie des ordres à ses généraux pour évacuer ses conquêtes & faire rentrer ses soldats dans l'Empire. Qui n'aurait imaginé que le systême politique de l'Europe allait nécessairement changer? Tous les Etats intéressés dans les troubles présens le pensaient & prenaient des

quelque rapport avec ce royaume : une seconde de trente ducats, pour un discours, ou dissertation sur des points de géométrie ; une troisiéme de vingt ducats, sur des questions de physique & d'agriculture ; & enfin une quatriéme, pour un discours, ou dissertation, sur des objets de méchanique & de l'art hydraulique.

Les politiques troublent la terre, les ambitieux la ravagent, les sçavans l'éclairent. Le prince Jablonowski aime sa patrie, il la sert, il l'éclaire, & il emploie ses richesses à récompenser les talens.

mesures en conséquence, lorsqu'on apprit que Pierre III, à peine monté sur le thrône, en avait été précipité, & que l'impératrice Catherine II venait de s'y placer.

Cette étrange révolution fit perdre au duc Charles de Curlande tout espoir de se soutenir dans la possession de ses nouveaux Etats : le duc Ernest de Biren, rappellé de son exil par le feu empereur de Russie, Pierre III, & soutenu par l'impératrice Catherine II, fit déclarer par un manifeste à la noblesse & aux Etats de Curlande, que ne se sentant coupable d'aucune faute contre le droit féodal, vis-à-vis du roi & de la république de Pologne, bien loin de penser à se désister du moindre de ses droits, en qualité de souverain élu des duchés de Curlande & de Sémigalle, il était au contraire dans la ferme résolution de les soutenir de toutes les forces que le Seigneur lui mettrait entre les mains; qu'à cet effet il n'avait pas voulu manquer d'avertir à temps le sénat & les députés des Etats, qu'au cas qu'on cherchât à leur imposer, par quelque moyen que ce pût être, de nouvelles obligations vis-à-vis de son altesse royale le prince Charles, comme cela s'était déja fait antérieurement, au préjudice de sa souveraineté, ils n'entrassent pour rien dans les démarches qui pourraient être contraires à son *juri quæsito*, qu'il se réserve *omni meliori modo*, protestant formellement contre tout ce qui pourrait faire tort à sa maison souveraine.

Une pareille déclaration, dans le cas où l'on se trouvait à Mittau, ne fit qu'accroître le trouble & la confusion : la régence & la noblesse se divisérent en trois factions : la premiére, constamment attachée aux intérêts du prince Charles, soutint ouvertement ses droits, fondés sur la validité de son élection & sur l'investiture qu'il avait reçue du duché de Curlande : la seconde faction, composée des partisans du duc de Biren, suivit l'impulsion de la cour de Russie ; & la troisiéme, formée par les gens indécis ou indifférens, attendit l'évenement pour se ranger du côté le plus heureux.

Si les Tartares avaient voulu cette année ſeconder l'ardeur martiale de leur Kan, la Pologne aurait été en feu. Sur de prétendus griefs, ce prince avait aſſemblé une armée de quatre-vingt mille hommes pour ravager les frontiéres du royaume ; mais lorſque ces troupes furent ſur les bords du Nieſter, elles refuſérent de paſſer le fleuve, à moins qu'on ne leur préſentât un ordre formel, ſigné de la Porre, qui les y autorisât. Le Kan n'ayant pu le montrer, toute ſon armée l'abandonna, à la réſerve de quatre mille brigands. On conjura les ſuites de cet orage avec de l'or.

Malgré la rupture de quelques diétines particulieres, où le ſang Polonais coula avec aſſez d'abondance, on parvint cette année à ouvrir la diette générale à Warſovie : ſi les députés euſſent conſulté les beſoins de la patrie, cette aſſemblée aurait été paiſible, & ne ſe ſerait terminée qu'à l'avantage des citoyens ; mais les ennemis du bien public n'avaient pas épuiſé toute leur rage. Le comte Malachowski, directeur de la chambre, en qualité de maréchal de la derniere diette, tenue en 1758, fit l'ouverture de la ſéance par repréſenter que la république, qui depuis tant d'années languiſſait dans une eſpéce de léthargie, venait enfin d'être ranimée par les loix, & par les ſoins infatigables de ſa majeſté : il ajoûta qu'il avait lieu de croire que cette aſſemblée ferait à la patrie tout le bien qu'il n'avait pas été poſſible de lui procurer dans les années précédentes ; que l'eſprit de diſcorde & d'animoſité ayant plongé la Pologne dans les plus grands malheurs, de ſorte que Dieu avait ſeul veillé aux affaires de ce royaume pour empêcher ſon entiére deſtruction, il eſpérait du zèle de tous les nonces, qu'ils feraient exécuter les loix dont ils ſont les gardiens & les dépoſitaires, & qu'ils raffermiraient ainſi la patrie chancelante & voiſine de ſa chûte ; que dans cette ferme confiance il les invitait à procéder à l'élection d'un maréchal.

Cette premiere ſéance fut des plus tumultueuſes ;

quelques nonces demandérent à parler ; les autres prétendirent qu'avant toutes choſes il fallait procéder à l'élection d'un maréchal : ſans rien décider, l'aſſemblée fut remiſe au lendemain. Ce jour-là le comte Poniatowski, ſtolnick de Lithuanie, nonce de Mielnick, déclara qu'il connaiſſait toute la force de la loi, & que cependant il ne ſe prêterait à rien, tant que le comte de Bruhl ſerait préſent : ſur ce mot les ſabres furent levés de part & d'autre. Le directeur de la chambre ſe jetta avec précipitation au milieu des combattans, & les conjura de ne pas troubler la paix & la sûreté de la diette. On ſe rendit à ſes inſtances, & les ſabres rentrérent dans leurs fourreaux. Alors le comte Poniatowski, grand chambellan de la Couronne, nonce de Belz, s'écria qu'on faiſait violence à la chambre, & demanda que cet attentat ne demeurât pas impuni. D'autres nonces éxigérent que l'affaire fût remiſe au jugement du grand-maréchal, ou à celui de la chambre *ſemotis arbitris*. Quelques-uns ſouhaitérent qu'on fît retirer les arbitres de la part deſquels il y avait à craindre pour la sûreté de la chambre. Le directeur, ayant repris ſa place, s'écria avec vivacité : *Quis furor, ô cives, quæ tanta licentia ferri !* » Ce lieu ſacré, ajoûta-t-il, » qui devrait être un aſyle pour la perſonne de chaque » nonce & de quiconque obſerve ce qui eſt dû au roi & » à la loi, va donc être expoſé au trouble & à la violen- » ce, ſi l'on ne recherche parmi les arbitres l'auteur » de cet attentat contre la loi, qui déclare coupable » celui qui tire l'épée dans l'aſſemblée ? Attentat hor- » rible, qui bleſſe la juſtice divine & l'autorité royale, » & qui ne peut ſans danger reſter impuni ».

La querelle s'échauffant de plus en plus, on propoſa de s'aſſurer ſi le comte de Bruhl n'était pas la cauſe du tumulte, qui ceſſerait dès qu'on en connaîtrait la ſource. Pluſieurs nonces répondirent que le palatinat de Mazovie garantiſſait la légitimité du comte de Bruhl pour nonce de Warſovie ; mais le comte Poniatowski

répliqua qu'on n'avait rien à alléguer contre le palatinat de Mazovie, & qu'on en voulait à la perſonne ſeule du comte de Bruhl.

Quelques ſoins que ſe donna le comte Malachowski, il ne put parvenir à rapprocher les eſprits, & une proteſtation que le nonce Szumakooski fit en ſe retirant, ôta toute activité à la diette, que le directeur fut forcé de rompre, en diſant que celui qui détruiſait ainſi une diette était plus coupable qu'un parricide, parce qu'il trahiſſait toute la patrie; qu'il demandait au ciel de faire tomber tout le poids de ſa vengeance lur le criminel, & finit par ces mots: *Fecimus quod potuimus; non deſeremus rempublicam uſque ad interitum.*

On s'apperçoit bien que l'admiſſion du comte de Bruhl dans la chambre des nonces était la cauſe ou le prétexte de ces conteſtations. Une partie de la nobleſſe, à la tête de laquelle ſe trouvaient les princes Czartorinski, s'était déclarée contre la famille de Brulh; l'autre, compoſée des Lithuaniens, reconnaiſſait pour chef le prince de Radziwil, &, conjointement avec la Cour, ſoutenait le nonce de Warſovie.

Pour connaître le fond de cette importante affaire, qui, quoique particuliére, entrait pour beaucoup dans les affaires générales de l'Europe, il eſt néceſſaire de rapporter les objections dépoſées dans le mnaifeſte des Lithuaniens contre la légitimité de l'indigénat obtenu par la famille de Bruhl; enſuite nous préſenterons le précis de la réponſe de leurs adverſaires. Cet important procès doit avoir l'univers pour juge.

» Nous ſavons, (diſent les Lithuaniens dans leur mani-» feſte) que juſqu'à l'arrêt de Pétrikaw donné en 1749, » la maiſon des comtes de Brulh, illuſtre & célébre dans » ſon pays, n'a jamais prétendu partager cette portion de » l'héritage de nos peres: qu'elle n'a joui d'aucunes ré-» compenſes que les loix ont décernées a ceux qui ont » rempli les devoirs de la nobleſſe; qui ont défendu la » foi, les rois, les loix & la liberté; qui ſe ſont expo-

» ſés au danger de perdre les biens & la vie dans les
» guerres qu'il y a eu à ſoutenir contre les ennemis com-
» muns ; qui ont comparu dans les bans, arriére-bans,
» revues, confédérations, élections des rois, & ont ren-
» du des ſervices à la patrie dans les diettes, diétines,
» magiſtratures, & ſiéges de juriſdictions ; en un mot,
» aux ſeuls citoyens de ce royaume, qui ont ſervi l'E-
» tat de pere en fils ».

Mais, lorſque la famille des comtes de Bruhl, diſtinguée dans ſon pays, a obtenu, au préjudice des loix établies dans celui-ci, un décret au tribunal de Pétrikaw, par lequel les prérogatives excluſivement attachées aux nationaux lui ont été décernées, combien de loix cette démarche n'a-t-elle pas enfreintes !

Premiérement, les moyens par leſquels cette maiſon eſt parvenue à s'aſſûrer l'indigénat bleſſent neuf conſtitutions expreſſes, ſucceſſivement établies dans les années 1601, 1602, 1641, 1672, 1674, 1676 & 1699. Ces conſtitutions veulent que les indigénats ſoient conférés, non par les arrêts des tribunaux, mais aux diettes, d'après le conſentement de tous les Etats, à ceux qui, profeſſant la religion Catholique, auront à quelques diétines, & ſur la recommandation du roi & des généraux, fait des démarches, & obtenu des nonces des inſtances réitérées dans leurs inſtructions, après avoir prouvé par des piéces authentiques reconnues de leur prince ou des républiques où ils ſont nés, que leur nobleſſe eſt originaire, & avoir enſuite prêté ſerment de fidélité à notre république.

En ſecond lieu, c'eſt au préjudice de deux conſtitutions, celle de 1637 & celle de 1638, que le comte de Bruhl a obtenu la charge de grand-maître de l'artillerie de la couronne. Il eſt dit expreſſément dans ces conſtitutions, que cette place doit être remplie, non par un étranger, mais par un gentilhomme Polonais.

Indépendamment de la charge de général d'artillerie, qui, contre les loix, a été conférée au pere, celle de *Czeznick* de la couronne a été donnée au fils, ainſi que nom-

bre de ſtaroſties, telles que celles de Spiſz, de Warſovie, de Liporica, de Bolimow, de Bidgoſe, de Piaſetzno, de Btoni, & de tant d'autres, avec de vaſtes héritages & toutes les poſſeſſions que cette maiſon a achetées. Cependant nous connaiſſons dix-huit conſtitutions qui, par ces diſpoſitions, & ces acquiſitions, ſont évidemment léſées : ces loix exigent qu'aucun étranger ne poſſéde, ni charges, ni ſtaroſties, ni biens héréditaires, ni même hypothéques : en un mot elles lui défendent de ſe mêler de ce qui concerne l'adminiſtration de ce royaume.

Il faut rétablir ces loix (ajoûtent les Lithuaniens) auxquelles le comte de Brühl & ſon illuſtre maiſon ont porté de ſi terribles atteintes. Notre attachement & celui de nos freres à nos maiſons fondamentales ne nous permettent pas de ſouffrir que les charges, pour leſquelles nos ancêtres ont verſé leur ſang, nous ſoient ravies par des mains étrangeres.

Le parti contraire ne tarda pas à faire paraître ſa réponſe à ce manifeſte : il commence par déplorer l'outrage public qu'on vient de faire aux loix dans leur propre ſanctuaire, les réglemens concernant l'ordre de la diette violés, la ſûreté publique compromiſe, les glaives levés dans un lieu conſacré à la décence & à la ſageſſe, enfin la diette rompue auſſitôt que formée.

» Nous proteſtons (dit-il) devant notre patrie en-
» tiére que ſon bien ſeul a été & ſera toujours l'unique
» objet de nos penſées & de nos actions ; que la gloire
» du nom de gentilhomme Polonais, gloire acquiſe par
» le ſang & la vertu de nos ancêtres, aſſurée par les
» loix, & devenue la baſe de nos libertés & de nos
» droits, eſt non-ſeulement un tréſor précieux pour
» nous que nous tâcherons de conſerver & de tranſmettre
» dans toute ſa pureté à nos deſcendans, mais encore que
» nous n'emploierons les avantages de notre naiſſance
» qu'à la défenſe des loix & du bien public ; que nous
» ſacrifions à cet objet notre vie & notre fortune, & que

» les prérogatives de la nobleſſe ne ſeront jamais entre » nos mains des armes que nous tournions contre la » juſtice pour ſatisfaire la haîne ou la vengeance «.

Le même parti juſtifie enſuite la demande qu'il avait faite que privativement à tout autre objet on procédât à l'élection d'un maréchal, & cite, pour l'appuyer, les conſtitutions de 1690 & 1736. « Quelques nonces, (ajoûte-t-il) n'ont pas été ſatisfaits de ce procédé conforme à la loi, & du jugement certain qu'on leur annonçait ſur les objections : ſans égards pour l'ordre des » ſuffrages & pour les formes que la loi preſcrit, on a » provoqué monſieur le comte Frédéric d'Ocieſzyno » Bruhl, czeſnik de la couronne, nonce & ſtaroſte de » Warſovie, & l'on a voulu l'exclure de la chambre des » nonces, lui qui a tant de fois rempli, ainſi que ſes » freres, les fonctions publiques ; qui eſt depuis ſeize » ans en poſſeſſion d'une ſtaroſtie juriſdictionale cédée » par monſieur le prince palatin de Ruſſie, & pour laquelle il a prêté le ſerment entre les mains de feu » monſieur le caſtellan de Cracovie, comte Poniatowſki, alors palatin de Mazovie ; qui a été décoré enſuite » d'une charge de la couronne, & qui eſt, ſinon naturaliſé, au moins rétabli par le decret du tribunal de Pétrikaw de l'année 1749, dans les anciens droits de » poſſeſſions dont ſes ancêtres jouiſſaient dans ce royaume ».... On découvrira le coupable qui a occaſionné la rupture de la diette.... & la juſtice le punira. » Mais qui pourra conſoler la patrie affligée des larmes » que lui fait verſer l'outrage de ſes propres enfans ? » Qui rétablira les forces énervées des loix violées ? Qui » effacera la tache faite ſous le régne le plus heureux du » plus juſte & du plus glorieux des monarques » ?

Le *ſenatûs-conſilium*, qui ſuivit la rupture de cette diette, chargea les grands-maréchaux de la couronne de rechercher l'auteur de ces troubles & de trouver les moyens de prévenir pour l'avenir de ſemblables attentats. En ſignant le réſultat de cette aſſemblée, le comte

Zamoiski, palatin d'Inowroclaw, adressa au roi un discours digne de passer à la postérité, & qui, en développant la situation critique du royaume, fera connaître quel est le caractère d'un vrai patriote Polonais.

SIRE,

Toutes les fois que vous m'appellez au conseil du sénat, je me fais un usage de relire le serment que j'ai prêté à vous comme mon souverain, & à la patrie, afin que mon esprit, nouvellement frappé des devoirs que ce serment m'impose, dirige toutes mes paroles vers le bien public uniquement, sans égard à aucun intérêt personnel.

Pour remplir le desir que j'aurais de rendre à votre majesté les actions de graces qui lui sont dues, & de lui faire voir en même temps jusqu'à quel point notre liberté est attaquée, vos vertus exigeraient qu'on dévoilât la véritable source de nos malheurs; mais, par-là même, on ne ferait qu'envenimer encore des haines, qui ne sont déjà que trop violentes.

Que votre bonté, sire, pardonne donc à mon cœur oppressé du danger qui environne la voix libre des citoyens, si je n'exprime point au gré de votre majesté les témoignages de ma reconnaissance envers elle.

La république a sagement établi une loi reçue dans tous les Etats: elle n'a pas voulu que les étrangers partageassent chez nous l'exercice de la législation, comme le même droit nous est interdit chez eux. C'est sur l'autorité de cette loi qu'on a élevé la voix dans la chambre des nonces. On peut être d'un sang noble & illustre sans être né Polonais; & il est permis de douter, *si une famille, sortie depuis si long-temps de nos Etats, est la même qui y reparaît aujourd'hui*. Je ne discuterai point si ce doute est fondé ou non; ce n'en est pas ici le lieu; mais il convenait à ceux que cet objet intéresse, de conférer avec leurs amis pour en demander l'éclaircissement

ment. La république, maitresse d'établir de nouvelles loix, aurait peut-être daigné approuver le décret du tribunal & aurait pu défendre en même temps *d'en établir désormais de semblables, afin d'ôter au corps de la noblesse toute crainte sur l'avenir.* De cette maniére l'affaire aurait été terminée sans trouble ; mais au lieu de suivre cette loi, on a vû exciter un tumulte, inconnu jusqu'alors, dans la chambre des nonces. Il était aisé de connaître les circonstances d'un attentat si public & si prémédité, puisqu'il a été exécuté par tant de gens, & celui-là les ignore, qui a bien voulu les ignorer. Il n'y avait qu'à ordonner aux gardes de fermer les issues de la chambre & à faire examiner les arbitres selon les formes qu'indique la loi; on aurait vu quels hommes étaient armés, quelles armes ils portaient, & s'il n'y en avait pas parmi eux qui avaient déjà été flétris. Il y a des raisons plausibles, qui paraissent accuser quelques personnes de cet attentat, & en justifier les autres ; mais comme on ne doit juger personne sur de simples apparences, il est encore moins permis d'accuser ou de justifier quelqu'un en secret devant votre majesté: un crime public exige une punition ou une justification publiques ; & si la république ne trouve pas de moyens suffisans pour s'en faire justice, je demanderai en temps & lieu *d'être admis, ainsi que chacun de nous, à déclarer par un serment authentique, que je n'en ai point causé le désordre, que je n'en ai point eu connaissance, que je n'y ai contribué ni par des conseils, ni par des secours, & que j'en dénoncerais l'auteur comme un traître à la patrie si je le connaissais.* La clémence, sire, est dangereuse, lorsqu'il s'agit *d'un crime d'Etat, d'un crime de lèse-majesté* publiquement commis : *crime d'Etat*, en ce que la violence a voulu étouffer la voix libre des sénateurs, & décider dans la chambre des nonces : *crime de lèse-majesté*, puisque l'on a levé le sabre sur un nonce, parlant en cette qualité dans la chambre des nonces, près

de votre majeſté, & ſous les yeux de toute la république.

Le danger que courent les ſénateurs de perdre la vie dans de ſemblables tumultes, n'eſt pas la conſidération la plus importante ; mais il y va de la ſureté de votre perſonne ſacrée, de qui dépend la ſureté de l'Etat. Qui pourra nous répondre que celui qui léve aujourd'hui un bras audacieux contre ſa propre liberté, ne portera pas un jour ſes attentats encore plus haut ? La loi ne peut plus être un frein pour celui qui viole l'immunité des légiſlateurs mêmes. Les gardes les plus fortes deviendront inutiles par l'uſage qui s'eſt introduit de porter des armes à feu dans le lieu ſacré des conſeils. Quelle ſera déſormais la ſureté des miniſtres étrangers, ſi nous, qui ſommes également ſous la ſauve-garde du droit public, ne pouvons pas compter ſur notre propre ſûreté ?

Ce qui vient d'arriver ſous les yeux de votre majeſté laiſſe aiſément entrevoir tout ce qui va ſe paſſer dans les tribunaux des palatinats : des diviſions, des meurtres, peut-être même des partis formés, en ſeront les ſuites. Quel que ſoit le parti qui triomphe, qui peut aſſurer que le plus faible, conſidérant le trouble qui régne dans les Etats héréditaires de votre majeſté, & l'éloignement de vos propres troupes, n'ira pas, pouſſé par le déſeſpoir, *implorer des dieux étrangers ?*

Je conjure donc votre majeſté de convoquer au plutôt une diette extraordinaire, dans la ferme confiance où je ſuis, que l'ordre Equeſtre ſe montrera digne d'avoir un ſi bon roi, & de jouir de la liberté, par le zéle avec lequel il pourvoira à la ſûreté de l'un & de l'autre dans les délibérations futures. La circonſtance eſt favorable en ce moment, où les nations étrangéres ſont aſſez occupées de leurs propres affaires.

L'établiſſement d'un hôtel des monnoies dans les villes de Pruſſe, & la fixation de la valeur intrinſéque

des eſpéces, appartiennent aux trois ordres de la république. Quand il y aurait une diette actuellement ſubſiſtante, je ne ſçais ſi l'on pourrait ſtatuer rien de ſolide ſur cet objet ; car il faudrait bien toujours régler notre monnoie ſur la monnoie étrangére qui eſt preſque généralement altérée aujourd'hui. Comme le cours des monnoies eſt une affaire publique de tous les pays, & qu'il intéreſſe la conſervation réciproque du commerce, je crois qu'il ſerait convenable d'attendre la paix générale pour prendre une réſolution ſur cet objet. Sans cela, meſſieurs les grands tréſoriers eux-mêmes ſeraient expoſés à un très-grand danger ; car comme ils ſont reſponſables à l'Etat de l'exercice de leur charge, qui ſçait s'ils ſeraient à portée de veiller d'aſſez près, dans les villes de Pruſſe, à l'alliage de ces nouvelles eſpéces ? qui ſçait de plus ſi le coin n'en ſerait pas contrefait ailleurs ? Je fais mes remercie mens à meſſieurs les grands-tréſoriers pour la réduction qu'ils ont faite proportionnellement à la valeur des eſpéces étrangéres, & pour les confiſcations de celles dont on faiſait trafic ſur nos frontiéres. S'ils n'ont pû réparer nos pertes paſſées, du moins ils ont empêché que nous n'en fiſſions de nouvelles.

Puiſque vous avez la bonté, ſire, de permettre que nous tenions des conférences chez le chef du ſénat, en votre abſence, il eſt à propos qu'elles commencent avant la diette, afin d'éclaircir les matiéres : les objets de délibération doivent être communiqués d'avance à tous ceux qui doivent en délibérer, afin qu'ils aient le temps de les examiner ; & afin d'ôter tout ſujet de défiance, il faudra nommer des députés pour faire rapport à votre majeſté du réſultat des conférences. C'eſt avec ces précautions que ces aſſemblées ſeraient utiles au bien public. On pourrait y diſcuter les moyens de réformer les abus du gouvernement, & les propoſer enſuite à nos fréres dans les palatinats par les univerſaux *ante-comitials*.

Pour assurer le bonheur des hommes dans toutes les conditions, la providence a établi *le droit civil & le droit spirituel* pour agir à l'appui l'un de l'autre. Le premier *prévient le crime par la crainte du châtiment* ; le second *tend à la perfection en réglant les pensées & les intentions mêmes*. Le droit spirituel trouve dans le civil les secours & la force nécessaires pour punir les coupables ; & réciproquement, lorsque la justice séculiére ne peut pénétrer des crimes enveloppés dans l'ombre du secret, les juges des consciences doivent, selon l'exigence des cas, s'armer d'une sévérité juste & l'éclairer.

Rompre une diette dans la vue du bien public peut être une action juste & même méritoire ; la même action dictée par l'intérêt personnel est un crime d'Etat. Offrir, distribuer, recevoir la corruption dans les tribunaux, est toujours crime d'Etat, parce que la perte de l'Etat en est la conséquence : à quelle restitution le coupable ne se trouve-t-il pas engagé ? Je laisse à messieurs du clergé à décider si, en réservant ces sortes de crimes à l'absolution des seuls évêques, on ne diminuerait pas le nombre des transgresseurs.

Qu'on ne croye pas que mon attachement au souverain dépende des graces dont il peut disposer, & que je sacrifie jamais l'intérêt public à mon intérêt particulier. Je demande seulement, qu'on ne perde jamais de vue que, si dans tous les Etats la distribution des places est encore d'une bien plus grande importance pour le public que pour les particuliers, c'est sur-tout dans un Etat libre comme le nôtre, où un homme, revêtu d'une charge, ne peut plus en être dépouillé. Les places ne doivent être que des récompenses des services rendus : en les distribuant mal, on ne fait que décourager les citoyens du service du roi & de la patrie. Mais quels seront les sujets à qui le souverain devra confier les emplois qui donnent le pouvoir & l'autorité ? Quels talens, quel empire sur leurs passions ne doivent pas avoir des hommes revêtus de ces emplois dans un pays

comme le nôtre, où la priére & la raiſon font tout, où la menace & la force ne peuvent rien ! Serait-il donc impoſſible que le ſénat, placé par les loix entre le roi & l'ordre Equeſtre pour porter au pied du thrône de juſtes & reſpectueuſes remontrances, & pour préſenter à la nation des réflexions ſages & raiſonnables, que ce ſénat, dis-je, ſoutenu de l'autorité de votre majeſté, parvînt à réunir les eſprits diviſés de nos freres? La conciliation ſera facile, quand les parties verront le ſénat & l'ordre Equeſtre *dépendans*, mais de la loi ſeule; *dévoués*, mais ſeulement à votre majeſté. Autrement il ne ſerait à deſirer d'être, ni ſénateur, ni miniſtre: la même épitaphe nous attend tous: *periit te conſule Roma*. La patrie peut périr non-ſeulement par les mauvais conſeils, mais par le ſilence même. Les nonces n'ont pas trouvé de ſûreté pour leurs propres perſonnes dans leur chambre même: peut-être n'y en a-t'il pas dans le ſénat pour les ſénateurs; mais il faut mourir une fois, & l'on ne peut mourir avec plus d'honneur qu'en défendant, ſire, votre prérogative, les loix & notre liberté.

Si, d'un côté, l'impératrice de Ruſſie paraît conſtamment réſolue de mettre le duc de Biren en poſſeſſion du duché de Curlande, d'autre part ſa majeſté impériale ne perſiſte pas moins ſérieuſement dans le deſſein de voir le roi notre ſouverain rétabli dans ſes Etats héréditaires en Allemagne, &c.

1763

Que de révolutions dans le petit Etat de Curlande depuis l'année 1726, époque de l'élection du comte Maurice de Saxe, juſqu'à celle du prince Charles en 1759! & par combien de troubles ne ſe trouve-t-il pas agité juſqu'à cette année 1763! Le prince Charles, élu duc de Curlande & de Sémigalle, reçoit l'inveſtiture de ſes duchés, & ſe rend à Mittau, où ſes ſujets lui prêtent ſerment de fidélité: bientôt les révolutions de Ruſſie

font reparaître sur la scène politique du monde l'ancien duc Ernest de Biren, qu'un long exil avait fait regarder comme mort civilement. La cour de Pétersbourg embrasse avec chaleur les intérêts de ce duc, & se détermine à employer toutes ses forces pour le replacer sur le thrône de Curlande : elle envoie des troupes à Mittau, à l'aide desquelles son commissaire fait séquestrer tous les revenus domaniaux. En vain le roi de Pologne tente la voie des négociations, en vain il ordonne à la noblesse & aux Etats de Curlande de ne se pas départir du serment de fidélité qu'ils ont juré au duc Charles; rien ne peut déterminer l'impératrice Catherine II à changer de sentiment. Dans cette extrémité, le roi de Pologne, de l'avis des sénateurs du royaume, envoye deux nobles Polonais en Curlande; mais le ministre de Russie déclare, au nom de sa souveraine, qu'il ne permettra pas qu'ils y exercent aucun acte de jurisdiction; que sa majesté impériale ne reconnaîtra jamais d'autre duc que son altesse sérénissime l'ancien duc Ernest, légitimement investi du consentement de toute la république, & pour l'élargissement duquel le roi, conjointement avec la république, s'est si souvent intéressé; que sa majesté impériale n'ignore point que ces duchés sont un fief dépendant du corps entier de la république, & non du thrône des rois de Pologne; conséquemment qu'elle ne souffrira jamais qu'on fasse la moindre infraction aux droits & aux immunités de la république, & qu'on s'arroge des affaires qui sont de sa compétence seule.

Une semblable déclaration dut étonner le sénateur Lipski; il répondit que la Curlande est un fief relevant du roi, qui en est le seigneur souverain conformément aux constitutions du royaume, & qu'il n'appartient qu'à sa majesté le roi de Pologne de prendre connaissance des affaires qui regardent ce fief.

» Le roi & le sénat, ajoûta-t-il, n'ont pas le pouvoir » législatif, mais bien celui de mettre à exécution ce

» qui a été réglé par les trois ordres du royaume ; par
» conséquent la constitution de 1736 a donné au roi le
» pouvoir de conférer l'investiture de ce fief à celui que
» sa majesté en jugerait digne. Depuis cette époque
» toutes les diettes ont été malheureusement rompues ,
» & le roi & le sénat ont suivi l'esprit & le sens de celle
» de 1736, tant à l'occasion d'Ernest Jean de Biren, qu'à
» l'égard de son altesse le duc regnant Charles.

Ce sénateur finit son discours en disant , qu'on ne pouvait , sans blesser ouvertement le droit des gens, & sans enfreindre tous les traités qui subsistaient entre la Pologne & la Russie , empêcher les deux sénateurs délégués de remplir l'objet de leur mission , autorisée par les loix du royaume & par un usage constant ; qu'enfin le fief de Curlande est sous la souveraineté du roi ; que les titres de sa majesté à cet égard sont incontestables ; que depuis plus de deux siécles, la république n'a jamais disputé à ses rois les droits qu'elle leur a accordés sur ce fief, & qu'au cas qu'il vînt à changer de nature , ce serait à la république qu'il appartiendrait d'en prendre connaissance , comme il est aisé de le voir dans les conventions de 1569 & 1727.

Pendant que ceci se passait à Mittau , le roi de Prusse faisait déclarer par son ministre à Warsovie , qu'en conséquence des engagemens qu'il avoit contractés avec la Russie , & en vertu de la reconnaissance qu'il avait déja faite autrefois d'Ernest Jean de Biren , pour duc de Curlande , il n'en reconnaissait & n'en reconnaîtrait jamais d'autre ; que de plus , sçachant que, suivant les loix , un prince Catholique ne pouvait posséder ce duché , il ne permettrait jamais qu'il fût occupé par d'autres que par un *Protestant*.

Au milieu de ces embarras le roi de Pologne fit à Warsovie l'ouverture d'un *Senatûs-Consilium*. Il y annonça la paix qu'il venait de conclure , & la nécessité où il se trouvait de se rendre dans ses Etats héréditaires , &

recommanda ſur-tout aux ſénateurs de délibérer mûrement ſur les moyens à prendre pour garantir à ſon alteſſe royale le prince Charles la libre poſſeſſion de la Curlande, & pour obtenir l'éloignement des troupes étrangéres & des dédommagemens proportionnés aux pertes que leur ſéjour irrégulier avait occaſionnées aux habitans de la Pologne.

Apres bien des débats & des avis différens, tous les ſénateurs ſe réunirent à la convocation d'une diette extraordinaire, & le réſultat du *Senatûs-Conſilium* porta en ſubſtance ce qui ſuit :

» D'autant que ſon alteſſe royale le prince Charles, » duc de Curlande & de Sémigalle, à qui le roi, en » conſéquence de la conſtitution de 1736, & non par un » effet de la tendreſſe paternelle, a conféré ce fief de » la république, & à qui l'inveſtiture ſolemnelle en a » été donnée en 1759, & qui auſſi a prêté, en perſonne, la foi & l'hommage que les loix preſcrivent, ſe » trouve, apres quatre ans de poſſeſſion tranquille, » troublé & inquiété par Erneſt Jean, comte de Biren, » qui n'y a pas la moindre prétention légitime, mais » qui eſt appuyé par des troupes étrangéres ; ſa majeſté, » de l'avis du ſénat, voulant maintenir les droits de ſa » couronne, & ceux de la république, ainſi que la » poſſeſſion de ſon alteſſe royale, ordonne aux tribunaux de Pologne & de Lithuanie, de faire ajourner & » citer inceſſamment pardevant eux ledit Erneſt Jean, » comte de Biren, comme propriétaire de divers biens » ſitués en Curlande & en Sémigalle, pour avoir oſé, » à l'aide de troupes étrangéres, faire une invaſion dans » ces deux duchés, mettre les nobles dans ſon parti, & » les forcer de rompre leur ſerment de fidélité ; pour » s'être rendu coupable d'autres actions hardies, au préjudice de ſa majeſté, de la république & de ſon alteſſe royale, ſeul duc légitime ; pour avoir, par une » témérité inouie, approuvé *l'arrachement* des reſcrits

» royaux, & enfin pour avoir fait d'autres entrepriſes
» contraires à la majeſté royale, & à la ſuzeraineté de
» la république.

» Sa majeſté ordonne de plus de faire traduire en
» juſtice ceux des habitans des deux duchés qui ſe ſont
» rangés du parti dudit Biren, afin qu'ils ſoient, ſui-
» vant les loix, traités & punis, comme complices &
» parjures.

» Et pour préſerver les droits qui compétent à ſa
» majeſté, à la république & à ſon alteſſe royale le duc,
» le ſenat, actuellement aſſemblé, proteſte ſolemnelle-
» ment & en la meilleure forme que faire ſe peut con-
» tre toutes les atteintes déja données, & toutes celles
» qui pourroient y être données ultérieurement.

» Au ſurplus, ſa majeſté, quoiqu'elle ne puiſſe ſe
» rappeller qu'avec douleur la malheureuſe iſſue de
» tant de diettes, eſt réſolue de convoquer en tems &
» lieu une diette extraordinaire.

Dans le même réſultat le roi approuve la conduite que tiennent en Curlande le waiwode de Mſciſlaw & le caſtellan de Lenczicz, ſes plénipotentiaires. Sa majeſté leur ordonne de continuer leur ſéjour à Mittau, pour qu'ils ſoient à portée de donner des conſeils au duc Charles, & de veiller à la conſervation des droits de ſon alteſſe royale, ainſi que de ceux de la couronne & de la république.

Toutes ces diſpoſitions étaient ſages, ſans doute ; mais un corps conſidérable de troupes devenait ſeul capable de maintenir le prince Charles dans la capitale de ſes Etats ; il en partit à l'approche des Ruſſes, qui mirent auſſitôt une garniſon de trois cents hommes dans le château de Mittau. A-peu-près vers le meme temps le chambellan de Borch, miniſtre accrédité du roi & de la république de Pologne à la cour de Ruſſie, ſe vit obligé de quitter Péterſbourg, & de plus en plus l'on eut lieu de ſe perſuader de l'impoſſibilité d'ajuſter à l'amiable les différends qui ſe multipliaient entre les deux

cours. La Pologne fondait ses plaintes sur l'autorité que la Russie s'arrogeait en Curlande, sur la protection qu'elle accordait à son ancien duc, au préjudice des droits constans du duc Charles, & sur-tout par rapport au passage & au séjour des troupes Russiennes sur les terres de la république. La Russie appuyait les siennes sur les termes offensans d'un mémoire remis à son ambassadeur le comte Keyserling ; sur ce que le roi de Pologne n'avait point encore reconnu le duc légitime de Curlande ; sur ce que *les loix & les libertés de la Pologne étaient opprimées, ainsi que les amis de la Russie, qu'on éloignait de tous les emplois & de toutes les graces, parce qu'ils soutenaient la liberté & les loix, & qui par cela même méritaient la protection de la Russie, laquelle, étant garante des droits de la république, ne devait pas permettre qu'on changeât rien à la constitution, & devait en être le plus ferme appui.*

Cependant les diettines s'assemblaient dans toute l'étendue du royaume pour nommer leurs députés à la diette extraordinaire : les unes furent tumultueuses d'abord & se terminérent infructueusement : celle de Warsovie (*k*) produisit l'évenement le plus singulier.

(*k*) On ne doit pas passer sous silence un fait extraordinaire arrivé en Pologne, & que nous trouvons attesté de la maniere la plus authentique. Une femme, nommée Marguerite Krasiowna, mourut dans le village de Konino, âgée de cent huit ans, étant née le 12 Février 1655 : à quatre-vingt-quatorze ans elle avait épousé en troisiémes noces Gaspard Raykoul, du village de Ciwouszin, âgé pour-lors de cent ans : ils ont eu pendant les quatorze ans de leur mariage, deux fils & une fille ; & ce qui est bien plus merveilleux, c'est que ces trois enfans portaient des marques sensibles de la caducité de leurs pere & mere : ils avaient déja des cheveux blancs, & leurs gencives avaient un vuide semblable à celui que laisse la perte des dents, quoiqu'il ne leur en fût venu aucune. Ils n'avaient pas la force de mâcher des alimens solides, & ne vivaient que de pain & de légumes. Ces en-

Une vingtaine de gentilshommes, étant entrés dès la pointe du jour, par la ſacriſtie, dans l'égliſe des Dominicains, où l'aſſemblée devait ſe tenir, y élurent pour députés meſſieurs Staniozewski & Soboleski, l'un juge & l'autre chambellan de cette capitale ; & lorſque, les portes étant ouvertes, le reſte de la nobleſſe ſe préſenta pour procéder à l'élection, elle fut fort étonnée de la trouver faite : cette forme inuſitée excita de grandes rumeurs : on répandit beaucoup de manifeſtes à ce ſujet ; mais ceux qui avaient fait l'élection prétendirent qu'elle était valide, la loi n'ayant pas fixé l'heure, mais ſeulement le jour où elle doit s'exécuter.

Telle était la fermentation qui régnait dans tous les eſprits, & qui ſemblait ne promettre qu'un avenir déplorable, lorſque, pour ſurcroît de maux, on apprit la nouvelle de la mort de Frédéric Auguſte III (*l*), roi de Pologne, électeur de Saxe, décédé à Dreſde le cinq octobre. Ce prince, vraiment débonnaire, chéri de ſon peuple, était né le ſept octobre *1696* : il fut élu roi en 1733, & couronné le 15 janvier 1734. S'il n'avait fallu,

---

fans étaient aſſez grands pour leur âge ; mais ils avaient le dos courbé, le teint flétri, & tous les autres ſymptômes extérieurs de la décrépitude. Gaſpard Raykoul vivait encore en 1763.

(*l*) Le comte de Brülh ſuivit de près ſon auguſte maître, dont il avait été l'ami, & ſur lequel ce prince rejettait tout l'éclat du faſte de la majeſté royale. Le comte de Brülh, premier miniſtre du cabinet, comte du Saint Empire Romain, baron de Sorſta & de Pforten, Seigneur de Bromberg, maître de l'artillerie de la couronne de Pologne, conſeiller-privé actuel, général d'infanterie, grand-chambellan, préſident du collége des mines, commandant en chef des troupes Saxonnes en Pologne, directeur général de la Steuer, chanoine de Meiſſen, prevôt de la cathédrale de Bautzen, chevalier des Ordres de l'Aigle-blanc, de Saint-André, & de l'Aigle-noir, mourut à Pforten le 28 Octobre, âgé de ſoixante-trois ans, deux mois & quinze jours, laiſſant quatre fils & deux filles de ſon mariage avec la comteſſe de Kolowrath, décédée à Warſovie l'année précédente.

pour faire le bonheur de la Pologne, qu'un chef pacifique, juste & doué des vertus qui caractérisent le maître humain, l'excellent pere, le bon ami, l'allié sûr, & sans ambition, le royaume aurait été au comble de la gloire. Pendant le regne d'Auguste III, il jouit au moins de la paix au dehors, & si une guerre intestine mina intérieurement ses forces, la noblesse Polonaise ne dut s'en prendre qu'à ses haînes, ses animosités & ses dissensions particulieres.



INTERREGNE (*m*).

1763

AUSSITÔT que la nouvelle de la mort du roi de Pologne eût été rendue publique à Warsovie, M. Uladislas Lubienski, archevêque de Gnesne, en qualité de

(*m*) L'interregne peut arriver en Pologne de trois maniéres. En premier lieu, quand le roi meurt ; en second lieu, quand le roi abdique la couronne ; on en a un exemple frappant dans Jean Casimir, qui quitta les rênes du gouvernement en pleine diette : en troisiéme lieu, l'interregne peut avoir pour cause la déposition du roi. C'est ainsi que les Polonais déclarérent leur thrône vacant lorsqu'ils virent qu'Henri de Valois les avait abandonnés pour prendre la couronne de France, & ne revenait point. D'autres sujets odieux, tels que la tyrannie & l'inobservation des loix & des *pacta conventa*, peut porter la nation à déposer le roi qu'elle s'est donné: Boleslas le Hardi, Uladislas II, Miécislaw III, dit le Vieux, & Uladislas Loketek, s'attirérent cette honte par leur mauvaise conduite. Quelle que soit la cause de l'interrégne, les opérations de la république sont toujours les mêmes. Le primat, devenu vice-roi, envoie aussi-tôt des universaux aux palatinats & aux districts, tant de la Pologne que du grand-duché, pour leur annoncer la vacance du thrône. Alors tous les tribunaux de justice se taisent, & leur activité demeure suspendue jusqu'au couronnement prochain.

primat, ſuivant les conſtitutions du royaume, prit les rênes du gouvernement, pendant la vacance du thrône. Peu de jours après on publia, à ſon de trompe, de la part de la confédération, formée par les diettes (*n*), contre les perturbateurs du repos public, que quiconque ſe rendrait coupable de la moindre faute à cet égard, pendant l'interrégne, ſerait puni de mort, dans l'eſpace de vingt-quatre heures. Le primat, après avoir publié les univerſaux pour la tenue de la diette qui doit précéder celle d'élection, donna audience aux ambaſſadeurs de Ruſſie & de Pruſſe, qui lui inſinuérent que leurs ſouverains verraient avec plaiſir le choix de la république tomber ſur un noble Polonais, plutôt que ſur un prince étranger, & qu'ils emploieraient tous les moyens poſſibles pour empêcher que le premier & le plus précieux de ſes droits, la libre élection de ſes rois, ſouffrît aucune atteinte.

Cependant le nouvel électeur de Saxe ne perdait pas de vûe un thrône poſſédé pendant tant d'années par ſes ancêtres; il s'ouvrit confidemment à ſes freres les princes Xavier & Charles, ſur les démarches qu'il croyait devoir faire pour parvenir à cette couronne; & dès le lendemain de cette ouverture amicale, il reçut un billet du duc Charles, dans lequel ce prince proteſtait qu'il était prêt de ſe déſiſter de tous ſes droits ſur le duché de Curlande, ſi cette renonciation pouvait engager l'impératrice de Ruſſie à agir en faveur de ſon alteſſe électorale, pour lui obtenir le ſceptre de la Pologne. Un ſi grand ſacrifice prouve combien un cœur généreux peut reculer les bornes de l'amour fraternel. L'électeur ne tarda pas à faire part de ſes eſpérances à la république, dans une lettre circulaire

(*n*) La conſtitution de 1609, concernant les vagabonds, gens ſans aveu, & perturbateurs du repos public, confirmée par celle de 1613.

qu'il écrivit aux ſénateurs, & que nous ne pouvons nous diſpenſer de tranſcrire.

» MONSIEUR,

» Dieu nous a frappés hier d'un coup auſſi terrible
» qu'imprévu : il a retiré à lui le roi mon pere par
» une mort douce pour le défunt, mais bien cruelle
» pour moi, qui n'ai pas eu le temps de m'y prépa-
» rer. La juſte douleur dont je ſuis accablé ne me
» fait point oublier un royaume qui était ſi cher aux
» rois mon pere & mon ayeul, ni les fidéles ſerviteurs
» qui lui ont donné des preuves d'un véritable atta-
» chement. Je ſens la perte irréparable que vous avez
» faite, & ce ſerait pour moi une conſolation bien
» précieuſe de pouvoir l'adoucir : je ſuis dans le deſ-
» ſein d'offrir à la république tous les ſoins & toute
» l'aſſiſtance qu'il ſera en mon pouvoir de leur don-
» ner, ſi, en me déférant la couronne, elle veut me
» confier les rênes du gouvernement, & j'ai tout lieu
» d'eſpérer que ſi la nation Polonaiſe eſt diſpoſée à
» me donner cette marque de ſon affection, toutes les
» Puiſſances voiſines le verront avec plaiſir. Vous avez
» donné au feu roi mon pere tant de preuves de votre
» attachement, que je me promets de vous la même
» affection, & je ſais combien vous pouvez contribuer
» à me procurer cette ſatisfaction que j'ambitionne de
» gouverner une nation illuſtre, & qui ſera toujours
» diſtinguée par ſa fidélité & ſon attachement envers
» ſes rois. Soyez bien perſuadé que ma reconnaiſſance
» ſera proportionnée à la grandeur du ſervice. Vous
» n'en douterez nullement, ſi vous me rendez la juſ-
» tice de me croire animé du même eſprit que mes an-
» cêtres. Je prie Dieu qu'il dirige les opérations de
» la république, & qu'il vous ait, MONSIEUR, en ſa
» ſainte garde. Je ſuis votre affectionné ami,

FRÉDÉRIC.

Le primat ayant assemblé le conseil du sénat, lui annonça le décès d'Auguste III, & les sénateurs décidérent que la République enverrait des ambassadeurs aux Puissances amies, pour leur faire part de ce triste événement. On convint des moyens propres à empêcher que les trésors de la couronne & du grand-duché de Lithuanie, formés par la recette des douanes, salines & œconomies, ne souffrissent aucune diminution pendant l'interrégne : plusieurs réflexions engagérent l'assemblée à reculer le temps de la tenue des diettines ; les matiéres importantes sur lesquelles les palatinats devaient délibérer, les mésintelligences qui s'étaient manifestées entre la noblesse, pendant les précédentes diettes, le rétablissement de la confiance & de l'union, si utiles au bien général, & les intérêts de la Russie & du grand-duché de Lithuanie à concilier avec ceux du public ; toutes considérations auxquelles le prince primat fut prié d'avoir égard, lorsque, dans ses universaux, il fixerait le temps de la tenue de la diette de convocation : on décida ensuite que les trésoriers de la couronne & du grand-duché de Lithuanie seraient autorisés à payer à ce prince une somme extraordinaire de deux cent mille livres.

1764

Toutes les diettines assemblées dans les différens districts pour l'élection des nonces, furent on ne peut pas plus tumultueuses, excepté la diette de Warsovie, où tout se passa tranquillement, & qui élut, d'une voix unanime, pour nonce, le comte Poniatowski, grand-panetier de Lithuanie, & M. Sidlowski, juge du tribunal de Warsovie.

Les sénateurs & les nobles de la Grande-Pologne agitérent, dans une de leurs séances, ces deux grandes questions : » 1°. S'il convient d'élire pour roi un » noble Polonais, à l'exclusion de tous les étrangers,

» conformément aux intentions de l'impératrice de » Russie & du roi de Prusse. 2°. Si chaque noble doit » donner sa voix pour l'élection, ou s'il convient de » choisir des députés parmi la noblesse «. Tous les membres de l'assemblée, à l'exception de quatre, opinérent qu'il fallait renvoyer la décision de la premiere proposition à la diette d'élection, où l'on serait plus en état de prendre à ce sujet des résolutions définitives, sans pouvoir cependant désavouer le desir qu'on avait de voir sur le thrône un roi Polonais. A l'égard de la seconde proposition, on décida que chaque noble donnerait sa voix pour l'élection. Ce fut à cette occasion que le palatin de Kalisch prononça un discours plein de ces traits de force qui décélent l'homme instruit & le vrai patriote; il soutint qu'en excluant les étrangers de la concurrence au thrône, on s'attirerait l'inimitié des principales maisons de l'Europe, dont il était sorti des princes qui avaient gouverné la Pologne avec courage, sagesse & magnanimité; que c'était ces mêmes princes qui avaient civilisé la nation, & que la plûpart des grandes familles Polonaises leur devaient leur fortune. Il ajoûta, au sujet de la seconde question, que ce serait ôter à la petite noblesse le droit le plus précieux dont elle jouisse, que de réserver l'élection d'un roi à un certain nombre de députés, beaucoup plus faciles à corrompre que le corps entier de la noblesse assemblée.

Pendant que l'impératrice de Russie & le roi de Prusse (*o*) prenaient des mesures pour faire tomber la

---

(*o*) L'impératrice de Russie fit remettre au prince primat un acte muni de son sceau, & signé de sa propre main, par lequel elle s'engage, tant pour elle que pour ses successeurs, à ne jamais former, sous prétexte du titre d'impératrice de toutes les Russies, que lui accorde la république, aucune prétention sur la province de ce nom, dépendante de ce royaume. Le roi de Prusse

couronne

couronne ſur la tête d'un Piaſt, l'empereur, le roi de France & le ſultan des Turcs déclaraient au prince primat combien ils s'intéreſſaient au bonheur & à la tranquillité de la république. » La vacance du thrône, » dit le roi de France dans la déclaration qu'il fit re» mettre par ſon ambaſſadeur, eſt l'événement le plus » important qui puiſſe arriver dans un royaume élec» tif, & c'eſt dans une occaſion ſi eſſentielle que je » me ſuis empreſſé à donner à la nation Polonaiſe de » nouvelles aſſurances de mon amitié & de l'intérêt » véritable que je prends à la gloire & à la proſpérité » de cette république «... Le roi déclare enſuite, de la maniére la plus préciſe & la plus formelle, qu'il ne conſidére dans cette occaſion que les avantages de la république; qu'il ne forme d'autre vœu, qu'il n'a d'autre deſir que de voir la nation Polonaiſe maintenue dans tous ſes droits, dans toutes ſes libertés, & ſpécialement dans la plus précieuſe de ſes prérogatives, celle de ſe donner un roi par une élection libre & un choix volontaire; qu'animé de ces ſentimens & d'un véritable intérêt pour une nation, ancienne alliée de ſa couronne, il remplira à ſon égard tout ce que peuvent exiger de lui la juſtice, les traités & les nœuds mutuels de l'amitié; qu'enfin il l'aſſiſtera par tous les moyens qui ſont en ſon pouvoir, ſi, contre toute attente, elle était troublée dans l'exercice de ſes droits légitimes, & qu'elle peut compter ſur ſes ſecours & les requérir en toute aſſurance, ſi les priviléges de la nation Polonaiſe étaient violés : mais que ſa majeſté a lieu de croire qu'un pareil cas ne ſaurait exiſter, puiſque les Puiſſances voiſines ont également déclaré, de la maniere la plus ſolemnelle, qu'elles étaient conſtamment réſolues de maintenir la ré-

---

fit remettre auſſi une pareille renonciation touchant la Pruſſe royale.

publique dans son état actuel, ses loix, ses libertés, ainsi que dans ses possessions, & qu'elles ne souffriraient pas qu'elle éprouvât aucun préjudice de la part de qui que ce soit, & que ses libertés fussent génées par les cours étrangéres. Des déclarations si précises, si uniformes & si équitables, annoncent clairement à la nation Polonaise qu'elle peut user de ses droits dans toute leur étendue, & qu'elle n'a pas à craindre de voir ses libertés & son territoire violés par l'introduction d'aucune troupe étrangére.

A l'égard des différens candidats qui peuvent aspirer au thrône, sa majesté n'en recommande & n'en indique aucun; elle est encore plus éloignée de donner des exclusions, puisque ce serait agir contre ses principes, & attenter à la liberté Polonaise, & même elle s'abstiendra de donner des conseils sur une matiére aussi délicate, étant bien persuadée que la république est trop éclairée sur ses véritables intérêts, pour ne pas préférer le candidat qui sera le plus en état de la gouverner avec justice & avec éclat. La république compte des grands hommes parmi les rois Piastes; plusieurs maisons souveraines leur en ont fourni d'aussi célébres par leurs actions, qu'illustres par leur naissance. C'est à la nation elle-même de déterminer son choix, en consultant sa propre convenance, sans égard à des influences étrangéres, & sa majesté déclare qu'elle reconnoîtra pour roi de Pologne, & pour allié de sa couronne, que même elle soutiendra & protégera quiconque sera élu par le choix libre de la nation, & conformément aux loix & aux constitutions du pays.

La déclaration de l'Empereur donnait les mêmes assûrances & présentait les mêmes intentions : à l'égard de celle de la Porte, elle était contenue dans une lettre, adressée au prince primat par le grand visir, dont voici la teneur.

» Le royaume de Pologne a été de temps immémo-
» rial reconnu de toutes les cours de l'Europe pour une

» république libre & indépendante, qui par conséquent
» a le droit de s'élire un chef sans que d'autres Puis-
» sances s'en mêlent. Fondé sur ce principe, sa majesté,
» le très-puissant & très-illustrissime empereur des Ot-
» tomans, &c. veut & desire par un effet de sa magna-
» nimité naturelle, & de ses hauts sentimens, que dans
» les circonstances actuelles l'élection d'un roi de Po-
» logne se fasse conformément aux anciennes constitu-
» tions, loix & usages du pays; avec l'exercice de cette
» précieuse liberté, qui appartient à la république, &
» sans que la sublime Porte ni d'autres Puissances puis-
» sent s'ingérer dans cette affaire, en aucune maniére.
» Telles sont les intentions de sa hautesse; je vous les
» déclare, & manifeste à vous nos anciens amis & prin-
» cipaux membres de la république. Et comme nous
» voulons que l'ambassadeur de France, l'envoyé de
» Prusse, & le résident de Russie, ministres actuels de
» ces Puissances auprès de la sublime Porte, en soient
» instruits, nous leur en avons donné connaissance de
» vive voix & par écrit. En attendant, le suprême chef
» de l'Empire Ottoman ne doute point que ces ministres
» ne communiquent à leurs cours respectives l'estime
» que sa hautesse porte à la république & l'intérêt
» qu'elle prend au maintien des libertés de la nation.
» Elle souhaite de plus que le grand maréchal de la cou-
» ronne soit informé du contenu de cette lettre, & qu'il
» en fasse part aux magnats de Pologne, afin que l'en-
» tremise d'aucune Puissance n'influe sur l'élection. En
» ces points consistent les vrais desirs & les sentimens
» de sa hautesse, sur lesquels j'avais à m'expliquer ».

Ces dispositions amicales des Puissances étrangéres semblaient présager la tranquillité dont on jouirait pendant la diette d'élection, & l'on ne fut pas peu étonné à Warsovie lorsqu'on y reçut la triste nouvelle du malheureux succès de la diettine de Graudentz, la plus importante de toutes dans la Prusse Polonaise, par le droit qu'elle a d'envoyer un nombre illimité de députés à la

cours. La Pologne fondait ses plaintes sur l'autorité que la Russie s'arrogeait en Curlande, sur la protection qu'elle accordait à son ancien duc, au préjudice des droits constans du duc Charles, & sur-tout par rapport au passage & au séjour des troupes Russiennes sur les terres de la république. La Russie appuyait les siennes sur les termes offensans d'un mémoire remis à son ambassadeur le comte Keyserling ; sur ce que le roi de Pologne n'avait point encore reconnu le duc légitime de Curlande ; sur ce que *les loix & les libertés de la Pologne étaient opprimées, ainsi que les amis de la Russie, qu'on éloignait de tous les emplois & de toutes les graces, parce qu'ils soutenaient la liberté & les loix, & qui par cela même méritaient la protection de la Russie, laquelle, étant garante des droits de la république, ne devait pas permettre qu'on changeât rien à la constitution, & devait en être le plus ferme appui.*

Cependant les diettines s'assemblaient dans toute l'étendue du royaume pour nommer leurs députés à la diette extraordinaire : les unes furent tumultueuses d'abord & se terminérent infructueusement : celle de Warsovie (*k*) produisit l'évenement le plus singulier,

(*k*) On ne doit pas passer sous silence un fait extraordinaire arrivé en Pologne, & que nous trouvons attesté de la maniere la plus authentique. Une femme, nommée Marguerite Krasiowna, mourut dans le village de Konino, âgée de cent huit ans, étant née le 12 Février 1655 : à quatre-vingt-quatorze ans elle avait épousé en troisiémes noces Gaspard Raykoul, du village de Ciwouszin, âgé pour-lors de cent ans : ils ont eu pendant les quatorze ans de leur mariage, deux fils & une fille ; & ce qui est bien plus merveilleux, c'est que ces trois enfans portaient des marques sensibles de la caducité de leurs pere & mere : ils avaient déja des cheveux blancs, & leurs gencives avaient un vuide semblable à celui que laisse la perte des dents, quoiqu'il ne leur en fût venu aucune. Ils n'avaient pas la force de mâcher des alimens solides, & ne vivaient que de pain & de légumes. Ces en-

Une vingtaine de gentilshommes, étant entrés dès la pointe du jour, par la ſacriſtie, dans l'égliſe des Dominicains, où l'aſſemblée devait ſe tenir, y élurent pour députés meſſieurs Staniozewski & Soboleski, l'un juge & l'autre chambellan de cette capitale ; & lorſque, les portes étant ouvertes, le reſte de la nobleſſe ſe préſenta pour procéder à l'élection, elle fut fort étonnée de la trouver faite : cette forme inuſitée excita de grandes rumeurs : on répandit beaucoup de manifeſtes à ce ſujet ; mais ceux qui avaient fait l'élection prétendirent qu'elle était valide, la loi n'ayant pas fixé l'heure, mais ſeulement le jour où elle doit s'exécuter.

Telle était la fermentation qui régnait dans tous les eſprits, & qui ſemblait ne promettre qu'un avenir déplorable, lorſque, pour ſurcroît de maux, on apprit la nouvelle de la mort de Frédéric Auguſte III (*l*), roi de Pologne, électeur de Saxe, décédé à Dreſde le cinq octobre. Ce prince, vraiment débonnaire, chéri de ſon peuple, était né le ſept octobre *1696* : il fut élu roi en 1733, & couronné le 15 janvier 1734. S'il n'avait fallu,

---

fans étaient aſſez grands pour leur âge ; mais *ils* avaient le dos courbé, le teint flétri, & tous les autres ſymptômes extérieurs de la décrépitude. Gaſpard Raykoul vivait encore en 1763.

(*l*) Le comte de Brülh ſuivit de près ſon auguſte maître, dont il avait été l'ami, & ſur lequel ce prince rejettait tout l'éclat du faſte de la majeſté royale. Le comte de Brülh, premier miniſtre du cabinet, comte du Saint Empire Romain, baron de Sorſta & de Pforten, Seigneur de Bromberg, maître de l'artillerie de la couronne de Pologne, conſeiller-privé actuel, général d'infanterie, grand-chambellan, préſident du collége des mines, commandant en chef des troupes Saxonnes en Pologne, directeur général de la Steuer, chanoine de Meiſſen, prevôt de la cathédrale de Bautzen, chevalier des Ordres de l'Aigle-blanc, de Saint-André, & de l'Aigle-noir, mourut à Pforten le 28 Octobre, âgé de ſoixante-trois ans, deux mois & quinze jours, laiſſant quatre fils & deux filles de ſon mariage avec la comteſſe de Kolowrath, décédée à Warſovie l'année précédente.

pour faire le bonheur de la Pologne, qu'un chef pacifique, juste & doué des vertus qui caractérisent le maître humain, l'excellent pere, le bon ami, l'allié sûr, & sans ambition, le royaume aurait été au comble de la gloire. Pendant le regne d'Auguste III, il jouit au moins de la paix au dehors, & si une guerre intestine mina intérieurement ses forces, la noblesse Polonaise ne dut s'en prendre qu'à ses haînes, ses animosités & ses dissensions particulieres.



INTERREGNE (*m*).

1763

AUSSITÔT que la nouvelle de la mort du roi de Pologne eût été rendue publique à Warsovie, M. Uladislas Lubienski, archevêque de Gnesne, en qualité de

(*m*) L'interregne peut arriver en Pologne de trois maniéres. En premier lieu, quand le roi meurt; en second lieu, quand le roi abdique la couronne; on en a un exemple frappant dans Jean Casimir, qui quitta les rênes du gouvernement en pleine diette: en troisiéme lieu, l'interregne peut avoir pour cause la déposition du roi. C'est ainsi que les Polonais déclarérent leur thrône vacant lorsqu'ils virent qu'Henri de Valois les avait abandonnés pour prendre la couronne de France, & ne revenait point. D'autres sujets odieux, tels que la tyrannie & l'inobservation des loix & des *pacta conventa*, peut porter la nation à déposer le roi qu'elle s'est donné: Boleslas le Hardi, Uladislas II, Miécislaw III, dit le Vieux, & Uladislas Loketek, s'attirérent cette honte par leur mauvaise conduite. Quelle que soit la cause de l'interrégne, les opérations de la république sont toujours les mêmes. Le primat, devenu vice-roi, envoie aussi-tôt des universaux aux palatinats & aux districts, tant de la Pologne que du grand-duché, pour leur annoncer la vacance du thrône. Alors tous les tribunaux de justice se taisent, & leur activité demeure suspendue jusqu'au couronnement prochain.

primat, ſuivant les conſtitutions du royaume, prit les rênes du gouvernement, pendant la vacance du thrône. Peu de jours après on publia, à ſon de trompe, de la part de la confédération, formée par les diettes (*n*), contre les perturbateurs du repos public, que quiconque ſe rendrait coupable de la moindre faute à cet égard, pendant l'interrégne, ſerait puni de mort, dans l'eſpace de vingt-quatre heures. Le primat, après avoir publié les univerſaux pour la tenue de la diette qui doit précéder celle d'élection, donna audience aux ambaſſadeurs de Ruſſie & de Pruſſe, qui lui inſinuérent que leurs ſouverains verraient avec plaiſir le choix de la république tomber ſur un noble Polonais, plutôt que ſur un prince étranger, & qu'ils emploieraient tous les moyens poſſibles pour empêcher que le premier & le plus précieux de ſes droits, la libre élection de ſes rois, ſouffrît aucune atteinte.

Cependant le nouvel électeur de Saxe ne perdait pas de vûe un thrône poſſédé pendant tant d'années par ſes ancêtres; il s'ouvrit confidemment à ſes freres les princes Xavier & Charles, ſur les démarches qu'il croyait devoir faire pour parvenir à cette couronne; & dès le lendemain de cette ouverture amicale, il reçut un billet du duc Charles, dans lequel ce prince proteſtait qu'il était prêt de ſe déſiſter de tous ſes droits ſur le duché de Curlande, ſi cette renonciation pouvait engager l'impératrice de Ruſſie à agir en faveur de ſon alteſſe électorale, pour lui obtenir le ſceptre de la Pologne. Un ſi grand ſacrifice prouve combien un cœur généreux peut reculer les bornes de l'amour fraternel. L'électeur ne tarda pas à faire part de ſes eſpérances à la république, dans une lettre circulaire

(*n*) La conſtitution de 1609, concernant les vagabonds, gens ſans aveu, & perturbateurs du repos public, confirmée par celle de 1613.

qu'il écrivit aux ſénateurs, & que nous ne pouvons nous diſpenſer de tranſcrire.

» MONSIEUR,

» Dieu nous a frappés hier d'un coup auſſi terrible
» qu'imprévu : il a retiré à lui le roi mon pere par
» une mort douce pour le défunt, mais bien cruelle
» pour moi, qui n'ai pas eu le temps de m'y prépa-
» rer. La juſte douleur dont je ſuis accablé ne me
» fait point oublier un royaume qui était ſi cher aux
» rois mon pere & mon ayeul, ni les fidéles ſerviteurs
» qui lui ont donné des preuves d'un véritable atta-
» chement. Je ſens la perte irréparable que vous avez
» faite, & ce ſerait pour moi une conſolation bien
» précieuſe de pouvoir l'adoucir : je ſuis dans le deſ-
» ſein d'offrir à la république tous les ſoins & toute
» l'aſſiſtance qu'il ſera en mon pouvoir de leur don-
» ner, ſi, en me déférant la couronne, elle veut me
» confier les rênes du gouvernement, & j'ai tout lieu
» d'eſpérer que ſi la nation Polonaiſe eſt diſpoſée à
» me donner cette marque de ſon affection, toutes les
» Puiſſances voiſines le verront avec plaiſir. Vous avez
» donné au feu roi mon pere tant de preuves de votre
» attachement, que je me promets de vous la même
» affection, & je ſais combien vous pouvez contribuer
» à me procurer cette ſatisfaction que j'ambitionne de
» gouverner une nation illuſtre, & qui ſera toujours
» diſtinguée par ſa fidélité & ſon attachement envers
» ſes rois. Soyez bien perſuadé que ma reconnaiſſance
» ſera proportionnée à la grandeur du ſervice. Vous
» n'en douterez nullement, ſi vous me rendez la juſ-
» tice de me croire animé du même eſprit que mes an-
» cêtres. Je prie Dieu qu'il dirige les opérations de
» la république, & qu'il vous ait, MONSIEUR, en ſa
» ſainte garde. Je ſuis votre affectionné ami,

FRÉDÉRIC.

Le primat ayant aſſemblé le conſeil du ſénat, lui annonça le décès d'Auguſte III, & les ſénateurs décidérent que la République enverrait des ambaſſadeurs aux Puiſſances amies, pour leur faire part de ce triſte événement. On convint des moyens propres à empêcher que les tréſors de la couronne & du grand-duché de Lithuanie, formés par la recette des douanes, ſalines & œconomies, ne ſouffriſſent aucune diminution pendant l'interrégne : pluſieurs réflexions engagérent l'aſſemblée à reculer le temps de la tenue des diettines ; les matiéres importantes ſur leſquelles les palatinats devaient délibérer, les méſintelligences qui s'étaient manifeſtées entre la nobleſſe, pendant les précédentes diettes, le rétabliſſement de la confiance & de l'union, ſi utiles au bien général, & les intérêts de la Ruſſie & du grand-duché de Lithuanie à concilier avec ceux du public ; toutes conſidérations auxquelles le prince primat fut prié d'avoir égard, lorſque, dans ſes univerſaux, il fixerait le temps de la tenue de la diette de convocation : on décida enſuite que les tréſoriers de la couronne & du grand-duché de Lithuanie ſeraient autoriſés à payer à ce prince une ſomme extraordinaire de deux cent mille livres.

1764

Toutes les diettines aſſemblées dans les différens diſtricts pour l'élection des nonces, furent on ne peut pas plus tumultueuſes, excepté la diette de Warſovie, où tout ſe paſſa tranquillement, & qui élut, d'une voix unanime, pour nonce, le comte Poniatowski, grand-panetier de Lithuanie, & M. Sidlowski, juge du tribunal de Warſovie.

Les ſénateurs & les nobles de la Grande-Pologne agitérent, dans une de leurs ſéances, ces deux grandes queſtions : » 1°. S'il convient d'élire pour roi un » noble Polonais, à l'excluſion de tous les étrangers,

» conformément aux intentions de l'impératrice de » Russie & du roi de Prusse. 2°. Si chaque noble doit » donner sa voix pour l'élection, ou s'il convient de » choisir des députés parmi la noblesse «. Tous les membres de l'assemblée, à l'exception de quatre, opinérent qu'il fallait renvoyer la décision de la premiere proposition à la diette d'élection, où l'on serait plus en état de prendre à ce sujet des résolutions définitives, sans pouvoir cependant désavouer le desir qu'on avait de voir sur le thrône un roi Polonais. A l'égard de la seconde proposition, on décida que chaque noble donnerait sa voix pour l'élection. Ce fut à cette occasion que le palatin de Kalisch prononça un discours plein de ces traits de force qui décélent l'homme instruit & le vrai patriote; il soutint qu'en excluant les étrangers de la concurrence au thrône, on s'attirerait l'inimitié des principales maisons de l'Europe, dont il était sorti des princes qui avaient gouverné la Pologne avec courage, sagesse & magnanimité; que c'était ces mêmes princes qui avaient civilisé la nation, & que la plûpart des grandes familles Polonaises leur devaient leur fortune. Il ajoûta, au sujet de la seconde question, que ce serait ôter à la petite noblesse le droit le plus précieux dont elle jouisse, que de réserver l'élection d'un roi à un certain nombre de députés, beaucoup plus faciles à corrompre que le corps entier de la noblesse assemblée.

Pendant que l'impératrice de Russie & le roi de Prusse (*o*) prenaient des mesures pour faire tomber la

---

(*o*) L'impératrice de Russie fit remettre au prince primat un acte muni de son sceau, & signé de sa propre main, par lequel elle s'engage, tant pour elle que pour ses successeurs, à ne jamais former, sous prétexte du titre d'impératrice de toutes les Russies, que lui accorde la république, aucune prétention sur la province de ce nom, dépendante de ce royaume. Le roi de Prusse couronne

couronne ſur la tête d'un Piaſt, l'empereur, le roi de France & le ſultan des Turcs déclaraient au prince primat combien ils s'intéreſſaient au bonheur & à la tranquillité de la république. » La vacance du thrône, » dit le roi de France dans la déclaration qu'il fit re- » mettre par ſon ambaſſadeur, eſt l'événement le plus » important qui puiſſe arriver dans un royaume élec- » tif, & c'eſt dans une occaſion ſi eſſentielle que je » me ſuis empreſſé à donner à la nation Polonaiſe de » nouvelles aſſurances de mon amitié & de l'intérêt » véritable que je prends à la gloire & à la proſpérité » de cette république «... Le roi déclare enſuite, de la maniére la plus préciſe & la plus formelle, qu'il ne conſidére dans cette occaſion que les avantages de la république; qu'il ne forme d'autre vœu, qu'il n'a d'autre deſir que de voir la nation Polonaiſe maintenue dans tous ſes droits, dans toutes ſes libertés, & ſpécialement dans la plus précieuſe de ſes prérogatives, celle de ſe donner un roi par une élection libre & un choix volontaire; qu'animé de ces ſentimens & d'un véritable intérêt pour une nation, ancienne alliée de ſa couronne, il remplira à ſon égard tout ce que peuvent exiger de lui la juſtice, les traités & les nœuds mutuels de l'amitié; qu'enfin il l'aſſiſtera par tous les moyens qui ſont en ſon pouvoir, ſi, contre toute attente, elle était troublée dans l'exercice de ſes droits légitimes, & qu'elle peut compter ſur ſes ſecours & les requérir en toute aſſurance, ſi les priviléges de la nation Polonaiſe étaient violés: mais que ſa majeſté a lieu de croire qu'un pareil cas ne ſaurait exiſter, puiſque les Puiſſances voiſines ont également déclaré, de la maniere la plus ſolemnelle, qu'elles étaient conſtamment réſolues de maintenir la ré-

---

fit remettre auſſi une pareille renonciation touchant la Pruſſe royale.

publique dans son état actuel, ses loix, ses libertés, ainsi que dans ses possessions, & qu'elles ne souffriraient pas qu'elle éprouvât aucun préjudice de la part de qui que ce soit, & que ses libertés fussent gênées par les cours étrangéres. Des déclarations si précises, si uniformes & si équitables, annoncent clairement à la nation Polonaise qu'elle peut user de ses droits dans toute leur étendue, & qu'elle n'a pas à craindre de voir ses libertés & son territoire violés par l'introduction d'aucune troupe étrangére.

A l'égard des différens candidats qui peuvent aspirer au thrône, sa majesté n'en recommande & n'en indique aucun; elle est encore plus éloignée de donner des exclusions, puisque ce serait agir contre ses principes, & attenter à la liberté Polonaise, & même elle s'abstiendra de donner des conseils sur une matiére aussi délicate, étant bien persuadée que la république est trop éclairée sur ses véritables intérêts, pour ne pas préférer le candidat qui sera le plus en état de la gouverner avec justice & avec éclat. La république compte des grands hommes parmi les rois Piastes; plusieurs maisons souveraines leur en ont fourni d'aussi célébres par leurs actions, qu'illustres par leur naissance. C'est à la nation elle-même de déterminer son choix, en consultant sa propre convenance, sans égard à des influences étrangéres, & sa majesté déclare qu'elle reconnoîtra pour roi de Pologne, & pour allié de sa couronne, que même elle soutiendra & protégera quiconque sera élu par le choix libre de la nation, & conformément aux loix & aux constitutions du pays,

La déclaration de l'Empereur donnait les mêmes assûrances & présentait les mêmes intentions : à l'égard de celle de la Porte, elle était contenue dans une lettre, adressée au prince primat par le grand visir, dont voici la teneur.

» Le royaume de Pologne a été de temps immémo-
» rial reconnu de toutes les cours de l'Europe pour une

» république libre & indépendante, qui par conséquent » a le droit de s'élire un chef sans que d'autres Puissances s'en mêlent. Fondé sur ce principe, sa majesté, » le très-puissant & très-illustrissime empereur des Ottomans, &c. veut & desire par un effet de sa magnanimité naturelle, & de ses hauts sentimens, que dans » les circonstances actuelles l'élection d'un roi de Pologne se fasse conformément aux anciennes constitutions, loix & usages du pays; avec l'exercice de cette » précieuse liberté, qui appartient à la république, & » sans que la sublime Porte ni d'autres Puissances puissent s'ingérer dans cette affaire, en aucune maniére. » Telles sont les intentions de sa hautesse; je vous les » déclare, & manifeste à vous nos anciens amis & principaux membres de la république. Et comme nous » voulons que l'ambassadeur de France, l'envoyé de » Prusse, & le résident de Russie, ministres actuels de » ces Puissances auprès de la sublime Porte, en soient » instruits, nous leur en avons donné connaissance de » vive voix & par écrit. En attendant, le suprême chef » de l'Empire Ottoman ne doute point que ces ministres » ne communiquent à leurs cours respectives l'estime » que sa hautesse porte à la république & l'intérêt » qu'elle prend au maintien des libertés de la nation. » Elle souhaite de plus que le grand maréchal de la couronne soit informé du contenu de cette lettre, & qu'il » en fasse part aux magnats de Pologne, afin que l'entremise d'aucune Puissance n'influe sur l'élection. En » ces points consistent les vrais desirs & les sentimens » de sa hautesse, sur lesquels j'avais à m'expliquer ».

Ces dispositions amicales des Puissances étrangéres semblaient présager la tranquillité dont on jouirait pendant la diette d'élection, & l'on ne fut pas peu étonné à Warsovie lorsqu'on y reçut la triste nouvelle du malheureux succès de la diettine de Graudentz, la plus importante de toutes dans la Prusse Polonaise, par le droit qu'elle a d'envoyer un nombre illimité de députés à la

diette de convocation. Les Russes avaient des magasins dans la ville de Graudentz : les troupes préposées pour les garder en sortirent à l'arrivée de la prodigieuse quantité de seigneurs de différens partis, qui s'y rassemblérent pour la diettine ; mais elles y rentrérent inopinément au moment de l'ouverture de l'assemblée. Il y eut des coups de fusil de tirés entre les soldats Russes & quelques gentilshommes Polonais qu'ils voulurent désarmer : l'allarme devint générale, & le palatin de Culm, premier sénateur de la province, au lieu d'ouvrir la diettine, se retira, en publiant un manifeste pour justifier son inaction. Tous les nobles suivirent l'exemple de leur chef, & pour se disculper de leur côté, ils signérent un mémoire dans lequel ils firent le détail des empêchemens apportés par les Russes, qui avaient à leur tête le général Commotow, à la tenue de leur assemblée. Cette piéce importante était terminée par une réclamation de la justice de l'impératrice de Russie contre ces violences, ainsi que des bons offices & du crédit des Puissances qui venaient de déclarer si authentiquement, qu'en vertu de l'amitié établie par les traités entre leurs couronnes & la république, elles voulaient maintenir les Polonais dans la jouissance de leurs loix & de leurs libertés, & les laisser délibérer en paix sur leurs intérêts communs.

Le général Commotow, vivement attaqué dans le mémoire des seigneurs assemblés pour la diettine de Graudentz, ne manqua pas d'y répondre. Il exposa pour justifier sa conduite, qu'étant sorti de Graudentz, pour ne point gêner les décisions de la diettine générale, il avait voulu remettre la garde de ses magasins au magistrat, qui avait refusé de s'en charger ; que menacé de tous côtés par différens corps de troupes Polonaises, tant de la couronne que particuliéres, il s'était vû forcé de rentrer dans la ville, pour se conserver ses subsistances & le passage vers les lieux d'où il les pouvait tirer. » Au surplus, dit-il, lorsque j'informai de mon dessein

» le palatin de Marienbourg, il me fit faire une réponse
» plus vive que cathégorique ; sçavoir, que chaque
» particulier était le maître d'entretenir autant de sol-
» dats que bon lui semblait, & de s'en servir à telle
» fin qu'il le jugerait à propos. La premiére partie de
» cette réponse n'étant point de l'état de la question, &
» la seconde se trouvant déterminée par les loix & cons-
» titutions de la république, je crus ne pouvoir me dis-
» penser de rentrer dans Graudentz, d'autant plus que
» les troupes Polonaises continuaient de s'en approcher,
» & que, selon toute apparence, on leur aurait livré
» mes magasins ». Enfin après avoir exposé les menaces qui lui furent faites de *tailler en piéces toute sa division*, s'il ne se retirait, après avoir parlé d'un petit combat entre quelques inconnus & ses postes avancés, il demande au public impartial, si la malheureuse issue de la diettine générale de Graudentz peut lui être imputée avec justice, & si elle ne doit pas plûtôt être attribuée à ceux des Polonais qui, ne voulant pas observer ce que prescrivent les *Lauda* sur les qualités essentielles des nonces, & cherchant à se prévaloir de leurs forces, ont excité des troubles, assailli des maisons, attaqué & blessé ses sentinelles.

Lorsque les seigneurs Polonais se rendent à Warsovie pour la diette de convocation, ils se font suivre ordinairement par les troupes qu'ils entretiennent à leur service ; & ce mélange de soldats, sous peut-être deux ou trois cents uniformes différens, retrace assez le tems de nos malheureuses Croisades, où chaque parti était rangé sous sa banniére. Le jour fixé pour l'ouverture de la diette, les nonces vinrent prendre place dans la salle destinée pour leur assemblée ; mais une partie des bancs se trouva occupée par des gens de guerre, tandis que les tribunes qui sont au-dessus des bancs étaient remplies par des Russes. Dès lors on put juger de la tournure qu'allaient prendre les affaires : le tumulte qui avait commencé à l'arrivée des nonces, ne cessa qu'à la propo-

sition qui fut faite de procéder d'abord à l'élection d'un maréchal : quelques seigneurs s'y opposérent & prétendirent qu'il convenait préalablement de faire exercer cette importante charge par le maréchal de la derniére diette. Toute l'assemblée se rangea de cet avis. On députa au vieux comte Malakowski, qui, après s'être longtemps fait attendre, arriva enfin, prit possession du bâton de maréchal ; mais au lieu de le lever pour donner la parole aux premiers nonces qui devaient parler, il déclara qu'il ne le ferait qu'après que les troupes étrangéres seraient sorties & que la diette aurait toute sa liberté : le nonce de Warsovie appuya la résolution du maréchal par un discours vigoureux, & bientôt de tous côtés on vit étinceler les sabres & les épées. Le prince Adam Czartorinski, & quelques nobles de son parti, se jettérent au milieu de l'assemblée & parérent les coups que l'on s'efforçait de porter au maréchal, qui, tranquille au milieu de ce danger, remit son épée dans le fourreau, & présentant son estomac découvert à ceux qui le menaçaient, leur dit : » s'il vous faut une victime, » me voilà ; mais au moins je mourrai libre, ainsi que » j'ai vécu ». Ensuite ce vénérable vieillard déclara que, puisqu'il n'existait plus ni loix, ni liberté, il se retirait & emportait avec lui le bâton de maréchal dont on l'avait revétu. En vain on voulut s'opposer à sa retraite, en vain on le conjura d'oublier ce qui venait de se passer ; il demeura inébranlable, & sortit de l'assemblée, malgré les gardes mêmes qui parurent vouloir lui refuser le passage. Ainsi la diette fut rompue avant d'avoir recu son activité. Le départ du comte Malakowski avait entraîné la plus grande partie des nonces, qui sortirent avec lui : ceux qui restérent dans la chambre, quoiqu'en petit nombre, procédérent à l'élection d'un maréchal, & leur choix tomba sur le prince Adam Czartorinski. Ainsi la nation se trouva divisée en deux partis. Celui du grand-général comte Branicki, suivi de l'armée de la couronne, composée seulement d'environ quatre mille

hommes, du prince Radziwill, palatin de Wilna, & de quelques autres ſeigneurs avec leurs troupes, ſe retira à trois lieues de Warſovie.

Auſſitôt que le nouveau maréchal à qui la diette en même temps avait confié l'armée de la couronne, avec la qualité de grand-régimentaire, eût prêté le ſerment requis, il s'occupa du ſoin de ramener le grand-général comte Branicki à des ſentimens pacifiques; & ne pouvant y réuſſir, il expédia des ordres à l'armée de la couronne, par leſquels il était enjoint à tous les officiers & chefs des différens corps, d'abandonner leur général, pour venir ſervir ſous lui. Pendant ce temps les nonces & les ſénateurs, qui compoſaient la diette, approuvaient la confédération de Wilna formée contre le prince Radziwil & ſes adhérens, & ſe joignaient aux ſollicitations qu'elle faiſait faire à la cour de Ruſſie pour en obtenir des ſecours propres à ramener la tranquillité dans l'Etat, par l'élection d'un roi qui lui fût agréable. Ils donnérent auſſi pouvoir au grand-régimentaire d'appeller dans le royaume des troupes étrangéres, puiſque la république ne pouvait ni lui en fournir, ni lui donner les moyens de faire de nouvelles levées: enſuite on propoſa de fixer les qualités que devait avoir le futur roi, & il fut décidé qu'il devait être Catholique Romain, jeune, iſſu de pere & mere Polonais, né & élevé dans le royaume; on déclara de plus, ennemi de la patrie, quiconque oſerait travailler à procurer la couronne à un étranger, & les biens de toutes perſonnes convaincues d'avoir reçu de l'argent pour ce ſujet, confiſqués au profit de la république. L'affaire des duchés de Curlande & de Sémigalle fut auſſi priſe en conſidération, & les nonces reconnurent formellement le duc Ernest Biren (*p*).

(p) Cette grande affaire eſt tellement liée avec les autres intérêts politiques de la Pologne, que nous ne croyons pas devoir

Cependant les troubles augmentaient de toutes parts; les ministres de l'Empire, de France & d'Espagne se

---

nous dispenser de transcrire en entier l'acte qui fut déposé à ce sujet dans le gref de la diette.

» Il est expressément défendu au roi par la constitution de 1706, » article XX, sous le titre de *Curatela*, de disposer en aucune ma- » niere des duchés qui appartiennent à la république, sans le con- » sentement des États assemblés en diette. A l'égard de ceux de » Curlande & de Sémigalle, il fut stipulé dans les *Pacta conventa* » du roi Auguste III, de glorieuse mémoire, que sa majesté, » conjointement avec la république, aurait soin qu'il ne se fît » rien de contraire à cette disposition. La république même autorisa » ensuite le feu roi, par une constitution rendue dans la diette de » pacification de 1736, à donner l'investiture de ces duchés après » le décès du duc Ferdinand & l'extinction de la maison de Kett- » ler. Ernest-Jean, comte de Biren, en conséquence de cette » constitution, dont il s'était préalablement engagé à remplir » les conditions, obtint en fief, tant pour lui que pour ses des- » cendans, lesdits duchés. Toutes ces considérations nous ont » déterminés à protéger & maintenir le duc Ernest-Jean, ainsi » que sa postérité masculine, dans le droit & la possession du fief » qu'il a légitimement obtenu. Nous protégeons aussi & mainte- » nons la noblesse de Curlande & de Sémigalle dans ses droits, » privilèges, contrats de sujétion & forme de gouvernement, à » l'exception des clauses que le duc s'est engagé à remplir; mais » comme le duc Ernest-Jean, au lieu de recevoir personnelle- » ment ce fief en 1739, s'est servi, pour cet effet, d'un com- » missaire muni d'un plein pouvoir, & cela contre le dispositif » de la constitution de 1673. nous ordonnons qu'afin de rétablir » cette loi dans sa premiere force, le duc soit en personne in- » vesti du fief, si son âge le lui permet; ou autrement, que le » prince héréditaire son fils, reçoive du futur roi l'investiture, » tant pour son pere que pour lui-même. Nous enjoignons de » plus au duc actuel & aux ducs ses successeurs, de n'entrer au » service d'aucune Puissance étrangère, & nous ordonnons qu'a- » près l'extinction de la branche masculine du duc Ernest-Jean, » les duchés de Curlande & de Sémigalle soient réversibles à la » république, qui en disposera à sa volonté. Nous voulons aussi ,, que la convention passée en 1757, avec le duc, à Dantzick, ,, en conséquence de la constitution du 22 Novembre 1673, soit

retiraient de Warsovie (*q*), & les confédérés de concert avec les Russes livraient de petits combats aux dif-

---

„ insérée dans celle de la diette actuelle. Nous entendons au surplus que les dispositions faites postérieurement par rapport à „ ces duchés, ainsi que le diplôme expédié, & tous autres actes dressés en conséquence du dernier résultat du Conseil d'Etat „ sans la participation de l'Ordre Equestre, & sans l'approbation „ d'une diette formelle, soient censés contraires aux loix & de „ nulle valeur. Nous déclarons donc que de semblables dispositions ne porteront ni préjudice, ni empêchement au duc Ernest-Jean, non plus qu'à ses descendans mâles, & en conséquence nous ordonnons, de la part de la république, à tous „ les habitans de ces duchés, de quelque état ou condition qu'ils „ puissent être, de se soumettre conformément aux loix du pays „ & d'obéir fidélement au duc Ernest-Jean, leur souverain légitime. Quant aux différentes plaintes portées par les palatinats „ & districts de Lithuanie & de Livonie, à l'occasion des limites & des douanes, ainsi que de quelques autres circonstances, „ nous aurons soin que le roi futur établisse une commission pour „ régler & terminer ces difficultés ".

(*q*) Après les déclarations que ces ministres avaient faites au nom de leurs souverains, les Polonais ne devaient guères espérer de les voir assister à une diette d'élection, qui ne laissait prévoir, ni l'unanimité des suffrages, ni la liberté de les contredire.

On peut remarquer que, suivant les anciennes constitutions, pendant la diette de convocation, les ministres étrangers doivent se tenir éloignés de Warsovie : il est d'usage qu'on leur marque l'endroit où ils demeureront jusqu'à ce que la diette d'élection soit terminée ; mais cet usage trouve beaucoup de contrariétés dans la pratique. Lorsqu'on somma M. de Monty de se retirer, pendant le dernier interrégne, sa réponse fut, » que les ministres de France » étaient, depuis plus de deux siécles, en possession d'assister » aux élections des Rois de Pologne, & qu'il se flattait qu'on ne » voudrait pas commencer par lui pour abroger cet usage ; & » ajoûta que, si pourtant le bien de la république exigeait qu'il » s'éloignât, il ne refuserait point de lui donner cette marque » d'amitié «. M. de Lowenwolde, ambassadeur de Russie, dit en propres termes : » L'impératrice m'a envoyé pour résider de sa » part à Warsovie, non à la campagne «. M. de Welzeck, am-

férens corps de troupes des comte Branicki & prince Radziwill. Ce fut au milieu de cette guerre civile que s'ouvrit la diette d'élection. L'évêque de Smolensko, chargé de prononcer un sermon relatif à cette solemnité, prit pour texte ces paroles, *eligite ex vobis meliorem qui placuerit, & ponite eum super solium. Choisissez parmi vous celui que vous jugerez le meilleur, & placez-le sur le thrône.* Jamais conseil utile n'avait peut-être été donné aux Polonais dans une circonstance plus critique. Le choix d'un maréchal fut unanime, il tomba sur M. Sosnowski, grand notaire de Lithuanie. Enfin le six Septembre, jour si long-temps attendu, qui devait donner un souverain à la Pologne, les nonces des onze palatinats s'étant rassemblés dans le champ électoral, comme le prince primat adressait la parole aux nonces qui étaient près de lui, ceux du côté opposé criérent à haute voix, nous voulons le grand-panetier de Lithuanie. Quatre palatinats seulement furent plus lents à répondre : celui de Kiovie, interrogé sur celui qu'il desirait pour roi répondit : celui que les autres veulent. *Ce n'est pas assez*, reprit le primat, *il faut le nommer à haute voix.* Il se détermina à crier, le grand-panetier de Lithuanie. Ce suffrage entraîna ceux des trois palatinats qui n'avaient pas encore crié, & tous les onze unanimement criérent, le grand-panetier de Lithuanie. On dépêcha aussitôt le jeune comte Wielopolski pour annoncer au comte Poniatowski son élection, & le féliciter de la part de la république.

Quelques jours après le nouveau roi jura solemnellement les *Pacta conventa*, & reçut des mains du maré-

---

bassadeur de Vienne, déclara, » qu'il ne pouvait faire une pareille » démarche, & que si on l'obligeait à quitter la ville, il était » persuadé que l'empereur son maître lui donnerait, pour lui » servir de cortége & pour le ramener, les régimens qui étaient » alors en Silésie «.

chal de la diette le diplôme de ſon élection.

Nous avons déjà rapporté quelque choſe des cérémonies obſervées au couronnement des rois de Pologne, à l'occaſion de celui de Staniſlas Leczinski (*r*), & nous penſons que le lecteur ne nous ſçaura pas mauvais gré, ſi nous entrons dans un plus grand détail à ce ſujet.

Le vingt-cinq novembre, jour fixé pour cette auguſte cérémonie, la plus grand partie de la cour vint occuper les places qui lui avaient été marquées dans l'égliſe de S. Jean (*s*). L'archevêque de Léopold, précédé des échevins & du magiſtrat de Warſovie, des chanoines, & des prélats des égliſes cathédrales, des abbés, archevêques & évêques des deux rits, habillés pontificalement, ſe rendirent dans l'appartement du roi. On avait placé ſur une table & ſur des carreaux de velours, les habits royaux deſtinés pour ſa majeſté; ſçavoir, les ſandales, les gants, l'albe, le ceinturon, la tunicelle blanche, une chappe de même couleur, l'ordre avec la chaîne d'or, le bonnet royal, la couronne, les deux glaives nuds; le troiſiéme avec le ceinturon & le fourreau, & le globe d'or: la cotte-d'armes avait été placée ſur le maître-autel de l'égliſe de S. Jean. Lorſque le roi fut habillé, l'archevêque lui donna de l'eau-bénite, & l'aida à ſe lever, en le prenant ſous le bras. Les prélats, les officiers territoriaux, les ſénateurs ſéculiers, les miniſtres, les évêques, les enſeignes des deux nations, les porte-glaives, trois ſénateurs, un de chaque province, portant les marques royales ſur des carreaux, ouvrirent la marche; après

---

(*r*) Page 210.

(*ſ*) Par une conſtitution établie dans la derniére diette de convocation, il fut décidé que le couronnement ſe ferait dans la ville de Warſovie, ſeulement pour cette fois, & que cet exemple ne pourrait préjudicier aux droits conſtans de la ville de Cracovie, où, ſuivant les conſtitutions du royaume, cette cérémonie doit ſe faire.

eux les maréchaux, tenant les bâtons bas, précédaient le roi conduit par l'archevêque de Léopold, & le premier évêque en rang, sous un baldaquin, porté par les quatre premiers castellans du second ordre : ce long cortége était terminé par les officiers du royaume & du grand-duché, par les chambellans, les gentilshommes & un détachement des Gardes.

Lorsque le roi fut arrivé à l'église, toute sa suite s'empara des deux côtés du thrône qui y avait été élevé, & sa majesté s'approchant de l'autel, accompagnée seulement des maréchaux, de l'aide-de-camp général & des deux chambellans de service, fut présentée, par l'archevêque de Léopold, au primat, assis dans un fauteuil, à qui le premier adressa ces paroles : » Très-vénérable pere, notre mere sainte église » souhaite que vous bénissiez & consacriez ce roi nou» vellement élu «. Le primat répondit : » Savez-vous » s'il s'est préparé pour cette cérémonie «? L'archevêque répondit : » Nous le savons, & ne doutons pas » que cela ne soit salutaire & utile à l'église de Dieu » & au gouvernement du royaume «. A ces mots, le prélat dit : » Graces à Dieu «. Le roi se découvrit ensuite, & se mettant à genoux devant le primat, il mit ses mains sur le livre des évangiles, & dit : » ainsi » que Dieu m'assiste & le saint évangile ». Puis il se prosterna sur des carreaux, pendant que les prélats & le chœur récitérent alternativement les Litanies: le primat, après avoir prononcé le *Pater* & le symbole, bénit les habits du roi, qui en ayant été dépouillé par ses chambellans, se remit à genoux devant le primat, qui lui versa, en forme de croix, de l'huile sainte sur la tête, & lui en oignit la main & les épaules. Il le revêtit ensuite du manteau royal & lui présenta l'Ordre, que sa majesté se passa elle-même au cou. Alors on commença la messe, & apres une courte priére pour le roi à couronner, le primat prit sa crosse & sa mitre, & bénit les glaives : il en présenta un

au roi, en lui adreſſant un diſcours; le roi le remit dans le fourreau, le préſenta de nouveau au primat qui en ceignit le roi à l'aide des porte-glaives des deux nations. Sa majeſté ſe retourna auſſi-tôt du côté du peuple, tira le glaive, en frappa l'air en forme de croix, l'eſſuya ſur ſon bras gauche, le remit dans le fourreau, & le rendit aux porte-glaives. Immédiatement après, le primat prit des mains des porte-enſeignes les drapeaux, marques de leurs dignités, les déploya & les préſenta au roi, qui les replia & les rendit aux porte-enſeignes. Alors le primat prit la couronne à l'aide de deux évêques, & la mit ſur la tête du roi, en lui adreſſant un diſcours, & lui remit dans la main droite le ſceptre, & le globe d'or dans la main gauche. Après cette cérémonie le roi fut conduit ſur ſon thrône, par le primat & l'archevêque de Léopold, & l'on chanta le *Te Deum*. Le primat, de retour à l'autel, continua la meſſe: lorſque l'évangile fut dit, on en porta le livre au roi pour le baiſer, & l'on commença le ſermon. Au *lavabo* ſa majeſté deſcendit du thrône, précédée de tous les officiers de la couronne, leur remit ſa couronne, le ſceptre & le globe d'or, s'approcha de l'autel, & ayant reçu ſur une ſoucoupe un pain & un petit tonneau d'argent rempli de vin, il le préſenta en offrande au primat; après quoi il retourna à ſon thrône dans le même ordre qu'il était venu. La meſſe finie & la bénédiction donnée, on reconduiſit le roi à ſon palais.

Il faut obſerver que les trois jours qui précédent celui du couronnement, lorſqu'il ſe fait à Cracovie, ne ſont pas moins fatiguans pour le roi. Le premier, il ſort à pied & ſe rend au quartier nommé Kazimirie, pour y viſiter la chapelle de ſaint Staniſlas, ſituée ſur une colline appellée Skalka. C'eſt préciſément l'endroit où le même ſaint fut maſſacré par Boleſlas le Hardi. La piété des Polonais, en aſſujettiſſant le nouveau roi à faire ce pélerinage, veut que par-là il expie

en quelque maniere le crime d'un de ses prédécesseurs.

Le second jour est marqué pour transporter le corps du roi défunt à l'église cathédrale : son successeur suit le convoi, en tenant, comme les autres, un cierge à la main. Le cortége est si nombreux, que, quoique l'enterrement commence à se mettre en marche d'assez bon matin, il ne finit que vers le soir.

Le troisiéme jour, on célébre les funérailles du feu roi : toute l'assemblée est en grand deuil ; c'est encore un sentiment de piété, ou plûtôt une idée de morale, qui fait qu'on oblige le nouveau roi à y assister. On pense que, pour l'engager à régner sagement, on doit lui présenter les horreurs de la mort & la fragilité des grandeurs humaines.

Toutes ces cérémonies sont réglées par les constitutions du royaume.

Le lendemain de son couronnement, le roi se rendit à l'hôtel-de-ville, où, assis sur un thrône qui lui avait été préparé, il reçut les clefs de la ville & le serment du magistrat.

Il est de régle que le lendemain de la cérémonie du couronnement, le roi fasse l'ouverture de la diette, appellée, par cette raison, diette de couronnement : elle doit durer six semaines : c'est dans cette assemblée de la nation que le primat se dépouille de la régence qu'il a exercée pendant l'interrégne, & que lui-même, les autres sénateurs, le maréchal de la chambre-basse, & les nonces, prêtent serment de fidélité au roi, qui dès-lors jouit de toutes ses prérogatives, & de ce moment les tribunaux de la justice ordinaire reçoivent leur activité.

STANISLAS-AUGUSTE PONIATOWSKI,

ROI DE POLOGNE.

1764

Le roi de Pologne fit l'ouverture de la diette de couronnement par un discours que nous ne pouvons nous refuser de donner en entier, pour faire connaître quels sont les sentimens du monarque qui gouverne actuellement les Polonais.

» Je crois ne pouvoir mieux témoigner ma reconnaissance à la nation, qu'en ouvrant cette assemblée » des trois Ordres de l'Etat, réunis pour la premiére » fois sous mon régne, par l'exercice de la fonction » principale de la royauté; je veux dire, le choix attentif & réfléchi des sujets les plus dignes des emplois qui intéressent davantage le bien public. Entouré d'un si grand nombre de sujets distingués, la » difficulté du choix pourrait me paraître insurmontable, si le cri public, si la voix du peuple dans » laquelle les sages mêmes se plaisent à reconnaître » celle de Dieu, ne nommait d'avance ceux que mon » inclination appelle à ces emplois. Il vaque en Pologne & en Lithuanie trois places de garde-des-sceaux: le grand-chancelier de Lithuanie est le seul » que la mort ait épargné: il est vrai que si, en formant ses premieres loix, la république eût pu prévoir & se promettre toujours un pareil chancelier, » elle n'eût voulu en avoir qu'un seul. Habile & heureux, c'est bien de lui qu'on peut dire: *Quis tot & tanta negotia solus?* Mais ce grand ministre a donné » un exemple immortel pendant la derniére diette de

» convocation. L'autorité suprême & entiére de la ju-
» dicature reposait dans ses mains par la loi. Jugeant
» qu'il importait au bien public que ce pouvoir fût
» divisé, lui-même a conseillé aux Etats de le par-
» tager entre plusieurs, & les y a déterminés. Si la
» vertu a tant fait, à plus forte raison la loi expresse
» doit-elle être observée. Il faut des chanceliers au
» roi & à la république. Levez-vous, hommes ver-
» tueux, éclairés & laborieux, vous qui vous sentez
» des forces égales au fardeau : approchez du thrône,
» vous qui aimez la patrie & le souverain, pour dire
» toujours la vérité au roi. Le thrône est une place
» élevée & terrible que Dieu n'a rapprochée plus près
» de lui que pour se réserver un examen plus sévére
» des démarches & des pensées mêmes les plus se-
» crettes de ceux qu'il y place. Vous, chanceliers fu-
» turs, vous allez en quelque sorte partager l'autorité
» royale, qui, par vous, doit influer sur la nation. Le
» sceptre dirige les destinées de l'Etat ; mais la pa-
» trie vous a confié le flambeau des loix : vous êtes
» chargés de porter cette lumiere éclatante & sûre de-
» vant les pas du roi, dans les souterrains de la plus
» profonde politique, comme dans les sentiers les plus
» tortueux des cours & de l'adulation.

» Celui dont la conduite a fixé la réputation, entraîne
» mon choix. Je vous appelle, M. Zamoiski, palatin
» d'Inowroclaw : vous avez présidé au tribunal de la
» couronne avec une approbation aussi générale que
» méritée; sénateur, vous avez parlé avec courage
» & sans flatterie, au milieu de la nation, au roi,
» que vous servîtes toujours avec fidélité ; le zéle le
» plus ardent ne vous empêcha jamais d'être un bon &
» sage citoyen ; continuez d'être ce que vous avez été,
» & j'espére que la postérité nommera souvent l'illus-
» tre chancelier Zamoiski, sans savoir si elle parle de
» vous ou de votre célébre ayeul.

» Je vois sur les degrés du thrône M. le référen-
» daire

» daire Przezdiecki, pareillement éprouvé par le ma- » réchalat d'un tribunal. J'ai vu ſouvent en lui une » habileté rare à manier les eſprits les plus difficiles : l'intelligence la plus adroite, ſoutenue par des » efforts que rien n'a ralentis, lui a ſouvent ſervi à » ramener l'erreur & l'obſtination au ſentier de la vé- » rité & du devoir. Nommé aujourd'hui vice-chance- » lier de Lithuanie, aidez-moi de votre talent pour » vaincre ces eſprits trop défians, qui, ſans raiſon, ap- » perçoivent du danger par-tout où ils voient du chan- » gement.

» Etre employé ſouvent & plus que perſonne par » celui qui gouverne avec gloire & avec ſuccès, cela » ſeul tient lieu d'éloge. La mémoire de l'adminiſtration » du prince primat dans cet interrégne, en offrant » ſon nom à la reconnaiſſance de nos deſcendans, tranſ- » mettra en même temps le vôtre, M. l'abbé Mlod- » zioccowski, aux hiſtoriens à venir : je vous nomme » aujourd'hui vice-chancelier de la couronne, princi- » palement parce que vous avez ſecondé, avec autant » d'activité que d'honneur, les ſoins & les projets de » M. le primat.

» Venez donc, dignes miniſtres, prêter le ſerment » qui vous donnera droit, non pas au repos, mais au » travail ; travail dont le bien de l'Etat eſt le but, » & dont la récompenſe ſera la gloire. Que vos cœurs » reconnaiſſans n'oublient jamais celui qui vous ouvre » cette illuſtre carriére «.

Lorſque le primat fit part au roi de Pruſſe de l'élection du comte Poniatowski au thrône de Pologne, ce monarque lui fit la réponſe ſuivante.

» MON COUSIN,

» Votre lettre du 7 du mois dernier, par laquelle » vous m'apprenez l'élection unanime de ſon excel- » lence le comte Poniatowski, ſtolnick de Lithuanie,

» au thrône de Pologne, m'a causé la plus grande » joie. C'est un événement auquel je prends d'autant » plus de part qu'il remplit exactement mes souhaits, » en même temps qu'il répond aux intérêts essentiels » de la république ; intérêts que j'avais uniquement » en vue lorsque je lui proposai & recommandai pour » roi celui qui en est le souverain actuel. Très-sensi- » ble à votre confiance & aux égards que vous avez » eus pour ma recommandation, je félicite votre al- » tesse & toute la république sur un choix qui, par » lui-même, & par la maniere dont il s'est fait, doit » procurer à la nation Polonaise le degré de gloire, » la réputation immortelle, & les prospérités insé- » parables d'un bon gouvernement; ce que de mon » côté je vous souhaite avec autant de sincérité que » d'ardeur, &c. «.

La cérémonie de l'investiture des duchés de Curlande & de Sémigalle, donnée par sa majesté Polonaise au fils aîné du duc de Biren, suivant le vœu de l'impératrice de Russie & du roi de Prusse, termina cette année; mais elle ne calma pas les esprits de la noblesse Curlandoise. Plusieurs nobles de ces duchés réclamérent contre cette investiture, & produisirent au tribunal de la Relation à Warsovie différens griefs contre le duc de Biren.

1765

S'il n'avait fallu, pour assurer la tranquillité du royaume, que des intentions pacifiques dans le souverain qui venait d'en prendre les rênes, aucun Etat de l'Europe n'aurait joui d'un calme plus heureux; mais que peut le monarque, s'il n'est secondé par ses sujets? Malgré le choix des premiers de la nation qui avaient porté sur le thrône Stanislas-Auguste, il se préparait un orage qui devait bien-tôt approcher la ré-

publique de ſa ruine. Cependant rien ne pouvait égaler les ſoins que ſe donnait le roi de Pologne pour concilier les intérêts des différens partis, & pour rétablir l'ordre non-ſeulement dans les premiers tribunaux, mais encore dans les plus faibles branches de l'adminiſtration publique. Ce prince, ayant ſçu que les commiſſaires de la tréſorerie travaillaient à dreſſer un tarif pour la douane générale que la diette de convocation avait arrêté d'établir, leur écrivit pour les engager à en proportionner les droits aux facultés de chaque particulier : » Nous devons auſſi vous avertir, ajoûte ſa majeſté dans cette lettre, que ſi notre chambre de la tréſorerie à qui, en vertu de pluſieurs loix anciennes, la correction de cette douane appartient, autant qu'à la république, vient à ſouffrir une diminution dans ſes revenus par la modification des droits, *cette diminution ne peut que nous être agréable* : mais nous ne doutons pas que les Etats, ayant égard aux dépenſes que nous retranchons de notre table, malgré tant de loix qui en défendent l'épargne, ne trouvent moyen de ſuppléer, ſans que perſonne en ſouffre, au vuide qui ſe trouverait par-là dans notre caiſſe de la chambre de la tréſorerie «. Les commiſſaires promirent de trouver une balance propre à concilier les intérêts publics avec l'exécution des loix, & s'engagérent, par le bon ordre qu'ils allaient établir dans les opérations mêmes de la douane, à diminuer les droits, & à remplir le vœu de ſa majeſté.

Juſqu'à la derniére diette de couronnement les poids & les meſures avaient été réglés arbitrairement dans toute l'étendue de la Pologne ; le roi fait décider que déſormais ils ſeront déterminés & réduits à une même capacité, & que tous ceux qui ſe ſerviront de poids arbitraires, ſeront condamnés à une amende de mille marcs, que les magiſtrats perdront leurs emplois & que les gens du commun ſeront mis en priſon pour

trois mois. Un autre réglement de cette diette interdit les gains illicites & exorbitans dans le commerce.

Depuis long-temps il s'élevait des conteſtations entres les Ordres eccléſiaſtiques & ſéculiers, par rapport aux dixmes & aux ſommations pardevant des tribunaux incompétens; le clergé, pour ſe conformer à la conſtitution de la derniére diette, s'aſſembla & mit en délibération les huit articles ſuivans: 1°. régler les appels; 2°. abolir l'uſage d'envoyer à Rome les annates ou les revenus de la premiére année de jouiſſance des évêchés; 3°. examiner les lettres des abbayes, & les rentes de leur fondation; 4°. payer en argent le produit des dixmes; 5°. engager le clergé à donner un don gratuit pour l'avantage de la tréſorerie de la couronne; 6°. exclure les eccléſiaſtiques des fermes ou de l'adminiſtration de tous biens royaux & héréditaires; 7°. défendre aux eccléſiaſtiques, & ſurtout aux réguliers, de ſe mêler d'affaires temporelles; 8°. fixer la compétence des juriſdictions par-devant leſquelles les affaires contentieuſes doivent être diſcutées & jugées.

Tous ces articles, ſans doute, étaient de la plus grande importance; on les diſcuta long-temps, & l'on ſe ſépara ſans rien décider. Un bref du pape, rapporté par le prince Czartorinski, qui avait été à Rome notifier l'avénement au thrône du roi Staniſlas-Auguſte, fit grand plaiſir au clergé : par ce bref il eſt permis aux eccléſiaſtiques du royaume d'échanger leurs biens contre d'autres plus voiſins de leur réſidence; il confirme en même temps le decret qui prive de la jouiſſance des immunités de l'égliſe, les homicides volontaires, & qui ordonne aux ſupérieurs des monaſtères & couvents de livrer ſur le champ à la juſtice les coupables, qui, dans ce cas, ſe feraient réfugiés chez eux. Combien a-t-il fallu de ſiécles pour convaincre les hommes que les grands ſcélérats ne de-

vaient point trouver d'aſyles, & qu'eux ſeuls profanaient les demeures ſacrées qui les ſouffraient dans leur ſein, & non la juſtice qui les en arrachait ! L'aſyle eſt dû au malheur & jamais au crime.

Pendant que le gouvernement prenait des meſures qui lui ſemblaient les plus propres à appaiſer les diſſenſions toujours renaiſſantes entre le clergé & les différens tribunaux du royaume ; les Grecs & les autres diſſidens ſongeaient à ſe relever de l'eſpéce d'anéantiſſement où ils ſe croient plongés, par l'éloignement des charges : excités par l'évêque de Mohilow, le ſeul prélat du rit Grec, en Pologne, & au nom du plus grand nombre des ſeigneurs, la nobleſſe Proteſtante, deux gentilshommes préſentérent au roi une requête, par laquelle ils demandaient à être élevés, ainſi que les ſujets Catholiques du royaume, aux poſtes diſtingués & aux dignités de l'Etat. » La différence des ſentimens » ſur quelques points de religion parmi les Chrétiens, » ne doit entrer, diſaient-ils dans leur requête, en » aucune conſidération par rapport aux emplois de l'E- » tat. Les diverſes ſectes qui diviſent l'égliſe de Jéſus- » Chriſt, quelqu'oppoſées qu'elles puiſſent être entre » elles, relativement à la doctrine, s'accordent toutes » en un point, celui d'être fidéle à leur ſouverain & » d'obéir à ſes ordres. Les cours Chrétiennes connaiſ- » ſent ce devoir ; fondées ſur ce principe, & ſans » égard à la religion qu'on profeſſe, elles doivent re- » chercher uniquement ceux qui, par leur mérite & leurs » talens ſe ſont rendus les plus propres à ſervir uti- » lement la patrie «. Nous verrons bien-tôt cette faible étincelle produire un violent incendie.

Le roi inſtitua cette année un nouvel Ordre de chevalerie, ſous le nom de S. Staniſlas (*t*).

(*t*) Les marques de cet Ordre conſiſtent en un ruban ponceau, bordé de blanc, que les chevaliers portent de droite à gauche,

1766

Le roi de Pologne reçut, cette année, ſur ſon avénement au thrône, les complimens de félicitation de pluſieurs Puiſſances de l'Europe, qui, par des raiſons politiques, avaient cru devoir différer de reconnaître ſon élection. Ce prince, intimement perſuadé que rien n'influe autant ſur le bonheur d'un Etat, que la pureté des principes ſur leſquels on fonde la premiére éducation de la jeuneſſe, voulut en juger par lui-même, & aſſiſter aux différens exercices des écoliers. Le diſcours que, dans une de ces occaſions, lui adreſſa le jeune comte de Tyſzkiewicz, mérite d'être conſervé.

SIRE,

» Depuis que votre majeſté a formé la réſolution d'honorer le génie d'un roi, en le ſoumettant à tous les détails du gouvernement, qui demandent de l'application & de la ſuite, on peut dire avec vérité & ſans flatterie, que la république, qui depuis près d'un ſiécle était plongée dans un état de triſteſſe, de langueur & de mort, a paru, aux yeux mêmes des étrangers, renaître de ſes cendres & recouvrer une partie de ſon ancienne ſplendeur. Ame ſecrette & univerſelle

& auquel pend une croix d'or émaillée de rouge; aux deux côtés de la médaille paraît l'Aigle-blanc de Pologne, dont le milieu, décoré d'une croix verte, repréſente, d'un côté, l'effigie du patron de l'Ordre en habits pontificaux, entourée des lettres initiales des mots *Sanctus Stanislaus*; & de l'autre, le nom du roi en chiffre. L'étoile de l'Ordre que les chevaliers portent au côté gauche eſt d'argent, garnie d'un cercle d'or au milieu, & entourée d'une guirlande de couleur verte, ſur laquelle ſont gravées ces paroles : *Præmiando incitat*. Le tout eſt enchaſſé dans une lance d'argent, où paraît, en rouge, le chiffre du roi.

» de votre royaume, vous avez répandu, sire, dans tous
» les membres du corps politique, un esprit réfléchi de
» maturité, de sagesse & de discussion, aussi avantageux
» à la nation qui le reçoit qu'au monarque qui a le talent
» de le communiquer. Une activité vivifiante, envelop-
» pée de l'ombre du secret, a banni cette lenteur des-
» tructive qui régnait dans les conseils. Les manufac-
» tures qui s'établissent de toutes parts, dispenseront
» bien-tôt vos sujets de la dure nécessité d'aller chercher
» au loin des richesses que la nature a pris soin de semer
» sur leurs pas. Mars, Minerve ont combiné leurs efforts
» pour enfanter à l'Etat des citoyens & des guerriers :
» la justice commence à se ceindre de son bandeau & à
» soutenir la balance de ses propres mains : le com-
» merce acquiert des rapports & des facilités qu'il ne
» connaissait point encore ; & tous ces changemens né-
» cessaires se font avec tant d'égards ; le passage de l'i-
» gnorance au sçavoir, de la confusion à la régle, est si
» adroitement ménagé ; l'administration est si douce &
» si ferme, si engageante & si soutenue, que le vieux
» préjugé, las de lutter contre le nouveau systême, se
» laisse déjà entraîner au charme impérieux qui le dé-
» truit. Et combien d'hommes faibles & malheureux se
» trouveront près du bonheur qu'ils n'envisageaient qu'a-
» vec le désespoir d'y parvenir & se sentiront meilleurs
» & plus sages presque sans l'avoir voulu ! Quel pénible
» & magnifique projet ! Mériter l'amour de sa patrie &
» en devenir les délices en la forçant insensiblement à
» rechercher ses véritables intérêts ; de pareilles idées
» n'entrent point dans l'esprit d'un roi, s'il n'est brûlé
» du zéle le plus bouillant & le plus héroïque. Nous ne
» faisons qu'indiquer, sire ; votre conduite parle, l'his-
» toire achevera. Serions-nous assez heureux pour qu'elle
» mît au nombre des époques utiles de votre régne cette
» assiduité complaisante à venir présider au détail de
» nos jeux & de nos exercices littéraires ? Ne racontera-
» t-elle pas que le roi de Pologne, en descendant du

» haut de ſon thrône pour autoriſer & encourager la » bonne éducation, ſaiſiſſait, pour ainſi dire, la nation » dans ſon berceau; qu'il travaillait avec confiance ſur » un fonds qui ne pouvait totalement périr; qu'il s'oc- » cupait quelquefois à tailler, à polir des diamants en- » core bruts, auxquels il prêtait de nouveaux degrés » de ſolidité pour en recevoir un nouvel éclat. Un autre » motif a pu ſans doute déterminer votre majeſté; le » deſir ſi louable de démêler nos faibles talens, d'en tirer » des préſages certains pour l'avenir & de fonder ſur nos » premiers eſſais les eſpérances publiques, la diſtribu- » tion des emplois, & l'equité des récompenſes. Nous » nous ferons un devoir, ſire, d'aider en ce point votre » ſagacité : notre ame entiérement ouverte à vos deſ- » ſeins, toujours égale dans les différens âges de la vie, » ne conſervera de la jeuneſſe que la candeur pour ſe » laiſſer pénétrer & la vivacité pour vous ſervir ».

La plus importante affaire, traitée dans la diette générale de cette année, fut celle des diſſidens, au ſort deſquels s'intéreſſérent vivement les cours de Berlin, de Coppenhague & de Londres, & ſur-tout l'impératrice de Ruſſie. Le prince de Repnin, ambaſſadeur de cette princeſſe, remit de ſa part aux miniſtres de Warſovie un mémoire dont nous croyons devoir donner ici le précis.

La communauté de religion & la gloire de contribuer au bonheur de l'humanité ne ſont pas les ſeules raiſons qui déterminent ſa majeſté imperiale à réitérer aujourd'hui de la maniére la plus preſſante, ſon interceſſion en faveur des ſujets Grecs, & diſſidens de ce royaume, afin de faire ceſſer l'oppreſſion dans laquelle ils gémiſſent, & de les rétablir dans leurs qualités de citoyens égaux & de membres libres de l'Etat. Les anciennes loix de la nation établiſſent un droit public qui n'a pû être annullé par des conſtitutions civiles d'une partie de l'Etat. Par le traité de 1686 & par celui d'Oliva, la Ruſſie & les autres Puiſſances ſe ſont engagées à veiller

à la ſureté de chaque partie de l'Etat, à leur procurer une exacte juſtice, & à leur garantir leurs droits reſpectifs & communs. Le maintien de la république & de ſa tranquillité n'eſt donc plus l'objet de l'attention ſeule de ces citoyens, mais eſt devenu une obligation pour ſes voiſins, qui, en contractant avec elle, n'ont pas moins contracté avec tous ſes membres. En ajoûtant à cette raiſon les motifs les plus forts qui naiſſent de la poſition propre de l'Empire de Ruſſie à l'égard de la république, on ſentira que l'impératrice ne peut mettre de bornes à la protection qu'elle accorde aux Grecs & aux diſſidens, ſans compromettre ſa gloire, la dignité de ſa couronne & la confiance de ſes amis. L'impératrice demande en conſéquence qu'il ſoit arrêté à la diette préſente:

1°. Que les Egliſes qui appartiennent de droit aux diſſidens, & qui leur ont été ôtées illégalement, leur ſoient rendues; qu'ils aient la liberté de rebâtir ou réparer celles que le temps ou les incendies ont endommagées: qu'ils ne ſoient jamais troublés dans l'exercice de toutes les fonctions eccléſiaſtiques relatives aux baptêmes, aux mariages, aux enterremens, à la prédication, &c. tant dans les temples qu'auprès des malades; qu'ils jouiſſent de tout ce qu'exigent la décence & le reſpect dûs aux choſes ſaintes, tel que l'uſage des cloches & celui d'un habit convenable à l'état eccléſiaſtique des Grecs & des diſſidens; qu'il leur ſoit permis d'avoir des cimetiéres; en un mot, de faire, ſans aucun empêchement, tout ce qui a rapport aux ſacremens & aux priéres preſcrites par chaque religion, ce qui comprend la liberté entiére du ſervice divin.

2°. Que pour déterminer, d'une façon ſtable & générale, la liberté de religion dans tout le royaume, il ſoit ſtatué par la diette préſente, que dans les villes, bourgs ou villages où il ne ſe trouve ni Egliſes ni Chapelles Grecques ou autres diſſidentes, on permette à ceux de ces religions qui voudront s'y établir, d'y avoir

des Eglises, des cimetiéres, des prêtres, des pasteurs; que la jurisdiction ecclésiastique n'empêche par les prêtres & les pasteurs de remplir leurs devoirs, & d'administrer les sacremens aux personnes de leur religion.

3°. La liberté de religion étant de droit divin, & l'objet qui intéresse le plus un citoyen, il est du devoir de tout gouvernement bien policé de pourvoir à ce que tous les sujets en jouissent, & ne dépendent en rien d'une autre religion. Sur ce principe on ne peut regarder que comme un abus l'espéce d'impôt auquel les dissidens sont assujettis vis-à-vis les curés catholiques pour les enterremens, mariages & baptêmes : les variations mêmes de cet impôt dans les différentes provinces annoncent le défaut de titre. De tels usages, vicieux dans leur principe, ne peuvent être autorisés par aucune constitution particuliére où ceux qui y sont intéressés n'auront pas eu la liberté du suffrage. Il paraît donc de toute justice de réformer ces abus, & si tous les ordres consentent à conserver des prérogatives à la religion dominante, il faut déterminer, une fois pour toutes, une rétribution modérée qui soit plutôt censée une distinction qu'un impôt.

4°. Que le séminaire Grec, établi à Mohilow, ne soit inquiété en aucune façon, & puisse toujours vaquer tranquillement à l'éducation de la jeunesse Grecque, sans que qui que ce soit puisse y apporter d'obstacle.

5°. Que l'évêché de la Russie blanche avec toutes ses appartenances, soit conservé pour jamais dans la religion Grecque, & toutes les Eglises ou Grecques ou dissidentes, dans leur communion actuelle.

6°. Qu'aucun prêtre Grec, ni aucun dissident, ne soit obligé de comparaître, sous quelque prétexte que ce soit, devant les tribunaux ecclésiastiques, & qu'ils ne ressortissent uniquement que des jurisdictions séculiéres.

7°. Qu'il ne soit permis d'empêcher les mariages entre deux personnes de religion différente, & que les

enfans adoptent la religion de leurs parens, ſuivant le droit reſpectif-

La lecture de ce mémoire cauſa la plus terrible fermentation dans tous les eſprits : le prince évêque de Cracovie, chef des évêques, y répondit par un diſcours de la plus grande force. Il expoſa que le premier point des *Pacta conventa* ordonne le maintien de la religion Catholique, & que, ſuivant les loix du royaume, on ne pouvait rien accorder aux diſſidens, pas même la tolérance de leur culte, & il ſoutint qu'ils violaient les conſtitutions de la république en recherchant la protection des Puiſſances étrangéres : il lut enſuite un projet de loi pour ſtatuer que la république n'accorderait jamais aux diſſidens aucun privilége au-delà de ceux dont ils jouiſſent à préſent, & il demanda avec quelques autres évêques, ſi les deux chambres y conſentaient unanimement. Les Etats répondirent par une acclamation générale.

L'affaire devenait ſérieuſe & pouvait occaſionner la rupture de la diette : le roi, pour empêcher qu'on ne ſe portât à cette extrémité, déclara à l'aſſemblée qu'il était prêt de verſer ſon ſang pour la religion; mais qu'il croyait de la prudence de ſuſpendre le projet propoſé par l'évêque de Cracovie, juſqu'à ce que le tour des matiéres qui exigeaient de nouvelles loix fût venu. On acquieſça à la demande de ſa majeſté & les eſprits ſe calmérent. La diette ſe termina heureuſement, & le jour de ſa clôture, le collége des évêques arrêta les articles ſuivans, en faveur des déſunis du rit Grec & des diſſidens.

Art. I. Suivant la tolérance preſcrite par les loix du royaume, les déſunis & les diſſidens ſeront conſervés dans l'exercice & l'uſage de leurs cérémonies aux endroits où ils ont légitimement des Egliſes, ſans qu'ils puiſſent être troublés dans l'éxercice de leur culte.

Art. II. Ils auront la liberté de réparer & de rétablir les Egliſes qu'ils n'ont point abandonnées ou ren-

dues en embrassant la sainte religion Catholique Romaine, ou qui ne leur ont pas été ôtées par décrets : ils les posséderont, avec le consentement des seigneurs des lieux respectifs, conformément aux loix de 1632, 1660, & 1717 ; mais ils ne pourront aggrandir la forme des anciennes Eglises.

Art. III. Dans les endroits où ils ont des temples, chaque seigneur territorial leur assignera une place convenable, avec un enclos pour enterrer leurs morts ; mais les enterremens se feront sans solemnités & sans cérémonies, si elles ne sont pas légalement autorisées.

Art. IV. Il leur sera permis de bâtir, avec le consentement des seigneurs territoriaux, sur leur propre terrein, & près de leurs Eglises, aux uns des résidences ou presbytéres pour leurs prêtres, & aux autres des maisons pour leurs ministres, selon ce que la loi leur accorde. Ils pourront, dans les endroits où ils n'ont point d'Eglises, célébrer le service divin dans leurs domiciles avec modestie & sans assemblée, suivant la constitution de 1717.

Art. V. Les procès des prêtres désunis & les litiges de leurs familles seront jugés conformément aux loix expresses du royaume, & les ministres des dissidens se pourvoiront au tribunal qui leur est assigné par la constitution de 1632.

Art. VI. Les causes qui concernent le fond, tant des Eglises des désunis que de celles des dissidens, seront portées au tribunal prescrit par les loix du royaume.

Art. VII. Les prêtres désunis & les ministres dissidens contribueront à tous les impôts de la république, ainsi qu'il est statué par les loix & les anciens réglemens.

Art. VIII. Les gentilshommes ou les héritiers qui jouissent du droit de présenter aux Eglises des dissidens, ne pourront exiger des prêtres aucun paiement pour la présentation, ni éloigner ceux qui sont établis auprès

de leurs Eglises, sans prendre l'avis de leurs supérieurs.

Art. IX. Il est permis aux prêtres désunis, suivant l'usage toléré dans la religion, d'administrer librement & sans aucun obstacle le sacrement de Baptême, de donner la bénédiction nuptiale, & d'enterrer les morts, moyennant les droits d'étole qui sont dus aux curés. Pour prévenir toute véxation à cet égard, & abolir tous les abus introduits par les curés, comme étrennes & paiement de prétendue confession paschale, le collége des évêques ordonnera & réglera par ses lettres pastorales, qu'à titre de droits d'étole on n'exige plus des dissidens que ce qui a été prescrit aux Catholiques Romains, relativement à ces mêmes droits établis par les diocèses, sans néanmoins abolir par-là les anciennes conventions légalement faites ou celles qu'on pourrait faire à l'avenir, & en vertu desquelles on paie une certaine somme en général. Le collége des évêques promet que ces articles, accordés aux désunis & aux dissidens, seront ponctuellement observés dans toute leur étendue, & que, par ses lettres pastorales, il recommandera & enjoindra aux officiaux, doyens & curés de s'y conformer avec la plus grande exactitude.

Ce réglement des évêques par rapport aux désunis & aux dissidens, ne remplissant pas les vues que l'impératrice de Russie s'était proposées dans son mémoire, cette princesse ordonna à différens corps de ses troupes d'entrer tant en Lithuanie qu'en Pologne. Dans les circonstances critiques où se trouvait la noblesse Polonaise, il en aurait moins fallu pour exciter ses clameurs. L'évêque de Wilna porta ses plaintes au pied du thrône, & sa majesté Polonaise ne put se dispenser de requérir la cour de Pétersbourg d'ordonner à ses troupes d'évacuer au plutôt les domaines de la république.

L'ambassadeur de Russie & le ministre du roi de Prusse avaient demandé par un mémoire au nom de leurs cours, que la constitution de 1764, par laquelle il est réglé

que les affaires œconomiques militaires & civiles se décideront à la pluralité des voix, fût restreinte de maniére qu'elle n'eût rapport, directement ou indirectement, à aucune matiére d'Etat, nommément aux contributions & à l'augmentation des troupes : pour satisfaire ces deux Puissances, il fut statué par une constitution interprétative de celle de 1764, que l'établissement des nouveaux impôts, l'augmentation de l'armée de la république, les traités, la guerre, & toute matiére d'Etat, seraient soumis à l'unanimité.

1767.

Le peu de succès de toutes les diettes tenues pendant les derniéres années du régne d'Auguste III, avait prouvé assez clairement combien la nation Polonaise était divisée d'intérêts & de sentimens : la mort de ce prince fit éclater les mécontentemens, & les diettes de convocation & de couronnement séparérent la république en deux partis furieux, qui cherchérent mutuellement à s'écraser, sous le voile du bien public, de l'amour de la patrie, & du zéle pour la religion : si l'on joint à ces objets les ressorts de la politique, les droits de bienséance & de voisinage, l'interprétation des traités, plus ou moins arbitraire, on aura à quelques égards le tableau de l'état violent de la république au commencement de cette année.

La grande scène qui se préparait depuis si long-temps, s'ouvrit par une nouvelle déclaration de l'impératrice de Russie, par laquelle cette princesse fit connaître la ferme résolution où elle était de ne jamais se départir des points qu'elle avait proposés à la précédente diette, relativement aux dissidens, & par la demande de la convocation prochaine d'une diette extraordinaire. Le roi de Prusse ne manqua pas d'appuyer cette demande, & déclara de son côté qu'il regardait le rétablissement des dissidens, comme le cas de la garantie du traité d'O-

liva, dont il était chargé, ainsi que de l'alliance qui subsiste entre la Prusse & la Russie, & qu'il ne pouvait s'empêcher de prendre en conséquence ses mesures avec sa majesté impériale. Les rois d'Angleterre, de Danemarck & de Suéde, comme garants du traité d'Oliva, firent aussi la même réquisition pour la tenue d'une diette extraordinaire, dont l'objet serait de satisfaire aux plaintes des deux puissantes confédérations qui venaient de se former dans le royaume; l'une composée des dissidens, c'est-à-dire des Polonais qui professent la religion Grecque & la Protestante, & qui demande & le libre exercice de leur religion sans être soumis en rien au clergé Catholique, & la jouissance des droits accordés aux autres citoyens: l'autre formée de tous les sujets mécontens des décisions de la derniére diette, qui toutes, selon eux, donnent atteinte aux loix fondamentales de la république, en confirmant d'un côté des établissemens dangereux & tendans à la ruine des citoyens, & en diminuant de l'autre des prérogatives qui tenaient la balance entre des pouvoirs respectifs.

Assurés d'une aussi puissante protection, deux cents soixante gentilshommes s'assemblérent dans l'hôtel-de-ville de Thorn, & formérent une confédération pour rentrer dans les droits & priviléges, dont ils prétendaient avoir été dépouillés: les villes de Thorn, d'Elbing & de Dantzick furent invitées à y accéder, & la derniére ne s'y joignit que sous l'expresse condition de n'être point soumise au maréchal qu'on devait nommer, ni obligée de rien entreprendre contre ce qu'elle devait au roi & à la république de Pologne. Le duc & les Etats de Curlande qui accédérent aussitôt à cette confédération, déclarérent que cette accession n'altérerait en rien l'attachement que les duchés de Curlande & de Sémigalle doivent à la république de Pologne, ni les droits de la religion Catholique Romaine; que le maréchal de la confédération n'exercerait aucune jurisdiction sur ces duchés; qu'il ne pourrait les imposer à aucune con-

tribution quelconque, & qu'enfin cette démarche ne tirerait point à conséquence pour les autres confédérations.

Pour justifier leur association, les confédérés publiérent & firent inscrire dans différens *Grods* un manifeste, contenant les motifs qui les avaient déterminés à cette action d'éclat. Cette piéce importante, & qui fait une époque mémorable dans l'histoire de Pologne, mérite que nous en donnions ici la traduction.

» Vivement touchés de voir notre partie s'approcher de plus en plus de sa décadence par les changemens violens faits aux loix fondamentales, & par la diminution des prérogatives qui tenaient la balance entre les pouvoirs respectifs, & opprimés par ceux qui voulaient la perte de notre bien le plus précieux, la liberté; nous avons essuyé quelque temps cet orage en silence, & dans l'espoir d'un changement plus doux, que nous attendions avec impatience, après une expérience trop cruelle du passé. Mais voyant qu'après une confédération dissoute, la derniére diette, au préjudice des loix fondamentales, a confirmé des établissemens dangereux & tendans à la ruine & à la destruction des citoyens, sans égard aux voix des sénateurs & nonces qui y étaient contraires; nous sommes forcés de chercher du soulagement contre l'oppression, & nous voyant prêts à périr, de tâcher de nous sauver par les mêmes moyens dont nos ancêtres se sont toujours servis dans de pareils cas, c'est-à-dire, en unissant non-seulement leurs personnes, mais aussi leurs pensées & leurs cœurs, pour sauver leur patrie, comme effectivement, à leur exemple, nous nous unissons & confédérons, ne voyant pas d'autres moyens d'obvier aux malheurs qui menacent notre patrie, & de soulager nos freres opprimés.

» Nous ne nous sommes portés à la présente union que par amour du bien public, & par le desir louable de conserver l'intégrité des loix de la patrie, aussi-

» bien que de relever de leurs ruines ceux de ses fidéles » enfans, qui ne sont malheureux que pour avoir pris » trop à cœur les droits de la nation, & préféré le bon- » heur de leurs freres à leurs propres biens, honneurs » & richesses.

» Nous protestons que nous sentons & connaissons tout » le respect que le devoir nous impose pour la majesté » du thrône, & que nous sommes trop persuadés des » sentimens patriotiques de sa majesté le roi notre gra- » cieux maître, pour douter un moment qu'elle ne » tende au même but, celui de nous rétablir dans les » droits qui ont toujours fait la base du thrône, la su- » reté de la patrie, & le bonheur de chaque citoyen.

» Qui pourrait donc être insensible aux désastres que » nos freres ont essuyés dans le sein même de la patrie, » & dont nous voyons l'exemple le plus frappant dans » la personne du prince Charles Radziwil (*u*), acca- » blé par toutes sortes de malheurs; exemple funeste, » qui menace chacun de nous d'une pareille chûte?

» Et qui de nous, au lieu d'éteindre les premiéres » étincelles, aimerait mieux attendre un incendie qui » réduirait tout en cendres? Il faut obvier à temps à » l'ambition pernicieuse de nos égaux, afin de n'en » plus ressentir les dangereuses suites.

» Nous chercherons donc notre soulagement en nous- » mêmes, & dans l'amitié de notre invincible voisine; » amitié dont nous connaissons trop le prix, pour ne pas » blâmer ceux qui, bien loin d'en faire le cas qu'ils de- » vaient, ont employé toutes sortes de moyens pour » nous en éloigner, & s'en rendre indignes eux-mêmes; » ont trouvé un prétexte, sous le voile de la défense de » la religion, pour ne pas répondre aux intentions de

(*u*) La confédération de Wilna avait condamné le prince Radziwil à être renfermé dans sa ville de Sluck, ses biens confisqués & remis entre les mains de cinq tuteurs.

» ſa majeſté impériale, que le prince ſon ambaſſadeur
» a déclarées en plein ſénat, & par-là ont manqué aux
» droits de l'amitié envers une Puiſſance toujours atten-
» tive à notre bien-être, ſans examiner les engagemens
» des traités qui nous lient avec les Puiſſances voiſines:
» ce parti ambitieux s'eſt mal-adroitement fondé ſur ce
» principe, que les diettes futures étant libres, & pou-
» vant être rompues, elles cacheraient leurs vues dange-
» reuſes, & en même temps les délivreraient du devoir
» de répondre.

» Eclairés par les déclarations authentiques que nous
» prenons pour guides, & qui ont été publiées en dernier
» lieu, au nom de ſa majeſté impériale, par ſon alteſſe
» le prince Repnin, ſon ambaſſadeur; voulant réinté-
» grer les loix, relever nos freres accablés, & ſur-tout
» conſerver l'amitié de cette grande princeſſe, auſſi né-
» ceſſaire à la république, que précieuſe à tous ſes ci-
» toyens; réſolus enfin de nous mettre en état de diſſi-
» per la confuſion qui s'eſt introduite dans le gouver-
» nement, & de rendre juſtice aux opprimés (parmi leſ-
» quels il faut compter les Grecs déſunis & les diſſidens
» de tout état & condition) nous ſouhaitons, pour la
» conſervation de nos loix & libertés, & de la forme
» du gouvernement, une diette extraordinaire, ſous la
» garantie de ſa majeſté impériale que nous demandons
» & réclamons dès ce moment, ainſi que ſa protection
» & ſon aſſiſtance.

» Mais avant que cette diette ait lieu, nous invitons,
» par l'amour de la patrie, tous nos concitoyens à ſe
» joindre à nous & à ſeconder la pureté de nos inten-
» tions. Nous eſpérons qu'il n'y aura aucun fils de la
» patrie aſſez dénaturé pour refuſer de s'oppoſer dès
» ce moment aux maux qui nous ſont préparés, pour
» ne pas ſouhaiter la tranquillité & le bonheur publics,
» & pour vouloir enfin s'expoſer par-là à devenir ennemi
» de la patrie, & de cette Puiſſance voiſine qui nous
» donne tous les jours des preuves évidentes du ſoin

» qu'elle prend de l'intégrité de nos droits & de la con-
» ſervation de chaque citoyen.

» Nous proteſtons en même temps que, dans toute » cette entrepriſe, nous n'avons pas oublié notre pre- » mier devoir, qui eſt de conſerver, ſans aucune alté- » ration, la ſainte religion Catholique dominante ; » conſervation qui nous eſt garantie par ladite déclara- » tion de ſa majeſté impériale, & pour laquelle nous » voulons vivre & mourir ».

Le grand duché de Lithuanie ſuivit bientôt l'exemple de la grande Pologne & de la Pruſſe Royale, & l'on vit arriver à Wilna le prince Radziwil, dont la ſentence prononcée contre lui pendant l'interrégne fut caſſée par la confédération, qui, d'une voix unanime, le nomma ſon maréchal général. Comme l'autorité accordée aux commiſſions de guerre & du tréſor avait beaucoup contribué à la naiſſance de la confédération générale, le premier acte d'autorité du nouveau maréchal fut de députer le palatin de Podlachie aux membres de ces deux commiſſions, pour leur annoncer qu'ils euſſent à prêter le ſerment de fidélité au roi & à la république dans la forme ſuivante: 1°. Qu'ils ſeraient fidéles au roi & aux confédérés: 2°. Qu'ils ſoutiendraient & protégeraient la religion Catholique Romaine, ainſi que les libertés & priviléges des autres communions: 3°. Qu'ils n'entretiendraient aucune correſpondance de lettres ſecrettes ou ſuſpectes. 4°. Qu'ils ne ſe démettraient pas de leurs emplois. Quelques commiſſaires prêtérent le ſerment dans cette forme, pluſieurs ſe retirérent.

Pour trouver un remède aux maux que ſouffrait la patrie, le roi conſentit à la convocation d'une diette extraordinaire : il en fit lui-même l'ouverture le cinq octobre, en déclarant qu'il ſe joignait à la confédération générale, & que la direction de la diette appartenait au prince Charles Radziwil, en qualité de maréchal de la confédération. Ce prince ouvrit la ſéance par la propoſition d'élire des députés, qui, munis de pouvoirs illimi-

tés par les Etats, traiteraient & concluraient avec le prince Repnin, ambassadeur de la cour de Russie, de tout ce qui pourrait concerner le rétablissement des loix, libertés, droits & prérogatives, appartenans aux dissidens, & à tous les citoyens, en vertu des traités; & que le tout serait ensuite confirmé par les Etats, quand même quelques conseillers ou nonces ne se trouveraient pas présens, & que cette confirmation aurait son entier effet, lorsque seulement le primat, neuf conseillers & dix-huit nonces auraient décidé les articles, & que la Russie, conjointement avec les autres Puissances, les aurait garantis.

Cette proposition excita la plus grande rumeur dans l'assemblée : les évêques de Cracovie & de Kiovie l'attaquérent avec force : « ces prétentions des dissidens blessent les droits de la religion Catholique, s'écriérent-» ils, & nous ne consentirons jamais à l'établissement » de la commission, telle qu'on vient de la proposer ».

La liberté courageuse avec laquelle ces prélats venaient de s'expliquer ne laissant au prince Repnin aucune espérance de pouvoir les gagner, il prit le parti violent de les faire enlever avec le palatin de Cracovie & le staroste Dolinski. Ces quatre seigneurs furent conduits en Russie sous une forte escorte. Bientôt on vit paraître une déclaration de l'ambassadeur de Pétersbourg pour justifier ce coup d'éclat; il y exposait, que les troupes de sa souveraine amies & alliées de la république confédérée, avaient arrêté les évêques de Cracovie & de Kiovie, le palatin de Cracovie & le staroste Dolinski, son fils, pour avoir manqué par leur conduite à la dignité de sa majesté impériale, en attaquant la pureté de ses intention salutaires, désintéressées & amicales pour la république : il ajoûtait que la garantie de la Russie devait s'étendre, non-seulement sur le maintien des loix fondamentales du royaume, mais aussi sur la forme légale du gouvernement intérieur qu'il s'agissait d'établir; qu'en conséquence il fallait que les pléni-

potentiaires de la république eussent un pouvoir aussi étendu que celui dont l'ambassadeur était muni : qu'au reste la liberté de sortir de Warsovie serait interdite à tout sénateur, & à tout nonce, jusqu'à ce que tous les projets eussent été signés du consentement unanime des Etats assemblés, & que, quant à la ratification du traité, les nonces reviendraient à Warsovie au mois de Février prochain.

Tout ceci ne se passait pas sans beaucoup de débats dans les séances de la diette ; cependant, lorsque le maréchal demanda si l'on consentait à ce que les projets fussent signés, un assez grand nombre de voix répondirent affirmativement, tandis que le reste de l'assemblée garda un profond silence, que l'on voulut bien prendre pour un témoignage tacite du consentement qu'il accordait : le roi & les deux maréchaux de la confédération générale de Pologne & de Lithuanie signérent les projets, & les plénipotentiaires furent choisis dans le sénat & dans l'Ordre Equestre. Ils s'assemblérent chez le prince Repnin, avec les ministres de Prusse, de Suéde, de Danemarck & d'Angleterre, & délibérerent sur les six articles suivans, qui leur furent présentés par l'ambassadeur de Russie.

1°. Les dissidens, sçavoir, les Grecs & les Protestans, pourront exercer librement leur culte.

2°. Il y aura une parfaite égalité entr'eux.

3°. Ils auront un tribunal, dont la moitié des membres seront Grècs, & les autres Protestans.

4°. Ils ne seront point sujets à la jurisdiction des ecclésiastiques Catholiques Romains.

5°. Leur clergé sera sur le pied d'égalité avec le clergé Catholique.

6°. Ils pourront, ainsi que les Catholiques, posséder des biens-fonds & des dignités séculiéres.

De nouvelles contestations s'éléverent encore au sujet de ces articles, & pour parvenir au but que l'on se proposait, il fut décidé qu'on nommerait un comi-

té de huit perſonnes qui traiteraient en particulier avec l'ambaſſadeur prince Repnin. Ce conſeil ſecret ayant terminé toutes ſes opérations, les députés, tant de la république que des diſſidens, ſe raſſemblérent chez l'ambaſſadeur, en préſence des miniſtres des quatre Puiſſances protectrices des déſunis & des proteſtans, & l'on y arrêta définitivement les articles ſuivans.

Que les Grecs & les diſſidens auront une égliſe à Warſovie, des temples & des écoles dans tous les diſtricts des provinces du royaume & du grand-duché de Lithuanie; mais qu'ils ne pourront en faire conſtruire dans les villes, qu'ils n'aient obtenu, pour cet effet, un privilége du roi: qu'il ſera permis aux nobles de leur accorder cette grace dans leurs terres reſpectives.

Que les diſſidens & déſunis pourront faire uſage des cloches, & placer des orgues dans leurs égliſes, faire adminiſtrer le baptême à leurs enfans, ſe marier, & donner la ſépulture à leurs morts, le tout ſuivant les cérémonies de leur culte, & ſans le moindre obſtacle.

Que les diſſidens & Grecs déſunis, nobles, ſeront admis au ſénat, à l'adminiſtration, à la légiſlation, & à toutes les prérogatives, charges & honneurs de la république, ſur le pied d'égalité, & en commun avec les autres nobles Catholiques, tant dans la Pologne que dans le duché de Lithuanie.

Qu'ils ne ſeront plus nommés ſchiſmatiques, non-unis, ni diſſidens; que leurs miniſtres ſeront appellés curés & paſteurs, & non prédicans.

Que les biens confiſqués ſur eux juſqu'en l'année 1717, reviendront aux propriétaires; mais que, quant à ceux qui leur ont été enlevés depuis cette époque, il leur ſera libre de les réclamer juridiquement.

Qu'il ſera établi une commiſſion mixte pour juger leurs procès, & qu'il leur ſera permis de convoquer

des ſynodes, ſans la permiſſion des évêques Catholiques, & ſans dépendre aucunement de leur conſiſtoire ou juriſdiction.

On arrêta de plus que l'ancienne loi, *rex catholicus eſto*, ſerait invariable; qu'en conſéquence la religion Catholique Romaine ſerait toujours la dominante, & qu'aucune reine de Pologne ne ſerait couronnée, à moins qu'elle ne fût Catholique : que la ſucceſſion au thrône demeurerait à jamais élective : que le roi ne pourrait jamais aliéner les biens de la république : que le *liberum veto*, en matiére d'Etat, ſerait conſervé en entier : que la liberté, relativement à la religion, ſerait maintenue dans tous ſes points : qu'il ne ſerait donné aucune atteinte aux priviléges des villes : qu'une affaire d'Etat, une fois rejettée, ne ſerait plus miſe ſur le tapis : qu'un étranger, établi pendant dix ans dans le royaume, ſerait reconnu pour habitant naturel : que les nobles ſeuls pourraient poſſéder les charges de la couronne, & que les confédérations ſeraient ſignées dans le temps où ſe tiendront les diettines, & non autrement.

1768

Tous les points arrêtés par le comité ſecret furent portés à la diette, aſſemblée à Warſovie au commencement de cette année; & comme on ne prétendait pas qu'ils fuſſent diſcutés, on refuſa aux nonces la liberté de parler; ce qui occaſionna quelque rumeur & fit beaucoup de mécontens. Malgré cette défenſe, le nonce de Volhynie éleva la voix, & ſur ce que le prince Lubomirski, nonce de Czerski, lui demanda s'il était plus que le roi qui voulait parler; ce Polonais lui répondit : » Chacun eſt perſuadé que le » roi eſt plus que moi; mais je repréſente la répu- » blique qui eſt plus ancienne que le roi «. Cependant cette diette fameuſe, & qui fera à jamais épo-

que dans l'hiſtoire de Pologne, comme étant devenue la cauſe ou le prétexte de tous les maux qui accablent ce malheureux royaume, cette diette, dis-je, ſe termina avec plus de tranquillité qu'on n'avait lieu de l'eſpérer. Les trois Ordres de l'Etat ratifiérent tous les arrangemens arrêtés par les commiſſaires : ils décidérent que la paix conclue entre la Ruſſie & la Pologne ſerait renouvellée dans tous ſes points, avec la garantie de tous les Etats reſpectifs poſſédés par les deux Puiſſances en Europe, & que les droits & priviléges des Grecs & des diſſidens ſeraient à jamais ſacrés & inviolables, ainſi que les nouvelles conſtitutions arrêtées par la diette, & garanties par la Ruſſie & les Puiſſances alliées & amies.

On décida enſuite celles des affaires d'Etat qui pourraient être arrêtées unanimement dans les diettes libres.

1°. L'établiſſement, la ſuppreſſion, le hauſſement ou la diminution des impoſitions ou taxes publiques.

2°. L'augmentation des troupes de la couronne.

3°. Les traités & conventions à faire avec des Puiſſances étrangéres.

4°. La paix & la guerre.

5°. L'octroi de l'indigénat & de titres de nobleſſe, pour l'obtention deſquels celui qui y aſpire, ſera tenu de prouver que depuis ſon ayeul il deſcend d'une famille diſtinguée.

6°. L'état de la monnoie & de la réduction des eſpéces.

7°. Tout ce qui eſt requis par rapport aux emplois affectés à l'Ordre Equeſtre.

8°. Tout ce qui peut concerner d'autres emplois.

9°. L'arrangement des diettes, leurs délibérations, & l'annihilation des decrets révoqués dans la derniére.

10°. Queſtion : ſi la république doit ajoûter au conſeil du ſénat un ſurcroît d'autorité, ou le changer, tandis qu'à préſent il doit ſubſiſter ſuivant la conſti-

tution de 1717. Ce point porte aussi que, parmi les objets œconomiques de la délibération des diettes, il sera toujours assigné certaines sommes pour dépenses extraordinaires de l'Etat, à la disposition du conseil du sénat.

11°. Un roi peut obtenir la permission d'acquérir des biens en propre par achat.

12°. En quel cas il y aura un pospolite Ruszenie, ou convocation générale de la noblesse.

13°. Ce qui regarde le réglement pour la prise de possession de biens.

14°. Le changement ou innovation des points arrêtés ou mentionnés ci-dessus.

Telles furent les derniéres délibérations de la diette pour rappeller la paix dans la Pologne & ramener la concorde parmi les citoyens : elle crut sans doute, en se séparant, avoir consommé ce grand ouvrage, & la Russie devait s'attendre, qu'à l'aide de ses troupes, répandues dans différentes provinces du royaume, elle en imposerait aux mécontens ; ces idées flatteuses s'évanouirent presqu'aussi-tôt qu'elles furent conçues. L'orage qui grondait sourdement, éclata à Bar en Podolie, où quelques seigneurs formérent une nouvelle confédération, & élurent pour maréchal le staroste Krasinski, frere de l'évêque de Kaminiec. Cette ligue devint en peu de temps formidable. Telle était la situation politique des confédérés de Bar, qui prirent pour devise dans leurs drapeaux, *pro religione & libertate*, (pour la religion & la liberté) & de l'autre côté une aigle blessée, & ces mots : *aut vincere aut mori*, (ou vaincre ou mourir). Dès ce moment on dut s'attendre que, vu le lieu où la confédération s'était formée, elle comptait sur les secours du Kan des Tartares, & que, malgré la contenance pacifique de la Porte Ottomane, cette Puissance pourrait bien profiter de cette occasion favorable pour porter ses armes en Pologne.

A peine avait-on reçu à Warſovie la nouvelle de la confédération de Bar, qu'on apprit qu'il venait de s'en former un grand nombre d'autres dans différens endroits du royaume : les nobles du palatinat de Cracovie ſaiſirent l'inſtant de l'ouverture d'une diettine pour ſe confédérer. Un d'eux, après la meſſe, donna le ſignal, & tous les gentilshommes tirérent le ſabre, & ſe mirent à crier, confédération. Un des membres de la régence leur demanda *s'ils voulaient donc ſe rébeller contre le roi? Non*, répondirent-ils; *ſi le roi veut ſe joindre à nous, nous nous joindrons à lui, & tous les nobles ici préſens doivent ſigner ceci*, en montrant l'acte de confédération ; après quoi ils obligérent tous les aſſiſtans à ſigner l'acte. La nobleſſe de Samogitie, celles de Siradie, de Maſurie & de Sandomir ſe portérent bien-tôt aux mêmes excès, & l'on reçut des avis certains de la révolte des payſans de l'Ukraine, & des nouvelles confédérations formées en Lithuanie & dans d'autres provinces. De-là les pillages, les maſſacres, les déſordres & la dévaſtation générale, ſuites funeſtes & déplorables de l'ambition & des haînes de partis. Vainement les Ruſſes voulurent arrêter le mal dans ſa ſource ; vainement ils coururent pour diſſiper ou pour écraſer ces faibles pelotons de confédérés; leurs victoires momentanées ne ſervirent qu'à accroître l'amour de la liberté & de l'indépendance dans l'ame ulcérée des Polonais. Il eſt des peuples qu'un échec abbat & raméne à des ſentimens pacifiques : il en eſt d'autres qui ſe roidiſſent contre l'infortune, que les diſgraces animent, & qui puiſent dans le déſeſpoir où on les réduit imprudemment, cette valeur furieuſe, mere des exploits les plus étonnans. Il ne manquait à la Pologne que de voir la guerre déclarée entre la Ruſſie & la Porte-Ottomane : les malheurs que lui annonce cette rupture font frémir. Deviendra-t-elle le théâtre ſanglant des actions courageuſes de deux Puiſſances formidables?

Sera-t-elle ſeulement déchirée par les mains de ſes propres enfans? Quel que ſoit ſon ſort, il ne peut être que triſte, à moins que le ciel, touché des calamités qui affligent ce malheureux pays, ne rapproche bien-tôt les eſprits diviſés, & ne faſſe naître dans tous les cœurs des intentions plus pacifiques.

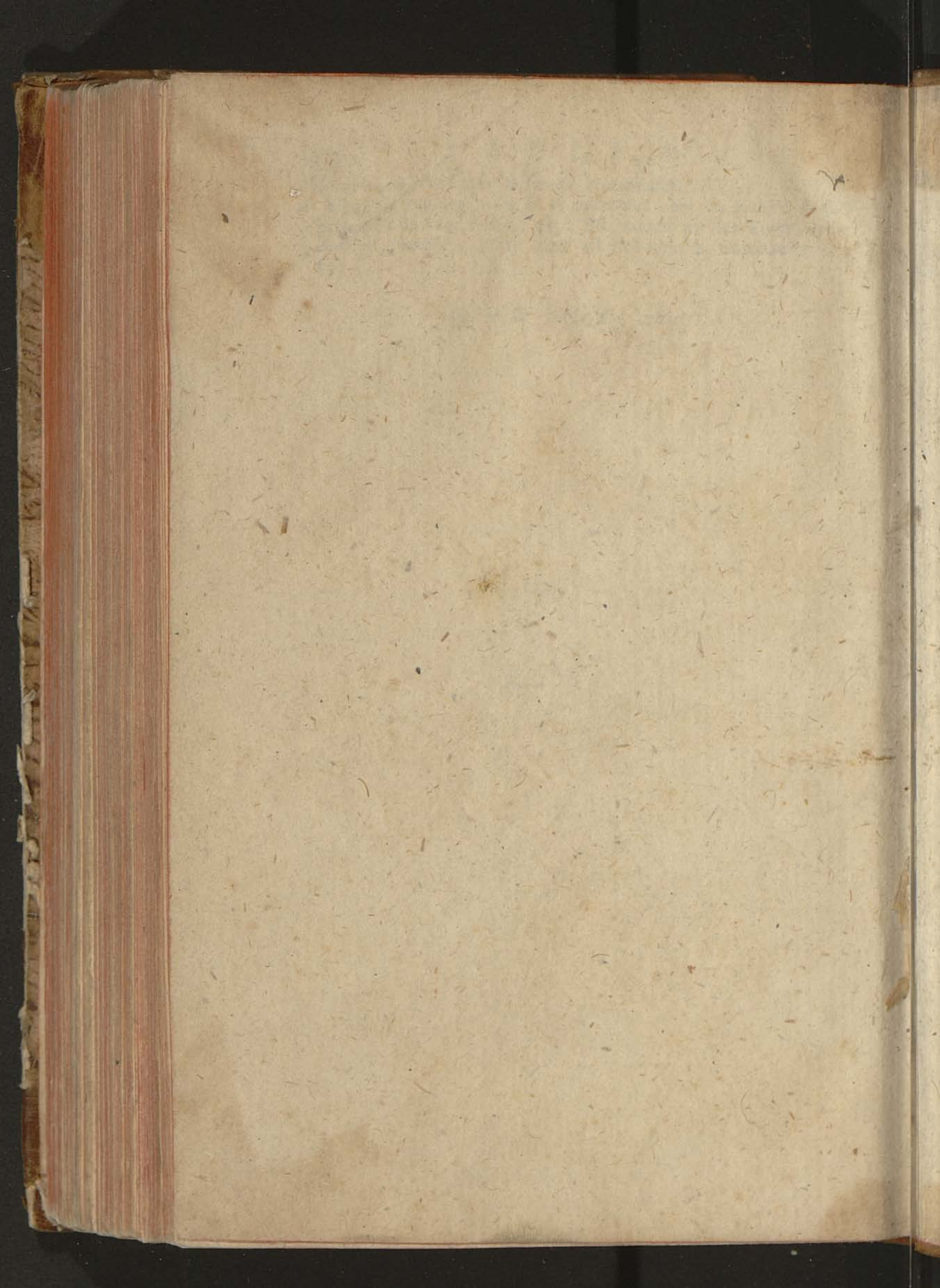
Fin des Faſtes de la Pologne.

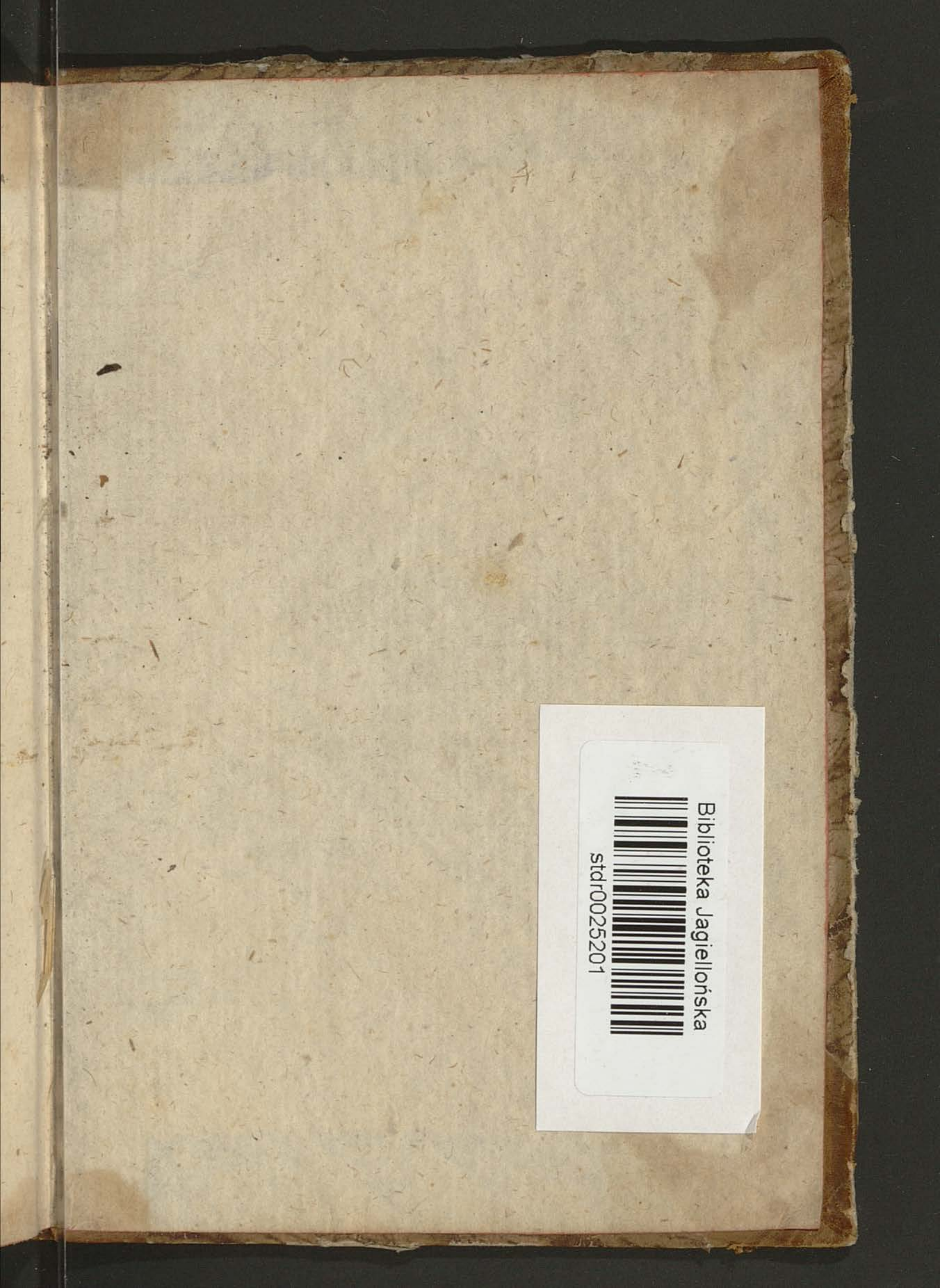
TABLE
DES MATIERES
Contenues dans les Fastes de la Pologne.

Lecszinski

Fin de la Table des matiéres.






Biblioteka Jagiellońska
stdr0025201

